

NOBILIAIRE
UNIVERSEL
DE FRANCE

OU RECUEIL GÉNÉRAL
DES GÉNÉALOGIES HISTORIQUES

DES MAISONS NOBLES DE CE ROYAUME

PAR

M. DE SAINT-ALLAIS

AVEC LE CONCOURS

DE MM. DE COURCELLES, L'ABBÉ DE L'ESPINES, DE SAINT-PONS
ET AUTRES GÉNÉALOGISTES CÉLÈBRES

TOME NEUVIÈME

PREMIÈRE PARTIE



PARIS

LIBRAIRIE BACHELIN-DEFLORÉNE
3, QUAI MALAQUAIS, 3

MDCCCLXXV

NOBILIAIRE UNIVERSEL
DE FRANCE.

IMPRIMERIE DE E. CORNILLAC

A CHATILLON-SUR-SEINE (CÔTE-D'OR)

NOBILIAIRE UNIVERSEL

DE FRANCE,

OU

RECUEIL GÉNÉRAL

DES GÉNÉALOGIES HISTORIQUES

DES MAISONS NOBLES

DE CE ROYAUME,

Faisant suite au Dictionnaire de la Noblesse de France,
qui paraissait avec PRIVILÈGE DU ROI, *avant la*
révolution;

Par M. DE SAINT-ALLAIS, auteur des Généalogies
historiques des Maisons souveraines de l'Europe.

DIEU ET LES BOURBONS.

TOME NEUVIÈME.

A PARIS,

Au Bureau du NOBILIAIRE UNIVERSEL DE FRANCE,
rue de la Vrillière, n° 10.

Réimprimé en 1875.

A LA LIBRAIRIE BACHELIN-DEFLORENNE,

3, Quai Malaquais.

UNIVERSITÄT KRAKAU

DE FRANCE



RECUEIL GÉNÉRAL

DES MAISONS NOBLES

B 5 1211

11

1/16

DES MAISONS NOBLES

DES MAISONS NOBLES

UNIVERSITÄT KRAKAU

TOME VINGTIÈME

A PARIS

DES MAISONS NOBLES

DES MAISONS NOBLES

DES MAISONS NOBLES

NOBILIAIRE UNIVERSEL,

OU

RECUEIL GÉNÉRAL

DES GÉNÉALOGIES HISTORIQUES

DES MAISONS NOBLES

DE FRANCE,

Formant les matériaux du DICTIONNAIRE UNIVERSEL
DE LA NOBLESSE.

TRAMECOURT (DE), maison illustre et d'ancienne chevalerie, qui paraît avoir donné son nom à la terre et seigneurie de Tramecourt, en Artois, qu'elle possédait sur la fin du douzième siècle, époque où elle florissait déjà dans cette province.

I. Jean DE TRAMECOURT, 1^{er} du nom, chevalier, seigneur de Tramecourt, vivait vers l'an 1200, comme il est prouvé par les titres qui existaient aux archives de l'abbaye d'Auchy-lez-Moines, en date de l'an 1220, où il est qualifié de grand bailli d'Hesdin, et par l'acte de reconnaissance du don qu'il fit à l'abbaye de Cercamp, du mois d'août 1242, où il est qualifié du titre de *miles*, chevalier (1). Il était contemporain, et peut-être frère,

(1) L'acte original de cette donation, que possède encore la maison de Tramecourt, qui nous a été mis sous les yeux. Ce don, fait à l'abbaye de Cercamp par Jean de Tramecourt, chevalier, consistait en trois mesures de terres. Il fut reçu par Richard, qui se qualifie, *par la permission divine* abbé de Blangy, et Robert, *par la même permission et la mission de l'heureuse Marie*, abbé de Bosc.

de Guillaume de Tramecourt, chevalier, bienfaiteur de l'abbaye du Verger, à Arras, en 1231. Jean de Tramecourt fut père de :

II. Anselme DE TRAMECOURT, dit le *Tranchant*, chevalier, seigneur de Tramecourt, vivant vers l'an 1246, comme il appert par un contrat d'acquisition du fief des Woires, tenu de l'abbaye de Blangy, et par la fondation de deux obits, que lui et dame Jehanne de Halloy, son épouse, ont fondés dans l'église de Tramecourt, acte dans lequel ils chargent Guillaume, leur fils aîné, de les faire dire à perpétuité. Ces deux obits furent fondés l'an 1297, comme il conste par le livre de l'église de Tramecourt. Leurs enfants furent :

- 1.° Guillaume, dont l'article suit ;
- 2.° Pierre de Tramecourt, chevalier, seigneur de Hondescotte-lez-Souchez, marié avec N..... de Courcelles. Il n'eut qu'une fille, Péronne de Tramecourt, qui épousa Etienne de Renty, chevalier, et mourut sans postérité.

III. Guillaume DE TRAMECOURT, 1^{er} du nom, écuyer, seigneur de Tramecourt, épousa, vers l'an 1306, Marie de Crespieul, comme il appert par le récépissé du dénombrement de son fief des Woires, tenu de l'abbaye de Blangy, et par la fondation que lui et sa femme firent, l'an 1348, de deux obits dans ladite église, le 10 janvier, acte par lequel ils en chargent Jacques, leur fils aîné, comme il conste par le livre de ladite église. Il fut fait prisonnier à la bataille de Crécy, le 26 août 1346, et vendit une partie de sa terre de Tramecourt à Pierre, son frère, pour payer sa rançon. Ses enfants furent :

- 1.° Jacques, dont l'article suit ;
- 2.° Auchen de Tramecourt, qui fut tué dans une rencontre par les Flamands, pour le service du duc de Bourgogne.

IV. Jacques DE TRAMECOURT, 1^{er} du nom, seigneur de Tramecourt en partie, vivait en 1388. Il épousa Jacqueline Quieret, dame d'Iverny, fille de Hugues Quieret, seigneur de Tours en Vimeu, amiral de France, et de Blanche de Harcourt. Il donna dénombrement de sa terre de Tramecourt en 1388, fit l'acquisition d'un fief

situé à Beialencourt, en 1394, et ne vivait plus en 1396. Ses enfants furent :

- 1.° Baudouin, dont l'article suit ;
- 2.° Guillaume de Tramecourt, écuyer, seigneur d'Iverny et de Bacquel, qui ayant survécu à Baudouin, son aîné, fut héritier de Péronne de Tramecourt, sa cousine, et épousa Jacqueline de Houchin. Il eut pour fils Pierre de Tramecourt, qui s'allia avec Marie d'Incourt. De ce mariage naquit N..... de Tramecourt, marié 1.° à N..... de Luxembourg ; 2.° avec Jeanne de Monchy. De ce dernier mariage est issue Simonne de Tramecourt, qui épousa Jean de la Forge, écuyer, seigneur d'Eps et de Noyelles ;
- 3.° Jean, } qui furent du nombre des 121 gentils-
- 4.° Renaud, } hommes présentés aux Etats d'Artois,
- } en 1414 : ils périrent à la bataille
- } d'Azincourt, en 1415 ;
- 5.° N..... de Tramecourt, qui fut tué à la même
- } journée.

V. Baudouin DE TRAMECOURT, écuyer, seigneur de Tramecourt en partie, épousa Charlotte de Mailly, 3^e fille de Robinet, sire de Mailly. Il reçut quittance de relief de sa terre de Tramecourt, en 1396, à lui échue par le trépas de Jacques, son père, et une autre quittance de relief du fief de Beialencourt, en 1402. Il fut exempté, par lettres du Roi Charles VI, de l'an 1410, du voyage auquel les gentilshommes étaient mandés, reçut un rapport en 1437, et ne vivait plus en 1456. Ses enfants furent :

- 1.° Denis, dont l'article suit ;
- 2.° N..... de Tramecourt, qui fut père de Jean de Tramecourt, écuyer des écuries du Roi, qui assista au contrat de mariage d'Antoine de Tramecourt, son cousin, en 1484.

VI. Denis DE TRAMECOURT, écuyer, seigneur de Tramecourt en partie, de Coupelle et d'Aubercourt par sa femme, d'Iverny, de Bacquel, etc., épousa Collani de Grandsart, fille de Bernard, dit Lancelot, seigneur de Grandsart, et de Jeanne de Créqui. Il reçut une quittance de relief de sa terre de Tramecourt, à lui échue par la

mort de Baudouin, son père, l'an 1456, fit le dénombrement de son fief des Woires en 1464, et ne vivait plus en 1478. Il fut père de :

- 1.° Antoine, dont l'article suit;
- 2.° Jean de Tramecourt, tué à la bataille de Formose, en 1495, au service du Roi de France Charles VIII, sans avoir été marié.

VII. Antoine DE TRAMECOURT, I^{er} du nom, seigneur dudit lieu en partie, d'Aubercourt, de Coupelle, d'Iverny, etc., releva un fief à lui échu par la mort de Denis, son père, en 1478, tenu de madame de Saveuse, dame de Rollencourt; transigea avec Pierre Duflos, à Saint-Pol, en 1481; épousa, par contrat du 8 novembre 1484, Marguerite de Redis, étant assisté par Jean de Tramecourt, son cousin issu de germain, mourut à Abbeville en 1524, et fut enterré aux Minimes de cette ville. Il avait fondé à perpétuité, dans l'église de Tramecourt, tous les samedis, une messe de Notre-Dame. Il eut pour fils :

VIII. Jean DE TRAMECOURT, II^e du nom, écuyer, seigneur de Tramecourt, d'Aubercourt, de Ledeghem, d'Iverny, de Bacqueville, de Grandsart, de Coupelle, etc., qui fit appréhension, par relief, de toutes les terres à lui échues par la mort d'Antoine, son père, selon les quittances datées de 1524, 1525 et 1526. Il épousa, en 1528, Isabeau de la Haye, dame de la Folie, de la Prée, de Leval, etc.; acquit de Jean de Senlis, par acte passé à Saint-Pol en 1534, la partie de la terre de Tramecourt qui avait été vendue par Guillaume de Tramecourt, I^{er} du nom, comme il a été dit plus haut; fonda à perpétuité, dans l'église de Tramecourt, la messe du Saint-Sacrement, chaque semaine, et mourut l'an 1540. Il eut pour enfants, entr'autres :

- 1.° Jean, dont l'article suit;
- 2.° Louis de Tramecourt, chevalier, seigneur de la Prée, marié avec Marie, *aliàs* Jacqueline de Buissy, dont il eut trois filles, entr'autres Isabeau de Tramecourt, dame de la Prée, mariée avec François Van Hout, sieur de Nieuwenhove, de Zuythove, etc., fils de Jean Van Hout et de N... de Cornebuse, dame de Zuythove;

- 3.^o Jean de Tramecourt, chanoine de Cassel; il fonda les récolets de Hesdin en 1610;
- 4.^o Marie, femme de Philippe de Hybert, chevalier, seigneur de la Motte et de la Vacquerie.

IX. JEAN DE TRAMECOURT, III^o du nom, chevalier, seigneur de Tramecourt, d'Aubercourt, de Coupelle, etc., servit avec distinction pendant plus de cinquante ans, sous Charles-Quint et Philippe II, rois d'Espagne; fut guidon de la compagnie d'hommes d'armes du seigneur de Norboque; se trouva à la défaite de l'armée des protestants d'Allemagne; à la prise du duc de Saxe; aux batailles de Granelingues et de Saint-Quentin, et fut fait chevalier à cette dernière action. Il reçut des quittances de relief en 1540 et 1541; épousa, l'an 1569, N..... du Wez, dite de Guines, dame de Beaurepaire et de Werchin, et mourut en 1608, laissant de son mariage :

X. ANTOINE DE TRAMECOURT, II^o du nom, chevalier, seigneur de Tramecourt, d'Aubercourt, de Coupelle, de Sanlis, de Werchin, de Beaurepaire, du Tailly, etc., marié, par contrat du 14 avril 1605, avec Louis de Saint-Venant, fille de Louis de Saint-Venant, chevalier, seigneur de la Cessoye, et de Vielbiez, de la maison de Wavrin de Saint-Venant, dont était Robert de Wavrin, chevalier, sire de Saint-Venant, maréchal de France en 1346. Ledit Antoine fut créé chevalier par lettres d'Albert, archiduc d'Autriche, données à Bruxelles, le 1^{er} septembre 1612, en récompense de ses services militaires et de ceux de ses prédécesseurs. Il appert par ces lettres, qu'Antoine de Tramecourt s'arma à ses frais et servit avec quatre chevaux, aux sièges et batailles de Doullans, de Cambray, de Calais, d'Ardres, au voyage d'Amiens, et en plusieurs autres occasions, servant dans la compagnie d'hommes d'armes du comte de Solre, en qualité de guidon, puis d'enseigne. Ces lettres portent que *ceulx d'icelle famille de Tramecourt, ont possédé la-dite terre, et porté pour armes, d'argent, à la croix ancrée de sable; qu'ils sont connus dans le pays d'Artois estre d'ancienne noblesse militaire, ayant plusieurs d'y ceulx esté honorés du grade de chevalerie, si comme entre aultres messire Anselme de Tramecourt, dict Tranchant, qui vivait l'an 1236, et Pierre, sire du dit Tramecourt et de Hondescottelez-Souchez, etc.... Que Peronne de Tramecourt, damoiselle*

dudit lieu, par lettres de 1456, est qualifiée telle avec prénomination de noble et puissante damoiselle ; estant ledit seigneur Antoine de Tramecourt, issu en ligne directe et légitime dudit messire Anselme de Tramecourt, dit Tranchant, et de dame Jehanne de Holloy, sa compagne, etc., etc. Ses enfants furent :

- 1.° François, mort sans alliance, capitaine d'une compagnie de 200 hommes d'infanterie wallonne ;
- 2.° Philippe, } morts sans postérité ;
- 3.° Charles, }
- 4.° Georges, dont l'article suit ;
- 5.° Quatre filles.

XI. Georges DE TRAMECOURT, chevalier, seigneur de Tramecourt, de Werchin, de Beaurepaire, de Ransart, du Tailly, etc., épousa : 1.° Françoise de Hénin, dont il n'eut point d'enfants, fille de messire Henri de Hénin, vicomte de Dubroucq, bailli-général de la châtellenie de Lille ; 2.° le 2 août 1660, Catherine-Philippine de Woght, fille de messire Jacques de Woght, chevalier, seigneur de Zonebeck. Il eut de ce mariage deux fils et quatre filles, entr'autres :

- 1.° François-Joseph, mort sans avoir été marié ;
- 2.° Alexandre - Georges - Joachim, dont l'article suit ;
- 3.° N... de Tramecourt, mariée au seigneur comte de Rhunes ;
- 4.° Françoise de Tramecourt, femme de N... Desclebes, vicomte de Sebourg ;
- 5.° Deux demoiselles, l'une chanoinesse d'Estrun, et l'autre d'Avennes.

XII. Alexandre - Georges-Joachim DE TRAMECOURT, chevalier, seigneur de Tramecourt, de Werchin, de Beaurepaire, épousa, le 20 juin 1709, Marie-Isabelle-Jacqueline de Bethune de Penin, fille de messire Adrien-François de Bethune, chevalier, comte de Saint-Venant, et de dame Marie-Madelaine-Gille-Dominique de Lierres, comtesse de Saint-Venant. Il eut de ce mariage deux fils et deux filles, entr'autres :

- 1.° Antoine-François-Léonard de Tramecourt, marié avec Isabelle-Louise-Françoise-de-Paule de Thiennes de Roubeck, dont il a eu plusieurs enfants morts en bas âge ;

- 2.^o François-Eugène-Léonard, qui suit ;
- 3.^o Marie - Madelaine de Tramecourt , épouse de N..... marquis d'Assignies.

XIII. François-Eugène-Léonard DE TRAMECOURT, chevalier, seigneur de Tramecourt, de Werchin, d'Azincourt, de Sanlis, de Beaurepaire, etc., chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine au régiment du Roi, infanterie, épousa, par contrat du 29 janvier 1765, Marie - Anne - Joseph de Nedonchel, fille de messire Denis-Georges de Nedonchel, vicomte de Staple, comte de Brouay, et de dame Marie - Anne - Joseph de Douay, dame de Barolle, de Bussy, etc. De ce mariage sont issus :

- 1.^o Georges - Léonard - Bonaventure , dont l'article suit ;
- 2.^o Adrien - Eugène-Léonard de Tramecourt , chevalier de Malte, ancien officier au régiment du Roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, marié 1.^o avec demoiselle Ferdinande de Beaufort ; 2.^o avec demoiselle Blanche - Henriette Charlotte des Escotais, fille de Louis-Jacques - Roland, comte des Escotais, et de Marie-Louise-Françoise de Plas ;
- 3.^o Marie - Albert - Eugène - Regis de Tramecourt , chevalier de Malte, admis le 30 mars 1775, marié avec Louise de Brandt de Galametz, fille du comte de ce nom, dont il a quatre fils et une fille encore en bas âge ;
- 4.^o Marie-Alexandre - Eugène - Léonard de Tramecourt , chevalier de Malte, admis le 30 mars 1776, marié avec Hortense de Brandt de Galametz, sœur de la précédente.

XIV. Georges - Léonard - Bonaventure, marquis DE TRAMECOURT, chevalier, seigneur de Tramecourt, de Werchin, d'Azincourt, du Vielbiès, ancien officier au régiment du Roi, infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, membre de la chambre des députés en 1815, pour le département du Pas-de-Calais, a épousé, par contrat du 22 mars 1791, Marie-Emilie-Eugène-Ernestine-Françoise-Josephe de Bethune, sa cousine issue de germaine, ancienne chanoinesse du chapitre noble de Maubeuge ; fille de messire Adrien-Jo-

séph - Guislain de Bethune, chevalier, comte de Bethune et de Saint-Venant, vicomte de Lierres, baron de Berneville, seigneur de Penin, etc., maréchal des camps et armées du Roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de dame Marie-Joséph-Françoise, comtesse de Calonne-Ricouart.

Armes : D'argent, à la croix ancrée de sable.

VERDELHAN (1), seigneurs de Merveillac, de Sarremejane, des Molles, de Saint-Germain de Calberte, de la Garde, de la Bessedé, du Poujol, des Fourniels, etc., en Languedoc, en Gévaudan, en Gascogne et en Bourbonnais.

Cette famille ancienne, dans l'ordre de la noblesse, est divisée aujourd'hui en deux branches; celles des seigneurs des Molles et des seigneurs des Fourniels, issues toutes les deux incontestablement de la même tige que les seigneurs de Merveillac, éteints depuis plus d'un siècle, et par lesquels on commencera cet article.

I. Pierre VERDELHAN (*Petrus Verdelhani*), seigneur de Merveillac, du chef de sa seconde femme, demeurait au lieu de Condoulons, paroisse de Saint-Jean de Chambon de Dese, et était marié avec Agnès de Condoulons, le 21 juin 1376, date d'un hommage noble qu'il rendit à noble et discret homme Raimond d'Aulanhet (de Arlanheto) damoiseau, comme chargé de procuration de magnifique et egrege homme messire Angli Grimoard, fils de messire Guillaume Grimoard, chevalier, seigneur de Grisac de Bellegarde et de la baronnie de Verfeuil, savoir, de plusieurs biens, qu'il tenait dudit sieur de Grisac, en fief franc et honoré, consistans dans des censives à prendre sur des terres que feu Pierre Verdelhan,

(1) Ce nom est écrit dans les titres de diverses manières; on y lit Verdahan, de Verdeillan, de Verdeilhan, Verdelhain, de Verdelhan, Verdelhian, de Verdelhian, Verdelian, Verdelihan, Verdellan et Verdilhan, mais plus communément, et presque toujours VERDELHAN; aussi les deux branches s'accordent-elles pour l'orthographe ainsi.

du lieu de Maimin, paroisse de Saint-Maurice de Vantalon, tenait de lui, dans ledit mas de Maimin, et sur d'autres terres que possédait Agnès Verdelhan (Verdelhana), femme de Bernard Crespin *aliàs* Costeplane. Cet acte passé au lieu de Condoulons, dans la maison (*in hospicio*) de ladite Agnès de Condoulons; il fut marié en secondes noces avec Tiburge d'Espinasson, fille de noble Pierre d'Espinasson, damoiseau, seigneur de Merveillac, et d'Hermende d'Anduze, dite de Merveillac, qui était fille de Guillaume d'Anduze, dit de Merveillac, vivant le 7 février 1310, et du chef duquel Pierre d'Espinasson avait eu cette terre. Pierre de Verdelhan eut de cette seconde alliance :

- 1.^o Pierre Verdelhan, dont l'article suit ;
- 2.^o Etienne Verdelhan, qui a formé la branche des seigneurs de Sarremejane, rapportée en son rang.

II. Noble et discret homme Pierre VERDELHAN, qualifié ainsi dans un acte du 14 mars 1443, fut aussi seigneur de Merveillac, du chef de sa mère; on ne sait si ce fut lui, ou Pierre Verdelhan, son père, qui, demeurant au lieu de Merveillac, dans la paroisse de Saint-Privat de Vallelongue, au diocèse de Mende, reçut un acte de reconnaissance de Raymond de Légal (*de Eguali*), le 17 octobre 1409; savoir, de plusieurs cens que celui-ci tenait de lui, en fief franc et honoré, à cause de certaine acquisition que ledit Pierre Verdelhan avait faite de noble Pons de la Garde (*de Garda*), damoiseau; mais il est très-certain que c'est lui que regarde un hommage noble, qu'il rendit, le 24 mai 1435, à magnifique et puissant homme Grimoard Grimoard, damoiseau, seigneur des châteaux de Grisac de Bellegarde et de la baronnie de Verfeuil, pour ce qu'il tenait dudit seigneur, en fief franc et honoré, consistant entr'autres choses, dans sa seigneurie, située au mas de Merveillac, et confrontant les terres d'Etienne Verdelhan, son frère; il est nommé, dans cet acte, *Petrus Verdelhanus, filius Petri Verdelhani*; on le trouve encore qualifié noble et discret homme (*nobili et discreto viro*), dans un hommage que lui rendit, le 11 septembre 1445, le nommé Guillaume Sabi, de ladite paroisse, pour des terres qu'il tenait sous sa directe seigneurie; il fut père de Pierre Verdelhan, qui suit.

III. Pierre VERDELHAN, seigneur de Merveillac, est qualifié damoiseau, dans un hommage qu'il rendit, le 1^{er} mars 1448, à haut et puissant homme messire Antoine Grimoard, seigneur des châteaux de Grisac de Bellegarde, et de la baronnie de Verfeuil, à moins que cet acte ne regarde Pierre Verdelhan, son père; il paraît aussi avec la qualité de noble et discret homme (*nobili et discreto viro*), dans un autre acte, du 14 mars 1443, où il est nommé avec son père, qui y a la même qualité, et il est vraisemblable que c'est à lui, sous le nom de noble Pierre Verdelhan, du lieu de Merveillac (*nobili Petro Verdelhani, mansi de Marvelhaco*), que le nommé Pierre d'Or du Soier (*de Soliero*), de la paroisse de Saint-Privat de Vallelongue, fit une vente, le 25 avril 1467, pour laquelle, ledit Pierre Verdelhan lui fit une obligation de la somme de douze livres tournois, par acte du même jour, dans lequel il est qualifié (*nobilis vir Petrus Verdelhani*), qualité qu'on lui trouve encore dans une ordonnance rendue, le 27 avril suivant, par noble homme Raymond de Ladilhe, bailli de Grisac, par laquelle ce juge enjoignit à Antoine Pin, de faire hommage, audit noble Pierre Verdelhan, des terres qu'il tenait de lui. Serait-ce encore lui qui, sous le nom de noble Pierre Verdelhan (*nobilem Petrum Verdelhani*), fit un compromis, le 23 août 1467, avec Jean Fournier (*Forneri*), au sujet de quelques censives qu'il prétendait que celui-ci devait, pour des terres qu'il tenait sous sa directe seigneurie, par lui acquise, par ses antécresseurs, de noble Pierre Bernard; cependant, on présume que son père pouvait encore vivre alors, celui-ci étant nommé, dans un acte du 5 juillet 1468, Pierre Verdelhan le jeune, du mas de Merveillac, ce qui ferait croire qu'effectivement il était encore vivant, à moins que ce Pierre Verdelhan le jeune ne fût un autre enfant de Pierre Verdelhan, auteur du second degré; l'un de ces deux Pierre Verdelhan, père ou fils, paraît encore, avec la qualité de noble, dans un acte du 4 septembre 1469, et avec celle de noble homme, dans un autre acte du 14 novembre suivant; Pierre Verdelhan, auteur de ce troisième degré, mourut avant le 29 mars 1508. On n'a point eu connaissance de l'alliance qu'il fit; mais il est prouvé qu'il eut un fils, nommé Jacques Verdelhan, dont on va parler.

IV. Jacques VERDELHAN, seigneur de Merveillac, est

nommé dans deux hommages que lui rendirent, le 29 mars 1508, les nommés Jean Costé et François Privat, habitants de la paroisse de Saint-Julien des Points, au diocèse de Mende, pour les biens qu'ils tenaient sous sa directe seigneurie; et il est dit, dans ces deux actes, fils de Pierre Verdelhan (*filio Petri Verdelhani*), ainsi que dans un autre hommage, du 5 avril suivant, que lui rendit Jean Pelegrin (*Peligrini*), pour les biens qu'il possédait sous sa directe seigneurie, et, entr'autres, de partie d'une pièce de terre, dont l'autre partie était tenue par le prieur de Saint-Gilles de Portes, suivant une convention faite, le 19 août 1457, entre Pierre Verdelhan, aïeul dudit Jacques, et vénérable et religieuse personne messire Pierre de Castanet, religieux au monastère de Sauve, et prieur de ladite église de Saint-Gilles de Portes; il se dit encore fils de feu Pierre (*Jacobus Verdelhani, filius Petri condam mande de Marvelhaco*), dans une reconnaissance qu'il fit, à l'abbé de Sendras, le 26 juillet 1513, de plusieurs biens qu'il tenait de ladite abbaye de Sendras; il avait épousé Jeanne Alègre, qu'il institua son héritière universelle, par le testament qu'il fit, le 29 novembre 1564, par lequel il voulut être enterré au cimetière de Saint-Privat de Vallelongue, dans le tombeau de ses prédécesseurs; par cet acte, il nomma, dans l'ordre suivant, tous les enfans qu'il eut de son mariage, et substitua ses biens à Pierre Verdelhan, son troisième fils: ou bien à celui qui serait héritier ou héritière de Merveillac et les siens:

- 1.^o Jean Verdelhan, vivant en 1564;
- 2.^o Antoine Verdelhan, dont l'article suit;
- 3.^o Pierre Verdelhan:
- 4.^o Madelaine;
- 5.^o Catherine;
- 6.^o Antoinette;
- 7.^o Alys;
- 8.^o Françoise.

Elles étaient mariées, à ce qu'il paraît, lors du testament de leur père qui leur légua, à chacune, la somme de cinq sous, outre leur dot.

V. Noble Antoine VERDELHAN, écuyer de Merveillac, est nommé Antoine de Marvelhac, seigneur dudit lieu,

dans un mandement, donné par le sénéchal de Beaucaire et de Nîmes, le 29 janvier 1577, au premier sergent, requis pour, sur l'exposé, que ledit seigneur de Merveillac avait fait, qu'il avait plusieurs emphytéotes et tenanciers, tenant plusieurs pièces et propriétés mouvantes de sa directe et seigneurie qui refusaient de le reconnaître, et de lui payer les lods, censives, arrérages, et autres devoirs seigneuriaux, faire commandement auxdits emphytéotes, de payer lesdits censives et devoirs seigneuriaux ; ce fut apparemment en conséquence qu'il reçut un hommage, le 11 janvier 1578, de deux habitants de la paroisse de Saint-Privat de Valleslongue, pour plusieurs pièces de terre que ceux-ci possédaient sous sa directe seigneurie, juridiction moyenne et basse, mère mixte et impère ; il est dit, dans cet acte, successeur universel de feu noble Pierre d'Espinasson et Pierre Verdelhan, seigneurs dudit Marveilhac (Merveillac). Le 25 juin suivant, Jacques Pascal reçut un commandement, pour payer audit seigneur de Merveillac, les censives annuelles et perpétuelles qu'il lui devait, par les fiefs, terres et possessions qu'il tenait de lui, au lieu de Merveillac, et sous sa directe seigneurie et juridiction, ainsi que tout autre droit seigneurial qui lui appartenait, comme il était porté par les anciennes reconnaissances faites par les prédécesseurs dudit Pascal, aux prédécesseurs dudit Merveillac, savoir, à noble Pierre d'Espinasson, ancêtre dudit seigneur de Merveillac, le 20 avril 1357, et le 30 mars 1411, et à Pierre Verdelhan, bisaïeul dudit sieur de Merveillac, le 25 juillet 1425, et faute de ce, ledit sergent saisit plusieurs pièces de terre, les confrontans desquelles étaient, entr'autres, Pierre Verdelhan et Antoine Verdelhan, successeurs et biens tenans desdits Pierre d'Espinasson et Tiburge, sa fille, et Pierre Verdelhan, son mari, et encore ledit Pierre Verdelhan, biens tenant de ladite Tiburgis d'Espinasson ; il obtint, le 18 novembre, une sentence du présidial de Nîmes, par laquelle, après avoir vu deux reconnaissances faites, de Pierre d'Espinasson, du lieu de Merveillac, le 20 avril 1357 et le 3 mars 1411, une autre reconnaissance faite à Pierre Verdelhan, au nom de sa femme, dudit lieu de Merveillac, le 25 juillet 1420, et encore une autre reconnaissance faite par Dandon Pascal à Jacques Verdelhan, dudit lieu de Merveillac, le 7 avril 1525, ladite cour dé-

clara ledit sieur de Merveillac, seigneur direct des pièces et propriétés désignées dans cette reconnaissance faite par ledit Dandon Pascal audit Jacques Verdelhan, à l'occasion d'une pièce de terre qu'il avait au mas de Merveillac, confrontant, au couchant, avec les terres de Vinsens Verdelhan; il transigea, le 22 décembre 1581, avec Jacques et Robert Pascal père et fils, à l'occasion d'une surprise que Dandon Pascal, leur père, avait faite à Jacques Verdelhan, son père, en lui faisant passer instrument de réduction des censives qui avaient été payées par les prédécesseurs dudit Pascal audit Jacques Verdelhan et à ses ancêtres, feu Pierre d'Espinasson et Pierre Verdelhan, en date du 7 avril 1525; par cet acte, lesdits Jacques et Robert Pascal convinrent de donner, audit seigneur de Merveillac, une reconnaissance plus fidèle, et entr'autres choses, d'une pièce de terre confrontant avec les terres de Pierre Verdelhan, qui appartenait à Pierre d'Espinasson et Tiburgis, sa fille, et étaient alors tenues, par Anthoine Verdelhan de Sarremejane; plus, encore, d'une autre pièce de terre, confrontant celle de Pierre de Verdelhan, dudit lieu de Merveillac, successeur en partie desdits d'Espinasson et Tiburgis, sa fille, et alors possédée aussi en partie par autre Pierre Verdelhan; plus encore, d'une autre pièce de terre confrontant celle de Verdelhan de Sarremejane, successeur de feu Etienne Verdelhan et de Pierre Verdelhan, et enfin, d'une autre pièce de terre assise, comme les précédentes, audit lieu de Merveillac, confrontant les terres de Marguerite Verdelhan, qui avaient appartenu audit Pierre, par acte du lendemain 23 décembre de ladite année 1581, passé en présence de Pierre Verdelhan de Marvelhac, vraisemblablement son frère; Jacques et Jean Fages père et fils, de ladite paroisse de Saint-Privat, lui donnèrent en sa qualité de seigneur de Merveillac, et comme successeur de feu Pierre d'Espinasson, Pierre Verdelhan et Thibous, sa femme, et de Jacques Verdelhan, son père, une reconnaissance de plusieurs pièces de terre assises audit lieu de Merveillac, suivant les reconnaissances passées en faveur dudit Pierre d'Espinasson et de Pierre Verdelhan, prédécesseur dudit Antoine, par acte du 20 avril 1357 et autres. Le 12 juillet 1586, il reçut encore un pareil acte de reconnaissance d'Antoine Nouvel, de ladite paroisse de Saint-Privat, d'une pièce de terre as-

sisse aux appartenances du mas de la Ribe les Castanet, en sa même qualité de seigneur de Merveillac, et comme successeur de Guillaume d'Anduze, dit de Marveillac, d'Hermende de Marveillac, sa fille, femme de Pierre d'Espinasson et de Thibous d'Espinasson, leur fille, femme de Pierre Verdelhan, du lieu de Marveillac; ledit Antoine Verdelhan était déjà licencié en droit, lors du testament de son père, et prit ce titre jusqu'à sa mort. Il fut marié deux fois; la première, avec N....., et la seconde, par contrat du 30 juin 1563, avec Marguerite Peredes, morte avant le 14 août 1573, fille du sieur Antoine Peredes, du lieu de Saint-Etienne de Valfrancisque, était encore vivant le 8 juin 1599, et mourut avant le 18 août 1603. Ses enfants furent.

Du premier lit :

- 1.^o André Verdelhan, qui suit.

Du second lit :

- 2.^o Jacob Verdelhan, écuyer, seigneur de Merveillac, qui vendit, par acte du 7 juin 1599, à M^e Jean du Puy, praticien du lieu de Saint-Etienne de Valfrancisque, une censive que celui-ci payait, et dans cet acte il est nommé monsieur maître Jacob Vardelhan, écuyer, seigneur de Merveillac, fils émancipé de monsieur maître Antoine Verdelhan, licencié ès droits, juge en la cour ordinaire de Saint-Etienne de Valfrancisque; fit faire un procès-verbal le 18 août 1603, à l'occasion de plusieurs contrats concernant la seigneurie et juridiction de Merveillac, que feu monsieur maître Antoine Verdelhan son père, ès droits licencié avait passés, et dont il désirait avoir des extraits pour la conservation de sa dite seigneurie de Merveillac, et à l'occasion de plusieurs procès qu'il avait en la sénéchaussée de Nîmes; dans cet acte il est qualifié monsieur maître Jacob Verdelhan, docteur ès droits, seigneur de Merveillac : outre ces qualités on lui trouve encore celle de lieutenant en la judicature royale d'Aigue-Morte dans une ratification qu'il fit le 2 janvier 1607, d'une acquisition faite par messire Jean Rovièrre, notaire royal de Saint-Privat de Vallelongue, de Privat Pascal, de la susdite pa-

roisse, savoir : d'une pièce de terre, mouvante de la directe seigneurie du dit seigneur de Merveillac, dont le dit Jean Rovière lui donna sa reconnaissance ; il épousa demoiselle Susanne d'Isarn, qui devint veuve avant le 21 décembre 1630, et mourut avant le 26 janvier 1658.

- 3.^o Pierre Verdelhan, écuyer, qui est ainsi qualifié dans une obligation de la somme de 180 écus, qu'il fit le 28 mai 1593, à Pierre Baireau, écuyer, de la ville du Vigan, qui lui avait vendu un cheval pour faire la guerre pour le service du Roi, on le croit auteur de la branche des seigneurs des Molles rapportés ci-après.

VI. Noble André VERDELHAN, seigneur de Merveillac, demeurant à Saint-Maurice de Vantalon, diocèse d'Uzès, fit un accord le 21 décembre 1630, avec messire Antoine et Larguier, bailli régent au comté du Roure, par lequel celui-ci promit de lui faire de nouvelles reconnaissances de toutes les pièces terres et propriétés qu'il possédait mouvantes de la directe et seigneurie dudit seigneur de Merveillac, et s'engagea de plus de lui remettre toutes les sommes qui lui pouvaient être dues, tant par feu maître Jacob Verdelhan, docteur ès droits, seigneur de Marveillac, que par feu Antoine Verdelhan, son père, le dit seigneur de Merveillac est qualifié dans cet acte noble André Verdelhan, seigneur de Merveillac, un autre acte du 6 janvier 1641, lui donne pour fils :

VII. Noble Antoine VERDELHAN, seigneur de Merveillac, qui fit un accord ce même jour, avec noble Simon, de Plantevit, seigneur de la Bastide et de la Baume, docteur et avocat en la cour des comptes, aides et finances de Montpellier, à l'occasion d'une somme de 200 livres, que celui-ci lui demandait, et qui lui avait été cédée le 4 novembre précédent, par demoiselle Suzanne d'Isarn, veuve de noble Jacob Verdelhan, seigneur de Merveillac ; on le croit père de :

VIII. Noble Jean VERDELHAN, seigneur de Merveillac, demeurant aussi à Saint-Maurice de Vantalon, et lequel faisait profession de la religion prétendue réformée, lors d'un hommage qu'il fit, le 21 septembre 1667, à très-haut et très-puissant seigneur monseigneur Scipion Gri-

moard de Beauvoir, comte du Roure, baron de Grisac de Bellegarde, de Verfeuil, etc., savoir: « De ce » qu'il tenait de lui, ainsi que ses prédécesseurs l'avaient » tenu à fief franc, noble et honoré et sans aucun ser- » vice, conformément à la reconnaissance..... faite par » Pierre Verdeilhan damoiseau, de Marveillac, paroisse » de Saint-Privat de Vallelongue, à haut et puissant » homme messire Anthoine de Grimoard, seigneur des » châteaux de Grisac, Bellegarde et Verfueil (Verfeuil), » par acte reçu par maître Barthelmy Martin, notaire, le » 1^{er} mars 1448. Les dites reconnaissances et hommages » dépendants, d'autres ci-devant rendues par Pierre » Verdeilhan, fils d'autre Pierre, dudit Marveilhac à » puissant homme Grimoard Grimoard, seigneur dudit » Grisac, Bellegarde et Verfueil (Verfeuil), le 2 mai 1435, » par acte reçu par M^e Pierre Thome, et d'autres au- » paravant rendues par Pierre d'Espinasson, damoiseau » dudit Marveilhac, à haut et puissant homme, messire » Angli de Grimoard, seigneur desdits Grisac, Belle- » garde et Verfueil (Verfeuil), le 29 avril 1376, par » acte reçu par messire Pierre Chantagret, notaire, et » d'autres aussi rendues le même jour par Ermesende, » fille de feu Etienne de Marveilhac, audit seigneur, de- » vant le même notaire, le tout consistant, entr'autres » choses en un domaine assis au lieu de Marveilhac, » confrontant avec les hoirs et biens tenants d'Etienne » Verdelhan; en plusieurs cens et rentes sur plusieurs » habitans de la paroisse et mandement de Bellegarde et » dans les directes, et seigneuries, lods, ventes, pres- » tations, avantages et juridictions, qu'il avait dans les » fiefs et possessions. Il était encore vivant le 18 no- » vembre 1672, et eut de son mariage avec Jeanne de » Laurens. »

Marguerite Verdelhan, femme du seigneur Velay de Racovles.

SECONDE BRANCHE.

Seigneurs des Molles.

VI. Pierre VERDELHAN, habitant au lieu de Chenas, paroisse de Saint-Germain de Calberte, au diocèse de Mende, doit être l'un des fils d'Antoine Verdelhan, seigneur de Merveillac, auteur du cinquième degré de la

première branche : on en tire la preuve de ce que la qualité de seigneur de Merveillac est donnée en 1621, comme on le verra plus bas, à Antoine Verdelhan, son fils aîné, qui ne pouvait la prendre qu'à titre de succession ; on croit donc devoir en conclure que Pierre Verdelhan, nommé dans le contrat de mariage de Daniel Verdelhan son fils, en 1608, est le même que Pierre Verdelhan, II^e fils d'Antoine Verdelhan, seigneur de Merveillac, auteur du cinquième degré de la branche aînée de Marguerite Perèdes. Il eut pour fils :

- 2.^o Noble Antoine Verdelhan, seigneur de Merveillac, paraît sous ces qualités dans le contrat de mariage de Daniel Verdelhan, son frère puîné, auquel il fut présent, et qui prouve de plus qu'il avait alors un fils appelé le sieur de Merveillac ;
- 3.^o Daniel, dont l'article suit ;

VII. Daniel VERDELHAN, écuyer, seigneur de Thouas et de la Bessedé, etc., fit son testament le 1^{er} juin 1621, par lequel il voulut être enterré au cimetière de l'église chrétienne et réformée du lieu où il décéderait et institua son héritière universelle, demoiselle Jeanne Planque, sa femme, à la charge de remettre son héritage à noble Pierre Verdelhan, seigneur des Molles son fils, lorsqu'il aurait atteint l'âge de 25 ans, pourvu qu'il n'eût commis aucun crime emportant confiscation ou dérogance ; il veut de plus qu'elle fasse faire inventaire de ses meubles par un notaire royal sans autres officiers, en la présence et assistance de noble Antoine Verdelhan, seigneur de Merveillac, son frère aîné ; et dans le cas où il serait décédé avant le testateur, il entendait que ledit inventaire fût fait en la présence du sieur de Merveillac fils de son frère et du sieur Verdelhan des Fourniels, son cousin germain, voulant de plus qu'elle pût vendre de ses biens pour le paiement des legs faits à ses enfans, pourvu qu'elle ne vendît ni n'aliénât rien du mas de la Combe, ni du fief de la Bessedé ; depuis il fit encore deux codicilles, le premier en date du 15 juin 1629, et le deuxième daté du 28 août 1636, par lequel il autorisa sa femme à vendre le mas de Mazel ; et il mourut le 1^{er} septembre suivant, dans la ville de Toulouse, où il était alors, à l'occasion d'un procès, qu'il avait dans son contrat de mariage, qui avait été accordé

le dernier avril 1608, avec Jeanne Planque, fille d'Etienne Planque, du lieu de Thouas et de Jeanne Souliers sa veuve; dans cet acte il est qualifié messire Daniel Verdelhan, fils de feu Pierre Verdelhan, habitans au lieu de Thouas, paroisse de Saint-Germain de Calberte, au diocèse de Mende, et il est dit que ce mariage devait être célébré en l'église prétendue réformée. Les enfans qui en naquirent furent :

1.° Pierre Verdelhan, qui suit ;

2.° Daniel ;

3.° Jacques ;

4.° Jean-Jacques ;

{ Nés depuis le testament de leur père, et avant le premier codicille qu'il fit, par lequel il leur légua la somme de 1000 liv. à chacun.

5.° Jaquette ;

6.° Valence ;

7.° Suzanne ;

{ Nommées dans le testament de leur père et vivantes encore alors, sans alliance.

Batardes.

8.° Marie ;

9.° Marguerite ;

10.° Gabrielle ;

{ A chacune desquelles leur père légua pour le tems où elles se marieraient la somme de 120 l., qu'il réduisit depuis à 100 liv., par son premier codicille, à cause des enfans qu'il avait eus depuis son testament.

VIII. Noble Pierre VERDELHAN, seigneur des Molles de Thouas et de la Bessedé, encore mineur lors du testament de son père, reçut une assignation le 10 septembre 1688, pour rendre à l'évêque de Mende, comte de Gévaudan, les foi, hommage et serment de fidélité des terres fiefs, seigneuries et biens nobles, qu'il tenait en fief dudit seigneur évêque; il ne vivait plus lors du contrat de mariage de Daniel de Verdelhan, son fils, qu'il eut de son mariage avec demoiselle Anne du Mas.

1.° Daniel Verdelhan, qui suit ;

2.° Jacques Verdelhan, seigneur de Valmale, est ainsi qualifié dans le contrat de mariage de son frère, auquel il fut présent, ainsi qu'à celui de Pierre Jacques Verdelhan son neveu ;

3.^o Jeanne Verdelhan fut mariée au seigneur de la Rouvière.

IX. Daniel VERDELHAN, seigneur des Molles de Thouas, de la Bessede, et co-seigneur de St.-Germain de Calberte, docteur en droit, et avocat au parlement de Toulouse, épousa, par contrat du 17 novembre 1707, demoiselle Diane de Teule des Camboux, fille d'Henry Teule, maire de Saint-Etienne de Valfrancisque, et de demoiselle Lucrece de Cabiron, elle mourut âgée d'environ 42 ans, et fut enterrée le 14 février 1730, dans la chapelle de l'église de Saint-Germain de Calberte, fondée par son mari; et ledit seigneur des Molles mourut le 16 août 1742, ayant eu de son mariage les enfants qui suivent :

- 1.^o Pierre-Jacques, dont l'article suit ;
- 2.^o Jacques Verdelhan des Molles, conseiller et premier médecin de S. A. S. monseigneur le prince de Condé, docteur en médecine de la faculté de Montpellier, en 1732 ou 1733, et docteur régent de la faculté de Paris, en 1744, naquit le 24 septembre 1710 ;
- 3.^o Louis Verdelhan, naquit le 8 novembre 1715, et eut pour marraine, dans la cérémonie de son baptême, demoiselle Suzanne Verdelhan ;
- 4.^o Simon Verdelhan des Molles, seigneur de Pujol, avocat au parlement de Toulouse, né le 1^{er} avril 1725, eut pour parrain dans la cérémonie de son baptême, faite le 9 du même mois, M. Jacques Verdelhan, et pour marraine demoiselle Anne Verdelhan ;
- 5.^o Julie - Madelaine Verdelhan des Molles, née le 23 mai 1718, fut mariée, par contrat du 14 février 1743, avec noble Philippe Dessalin, seigneur de Sailhan, de Lelze, de Nozières, du Mas de la Salle et de Polastron ;
- 6.^o Anne Verdelhan des Molles, naquit le 27 mars 1722.

X. Noble Pierre-Jacques VERDELHAN des Molles, seigneur des Molles, de la Garde, de Thouas, du Pujol, de la Bessede, et co-seigneur de St.-Germain de Calberte,

avocat au parlement de Toulouse, né le 11 décembre 1708, épousa, par contrat du 10 novembre 1733, demoiselle Marguerite Canonge, fille de Jean Canonge, et de demoiselle Jeanne Vellay, et fut marié, en face d'église, le 7 janvier 1734. Ledit seigneur des Molles acquit en 1740 le fief de la Garde, et étant comparu le 9 janvier 1742, devant le juge au bailliage de Saint-Etienne de Valfrancisque, sénéchaussée de Nismes, « pour faire apparoir par acte de notoriété publique, » que la maison de la Combe de Thouas, paroisse de » Saint-Germain de Calberte, dépendante dudit Balhage » et juridiction, appartenait et était habitée par feu » Pierre Verdelhan, seigneur des Molles, grand-père » dudit Pierre-Jacques, qu'elle fût brûlée par les fana- » tiques, en l'année 1705, avec les papiers et titres qui » étaient dedans, et qu'en outre les auteurs dudit sieur » Pierre Verdelhan, et après lui Daniel, Pierre, Jacques » Verdelhan, seigneur des Molles; ses fils et petits- » fils avaient vécu noblement depuis un temps immé- » morial, et possédé dans ce pays les fiefs des Molles, » la Bécède, Thouas, Fabregues, Merveillac, Sarre- » mejane, et autres, la plus grande partie desquels » étaient possédés par lesdits Verdelhan, avec toute » justice, et que le dit Pierre Jacques Verdelhan, en » jouissait, et outre ceux-là, de plusieurs autres ». Fit requérir ce juge de vouloir sur ce ouïr plusieurs témoins, qui ayant été choisis dans le corps de la noblesse, attestèrent unanimement les faits ci-dessus; de plus, que le sieur Pierre-Jacques Verdelhan, tant lui que le dit sieur Daniel son père, avaient acquis plusieurs autres fiefs, et notamment qu'ils étaient co-seigneurs du lieu, et paroisse de Saint-Germain de Calberte, etc. Il mourut à Toulouse, en 1752, et de son mariage avec dame Marguerite Canonge, morte le 21 avril 1749, âgée de 39 ans, et inhumée dans la chapelle du Saint-Sacrement de l'église paroissiale de Saint-Germain de Calberte, sont issus les enfans qui suivent :

- 1.^o Jean-Daniel Verdelhan des Molles, seigneur des Molles, de la Garde, du Poujol, de la Bessedé, et co-seigneur de Saint-Germain de Calberte, etc., né le 24 juin 1737, eut pour parrain, dans la cérémonie de son baptême, faite le surlendemain, seigneur François-Germain Verdelhan ;

- 2.^o Jacques-Gaspard Verdelhan, né le 13 juin 1739, a embrassé l'état ecclésiastique.
- 3.^o Léon-Maurice Verdelhan, sous-lieutenant dans le régiment Condé-Infanterie, naquit le 14 juin 1744 ;
- 4.^o Pierre - Marie Verdelhan des Molles, sous-lieutenant dans le régiment de Bourbon, infanterie, naquit le 8 septembre 1745 ;
- 5.^o Jeanne Verdelhan des Molles, née le 11 juin 1735, fut mariée, le 1^{er} novembre 1752, avec noble Jean Olivier de Teyssier, seigneur de Saint-Frezal de la Vernede.

TROISIÈME BRANCHE.

Seigneurs des Fourniels.

VI. Reymond VERDELHAN, du mas de Frepestel, dans la paroisse de Saint-Germain de Calberte (dont on observe que les seigneurs des Molles sont co-seigneurs) devait être fils de Pierre Verdelhan, frère d'Antoine Verdelhan, seigneur de Merveillac, auteur du cinquième degré de la branche aînée ; Jean Verdelhan, seigneur des Fourniels, fils dudit Reymond, étant qualifié cousin germain de Daniel Verdelhan, seigneur de Thouas, que l'on présume, avec toute vraisemblance, être petit-fils dudit Antoine Verdelhan, seigneur de Merveillac, par les fortes raisons que l'on en a données à l'article du sixième degré de la branche des seigneurs des Molles. Reymond Verdelhan que l'on trouve nommé dans un acte du 3 février 1572, fit son testament, le 30 janvier 1611, et mourut avant le 30 septembre 1612. De son mariage avec Jeanne Reymond, morte aussi avant le 28 mai 1617, et qui était sœur de noble Jean Reymond, seigneur de Mazelet, naquirent, entr'autres enfants :

- 1.^o Jean ;
- 2.^o Pierre ;
- 3.^o David ;
- 4.^o François ;

Ils demeuraient tous quatre à Saint-Germain de Calberte, et transigèrent, le 28 mai 1617, par acte passé en présence de nobles Jean et Jacques Reymond, père et fils, seigneurs de Mazelet, au sujet de la succession de leur frère ;

5.^o Jacques Verdelhan, qui mourut vers le 13 du mois de mai 1617, sans enfans de son mariage avec Anne Farelesse.

VII. Jean VERDELHAN, seigneur des Fourniels, s'établit à Saint-Etienne de Valfrancisque; il est nommé, comme on vient de le dire ci-dessus, dans la transaction de 1617, dans laquelle il déclare qu'il jouissait des biens qui lui avaient été laissés par Louis Verdelhan, son arrière-oncle, et épousa, par contrat du 30 septembre 1612, demoiselle Françoise de Sabatier, fille de François Sabatier, seigneur de Soleirol, et de demoiselle Françoise de Valette. En faveur de ce mariage, noble Jean Reymond, seigneur de Mazelet, oncle dudit Jean Verdelhan, lui fit don de la censive, droits de directe seigneurie, juridiction, haute moyenne et basse mère mixte et impère, qui lui appartenait sur le masage des Fourniels, paroisse de Saint-Germain de Calberte; il ne vivait plus le 7 février 1630, suivant un acte de ce jour dans lequel est énoncé le testament qu'il fit le 8 avril 1621, par lequel il déclara que sa femme était alors enceinte, et qu'il en avait déjà eu pour enfans :

- 1.^o Jean Verdelhan, dont on ignore la destinée ;
- 2.^o Pierre Verdelhan, dont l'article suit ;
- 3.^o Jeanne Verdelhan, laquelle était mariée, le 12 août 1569, avec Jean du Puy, demeurant à Saint-Etienne de Valfrancisque.

VIII. Noble Pierre VERDELHAN, écuyer, seigneur des Fourniels, demeurant aussi à Saint-Etienne de Valfrancisque, et faisant profession de la religion prétendue réformée, était encore mineur, lors du testament de son père, qui lui fit don de la somme de 400 livres, payable quand il aurait atteint l'âge de vingt-cinq ans. Il est nommé Pierre Verdelhan, écuyer, seigneur des Fourniels, dans une quittance qu'il donna le 14 septembre 1648, à Antoine du Noguier, écuyer, seigneur des Molles, paraît encore sous les noms et qualités de Pierre Verdelhan, écuyer, seigneur des Fourniels, dans une reconnaissance féodale qu'on lui donna le 23 septembre suivant, comme ayant droit et cause de feu noble Jean de Reymond, seigneur de Mazelet, savoir d'une pièce de terre, assise au mas des Fourniels, appelée la Redonnelle étant sous sa directe seigneurie et juridiction haute

moyenne et basse, mère mixte et impère, et vivait encore le 12 août 1659, date d'un accord qu'il fit avec Jean du Puy, son beau-frère, dans lequel acte il prend la qualité de noble Pierre de Verdelhian, sieur des Fourniels, fils de feu Jean Verdelhian des Fourniels et de feu demoiselle François Sabatier ; de son mariage accordé, par contrat postnuptial, du 27 mars 1652, avec demoiselle Lucrece de Valmalette qu'il avait épousée en face de l'église, le 2 juin 1649, fille de Luc de Valmalette, écuyer, et de demoiselle François de Belcastel. Il eut, entr'autres enfants, ceux qui suivent :

- 1.° Jacques, dont l'article suit ;
- 2.° Annibal Verdelhan, qui fonda la quatrième branche rapportée ci-après ;
- 3.° Noble Pierre Verdelhan, seigneur des Fourniels, né le 29 mars 1655, était lieutenant du juge de la ville de Saint-Etienne de Valfrancisque, lorsqu'il obtint, le 28 novembre 1694, une attestation des officiers ordinaires de cette ville, portant : « Qu'il était cadet de sa famille ; que son frère » aîné et son frère cadet étaient alors dans le service depuis long-temps, lieutenans de cavalerie » dans le régiment de Noailles-Marquis », et fit son testament, le 19 avril 1733, par lequel il voulut être enterré au cimetière de la paroisse de Saint-Etienne de Valfrancisque ; dans une reconnaissance féodale, du 19 septembre 1731, que lui avait donnée le nommé Jean Merge, du lieu des Fourniels, pour plusieurs pièces de terre, qui étaient sous sa seigneurie et juridiction haute, moyenne et basse, mère mixte et impère, situées au lieu des Fourniels, il est dit fils de feu Pierre Verdeillan, seigneur des Fourniels, icelui fils de Jean Verdeillan, aussi seigneur des Fourniels, ayant droit de noble Jean de Reymond, seigneur de Mazalet, et icelui, fils et héritier de noble Jacques de Reymond, seigneur du Vilard, acquéreur de noble Charles de Rochebaron, seigneur de la Garde ;
- 4.° Jeanne Verdelhan était veuve de Christophe Privat, lors du testament de Pierre Verdelhan, son frère, qui lui céda les directes et censives de

la justice moyenne et basse des Fourniels, et l'insti-
tutua son héritière universelle.

IX. Noble Jacques VERDELHAN, écuyer, seigneur des Fourniels, capitaine de cavalerie, demeurant, comme son père, à Saint-Etienne de Valfrancisque, né le 21 juillet 1649, était lieutenant de cavalerie dans le régiment de Crillon, le 12 mars 1688; dans celui de Noailles, le 28 novembre 1694, et servait encore, en la même qualité, dans le régiment de Duclos, lorsqu'il épousa, par contrat du 25 octobre 1698 (ce régiment étant alors en quartier dans la ville d'Auvilar), demoiselle Elisabeth de Beauquesne, fille de messire Antoine de Beauquesne, conseiller-procureur du Roi et de la communauté de ladite ville d'Auvilar, et de demoiselle Marie de Rasse; est qualifié, dans l'extrait baptistaire de son fils aîné, de l'an 1699, capitaine en pied de cavalerie, cependant il ne prenait encore que la qualité de lieutenant de cavalerie dans le régiment du Clos, lorsqu'il fit son testament, le 20 février 1701, étant, dit-il, en état de partir pour aller joindre son régiment. On lui connaît, de son mariage, les enfans dont on va parler.

- 1.° Jacques-Antoine Verdelhan, seigneur des Fourniels, naquit le 3 novembre 1699;
- 2.° Jean Verdelhan naquit le 13 septembre 1712;
- 3.° Bernard Verdelhan, qui va suivre;
- 4.° Antoinette Verdelhan fut mariée avec Pierre de Bonnal, habitant de Saint-Etienne de Valfrancisque;
- 5.° Jeanne Verdelhan des Fourniels épousa, par contrat du 4 octobre 1733, noble Pierre de Beringuier.

X. Bernard VERDELHAN, écuyer, seigneur des Fourniels, demeurant en la ville de Chantelle-le-Château, en Bourbonnais, né le 14 mars 1714, lieutenant de grenadiers dans le régiment de Beauvaisis, épousa, par contrat du 11 novembre 1754, demoiselle Françoise Artaud, fille de messire Antoine Artaud, seigneur de Champforest, conseiller du Roi, substitut de son procureur en la châtellenie royale de Chantelle, et de dame Claudine Arnoux; il a eu de son mariage :

- 1.° Jacques-Antoine Verdelhan, dont l'article suit;

2.^o Gabrielle-Françoise-Angélique Verdelhan, née le 30 septembre 1758 ;

3.^o Jeanne-Toinette-Léonardine-Bernardine-Françoise-Simonne Verdelhan des Fourniels, née le 6 novembre 1760.

XI. Jacques-Antoine VERDELHAN, seigneur des Fourniels, nommé, par le Roi, chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur (1), etc., etc., né à Chantelle, le 9 mai 1756, président de la chambre du commerce de Bordeaux, membre du conseil-général et du collège élec-

(1) Sa Majesté a aussi accordé à M. Verdelhan des Fourniels, en récompense de ses bons et loyaux services, des lettres patentes, le 4 mai 1816, qui le confirment dans son ancienne noblesse ; lesquelles portent en substance :

« Sur la présentation qui nous a été faite par notre garde des sceaux, des conclusions de notre commissaire, faisant, près de la commission du sceau, fonction de ministère public, et de l'avis de ladite commission, tendant à la délivrance desdites lettres recognitives, nous avons, de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, reconnu et confirmé, et par ces présentes signées de notre main, reconnaissons et confirmons ledit sieur Jacques-Antoine Verdelhan des Fourniels, chevalier de l'ordre royal de la Légion d'Honneur, président de la chambre du commerce de Bordeaux, membre du conseil général et du collège électoral du département de la Gironde, vice-président de l'administration des hospices de Bordeaux, président de canton du deuxième arrondissement de ladite ville, né à Chantelle, département de l'Allier, le neuf mai 1756, dans la possession et jouissance de la noblesse dont ses ancêtres ont été décorés ; voulons qu'il soit censé et réputé noble, tant en jugement que dehors, ensemble ses enfants, postérité et descendants mâles et femelles, nés et à naître en légitime mariage ; que comme tels, ils puissent prendre en tous lieux, actes et contrats, la qualité d'écuyer, et jouir des rangs et honneurs réservés à la noblesse, et qu'ils soient inscrits en cette qualité aux registres de la commission du sceau.

» Permettons audit sieur des Fourniels et à ses enfants, postérité et descendants, de porter en tous lieux les armoiries timbrées telles qu'elles sont figurées et coloriées aux présentes, et qui sont : Ecartelé ; au premier de sable, à une étoile d'argent ; au deuxième d'azur, à trois coquilles posées deux et une ; au troisième d'azur, à un lion d'or ; au quatrième de gueules, à six besants d'argent posés trois, deux et un ; l'écu timbré d'un casque taré de profil, orné de ses lambrequins. »

toral du département de la Gironde, etc.), a épousé, par contrat du 9 septembre 1785, demoiselle Jeanne-Marie-Adélaïde Daudier, fille de messire Daniel Daudier, conseiller du Roi, et son procureur au bureau des finances de la généralité de Tours ; il a eu de son mariage :

- 1.° Jacques-Aimé des Fourniels, né à Tonneins, département de Lot-et-Garonne, le 15 juin 1793 ;
- 2.° Jacques-Isidore des Fourniels, chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur, capitaine au neuvième régiment des chasseurs à cheval de la Dordogne, né à Bordeaux, le 11 novembre 1795.

BRANCHE CADETTE

Des Seigneurs des Fourniels.

IX. Annibal VERDELHAN DES FOURNIELS (II° fils de Pierre Verdelhan, écuyer, seigneur des Fourniels, et de Lucrèce de Valmalette), né le 5 mai 1652, fut marié, le 3 décembre 1696, avec demoiselle Françoise Levieux, âgée d'environ 35 ans, de la ville de Nîmes, fille de Daniel Levieux et de demoiselle Françoise de Clessé. De ce mariage vinrent :

- 1.° Jacques Verdelhan des Fourniels, dont l'article suit ;
- 2.° Marie Verdelhan des Fourniels, née le 26 février 1704, et mariée, par contrat du 25 mai 1727, avec haut et puissant seigneur messire Claude de Moreton, dit le comte de Chabillant, et qualifié aussi chevalier, seigneur de Boisson, du mandement d'Alègre de Saint-Jean, centenier de l'Empare.

X. Jacques VERDELHAN, écuyer, seigneur des Fourniels, de Saint-Nazaire, de Guirans, de Paris, de Merlet, de Gusnianne, de Montanegues, etc., conseiller secrétaire du Roi, maison, couronne de France, et de ses finances en 1748, l'un des fermiers-généraux de S. M., conseiller maître d'hôtel ordinaire de la Reine, et cidevant agent des affaires du Roi de Pologne, duc de Lorraine en France, naquit le 23 février 1697. Pierre Verdelhan, son oncle, lui avait laissé, par son testament, la haute justice qu'il avait au lieu des Fourniels et ses dé-

pendances, tout ainsi que lui et ses auteurs en avaient joui de tout tems; il est mort à Paris le 7 novembre 1763, et a été inhumé en l'église de Saint-Eustache. De son mariage avec Marie-Madelaine Morin est issue:

Bathilde-Madelaine-Félicité Verdelhan des Fourniels, mariée, par contrat du 28 février 1752, avec haut et puissant seigneur messire Jacques de Moreton, dit le comte de Chabillant, chevalier, seigneur de Boisson, du mandement d'Alègre de Saint-Jean, centenier, et, du chef de sa femme, seigneur de Saint-Nazaire, de Guizans, de Paris, de Merlet, de Gusnianne, de Montanegues, etc., chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ci-devant colonel d'un régiment de cavalerie de son nom, et maréchal des camps et armées du Roi.

CINQUIÈME BRANCHE.

Seigneurs de Sarremejane.

II. Etienne VERDELHAN, seigneur de Sarremejane, paroisse de Saint-Privat de Vallelongue, au diocèse de Mende, eut cette terre du chef de Tiburge d'Espinasson sa mère; il était marié avec Agnès de Condoulous (1), dès le 16 février 1414, date d'un hommage qu'elle rendit à magnifique et puissant homme Grimoard Grimoard, damoiseau, seigneur de Grisac, de Bellegarde et de la baronnie de Verfeuil, pour plusieurs cens qu'elle tenait de lui en fief franc et honoré et spécialement, de 2 sols tournois, de cens qu'elle percevait avec Etienne Verdelhan, son mari, et Pierre Verdelhan de Marveillac, son frère, sur ce qui était tenu d'eux dans le mas de Fontmarin, pour lesquels ledit Etienne Verdelhan en fit un nouvel hommage noble le 25 mai 1435, audit seigneur Grimoard; il transigea le 14 mars 1443, avec nobles et discrets hommes (*nobiles et discretos viros*) Pierre et Pierre Verdelhan père et fils, dudit lieu de Merveillac, par laquelle sur ce que ceux-ci disaient que le Mas Blanc (*Mansum Blanchi*), situé au lieu de Merveillac, autrefois acquis

(1) On observe que son père avait épousé aussi une Agnès Condoulous, suivant l'acte de 1376, cité à son article, page 8.

par Pierre Verdelhan père desdits Pierre et Etienne leur appartenait en vertu d'une donation précédemment faite par ledit feu Pierre, père desdits frères, comme aussi que le lieu de Sarremejane, et les autres biens, que ledit Etienne tenait de Thibous d'Espinasson mère desdits frères, appartenait auxdits père et fils, en vertu de la donation que ladite Thibous avait faite de tous ses biens, à quoi ledit Etienne répondait que ledit Mas Blanc lui appartenait par donation à lui faite par ledit seigneur son père (*per dictum dominum patrem suum*), ratifiée par ledit Pierre son frère, et enfin que la moitié de ceux acquis par ledit feu Pierre leur père, lui appartenait en vertu de son testament : pour terminer tous différends, les parties conviennent que ledit Mas, appelé le Mas Blanc, situé à Merveillac, appartiendrait à l'avenir audit Etienne, sauf la directe seigneurie qui demeurerait auxdits Pierre et fils, avec ce qui était contenu dans une donation faite par ledit feu Pierre et Thibous son épouse, audit Pierre leur fils, et que les cens que percevait ledit Etienne, nom de ses enfans, sur le Mas de Fontmarin, appartiendrait auxdits Pierre et fils, sauf audit Etienne la directe seigneurie. Cet acte passé à Sarremejane, en présence de Jacques Verdelhan et autres, outre que cet acte établit trois filiations pour la branche des seigneurs de Merveillac ; il prouve de plus, 1.^o qu'Etienne, dont il est ici question, possédait la seigneurie de Sarremejane du chef de Tiburge d'Espinasson, sa mère ; et 2.^o qu'il avait alors plusieurs enfans ; ledit seigneur de Sarremejane reçut par acte du 29 janvier 1454, passé en présence de Pierre Verdelhan, vraisemblablement son frère, et par autres actes du mois de février de la même année et du 16 des mêmes mois et an, les hommages de Raimond Nogaret, (*Nogareti*), du lieu de Nogaret, François-Philippe, du lieu de Chabannes, et Jean Nogaret du lieu de Rodilhare (*de Rodilharia*), savoir de plusieurs biens qu'ils tenaient de lui en emphytéose ; sous sa directe seigneurie à lui advenue de ses antécresseurs ; l'acte de 1443, cité ci-dessus, prouve qu'il avait eu plusieurs enfans ; mais on n'a pu recouvrer aucun acte qui les désigne tous,

1.^o Etienne Verdelhan, demeurant à Sarremejane, est le seul que l'on connaisse des enfans d'Etienne Verdelhan, dont on vient de parler ; il est qua-

lifié neveu de Pierre Verdelhan, du Mas de Merveillac, auteur du II^e degré, dans une obligation qu'il fit avec lui, le 23 novembre 1464, tant en leurs noms, que comme procureurs de la terre de Grisac, à religieux homme messire Pierre Pelet, prieur de Saint-Privat de Vallelongue, savoir de cinq écus d'or qu'il leur avait prêtés pour la défense des libertés et franchises de la terre de Grisac, à cause des finances des fiefs et arrière-fiefs, imposés par les nobles sur les nobles ;

- 2.^o Guillaume Verdelhan, cleric du Mas de Sarremejane, nommé ainsi dans un acte auquel il fut présent, le 8 juin 1467, paraît être encore l'un des enfants d'Etienne Verdelhan, auteur de la branche des seigneurs de Sarremejane.

III. Pierre VERDELHAN, seigneur de Sarremejane, n'est dit dans aucun acte fils d'Etienne ; mais joint au rapport des tems, la possession de la même terre, qu'il ne put avoir que par succession, on a cru devoir le placer ici au III^e degré, comme étant vraisemblablement l'un des enfants du seigneur de Sarremejane, auteur du II^e degré ; il est nommé dans deux actes passés en sa présence, le 24 janvier 1466 et le 7 juin 1467. Il ratifia, par acte du 18 octobre 1468, un échange de quelques terres qui étaient sous sa directe ; et par un autre acte, du 10 septembre 1471, il ratifia encore un échange fait entre noble Antoine de Autun (*de Autumpno*), du lieu de Champclos, paroisse de Sainte-Cécile d'Andorge, et Raymont Chabrier (*Chamberii*, du mas de Villaret, de ladite paroisse, lequel fit reconnaissance, par ce même acte, audit Pierre Verdelhan, d'une pièce de terre située en ladite paroisse, qu'il avait eue par ledit échange, et qui était sous sa directe et seigneurie. Serait-ce un de ses fils, nommé Vincent Verdelhan, du mas de Sarremejane, dans un hommage qu'il rendit, le 26 juillet 1513, à l'abbé de Sendras, pour plusieurs biens qu'il tenait sous la directe seigneurie de ladite abbaye.

V. Noble Antoine VERDELHAN, seigneur de Sarremejane et de Fabregues, qui, suivant la combinaison d'années par chaque degré, devait être arrière-petit-fils d'Etienne Verdelhan, auteur de la branche des seigneurs de Sarremejane, possédait déjà cette terre de Sarremejane, lors

d'une ratification qu'il fit, le 22 mars 1575, d'un échange que Jean Fagès, de la paroisse de Saint-Privat de Valleslongue, avait fait avec messire Anthoine Verdelhan, licencié, seigneur de Marveilhac, de plusieurs terres tenues dudit seigneur de Sarremejane, auquel ledit Jean Fagès donna le même jour une reconnaissance desdites terres, mouvantes de la directe seigneurie et juridiction dudit Sarremejane; et d'une reconnaissance que lui fit encore, le 24 du même mois, Pierre Hugon, de ladite paroisse de Saint-Privat, d'une pièce de terre qu'il possédait en ladite paroisse, sous la directe et juridiction moyenne et basse dudit seigneur de Sarremejane, en présence de messire Anthoine Verdelhan, seigneur de Marveilhac; le 1^{er} acte où l'on trouve qu'il possédait la terre de Fabregues, est une reconnaissance donnée, le 26 juin 1578, à noble Anthoine Verdelhan, ès droits licencié, seigneur de Marveilhac, biens tenant et successeur de noble Pierre Bernard, du lieu de Saint-Christol, par Jacques Malplach, de ladite paroisse de Saint-Privat; savoir, de plusieurs pièces de terres étant sous sa directe, moyenne, basse, avantage, seigneurie et prétation, il prenait encore la qualité de seigneur de Fabregues, lorsqu'il épousa, par contrat du 4 septembre suivant, Marguerite Durant, veuve en deuxièmes noces de Claude d'Alègre, dit Vielvier, en premières noces, de noble Guillaume de Budos; par cet acte, il paraît que ledit Anthoine Verdelhan avait été marié en premières noces; car il déclare qu'il avait alors un fils naturel et légitime appelé Daniel Verdelhan; Marguerite Durant, de son côté, dit qu'elle avait eu de son premier mariage une fille nommée demoiselle Madelaine de Budos, et ils promettent réciproquement de les marier ensemble, et d'accomplir ce mariage en faveur duquel haut et puissant seigneur messire Jacques de Budos, baron, et depuis vicomte de Portes, baron de Teyrargues, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, et lieutenant de cent hommes d'armes de ses ordonnances, constitue en dot à ladite demoiselle Madelaine de Budos, sa nièce, pour tous droits paternels, la somme de 266 écus et deux tiers d'écus d'or, et ledit Anthoine Verdelhan donne audit Daniel, son fils, la moitié de tous ses biens, se réservant l'autre moitié pour légitimer ses autres enfants, nés et à naître, et de plus tous les droits seigneuriaux qui étaient dus au seigneur,

baron du Roure et de Grisac, duquel il tenait en juridiction directe.

VI. Daniel VERDELHAN, écuyer, seigneur de Fabregues (l'un des enfants d'Anthoine Verdelhan, dont on vient de parler), demeurait au lieu de Sarremejane, et reconnu conjointement avec son père comme successeur de feu Etienne Verdelhan (auteur de cette branche des seigneurs de Sarremejane), par acte du 27 mars 1524, tenir à fief franc et honorable, de haut et puissant seigneur noble Antoine de Grimoard, écuyer, seigneur et baron de Grisac, de Bellegarde, etc., plusieurs pièces de terre, dont une confrontait avec Pierre Verdelhan, et aussi plusieurs censives, ainsi que la juridiction qu'ils avaient dans leurs fiefs et possessions; Daniel Verdelhan fit encore hommage, comme successeur et bien tenant d'Etienne Verdelhan, tant en son nom que comme fils et donataire de son père, le 18 septembre 1590, à haut et puissant seigneur messire Jacques de Budos, vicomte de Portes, chevalier de l'ordre du Roi, savoir, d'un sol de censives, avec droit de directe; prélation qu'il avait à prendre annuellement sur certains habitants du mas de Terondel et de Leirolle, pour les fiefs mouvants de sa directe, avec la seigneurie qu'il disait avoir sur lesdits fiefs, le tout assis dans la paroisse de Saint-Frezal de Ventalon, suivant les hommages faits par ses prédécesseurs, aux prédécesseurs dudit seigneur de Portes; on a vu, à l'article de son père, qu'en 1578, il était sur le point d'épouser demoiselle Madelaine de Budos, fille de noble Guillaume de Budos, et de Marguerite Durant, sa belle-mère; mais on ne sait si ce mariage eut lieu.

Armes : écartelé, au premier de sable, à une étoile d'argent; au deuxième d'azur, à trois coquilles d'or; posées 2 et 1; au troisième d'azur, à un lion d'or; et au quatrième de gueules, à six besants d'argent, posés 3, 2 et 1.

REGNAULD DE BISSY et LANNOY, en Savoie, DE PARCIU et DE BELLESCIZES, en Lyonnais, famille ancienne qui remonte à :

1. Guillaume DE REGNAULD, 1^{er} du nom, en latin

Regnaldi, châtelain de Maurienne en 1290; on ignore le nom de sa femme. Il eut pour fils :

II. Jean DE REGNAULD, qui fut secrétaire des comtes de Maurienne, en 1350, ainsi qu'il appert par le registre de la chambre des comptes de Turin. Il fut père de :

III. Guillaume DE REGNAULD, II^e du nom, qui prêta foi et hommage, avec les gentilshommes de Savoie, en 1430; il avait épousé Emeranciène de Cors, dont il eut :

IV. Pierre DE REGNAULD, I^{er} du nom, chevalier, seigneur de la Maison-Fort de la Tour, près de Chambéry, vivant en 1470; Il épousa, le 12 février 1447, demoiselle Claudine de Bagtalier, dont le nom, dans les titres latins est *Bataglieri*. De ce mariage vinrent plusieurs enfants; le seul qui laissa postérité fut :

V. Guillaume DE REGNAULD, III^e du nom, chevalier, seigneur de la Tour, qui reçut une missive de Louis XII, du 9 octobre 1499, par laquelle il appert que ce seigneur était, pour la somme de trois cents livres, dans l'emprunt que le Roi leva pour subvenir aux charges de l'Etat. Il testa en 1507, et mourut en 1510, ainsi que le porte l'inscription qui est sur son tombeau, dans l'église de Saint-Paul de Lyon. Il eut deux femmes; la 1^{re} Françoise Faure, la 2^e, Jeanne de Maut, dont il eut;

- 1.^o Claude, dont l'article suit;
- 2.^o François, seigneur de la Tour, dont descendent messieurs de Bissy et de Lannoy;
- 3.^o Pierre de Regnault, échevin à Lyon en 1532, 1540 et 1546;
- 4.^o Claudine de Regnault;
- 5.^o Madelaine de Regnault.

VI. Claude DE REGNAULD, écuyer, seigneur de Pierrelatte, fut nommé échevin de la ville de Lyon, pour 1524, 1525, 1529, 1530, et 1544; il est qualifié écuyer dans l'arrentement de la terre de Pierrelatte, du 5 décembre 1548, signé Guillaume Monnier, notaire royal d'Elphinal; il avait épousé, 1.^o Françoise de Lafay; 2.^o Antoinette Bulliond, fille de noble Antoine Bulliond, général des finances de France, en Bretagne, dont il eut quatre enfants, comme il appert par le testament de ladite Antoinette, du 3 août 1549; il eut sept enfants de sa première femme, entr'autres :

- 1.^o Jacques, dont l'article suit ;
- 2.^o N..... premier président à Lyon, en 1569 ;
- 3.^o Geoffroy, chevalier de Malte , commandeur de la Tourelle.

VII. Jacques DE REGNAULD, I^{er} du nom, écuyer, seigneur de Pierrelatte, en Dauphiné, de Corps, Vaulgdemart et Saint-Guillaume, comme il appert par trois arrentements desdites terres, échevin de la ville de Lyon en 1561, conseiller du Roi le 23 décembre 1568, des 5 janvier, 13 octobre et 23 décembre 1571. Il avait épousé, par contrat du 2 octobre 1551, Jeanne de Peyrouse, fille de Guillaume de Peyrouse, seigneur de Saint-Guillaume et Vaulgdemart ; leurs enfants furent :

- 1.^o Claude, qui suit ;
- 2.^o Nicolas de Regnauld , qui a fourni la branche des marquis de Bellescizes ;
- 3.^o Guillaume, échevin à Lyon, en 1549, 55 et 67 ;
- 4.^o Jean-Jacques, échevin à Lyon, en 1572 ;
- 5.^o Antoine, aussi échevin en 1566 et 1567.

VIII. Claude DE REGNAULD , II^o du nom , écuyer , seigneur de Corps et Vaulgdemart, conseiller du Roi en l'élection du Lyonnais, par lettres de Henri III, du 14 novembre 1587, consul échevin de la ville de Lyon, en 1600 et 1601, et l'un des anciens capitaines de cette ville, avait épousé, par contrat du 23 août 1592, Eléonor de Bussilet, fille de Louis de Bussilet, écuyer, seigneur de la Rivière, conseiller du Roi et garde des sceaux au siège présidial de Lyon, et de Marie Dubois ; il n'eut de ce mariage que :

IX. Nicolas DE REGNAULD, écuyer, conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France, et de ses finances, par provision du 17 février 1621 ; il épousa, 1.^o par contrat du 14 juillet 1618, Claudine Girard ; 2.^o par contrat du 6 août 1623, Marguerite de Bernond ; il obtint, le 4 novembre 1627, un certificat de François de Chevrier des Libres, seigneur de Saint-Mauris , juge général des armes de France, qui atteste la filiation et les armoiries de sa famille, telles que nous les rapporterons ci-après , dressées sur les titres originaux. Ses enfants furent :

Du premier lit :

- 1.^o Claude de Regnauld ;
- 2.^o Marie de Regnauld ;

Du second lit :

3.^o Claude François, qui suit ;

4.^o François.

X. Claude-François DE REGNAULD, chevalier, seigneur du Buisson, épousa, par contrat du 22 juin 1680, Jeanne de Molin, fille de messire Antoine Molin, conseiller du Roi, assesseur et premier élu en l'élection de Saint-Etienne en Forez, et de Philippe Rivoire ; il donna à son beau-père, le 26 du même mois, quittance de la somme de 30,000 livres, pour la dot de sa femme, et est maintenu dans sa noblesse, lors de la recherche des usurpateurs, par M. Dugué, intendant du Lyonnais, le 1^{er} juin 1667. De ce mariage :

XI. Antoine-François DE REGNAULD, chevalier, seigneur de Parcieu, Massieu et Myons, conseiller en la cour des monnaies, sénéchaussée et siège présidial de Lyon, en faveur duquel, par lettres patentes de S. A. S. monseigneur Louis-Auguste de Bourbon, duc du Maine, en date du mois d'août 1721, il aliène ses justices de Parcieu et Massieu, sises dans sa souveraineté de Dombes, audit Antoine-François de Regnauld, en considération de l'ancienneté de sa noblesse et des services que ses ancêtres ont rendus aux princes ses prédécesseurs, a épousé, par contrat du 9 décembre 1710, Françoise Chappuis de la Fay, fille de Jean Chappuis, écuyer, seigneur de la Fay, l'Aubépin, Larejasse, etc., conseiller du Roi en la cour des monnaies de Lyon, et de Catherine de Bailly. Il fut père de :

XII. Jean-Antoine DE REGNAULD, chevalier, seigneur de Parcieu, Massieu, Myons et autres lieux, député de la noblesse à l'assemblée des notables de la ville de Lyon, marié, par contrat du 25 novembre 1744, avec Bonne de Ponsaimpierre du Péron, fille de Dominique de Ponsaimpierre, écuyer, seigneur du Péron, noble Luquois d'origine, conseiller en la cour des monnaies, sénéchaussée et siège présidial de Lyon, et de Bonne d'Ambournay. De ce mariage sont issus :

1.^o Antoine-Bon, qui suit

2.^o Catherine-Bonne, mariée à messire Louis Humbert de Gratet, chevalier, comte du Bouchage, conseiller au parlement de Grenoble ;

- 3.^o Dominique-Françoise, mariée à messire Adrien d'Allois , chevalier, comte d'Herculeus , maréchal des camps et armées du Roi .

XIII. Antoine-Bon , marquis DE REGNAULD DE PARCIEU, chevalier, ancien conseiller d'ambassade du Roi à la cour de Vienne, a épousé, par contrat du 19 avril 1779, Marie-Claudine-Gabriel de Labletonnière d'Igé, fille de messire François-Charles-Albert de Labletonnière, chevalier, baron d'Igé, seigneur de Domanges, Sathonay, Epières, Azay, Chevagny et autres places , ancien officier au régiment d'Orléans, et de dame Madelaine Chapuis de la Fay. De ce mariage sont issus :

- 1.^o Alphonse-François-Bon, qui suit ;
- 2.^o Adélaïde ;
- 3.^o Amélie ;
- 4.^o Zoé.

XIV. Alphonse-François-Bon , marquis DE REGNAULD DE PARCIEU, chevalier, a épousé, par contrat du 22 février 1813, Louise-Nathie-Madelaine Lemulier de Bressey, fille de messire Jean Lemulier, seigneur de Bressey, chevalier, conseiller au parlement de Dijon, député de l'ordre de la noblesse de Bourgogne aux états-généraux, et de dame Claudine Coujard de Laverchers. De ce mariage est issue :

Claudine-Armande-Blanche.

Armes: De gueules, à la bande d'argent, accompagnée de deux losanges d'or; couronne de comte; cimier; un cœur traversé d'un serpent. Supports : deux lions. Devise: *Ardeus et equum.*

DE GRAVE, en Languedoc, maison dont l'origine se perd dans l'obscurité des tems les plus reculés. L'on trouve dans les dépôts publics, dans les histoires du Languedoc et dans la bibliothèque du Roi, des marques de sa grandeur et de son ancienneté. On voit, par des actes des années 1112, 1149, 1187, que le château de Grave et plusieurs terres qui avaient fait partie des domaines des comtes souverains de Barcelonne , de Provence, des vicomtes de Beziers, des ducs d'Albi et des seigneurs de Montpellier,

étaient venus par succession dans la maison de Grave, dont ceux de cette maison étaient seigneurs et y tenaient des troupes à leur solde, en 1150.

Gérauld de Grave est nommé dans une chartre de l'an 1112, avec Pierre de Chambaut, Pons Dalmas, Pierre Adhemar, Pierre Ruffo et plusieurs autres seigneurs ecclésiastiques de la sénéchaussée de Carcassonne.

Arnauld de Grave est présent à un acte signé de lui et de plusieurs autres seigneurs, de Roger, vicomte de Carcassonne, du quatrième jour des calendes de septembre de l'an 1149.

Guillaume de Grave fit, conjointement avec Girard Bec, une donation pour fonder l'abbaye de Candeil, en 1150, à Alexandre, abbé de Grandselve.

Guillaume-Raymond, Raymond et Guillaume de Grave, vivaient en 1158, 1183, et 1187, suivant des actes de ces années, souscrits par eux.

I. Mathieu DE GRAVE, 1^{er} du nom, chevalier, seigneur de Leucate en 1150, mérita, par sa bravoure, la ville et château de Peyriac, pour en avoir chassé le seigneur, homme inquiet, cruel, qui tyrannisait ses vassaux et persécutait ses voisins. En mémoire de cette action, il lui fut permis, et à ses descendants, de porter pour cimier en ses armes, une tête de géant au bout d'une lance, tel qu'on le voyait gravé sur la porte de l'église de Peyriac. Il eut pour fils :

II. Eléazard DE GRAVE, 1^{er} du nom, chevalier, seigneur de Peyriac, qui, ayant été attaqué par Simon, comte de Montfort, se défendit vaillamment, durant deux jours, dans Peyriac, et n'en sortit que pour se jeter dans Rieux, qui était plus en état d'être défendu ; il y fut attaqué par le comte de Montfort, qui s'empara de cette place, et fit Eléazard prisonnier en 1211. Comme il avait embrassé l'hérésie des Albigeois, suivi le parti des comtes de Toulouse, de Carcassonne et de Foix, et souffert qu'on la prêchât publiquement dans le château de Peyriac, non-seulement il perdit sa liberté à la prise de Rieux, mais ses biens furent encore confisqués. Il épousa Fabrice, dont il eut :

1.° Eléazard, dont l'article suit ;

- | | |
|--------------------------|---------------------|
| 2.° Marquise de Grave, | } vivantes en 1231. |
| 3.° Alda de Grave, | |
| 4.° Ermengarde de Grave, | |

III. Eléazard DE GRAVE, II° du nom, chevalier, demanda au Roi saint Louis la restitution des biens d'Eléazard, son père, et la dot de Fabrice, sa mère, conjointement avec Marquise, Alda et Ermengarde, ses sœurs; il leur fut répondu, suivant l'acte de l'an 1231, qui se trouve à la bibliothèque du Roi et dans les archives de Montpellier, que leurs père et mère étant morts hérétiques, leurs biens étaient et demeuraient confisqués. Ses enfants furent :

- | | |
|-----------------------------------|--------------------|
| 1.° Pierre, dont l'article suit ; | } vivants en 1245. |
| 1.° Arnaud, chevalier, | |
| 3.° Raymond, chevalier, | |

IV. Pierre DE GRAVE, chevalier, seigneur de Peyriac, fut un des seigneurs qui, le samedi 24 janvier 1243, prêtèrent serment au Roi de s'élever contre les entreprises du vicomte de Narbonne et ses héritiers, et de conserver fidèlement les domaines de S. M. Il reçut du Roi saint Louis, au mois de juillet 1245, avec Arnaud et Raymond de Grave, ses frères, 60 livres de rente, assignées sur les lieux de Casilag, de Brousses, de Cayrolles, de Traussan et d'Azile-le-Petit, et ce prince lui restitua la moitié de la ville de Peyriac, confisquée sur son aïeul, en récompense de ses services et de son dévouement à la cause de la religion. Il fut un des chevaliers qui écrivirent au Roi, le 15 juin 1255, touchant les intérêts de ce prince. Il fonda une chapelle à Peyriac, le 11 des calendes d'août de la même année, au frontispice de laquelle était une inscription qui en marquait la fondation; cette chapelle subsistait encore avant la révolution, de même que son tombeau, qui y fut élevé et sur lequel étaient représentés, en bas reliefs, trois chevaliers armés, leurs chevaux bardés et chargés d'ondes. Il termina, au mois de mai 1258, le démêlé entre Philippe II de Montfort, seigneur de Castres, Pierre, vicomte de Lautrec, et Vacquerie, sa femme, au sujet du château de Fiac et de quelques autres domaines, que le premier prétendait être de sa mouvance. Au bas de la sentence qui intervint à ce sujet, est le sceau de Pierre de Grave, chargé de *trois fasces ondées*, et non pas de *croissants*, comme on a mis mal à propos dans l'histoire

du Languedoc. Pierre de Voisins, Boson de Monestier et Pierre de Grave, arbitres de ce différend, sont qualifiés, dans l'acte, de nobles, seigneurs et chevaliers. Il fut du nombre des principaux seigneurs de la sénéchaussée de Carcassonne, qui s'armèrent contre Pierre de Colmieu, vice-légat du Saint-Siège, qui lésait les intérêts du Roi, alors à la Terre-Sainte, et qui, secondé des vicomtes de Lautrec et autres seigneurs, ravageait le pays pendant l'été de 1259. Il avait épousé Brunissende, nommée dans la donation du Roi saint Louis, de l'an 1245. Leurs enfants furent :

- 1.° Berenger, dont l'article suit;
- 2.° Raymonde, qui vivait en 1268.

V. BERENGER DE GRAVE, 1^{er} du nom, chevalier, seigneur de Peyriac, tenait rang avec la plus haute noblesse dans la convocation des nobles, faite par le sénéchal de Carcassonne, le 3 des calendes de juin 1268. Il rendit hommage au Roi, de ses terres, le 4 des ides de février 1276, et partagea avec le sénéchal de Carcassonne, agissant pour le Roi, le 3 des nones de février de la même année. Il reçut encore, en 1274, une lettre de convocation du sénéchal de Carcassonne, comme étant un des seigneurs du pays tenus au service militaire. En 1304, Philippe-le-Bel ayant demandé un subside extraordinaire pour pouvoir continuer la guerre de Flandre, il est nommé parmi les seigneurs et prélats du Languedoc, qui lui accordèrent le cinquième de leur revenu; et au mois de juillet 1315 il parut à la montre des gens d'armes de la sénéchaussée de Carcassonne, convoqués pour la guerre de Flandre. Dans cette montre, où comparaissent le Noir de la Redorte, Guillaume de Voisins, chevalier-bannet, Guillaume de Villerembert, chevalier, Roger d'Anduse, damoiseau, Berenger d'Aban, damoiseau, Jean de Saint-Denis, coseigneur de Badens, Berenger de Pierre-Pertuse, chevalier, avec Guillaume, son fils, Bernard de Comminges, damoiseau, Pierre de Villeneuve, chevalier, Guillaume de Baux, et autres seigneurs, tous gens d'armes de ladite sénéchaussée, Berenger de Grave a la qualité de *damoiseau de Peyriac*; mais dans un acte de l'an 1317, il est qualifié de *chevalier* et de *noble et puissant seigneur*, et Raymond de Grave, son fils, qui suit, signe dans le même acte, et y est qualifié *damoiseau*, titre que

prenait alors le fils d'un chevalier, tant qu'il n'était point parvenu à la chevalerie. Il avait épousé Vacquerie de Monteil, dont est issu :

VI. Raymond DE GRAVE, chevalier, seigneur de Peyriac, de Ventenac, de Brosse-Cavaret, etc., qui possédait les mêmes terres sur lesquelles avait été établie la pension de 60 livres de rente par saint Louis. Il testa le 12 novembre 1371, suivant qu'il est énoncé dans le contrat d'accord fait entre ses enfants le 21 août 1395. Il avait épousé, 1.° Allemande de Roquenegade; 2.° Sclarmonde de Fressac; 3.° Saure de Merle. Ses enfants furent :

Du premier lit :

- | | |
|-----------------|-----------------|
| 1.° Sclarmonde, | } religieuses ; |
| 2.° Marguerite, | |

Du second lit :

- 3.° Jean, qui fut sénéchal de Carcassonne en 1345 ;
4.° Eléonore de Grave ;

Du troisième lit :

- 5.° Foulques dit Fouquet de Grave,
6.° Hugues, dont l'article suit ;
7.° Pierre, dont on ignore la postérité ;
8.° Berenger, qui fonda la cinquième branche rapportée ci-après.

VII. Hugues DE GRAVE, damoiseau, seigneur de Peyriac, de Villegly, de Félines, d'Alzeau, de Ventajou, etc., vivait en 1372 et 1379, suivant des actes qu'il passa alors. Il paraît dans le contrat d'accord du 21 août 1395, touchant la succession de son père, fait entre lui et ses frères et sœurs des deux premiers lits. Il transigea, en présence de noble Pierre de Malbosc, seigneur de Miral, le 12 août 1402, avec les consuls de Peyriac, au diocèse de Narbonne; fut nommé héritier de Fouquet de Merle, son oncle maternel, aux conditions de porter le nom et armes de Merle. C'est depuis ce tems que la maison de Grave écartèle *d'or, à cinq merlettes de sable*. Il rendit hommage au Roi, pour ses terres et seigneuries, les 21 octobre 1405 et 18 juillet 1407. Il avait épousé Navarre de Hautpoul, dont sont issus :

- 1.° Jean, dont l'article suit ;

- 2.^o Macé de Grave, écuyer, pourvu de l'évêché de Carcassonne, le 3 décembre 1456 ;
- 3.^o Miracle de Grave, mariée à Bermond de Siran ; elle fit son testament le 10 juillet 1418, par lequel elle institua Jean, son frère aîné, héritier de ses biens ;
- 4.^o Blanche de Grave, qui épousa Guillaume Abbani de Durban ;
- 5.^o Philippe de Grave ;
- 6.^o Cécile de Grave.

VIII. Jean DE GRAVE, I^{er} du nom, seigneur de Villegly, fit hommage au Roi en 1417, et épousa Sybille Royer de la Boissière, dame d'Arragon, dont il eut :

- 1.^o Guillaume, seigneur de Sérigan, qui épousa Marquise de Rouch d'Arnoye, dont il eut :
 - a. Bertrand de Grave ;
 - b. Nicolas de Grave, seigneur de Puylaur ;
 - c. Guillemette de Grave, mariée, le premier octobre 1588, à Jacques de Loubens, seigneur de Loubens et de Verdalle, conseiller d'état, chevalier des ordres du Roi ;
- 2.^o Mathieu, dont l'article suit ;
- 3.^o Mathieu, dit le Jeune, qui fit son testament le 26 février 1501.

IX. Mathieu DE GRAVE, II^e du nom, seigneur de Villegly, d'Arragon et autres lieux, partagea avec Guillaume, son frère, les biens de Jean, leur père, par acte du 15 mai 1454, et testa le 22 août 1463. Il avait été nommé, par le Roi Charles VII, en 1456, pour administrer le temporel de l'évêché de Carcassonne, et avait épousé, 1.^o Andrive de Serrières ; 2.^o Bonne de Hautpoul, fille de Gaston de Hautpoul, seigneur de Félines, de Cassagnoles et Ventajou, et de Jeanne de Sainte-Colombe. Il eut du premier mariage :

- 1.^o Jean, dont l'article suit ;
- 2.^o François de Grave, seigneur de Félines, qui testa le 5 septembre 1621, et fut père de Bernard de Grave, qui épousa, le 3 mai 1631, Anne de la Vergne, qui le fit père de Blaise de Grave, seigneur de Félines, maintenu dans sa noblesse avec

son père, par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc, du 19 décembre 1668 ;

3.° Catherine de Grave ;

4.° Jeanne de Grave ;

5.° Isabelle de Grave.

X. Jean DE GRAVE, II^e du nom, seigneur de Villegly, d'Arragon, de Puynautier et de la Livinière, terres dont il rendit hommage au Roi le 11 février 1483, fut institué héritier de son père, et fit son testament le 7 mars 1521 : Il avait épousé : 1.° Beatrix de Puymisson ; 2.° Jeanne de Montbrun. Ses enfants furent ;

Du premier lit :

1.° Gabrielle de Grave ;

Du second lit :

2.° Jean, dont l'article suit ;

3.° Joachim de Grave ;

4.° Philippe, chef de la troisième branche, rapportée en son rang ;

5.° François, tige de la quatrième branche, rapportée aussi en son lieu ;

6.° Jeanne de Grave, qui épousa François Abbani, seigneur de Mossio ;

7.° Claire de Grave, qui épousa Jean d'Auxillon ;

8.° Anne de Grave, mariée avec Philippe de Sainte-Gassemore ;

9.° Isabelle de Grave ;

10.° Jeanne de Grave ;

11.° Andrive de Grave.

XI. Jean DE GRAVE, III^e du nom, seigneur de Villegly, d'Arragon, etc., épousa, par contrat du 5 août 1526, Catherine de Rouch d'Arnoye, et testa le 13 avril 1557. De son mariage sont issus :

1.° Pierre de Grave, seigneur de Villegly, qui épousa Anne de Hautpoul, et fit son testament le 3 avril 1592, suivant deux arrêts, des 26 novembre 1602, et 2 novembre 1603. Il fut père d'Annicet de Grave, seigneur de Villegly, qui vivait en 1603 ;

2.° François, dont l'article suit ;

3.° Antoine de Grave ;

4.° Jean-Jacques, auteur de la seconde branche, rapportée ci-après ;

- 5.° Isabeau de Grave ;
- 6.° Anne de Grave ;
- 7.° Jeanne l'aînée, mariée à N... de Rouch ;
- 8.° Jeanne lajeune ;
- 9.° Claire de Grave ;
- 10.° Marguerite de Grave, mariée à Pierre Darsse, seigneur de Launes, co-seigneur de Cascastel.

XII. François DE GRAVE, I^{er} du nom, écuyer seigneur de Lanet, épousa, par contrat du 30 octobre 1565, Jeanne du Château. De ce mariage sont issus :

- 1.° François de Grave, seigneur de Lanet, qui épousa, le 25 mai 1596, Marguerite de Hautpoul, et testa le 6 novembre 1620. Il eut de son mariage :
 - a. Jean-Balthazard, qui testa le 10 novembre 1665, et fut père de Pierre de Grave, seigneur de Castillon et de Lanet, maintenu dans sa noblesse par jugement de M. de Bezons, du 19 décembre 1668 ;
 - b. Pierre de Grave, seigneur de Saint-Christol, qui épousa, le 9 mai 1647, Guillaumette de Fabre ;
 - c. Jean de Grave, seigneur de Combebelle, qui testa le 12 septembre 1638. Il avait épousé, par contrat du 13 octobre 1610, Germaine Nonels, qui le fit père de Jean-François de Grave, seigneur de Prunet, maintenu le 19 décembre 1668 ;
 - d. François de Grave ;
- 2.° Jean, dont l'article suit.

XIII. Jean DE GRAVE, IV^e du nom, écuyer, seigneur de Combebelle, est nommé dans une reconnaissance de noble Pierre d'Yversen, du lieu de Gaillac, du 5 novembre 1616, où il est dit qu'il tenait, conjointement avec lui, un fief assis en la juridiction de Brens, sénéchaussée de Carcassonne. Il épousa, par contrat du 16 octobre 1606, Germaine de Doustre, dont il eut :

- 1.° Jean, dont l'article suit ;
- 2.° Claudette de Grave, mariée, par contrat du 4 février 1635, à Hercule de Casemajou, seigneur de Montommet, fils de Jean de Casemajou, seigneur de Vignes, et de Françoise Bourcier du Barri.

XIV. JEAN DE GRAVE, V^o du nom, seigneur de Durefort et de Combebelle, épousa, 1.^o le 13 décembre 1649, Catherine de Grave, sa cousine; 2.^o le 14 juillet 1658, Claude de Casemajou. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1.^o Germaine de Grave ;

Du second lit :

2.^o Henri de Grave ;

3.^o Balthazard de Grave ;

4.^o Charles, dont l'article suit ;

5.^o Geneviève de Grave.

XV. CHARLES DE GRAVE, seigneur de Durefort et de Combebelle, né le 26 juillet 1667, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis en 1691, capitaine de grenadiers dans le régiment de Languedoc en 1695, puis lieutenant-colonel en 1734, avait épousé, par contrat du 7 avril 1719, Henriette le Vasseur, dont il eut :

1.^o Charles-Antoine, mort jeune ;

2.^o Fiacre-François, né le 8 janvier 1724, abbé de Sâtre et des Alleuds, grand-vicaire du diocèse de Saintes, député à l'assemblée du clergé de France en 1760, mort évêque de Valence ;

3.^o François, dont l'article suit.

XVI. FRANÇOIS DE GRAVE, seigneur de Durefort et de Combebelle, dit le comte de Grave, né à Blaye, le 5 août 1726, colonel du régiment de Provence, puis commandant de la province de Bretagne, mourut lieutenant-général des armées du Roi et commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il avait épousé, le 26 novembre 1749, Marie-Anne-Eléonore de Grave, sa cousine, dont sont issus :

1.^o Edme - Charles - François, marquis de Grave, mort à l'expédition de Quiberon, en 1795, colonel des chasseurs de Guienne et aide-de-camp de MONSIEUR, aujourd'hui régnant. Il avait épousé Adélaïde-Henriette-Elisabeth de Bésiade d'Avaray, fille de Claude-Antoine de Bésiade, marquis d'Avaray, pair de France, lieutenant-général des armées du Roi, maître de la garde-robe de Sa Majesté, et d'Angélique-Adélaïde-Sophie de Mailly de Nesle.

Il n'a laissé qu'une fille, Zoé de Grave, qui a épousé M. le marquis de Guerry ;

2.^o Pierre-Marie, dont l'article suit ;

3.^o Augustine de Grave, mariée au marquis de Cambis, père du vicomte de Cambis, commandant en Languedoc.

XVII. Pierre-Marie, marquis DE GRAVE, ancien ministre et secrétaire d'Etat de la guerre, lieutenant-général des armées du Roi, et pair de France en 1816.

SECONDE BRANCHE.

XII. Jean-Jacques DE GRAVE, troisième fils de Jean, III^e du nom, et de Catherine de Rouch d'Arnoye, fut seigneur des Palais, et épousa, par contrat du 28 janvier 1582, Catherine de Hautpoul. De ce mariage sont issus :

1.^o Marc-Antoine, seigneur des Palais, marié, le 24 juin 1607, avec Isabeau Nadal, dont :

a. Jacques, seigneur du mas des Cours, marié, le 18 février 1653, avec Françoise de Roux. Il fut maintenu par jugement de M. de Bezons, du 19 décembre 1668 ;

b. Marc-Antoine de Grave ;

c. Marguerite de Grave, qui épousa Raimond de la Cour ;

d. Gabrielle de Grave ;

2.^o Claude de Grave ;

3.^o Jean-Antoine, dont l'article suit ;

4.^o Jean-François de Grave, qui épousa, le 21 janvier 1619, Anne de Noué ;

5.^o Jacques de Grave, marié, le 8 novembre 1615, avec Louise Darsse.

XIII. Jean-Antoine DE GRAVE, seigneur de la Nauze, fit son testament le 26 novembre 1657. Il avait épousé Jeanne de Robert, dont sont issus :

1.^o Claude, dont l'article suit ;

2.^o Jean-Jacques, seigneur de la Caussade ;

3.^o Barthélemi de Grave, seigneur de la Nauze, marié, par contrat du 7 janvier 1667, avec Gabrielle de Jardin, dont il eut :

a. Jean-Baptiste de Grave ;

b. Annicet de Grave, seigneur de la Nauze et de Saint-Martin de Toque, ancien major du régiment de Vermandois, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, né le 17 avril 1678, marié à N.... de Carlippa, dont il était veuf et sans enfants en 1743 ;

c. Marie de Grave ;

d. Catherine de Grave, morte en 1720 ;

4.^o Jean-François de Grave ;

5.^o Catherine de Grave, mariée à Jean de Grave, seigneur de Combebelle, son cousin ;

6.^o Madon de Grave, femme du seigneur de Clix ;

7.^o Jeanne de Grave.

XIV. Claude DE GRAVE, seigneur des Palais, épousa, par contrat du 6 octobre 1655, Isabeau du Mas de Soustre, fille de Pierre du Mas de Soustre, seigneur de Mas et de Miramonde de Loubens, et fut maintenu dans sa noblesse, conjointement avec ses frères, par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc, du 19 décembre 1668. Il eut pour fils :

XV. Marc-Antoine DE GRAVE, 1^{er} du nom, seigneur des Palais, né en août 1659, qui fit hommage au Roi en 1679, et s'allia, par contrat du 20 avril 1680, avec Marie de Donos, dont il eut :

1.^o Jean-François, dont l'article suit ;

2.^o Marc-Antoine de Grave, marié, le 30 octobre 1729, avec Jeanne de Doustet, dame de Camplong, de laquelle il eut :

a. Clément, né le 4 février 1734 ;

b. Annicet, né le 3 mai 1737 ;

c. Dorothée, née le premier février 1731 ;

d. Marie-Anne, née le 12 octobre 1732 ;

e. Anne de Grave, née le 5 août 1735.

XVI. Jean-François DE GRAVE, seigneur des Palais, né le 2 décembre 1700, épousa, le 13 juin 1729, Marie-Anne des Moulins, dont sont issus :

1.^o Marc-Antoine-Paul, né le 22 mars 1730, mort officier dans le régiment de Laval, infanterie ;

2.^o Pierre-Annicet, né le 19 août 1734, mort en Canada au régiment de Guienne ;

- 3.^o Hyacinthe, né le 4 mai 1736, officier dans le régiment de Languedoc, infanterie, en 1760;
- 4.^o Louise-Rose de Grave, née le 17 mai 1731.

TROISIÈME BRANCHE.

XI. Philippe DE GRAVE, 1^{er} du nom, seigneur de Félines, fils puîné de Jean, II^e du nom, épousa, par contrat du 25 août 1549, Madelaine de Says, et testa le 26 février 1583. Il eut de son mariage :

- 1.^o François, dont l'article suit ;
- 2.^o Geraude de Grave ;
- 3.^o Catherine de Grave ;
- 4.^o Charlotte de Grave ;
- 5.^o Jeanne de Grave, mariée à N.... de Mibradier ;
- 6.^o Marguerite de Grave.

XII. François DE GRAVE, seigneur de Félines, épousa, par contrat du 31 janvier 1588, Jeanne de Montredon, et fit son testament le 15 novembre 1621. Il eut de son mariage :

- 1.^o Bernard, dont l'article suit ;
- 2.^o Jean-François de Grave ;
- 3.^o Henri de Grave ;
- 4.^o Claudet de Grave ;
- 5.^o Jeanne de Grave.

XIII. Bernard DE GRAVE, seigneur de Félines et de Montalbine, gentilhomme ordinaire de la chambre de M. le duc d'Orléans, et capitaine d'une compagnie de cent hommes d'armes, fit son testament le 11 juin 1671. Il avait épousé, 1.^o par contrat du 14 avril 1620, Anne de Reboule, morte sans enfants ; 2.^o le 3 mars 1631, Anne de la Vergne de Tressan, fille de Jérémie de la Vergne, seigneur de Tressan, et d'Anne de Villa. De ce mariage vinrent :

- 1.^o Jérémie, prêtre ;
- 2.^o Blaise, qui suit ;
- 3.^o Une fille.

XIV. Blaise DE GRAVE, seigneur de Félines, d'Argins et de Caumont, fut maintenu dans sa noblesse, conjointement avec Jérémie, son frère, par jugement de

M. de Bezons, du 19 décembre 1668. Il épousa, 1.^o par contrat du 16 août 1666, demoiselle Jeanne de Gep de Sauvian ; 2.^o par contrat du 25 août 1668, Marie de Rouvé ; 3.^o par contrat du premier octobre 1690, Louise de Roquefort de Marquein. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1.^o Joseph, dont la postérité est éteinte ;

Du second lit :

2.^o Alphonse, dont l'article suit ;

Du troisième lit :

3.^o Edme de Grave, }
 4.^o François-Alphonse, } religieux.
 5.^o Sébastien de Grave, }

XV. Alphonse DE GRAVE seigneur d'Argins, capitaine d'infanterie en 1707, épousa, le 8 février 1711, Thérèse de Brettes de Thurin, dont il eut :

1.^o Jean Hyacinthe, qui suit ;
 2.^o Une fille, née en novembre 1711.

XVI. Jean-Hyacinthe, dit le vicomte DE GRAVE, né à Narbonne, en décembre 1714, mousquetaire du Roi en 1740, chevalier de Saint-Louis en 1745, et capitaine au régiment de Cambis en 1752, a épousé Josephe-Anne-Thérèse de Boyer de Sorgues, dont est issu :

Jean-Hyacinthe de Grave, né le 20 septembre 1755.

QUATRIÈME BRANCHE.

VII. Berenger DE GRAVE, damoiseau, seigneur de Marsal, fils posthume de Raymond, chevalier, et de Saure de Merle, sa troisième femme, est énoncé dans le contrat d'accord passé entre Fouquet et Hugues de Grave, ses frères, le 21 août 1395. Govin de Nave, damoiseau, *alias* Galmanuès de Navarre, lui fit donation, le 4 avril 1435, de tous les droits qu'il avait sur les biens de Raymond de Grave, son père. Il avait épousé Marguerite Duranty, ainsi qu'il est énoncé dans la donation du 20 février 1458, qu'elle fit, étant veuve, à Gaspard, son fils aîné. Leurs enfans furent :

1.^o Gaspard, dont l'article suit ;

- 2.^o Raymond de Grave ;
- 3.^o Alexis de Grave, abbé de Saint-Jacques de Beziers ;
- 4.^o Bourguine de Grave, mariée à Gauvin de Sengla.

VIII. Gaspard DE GRAVE, seigneur de Mus, de Marsal, du Pouget, donna son dénombrement au Roi le 19 août 1443, et reçut des reconnaissances de divers emphytéotes en 1445, testa le 6 juin 1476, et est qualifié *noble et puissant* seigneur, dans l'acte qu'il fit de la création d'un bailli, du 13 janvier 1479. Il épousa Catherine de Salomon, dont il eut :

- 1.^o Thomas, mort sans postérité ;
- 2.^o Antoine, dont l'article suit ;
- 3.^o Pierre de Grave, prieur de Montolier ;
- 4.^o Violande de Grave.

IX. Antoine DE GRAVE, seigneur de Marsal, du Pouget, de Villanovette, de Saint-Martin-entre-deux-Eaux, etc., qualifié noble et puissant seigneur, dénombra au Roi sa terre et seigneurie de Saint-Martin-entre-deux-Eaux, en 1503, dans lequel acte il est fait mention d'un autre hommage fait au Roi de Navarre, le 6 octobre 1497. Il épousa Anne de Caumont, le 20 janvier 1484, et en eut :

- 1.^o Jacques, dont l'article suit ;
- 2.^o Antoine de Grave ;
- 3.^o André de Grave ;
- 4.^o Vesiade de Grave, qui épousa, le 8 octobre 1508, André de Voisins ;
- 5.^o Asturge de Grave, mariée à Michel Farron ;
- 6.^o Minguette de Grave, qui épousa Jacques de Gru ;
- 7.^o Anne de Grave.

X. Jacques DE GRAVE, seigneur de Saint-Martin-entre-deux-Eaux, de Villanovette, etc., fit faire une enquête, le 6 mai 1630, au sujet du patronat de la chapelle de Saint-Jacques, fondée par ses prédécesseurs, et dotée par Gaspard, son aïeul, dans l'église de Saint-Pierre de Thésan. Il épousa Jeanne du Puy, et fit son testament le 25 novembre 1536. Ses enfants furent :

- 1.^o Alexis, dont l'article suit ;
- 2.^o Raymond de Grave, religieux au monastère de Saint-Pons de Thomières ;

- 3.^o Nicolas, qui fonde la cinquième branche, rapportée ci-après ;
- 4.^o François de Grave ;
- 5.^o Anne de Grave, qui épousa Guillaume Gondaille, seigneur des Granges ;
- 6.^o Jacqueline de Grave, mariée par contrat du 25 novembre 1542, à Pierre Boyer, seigneur de Sorgues.

XI. Alexis DE GRAVE, seigneur de Villanovette et de Saint-Martin-entre-deux-Eaux, terre dont il fit le dénombrement au Roi le 11 mars 1530, épousa, par contrat du 8 décembre 1539, Jeanne Patau de Roquebrune, transigea, en 1547, avec Nicolas, son frère, testa le premier mars 1567, et sa femme le 10 janvier 1610. Leurs enfants furent :

- 1.^o Jacques de Grave, l'aîné, } morts sans al-
- 2.^o Jacques de Grave, le jeune, } liance ;
- 3.^o Antoine de Grave, seigneur de Saint-Martin-entre-deux-Eaux, marié, le 28 août 1586, avec Guillemette de Montmouton, dont il eut :

A. Philippe de Grave, marié 1.^o avec Louise de Bonnefous de Montréal ; 2.^o avec Isabeau de Bertoumieux. Ses enfants furent :

Du premier lit :

- a. Marie de Grave, qui fit son testament le 5 janvier 1632 ;

Du second lit :

- b. Pierre de Grave, institué héritier de sa sœur, par son testament du 5 janvier 1632 ;

B. Bernardin de Grave, qui testa le 22 avril 1658, et mourut sans postérité ;

C. Félix de Grave ;

D. Toinette de Grave ;

E. Claire de Grave ;

4.^o Timothée, dont l'article suit ;

5.^o Pierre de Grave, } morts sans hoirs ;

6.^o Marc de Grave, }

7.^o Claire de Grave, mariée à Nicolas Vinehaut ;

8.^o Guillemette de Grave, qui épousa, par contrat

du 3 janvier 1578, Guillaume de Baderon, seigneur de Maussac, fils de Guillaume, et de Madelaine du Caylar ;

9.° Anne de Grave ;

10.° Visiade de Grave ;

11.° Madelaine de Grave, mariée, par contrat du 27 juillet 1595, à Jacques de Casemajou, seigneur de Vignes et de Montommet ; fils de Bernard de Casemajou, seigneur de Montommet, et de Jeanne Sabaret.

XII. Timothée DE GRAVE, seigneur de Saint-Martin entre-deux-Eaux, de Longuet, de Marsal et du Pouget, commandant de la ville de Fougères, transigea, avec Antoine, son frère, le 18 décembre 1589, et fit son testament le 26 novembre 1626. Il avait épousé, par contrat du 28 mars 1596, Antoinette de Bermond du Cailar d'Espondeilhan, morte en 1653, et enterrée dans l'église des Carmes de Beziers, où Henri de Grave, son fils, lui fit élever un tombeau de marbre en 1664. Par ce mariage, il se trouva cousin-germain de Henri de Montmorency, connétable de France, dont la fille unique épousa le prince de Condé. De ce mariage naquirent :

1.° Marc-Antoine de Grave, écuyer du Roi en 1624, qui se signala dans plusieurs actions de guerre. Il épousa, le 31 août 1632, Gratienne du Perron, dont il eut :

a. Marie de Grave, alliée, par contrat du 25 avril 1656, à Henri de Grave, son oncle ;

b. Henriette de Grave ;

2.° Philippe de Grave ;

3.° Henri, dont l'article suit ;

4.° Pierre de Grave, aumônier du Roi, abbé de Pérignan ;

5.° Marie - Antoinette de Grave, mariée, par contrat du 17 juin 1649, à Gabriel de Rouch, seigneur d'Arnoye et de Perdiguier, fils de Jean de Rouch, seigneur d'Arnoye, et de Marie de Lort.

XIII. Henri DE GRAVE, seigneur de Saint-Martin-entre-deux-Eaux, comte de Beauches, marquis de Ville-Fargeau, seigneur du Perron, sous-gouverneur de MONSIEUR, frère de Louis XIV, le 1^{er} mai 1648, conseiller d'état d'épée,

le 15 août 1650, lieutenant-général des armées du Roi, épousa, le 16 août 1656, en présence du Roi, de la Reine et de MONSIEUR, par dispense de la cour de Rome, du 15 décembre 1655, demandée par M. de Lyonne, ambassadeur de France, par ordre du Roi et de la Reine mère, Marie de Grave, sa nièce, fille de Marc-Antoine de Grave, son frère, et de Gratiennne du Perron. Il fut maintenu dans sa noblesse, par jugement de M. de Bezons, du 7 novembre 1669, et fit hommage au Roi de sa terre et seigneurie de Saint-Martin-entre-deux-Eaux, le 14 septembre 1679. De son mariage sont issus :

- 1.° Henri de Grave ;
- 2.° Philippe, dont l'article suit ;
- 3.° Jules de Grave, seigneur de Ville-Fargeau, premier maître de la garde-robe de MONSIEUR, frère de Louis XIV, après la mort de Philippe, son frère aîné. Il épousa Joseph le Duc, dont il eut pour fille unique Marie-Joséph de Grave, dame de Ville-Fargeau, femme, le 8 décembre 1721, et veuve le 9 novembre 1734, de Pierre-Lazare, comte de Jaucourt, seigneur du Vault-lez-Avalon, fils de Jean-Louis de Jaucourt, II^e du nom, baron du Vault, et de Catherine Bourée. Elle mourut à l'âge de 48 ans, le premier août 1749, au palais du Luxembourg, et fut enterrée à Saint-Sulpice ;
- 4.° Nicolas de Grave, abbé de Saint-Euvert d'Orléans, chanoine de l'église de Paris ;
- 5.° Marie-Henriette de Grave, mariée à Charles de la Pallu, seigneur du Mesnil-Hubert.

XIV. Philippe DE GRAVE, seigneur de Saint-Martin-entre-deux-Eaux, baron de Ville-Fargeau, seigneur de Beauches, de la Richardière, du Perron, etc., baptisé au Louvre le 31 janvier 1657, premier maître de la garde-robe de MONSIEUR, frère de Louis XIV, par la démission de son père, épousa, par contrat du 16 novembre 1684, dame de Solas, marquise dudit lieu, transigea avec Henri de Grave, son père, et les habitants de Saint-Martin-entre-deux-Eaux, pour le recouvrement des privilèges des anciens seigneurs de cette terre, le 6 mai 1685, et fit son testament le 25 août 1688. Il eut de son mariage :

XV. Henri-François DE GRAVE, chevalier, marquis de

Solas, baron de Lattes, seigneur de Saint-Martin-entre-deux-Eaux, et de la partie antique de la ville de Montpellier, enseigne des gendarmes de Flandre, en 1704, puis mestre de camp de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, fit plusieurs campagnes, et rendit hommage au Roi de sa seigneurie de Saint-Martin, le 26 mai 1723. Il avait épousé, 1.° le 9 février 1719, Marie-Anne Goyon de Matignon, fille de Charles-Auguste de Goyon, maréchal de France, et de Marie-Elisabeth Berthelot; 2.° le 26 décembre 1741, Guyonne-Marie-Louise-Christine de Montmorency-Laval, fille de Guy-André de Montmorency-Laval, marquis de Lezay, et de Magnac, comte de la Bigeotière et de Fontaine-Chalandray, premier baron de la Marche, colonel d'un régiment de son nom, et de Marie-Anne de Turmenier de Nointel. Ses enfants furent :

Du premier lit :

- 1.° Louis-Hypolite de Grave, né le 10 août 1722 ;
- 2.° Charlotte-Eléonore de Grave, née le 19 juillet 1721 ;
- 3.° Marie-Nicole de Grave, née le premier mars 1725 ;
- 4.° Marie-Anne-Eléonore de Grave, née le 31 janvier 1730, mariée, le 26 novembre 1749, à François de Grave, seigneur de Durefort et de Combebelle ;

Du second lit :

- 5.° Guy-André-Louis-Henri de Grave, né le 23 septembre 1741.

CINQUIÈME BRANCHE.

XI. Nicolas DE GRAVE, seigneur de Treille, troisième fils de Jacques de Grave, seigneur de Saint-Martin-entre-deux-Eaux, et de Jeanne du Puy, transigea, au mois d'août 1547, avec Alexis de Grave, son frère, et s'allia avec Lucie Lauret, fille de Jean Lauret et de Françoise Foulquier, dont il eut :

- 1.° Pierre de Grave, seigneur de Montirac ;
- 2.° François, dont l'article suit ;
- 3.° Claudette de Grave.

XII. François DE GRAVE, seigneur de Saint-Martin-d'Aumez, reçut une donation, le 6 mai 1582, de Fran-

çoise Foulquier, sa grand'mère, et de Lucie Lauret, fut capitaine au régiment de Montbasin, par commission du 2 juin 1585, et testa le 28 août 1591. Il avait épousé, 1.° par contrat du 24 septembre 1581, Anne de Lasset; 2.° par contrat du 24 février 1585, Françoise de Barrière. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1.° Pierre, dont l'article suit ;

Du second lit :

2.° Marie de Grave ;

3.° Françoise de Grave, qui épousa François de la Serre ;

4.° Catherine de Grave mariée à Hercule de Rodos.

XIII. Pierre DE GRAVE, 1^{er} du nom, seigneur de Montirac, de Saint - Martin - d'Aumez, etc., institué héritier universel de son père, par son testament du 28 août 1591, capitaine de carabiniers, par commission du 24 juin 1617, testa le 13 septembre 1644. Il avait épousé, le 11 juillet 1622, Isabeau de Clapiers, dont il eut :

1.° Jean de Grave, }
2.° Nicolas de Grave, } ecclésiastiques ;

3.° Jean-Louis, dont l'article suit ;

4.° Pierre, qui forme la sixième branche, rapportée ci-après ;

5.° Marthe de Grave ;

6.° Renée de Grave ;

7.° Françoise de Grave ;

8.° Marie de Grave ;

9.° Rose de Grave.

XIV. Jean-Louis DE GRAVE, 1^{er} du nom, seigneur de Saint-Martin d'Aumez - les - Pesenas, fut maintenu, conjointement avec ses frères, dans leur noblesse, par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc, du 7 novembre 1669. Il testa le 28 septembre 1679, et avait épousé, par contrat du 13 juillet 1658, Anne d'Apolit, dont il eut :

1.° Louis, dont l'article suit ;

2.° Hercule de Grave ;

3.° Marie de Grave, qui épousa Henri de Juvenet, seigneur de Carlenças ;

4.° Marguerite de Grave.

XV. Louis de GRAVE, seigneur de Saint-Martin d'Aumez, épousa, le 3 février 1703, Gabrielle-Madelaine de Moissac, et testa le 24 mars 1709. Il eut de son mariage :

- 1.° Jean-Louis, qui suit ;
- 2.° Félix de Grave, né le 14 mars 1706, officier des galères, marié, le 31 janvier 1741, avec Elisabeth Vigourel, dont il a eu trois enfants :
 - a. Jacques - François - Elisabeth, né le 5 octobre 1745 ;
 - b. Marie - Madelaine - Gabrielle - Elisabeth - Félicité, née le 11 novembre 1741 ;
 - c. Gabrielle - Victoire - Félicie - Elisabeth, née le 31 janvier 1848 ;
- 3.° Jacques, mort sans postérité.

XVI. Jean - Louis DE GRAVE, II^o du nom, seigneur de Saint-Martin d'Aumez, capitaine au régiment de Lanauze et gentilhomme d'ambassade à Constantinople, épousa, par contrat du 18 octobre 1730, Marie - Madelaine de Maury, dont sont issus :

- 1.° Mathieu-Louis-Guillaume de Grave, né le 26 septembre 1737, mort jeune ;
- 2.° Joseph-François-Simon de Grave, seigneur de Saint-Martin d'Aumez, dont l'article suit ;
- 3.° Marie-Madelaine-Thérèse - Jeanne de Grave, née le 2 août 1739.

XVII. Joseph - François - Simon, marquis DE GRAVE, né le 11 mai 1745, breveté officier au régiment de Piémont, commandé alors par le comte de Grave, depuis ancien capitaine des garde - côtes. Il avait épousé, en 1764, Marie-Claire-Aphrodise d'Abbes, fille du baron de Cabréroles, seigneur de Courbezons. De ce mariage sont issus :

- 1.° Joseph-Félix-Aphrodise, dont l'article suit ;
- 2.° Julie-Antoinette de Grave, mariée à noble Guillaume-Nicolas Maurin de Brignac, ancien officier au régiment de Bourgogne.

XVIII. Joseph-Félix-Aphrodise, vicomte DE GRAVE, baron de Cabréroles, né le 8 juin 1768, ancien capitaine de cavalerie au régiment de Mestre - de - camp - général, a

fait, en 1788, ses preuves pour monter dans les carrosses, actuellement commandant supérieur des gardes nationales de l'arrondissement de Béziers, par ordonnance du Roi du 5 mai 1816, et rendue sur la proposition de S. A. R. MONSIEUR. Il a épousé Catherine-Charlotte-Félicité de la Toison-Rocheblanche, fille du feu marquis de la Toison, et d'Ursule de Caradeuc. De ce mariage sont issus :

- 1.° Ursule - Joseph - Hippolyte - Casimir , comte de Grave, né le 9 août 1792, actuellement chef d'escadron, capitaine d'artillerie à cheval de la garde royale. Il avait été employé, à l'époque des événements du 20 mars, dans l'état-major de l'armée commandée par S. A. R. le duc de Berri;
- 2.° Guillaume-Jules-Raymond-Eugène, chevalier de Grave, né le 3 septembre 1795, actuellement officier dans le régiment des chasseurs à cheval de l'Ariège;
- 3.° Eugénie-Charlotte-Sophie de Grave, née le 16 janvier 1802.

SIXIÈME BRANCHE.

XIV. Pierre DE GRAVE, II^e du nom, seigneur de Saint-Martin la Garigue, quatrième fils de Pierre I^{er} et d'Isabeau de Clapiers, épousa, le 28 février 1667, Antoinette de Fabre, dont il eut :

- 1.° Henri, mort sans postérité;
- 2.° Louis, dont l'article suit;
- 3.° Isabeau de Grave;
- 4.° Marie de Grave.

XV. Louis DE GRAVE, seigneur de Saint-Martin de la Garigue, épousa, par contrat du 28 avril 1703, Anne de Vic. De ce mariage sont issus :

- 1.° Pierre, qui suit;
- 2.° François-Louis, prêtre, chanoine de Lescar;
- 3.° Jean,
- 4.° François, } morts au service;
- 5.° Antoinette, née le 16 septembre 1705;
- 6.° Marie, née le 30 août 1708.

XVI. Pierre DE GRAVE, III^e du nom, né le 23 juillet 1707, mousquetaire de la première compagnie en 1728,

chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis en 1744, commandant un bataillon de milice en Languedoc, n'était point marié en 1761.

Armes : Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur, à trois fasces ondées d'argent ; aux 2 et 3 d'or, à cinq merlettes de sable ; supports : deux paons monstrueux à face humaine ; couronne de marquis ; cimier, une tête de géant traversée d'une lance. L'écu entouré du manteau de pair.

WUILLEMENOT DE NANC, famille originaire de Franche-Comté, où elle est encore établie de nos jours ; elle a fourni :

I. Gaspard WUILLEMENOT, écuyer, seigneur de Nanc et de Curny, conseiller maître en la chambre et cour des comptes, aides et finances de Dôle, qui mourut en février 1734. Il avait épousé N.... Jeantet d'Apremont, de laquelle il laissa :

II. Emmanuel-Marie-Joseph WUILLEMENOT, écuyer, seigneur de Nanc, qui a épousé, en 1754, Anne Stekin-ger, de laquelle il eut, entr'autres enfants :

- 1.° Frédéric-Maurice, dont l'article suit ;
- 2.° Emmanuel-François-André Wuillemenot, chevalier de Curny, né le 30 novembre 1767 ; il a épousé Virginie Larderel, de laquelle il a :

Marie-Anne-Louise-Félicie de Wuillemenot de Curny, née le 9 août 1797.

III. Frédéric-Maurice WUILLEMENOT DE NANC, chevalier, né en septembre 1758, a assisté aux assemblées bailliagères de la noblesse de Franche-Comté, en 1789, et a épousé N.... Caron. De ce mariage est issu :

IV. Frédéric-Joseph - Scipion WUILLEMENOT DE NANC, né en juillet 1792, marié en novembre 1813, à N.... Petit de Noblanc. De ce mariage sont issus :

- 1.° Alphonse, né en octobre 1814 ;
- 2.° Marie, née à la fin d'avril 1816.

Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois trèfles d'argent. Supports : deux lévriers ; couronne de comte.

MOUSTIER. La maison de Moustier, une des plus anciennes et des plus considérables du comté de Bourgogne, tire son nom du fief et seigneurie de *Moustier Haute-Pierre* sur la Louve, au bailliage d'Ornans, qu'elle a possédé de temps immémorial, et où elle avait fondé une abbaye avant le neuvième siècle, dans l'église de laquelle elle avait sa sépulture (1). Cette abbaye est devenue, plus tard, un prieuré conventuel de l'ordre de Clugny, qui a existé jusqu'en 1790, et dont les biens ont été réunis ensuite, en majeure partie, à l'hôpital de Besançon.

I. Etienne DE MOUSTIER, chevalier, sire de Moustier Haute-pierre, qui vivait au douzième siècle, est la tige à laquelle remonte, par une filiation non interrompue, la seule branche de cette maison qui subsiste aujourd'hui. Il fut père :

1.º De Renaud de Moustier, qui suit ;

2.º De Perrin de Moustier. Celui-ci fut père de Guillemain de Moustier, surnommé le Mégois de Moustier Haute-pierre, qui, pour une portion des ses biens, se reconnut homme lige de Gauthier de Montfaucon, seigneur de Willafans, l'an 1290. Il testa la veille des calendes d'avril l'an 1332 ; fit des legs à Alix sa fille, dame de Chantrans, et à Jeannette de Moustier, son autre fille, épouse de Rollet du May ; institua héritiers Simon et Pierre de Moustier, ses fils, nés de son mariage avec Agnès. Pierre de Moustier, écuyer dit le Mégois de Moustier Haute-pierre l'aîné de ces deux fils, disposa de ses biens le 16 des calendes d'avril l'an 1333, en faveur de Simon de Moustier son frère (2) ; choisit sa sépulture en l'église du prieuré de Moustier Haute-pierre, au tombeau de ses ancêtres, fit un legs en faveur de Pierre et Guyette, ses bâtards ; laissa l'usufruit de la moitié de ses biens à Béatrix de Cubry son épouse, veuve de Jean, sire de Vaitte, chevalier ;

(1) Une bulle du pape Urbain II, de l'année 1096, adressée à l'archevêque de Besançon, Hugues II, fait mention de l'existence de l'abbaye de Moustier-Haute-pierre. Cette bulle se trouve dans les chartes de l'église métropolitaine de Besançon, et est rapportée par Dunod, Histoire du Comté de Bourgogne, tom. II, p. 585.

(2) Archives de l'Officialité de Besançon, cotes 3908 et 3893.

légua à Jeannette de Moustier, sa sœur, femme de Rollet du May, une somme d'argent ; à Jeannette de Chantrans sa nièce, fille de feu Guillaume de Chantrans, damoiseau, et d'Alix de Moustier sa sœur, aussi une somme d'argent ; rappela Jean, dit Moine de Binans, damoiseau, second mari de sa sœur Alix, et nomma pour exécuteur de ses volontés, le maître de l'hôpital du Saint-Esprit de Besançon, ainsi que Simon de Moustier, son héritier. La postérité de celui-ci s'est éteinte, peu après, dans la personne de Richard de Moustier, damoiseau, qui l'an 1367 fut exécuteur du testament de Perceval de Dampierre. Sa sœur, Falcotte de Moustier, veuve de Gui de Chaucins, écuyer, testa le 15 juillet 1348 (1), et voulut être inhumée en l'église de Chaucins, auprès de sa mère ; elle donna ses biens à ses frères et sœurs, sans en désigner aucun en particulier, et pria Jean, dit Broignenet de Perrecey, écuyer, de faire accomplir ses dernières intentions.

II. Renaud DE MOUSTIER, chevalier, sire de Moustier Haute Pierre, fils aîné d'Etienne de Moustier, conclut un échange avec Gerard, sire de Durne, qui fut ratifié par Jean, sire de Durne, fils de celui-ci, au mois de novembre 1256 (2). Le même Renaud de Moustier cautionna, l'an 1260 (3), avec Guillaume, [sire de Vaitte, et Perrin, de Willafans, damoiseau, le seigneur de Durne pour une somme d'argent qu'il devait à l'abbé de Saint-Paul de Besançon. Il fut père de Guillaume, qui suit :

III. Guillaume DE MOUSTIER, chevalier, sire de Moustier Haute Pierre, fut témoin, l'an 1318, de la reprise de fief de Jean de Willafans, châtelain d'Echalans, envers Agnès de Durne (4). Il était mort avant l'an 1330 suivant un acte (5), par lequel Richard, dit Rigaud de Willafans, écuyer, reprend en fief d'Agnès de Durne, épouse de Guillaume de Vergy, seigneur de Mirebel, le fief que les enfants de feu Guillaume de Moustier, chevalier, tiennent de lui à Willafans. Il avait épousé une fille de Jean, dit Rigaud de Willafans, chevalier, de laquelle il eut :

(1) Archives de l'Officialité de Besançon.

(2) Titres du prieuré de Moustier-Haute-pierre.

(3) Titres de l'abbaye de Saint-Paul de Besançon.

(4) Archives de la maison de Beaufrémont.

(5) *Ibidem*.

1.^o Simon de Moustier, qui suit ;

2.^o Jean de Moustier, écuyer, châtelain de Montfaucon, qui fut témoin, l'an 1336, du testament de Jacques d'Arguel, chevalier, sire de Rosey (1).

IV. SIMON DE MOUSTIER, chevalier, seigneur de Moustier Haute Pierre, fit hommage, au mois de septembre 1330, à Guillaume de Vergy, seigneur de Mirebeau, comme mari d'Agnès de Durne, dame de Willafans, de ceux de ses biens qui relevaient de cette seigneurie (2). Il fut père de Pierre de Moustier, qui suit :

V. PIERRE DE MOUSTIER, chevalier, seigneur de Moustier Haute Pierre, fut, l'an 1351 (3), exécuteur du testament de Hugues d'Ornans, damoiseau, son neveu, qui légua aux enfants de ce seigneur ce qu'il possédait dans les terres de Chantrans et de Silley. Il le fut aussi de celui de Humbert de Willafans, damoiseau, l'an 1335 (4). Il est mentionné dans celui d'Isabeau de Scey, femme de Jean de Thoraise, seigneur de Lod, de l'an 1358 (5). Il fonda, l'an 1382, le 23 mars, une messe de l'immaculée Conception en l'église du prieuré de Moustier Haute Pierre, à laquelle il donna, pour cet effet, quatre florins d'or (6). Il avait épousé Jeannette de Willafans, qu'Agnès de Willafans, sa parente, femme de Gui de Nant, substitua, l'an 1349, à Hugues de Nant, son fils. Leurs enfants furent :

1.^o Gérard de Moustier, qui suit ;

2.^o Simonnette de Moustier, mariée à Jean, dit Rigaud de Willafans, écuyer, nommé dans la reprise de fief de Jacqueline de Gouhenans, dame de Torpe, envers Etienne, comte de Montbéliard, de l'an 1389 (7).

IV. GÉRARD DE MOUSTIER, chevalier, seigneur de Moustier Haute Pierre, se qualifie de fils de Pierre de Moustier,

(1) Titre original en la bibliothèque de Saint-Vincent.

(2) Archives de la maison de Beaufremont.

(3) Archives de l'Officialité de Besançon.

(4) *Ibidem.*

(5) *Ibidem.*

(6) Titres du prieuré de Moustier-Haute-pierre.

(7) Archives de la maison de Châlons.

dans une reconnaissance qu'il fit aux religieux de Moustier Haute Pierre, le 7 novembre 1381 (1), d'un cens annuel de sept gros, qu'il leur devait, pour un des anniversaires fondé dans leur église par ses prédécesseurs. Jean de Chambornay, écuyer, et Odin d'Arbois, cleric, furent témoins de cet acte. Ce seigneur était mort en 1389, suivant un titre de cette année, laissant pour fils Hugues ou Huguenin, qui suit :

VII. Hugues ou Huguenin DE MOUSTIER, chevalier, seigneur de Moustier Haute Pierre, rappelé comme fils de feu Gérard Moustier, dans la reprise de fief de Jacqueline de Gouhenans, de l'an 1389 (2), était alors sous la tutelle de Jean de Willafans, son oncle. Il assista, l'an 1405, à l'hommage rendu par Perrin de Mamiroles, écuyer, à Conrad, comte de Fribourg et de Neufchâtel (3). Il fut exécuteur du testament de Jeannette de Longevelle, sa cousine, fille de feu Guillaume de Longevelle, écuyer, l'an 1430 (4), et de ceux de Guillemette de Faucogney, épouse de Conrad de Dompney, d'Etienne de Dompney et de Marguerite le Faucogney, femme dudit Etienne, en 1434, 1440 et 1446. Il donna, le 6 février 1431, à Jean, prieur de Moustier Haute Pierre, une vigne, située sur le territoire de Moustier, en augmentation des revenus de la chapelle, fondée par ses ancêtres à l'autel de Saint-Antoine, lieu de leur sépulture. Odon, abbé de Clugny, ratifia ce don l'an 1436 (5).

En 1452, les troubles intérieurs de la ville de Besançon, ayant engagé ses principaux habitants à réclamer l'appui et la protection du duc de Bourgogne, Thibaud de Neufchâtel, maréchal de Bourgogne, s'y rendit, accompagné de plusieurs chevaliers de la cour de Bourgogne, et entre autres de Hugues de Moustier, et signa le 6 septembre de cette même année, un traité avec le gouverneur de cette ville, qui, trois jours après, remit ses clefs à Philippe le Bon (6). Hugues de Moustier fut, du côté du maréchal de

(1) Titres du prieuré de Moustier-Haute-pierre.

(2) Archives de la maison de Châlons.

(3) *Ibidem.*

(4) *Ibidem.*

(5) Archives de l'Officialité de Besançon.

(6) Titres du prieuré de Moustier-Haute-pierre.

Bourgogne, l'un des témoins de ce traité, avec Guillaume de Vienne, Guillaume de Ray, seigneur de Pressigny; Philippe d'Oiselet, seigneur de Clervaux; Edme Rabutin, seigneur d'Épirey; Louis de Chanterole, bailli de Macon; Antoine de Leuvront; Antoine de Mandres; Pierre de la Rochelle et Etienne de Saint-Moris (1).

Hugues de Moustier fut encore la même année témoin des dernières dispositions de Thierry de Rambeval, écuyer. Jean de Thoraise, chevalier, seigneur de Torpe, le nomma dans celles qu'il fit l'an 1456 (2).

Il avait épousé Pierrette de Montbéliard, fille de Nicolas, dit Noblat de Montbéliard, damoiseau, qui, par son testament du 4 mars 1410, légua à sa fille l'habitation qu'il avait à Willafans, et vingt-six mesures de sel à percevoir annuellement sur les salines de Saulnoz.

Hugues de Moustier est décédé, après avoir testé dès 1410 et 1440 (3), laissant de son mariage avec Pierrette de Montbéliard :

- 1.º Simon II de Moustier, qui suit ;
- 2.º Guillaume de Moustier, abbé de Bellevaux, de l'ordre de Cîteaux, qu'il quitta pour prendre le gouvernement du prieuré de Marast, de l'ordre de Saint-Augustin. L'austérité de ses mœurs ayant mécontenté les religieux de son abbaye, qu'il voulait maintenir dans toute la sévérité de la règle, ils l'accusèrent de magie et de sortilèges. Les sciences abstraites auxquelles il s'appliquait donnèrent prise aux soupçons. On l'accusa de fabriquer des figures de cire pour répandre des malélices, et on lui attribua la cause des maladies qui avaient régné depuis quelque temps. La clameur populaire ayant été excitée contre lui par ses ennemis, l'archevêque de Besançon commit Nicolas Jacquier, de l'ordre des Frères-Prêcheurs, inquisiteur de la foi, pour examiner la vérité des plaintes; il lui associa dans cette commission Guillaume de Rochefort, et pour secrétaire Jean-

(1) Histoire de Bourgogne, par dom Planchet, tom. III, p. 281.

(2) Archives de l'Officialité de Besançon.

(3) Archives de l'Officialité de Besançon, cotes 1086 et 6698.

Dubois, qui remplissait auprès de lui les mêmes fonctions. L'accusé fut transféré au château de Fontenoy en Vosges et y fut interrogé le 24 mai 1463 (1) par ses juges, en présence de Jean de Neufchâtel, chevalier, seigneur de Montagu et de Rénel, et d'Aymé de Mailleroncour, écuyer. L'examen de sa vie passée et ses réponses, le justifiaient entièrement, et il fut renvoyé pleinement absous. Sa piété et sa vertu se montrèrent même sous un tel jour qu'il fut nommé peu après évêque suffragant de l'archevêché de Besançon.

- 3.° Claude de Moustier, écuyer, qui fut témoin l'an 1496 du testament de Pernelle de Mathenay, femme de noble homme Guyot Mignet d'Orchamps en Venne (2).

VIII. Simon DE MOUSTIER, deuxième du nom, chevalier, seigneur de Moustier de Haute-Pierre et de Bermont, fils aîné de Hugues de Moustier et de Pierrette de Montbéliard, épousa Claire du Terrail, tante de Pierre du Terrail dit le chevalier Bayard, surnommé le chevalier sans peur et sans reproche. Le contrat fut passé le 11 février 1453 en présence et du consentement de Guillaume de Vienne, prieur de Morteau, oncle de cette demoiselle, et eut entre autres témoins, Othélin de Cléron, Etienne de Saint-Moris, Guillaume de Beaujeu et Antoine de Leugney, écuyers.

Il fut reçu chevalier de Saint-Georges dans le chapitre tenu à Seurre le 14 avril 1472 avec Pierre de Willafans, son beau-frère, Jean de Scey, Antoine de Brancion, Guillaume de Charmes, Jean de Chargey, fils de Jean Dampierre; Guillaume et François de Ray, Jean de Montureux, Poncard et Bouton de Corrules, Jean de Rupt et Simon de Granson (3).

(1) Archives de la maison de Poitiers.

(2) Archives de l'Officialité de Besançon.

(3) L'existence des confréries nobles date particulièrement du retour des Croisades. Elles ont eu quelquefois pour fondateurs des souverains et souvent aussi de simples gentilshommes. Des statuts en réglaient les cérémonies et les conditions d'admission, qui presque toujours avaient lieu au scrutin. De pareilles confréries furent l'origine de plus d'un ordre de chevalerie, dont la piété ou la galanterie avait été le premier mobile. C'est ainsi que Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, ins-

Simon de Moustier se distingua sous Charles le Téméraire, son souverain, dans toutes ses guerres et l'ac-

titua en 1430 l'ordre de la Toison-d'Or, à l'imitation d'une confrérie de la Toison, créée précédemment à Naples par Roger II. Mais en limitant à vingt-quatre seulement le nombre des chevaliers admis, Philippe-le-Bon suscita une vive jalousie parmi tous les gentilshommes des deux Bourgognes, qui par leur naissance et leur rang étaient en situation de prétendre au même honneur.

Guillaume de Vienne, sire de Saint-Georges et seigneur de Seurre, un des plus illustres seigneurs de la Bourgogne, qui le premier avait reçu cette décoration des mains de ce prince, pour fournir une compensation à l'amour-propre offensé de la haute noblesse des deux Bourgognes, proposa à celle-ci, de l'agrément du souverain, l'institution d'une confrérie noble, sous le patronage de Saint-Georges, dont la décoration représentant l'effigie en or de ce saint, patron de la chevalerie, et en vénération particulière dans les deux Bourgognes, serait suspendue au même ruban que celui de la Toison-d'Or, et dont les preuves d'admission seraient celles d'une vie sans reproche, et d'une noblesse de race de chevalerie, de nom et d'armes, sans origine connue.

La première assemblée ou chapitre de cette confrérie eut lieu en l'église des Augustins de Saint-Georges l'an 1430, et elle y élut pour son chef et gouverneur Guillaume de Vienne, son fondateur ; elle tint ensuite ses chapitres à Seurre. Des confréries particulières aussi sous le patronage de Saint-Georges, s'étaient formées vers la même époque à Saint-Georges de Mancey et à Châlons-sur-Saône. Cette dernière ne tarda pas à faire avec celle de Seurre un acte d'aggrégation.

Une année après l'institution de cette confrérie de Saint-Georges, Philibert de Molans, gentilhomme du comté de Bourgogne, ayant terminé la construction d'une chapelle près l'église paroissiale de Rougemont, où il possédait un fief, dans l'intention d'y renfermer des reliques de Saint-Georges, que dès l'année 1390 il avait rapportées de la Terre-Sainte, convoqua tous les gentilshommes ses parents, voisins et amis pour assister à la bénédiction de cette chapelle, et à l'installation de la châsse qui renfermait ses précieuses reliques.

Divers offices furent fondés en l'honneur de Saint-Georges, dès cette première assemblée, qui se renouvela constamment depuis, à l'anniversaire de ce saint; et quelques années après, les guerres qui suivirent la mort de Charles-le-Téméraire, et la réunion du duché de Bourgogne à la couronne de France ayant mis fin à la première confrérie de Saint-Georges, instituée par Guillaume de Vienne, celle de Rougemont au comté de Bourgogne continua à exister sans aucune rivalité avec plus d'éclat encore qu'elle n'avait fait jusque-là, en prenant tout-à-fait le caractère, les statuts et le cérémonial d'un ordre de chevalerie, sous la protection immédiate de l'empereur Maximilien, et de tous les autres souverains, qui ont régné après lui sur la Franche-Comté. Lors de la conquête de cette province, Louis XIV maintint l'ordre de Saint-Georges dans son existence et ses honneurs, en daignant même substituer de sa propre main le ruban de son ordre du Saint-Esprit à celui de la Toison-d'Or.

La confrérie de Saint-Georges, depuis son origine, compte au-delà

compagna à Moray, à Grançon et devant Nancy, où ce duc perdit la vie le 5 janvier 1477. Simon de Moustier testa en 1496 (1) et était mort, ainsi que Claire du Té-rail sa femme, en 1503, suivant le testament de Guillaume-Brunet de Flangebouche, demeurant à Orchamps en Venne, dans lequel ils sont rappelés tous deux comme n'existant plus (2). Simon de Moustier eut pour fils et héritier Jean de Moustier, qui suit :

IX. Jean DE MOUSTIER, chevalier, seigneur de Moustier, Bermont, Cubry, Nant, Adrisans, Louze, Chai-gei etc., s'allia le 14 septembre 1796 avec Marguerite de Granvillars, fille de Thibaud de Granvillars, seigneur de Morvilliers, chevalier de Saint-Georges et de Philiberte de Haguembach (3). Le traité fut passé,

de neuf cents chevaliers, dont les preuves d'admission, suivant les statuts de l'ordre, étaient celles de seize quartiers de noblesse, surmontés de neuf degrés paternels. Depuis 1589 on a encore ajouté aux anciens statuts, le serment de vivre et mourir dans la religion catholique, et dans la fidélité au souverain légitime.

Jurain, dans son histoire de la ville et du comté d'Aussonne, 1611 (page 110), fait mention de l'institution de la première confrérie de Saint-Georges, établie en Bourgogne ; et Courtepée, dans sa description historique de ce duché (tom. IV. page. 588), cite le rôle qui renferme la liste des chevaliers reçus dans l'ordre, à Seurre, en 1572, avec Simon de Moustier. Il est également question des confréries de Saint-Georges au duché de Bourgogne dans l'origine des Bourguignons, par Pierre de Saint-Julien, 1581, page. 413.

La France chevaleresque, l'Abrégé chronologique sur la Noblesse, par Cherin, et un grand nombre d'autres ouvrages, font mention de l'ordre de Saint-Georges, au comté de Bourgogne. L'état des preuves et des blasons de tous les chevaliers vivants en 1663 a été publié à Besançon par Jean Couché, en cette même année 1663 ; et un recueil des statuts de l'ordre, ainsi que la liste de tous les chevaliers reçus depuis 1431, a été imprimé à Besançon par Jean-Félix Charmet, en 1768.

(1) Archives de l'Officialité de Besançon, cote 5863.

(2) *Ibidem*.

(3) Elle était sœur de Marie de Haguembach, mariée à Antoine de Montureux, et fille de Pierre Haguembach, maître d'hôtel du duc de Bourgogne, et grand bailli d'Auxois, reçu à Saint-Georges en 1454. Celui-ci fut nommé par Charles-le-Téméraire, son souverain, au gouvernement de Ferette, après que ce comté lui eut été vendu ou engagé par le duc Sigismond d'Autriche. Plus tard, lorsque celui-ci, aidé par les Suisses et la Ligue allemande, à l'instigation de Louis XI, l'eut repris de vive force, Pierre de Haguembach étant tombé entre les mains des ennemis de son maître, fut conduit à Brisac, où en 1476 il eut la tête tranchée.

entre autres à la participation de Philibert et Humbert de Granvillars, écuyers, frères de la future épouse, et en présence de plusieurs autres seigneurs parents et amis, du nombre desquels étaient Antoine d'Orsans, seigneur de Lomont (marié lui-même depuis, à une sœur de Marguerite de Granvillars), Georges de Montureux, seigneur de Melisey, neveu de celui-ci; Charles de Vy, seigneur d'Auxelle, et Pancras de Petite Pierre, seigneur de Cromary, chevalier de Saint-Georges.

Cette dame eut depuis un legs dans le testament de Humbert de Granvillars, son frère, de l'an 1503. Elle fut aussi héritière l'an 1505 (1) de Marie de Haguembach, sa tante, veuve d'Antoine de Montureux, en Ferette. Au moyen de ces successions elle porta dans la maison de Moustier les terres et seigneuries de Nant, Cubry, Adrisans et autres, provenant, la plupart, originairement des maisons de Nant et d'Accolans, éteintes dans celles de sa famille. Les seigneurs de Moustier ont dès lors fixé leur résidence habituelle dans le château de Nant, qui est toujours demeuré depuis dans leur maison et qui, avec les terres environnantes, ont été érigées plus tard en marquisat sous le nom de Moustier.

Marguerite de Granvillars étant veuve de Jean de Moustier, se remaria avec Pierre de Rye, sire de Cottebrune, écuyer, d'une des plus grandes maisons de la province, qui dans un codicille, en date de 1536, se plaint d'avoir été abandonné par sa femme dans sa vieillesse (2). Elle n'eut point d'enfants de cette seconde alliance. Elle laissa deux fils de la première :

- 1.° Simon, qui suit;
- 2.° Jean de Moustier, écuyer. Ce dernier, reçu chevalier de Saint-Georges en 1531, avait fait le 9 juillet 1529, avec son frère aîné, le partage de la succession de leurs père et mère. Il eut dans son lot la seigneurie de Bermont et celle de Moustier Haute-Pierre, y compris la suzeraineté sur les arrière-fiefs qui en relevaient, appartenant

(1) Archives de l'Officialité de Besançon.

(2) *Ibidem.*

à Perceval et Antoine de Dortans, écuyer. Il fut témoin l'an 1538 du traité de mariage de Nicolas de Meligny, seigneur de Dampierre, avec Jeanne d'Orsans. Il testa le 4 juillet 1540 en présence de Jean de Meligny, seigneur de Dampierre, et d'Antoine d'Orsans seigneur dudit lieu, écuyers ; élut sa sépulture en l'église du prieuré de Moustier Haute-Pierre en la chapelle de Saint-Antoine, au tombeau de ses ancêtres ; légua l'usufruit de ses biens à Marguerite de Saint-Mauris Sancey sa femme ; fit un legs à Pierre son bâtard, et institua héritiers les enfants de feu Simon de Moustier son frère. Ceux-ci, qui avaient transporté leur résidence dans le château de Nant, chef-lieu des terres provenant de l'héritage de Marguerite de Granvillars leur aïeule maternelle, situé dans une autre partie de la province, ne conservèrent de cette succession que la terre et seigneurie de Bermont, dont ils se trouvaient plus rapprochés et aliénèrent la seigneurie de Moustier Haute-Pierre, berceau de leur maison, qui depuis cette époque a passé dans la maison de Randan, éteinte dans celle de Lorges.

XI. SIMON III DE MOUSTIER, chevalier, seigneur de Cubry, Nant, Adrisans, Cuse, Bonal, Pons, Louse et Chaigey, fut reçu dans l'ordre de Saint-Georges, à Rougemont en 1518, où il nomma pour ses quatre lignes, *Moustier*, du *Terrail*, *Granvillars* et *Haguembach* (1). Il était encore l'an 1517 avec Jean de Moustier, son frère, sous la tutelle de Pierre de Rye, leur beau-père, qui en cette qualité acensa soixante journaux de terre à des habitants de la seigneurie de Cubry. L'année suivante il transigea au nom de ses pupilles avec Gaspard d'Haguembach, seigneur dudit lieu, par la médiation de Bernard de Montureux, abbé du Val-Dieu en présence de Jean d'Alenjoie, d'Adrien Berchenet dit Saint-

(1) Archives de l'ordre de Saint-Georges, et statuts de l'ordre de Saint-Georges au comté de Bourgogne, avec la liste de tous les chevaliers reçus dans ledit ordre depuis 1431. A Besançon, de l'imprimerie de Jean-Félix Charmet, 1768.

Mauris Chastenois ou en Montagne, seigneur de Mathey, et de Jean-Guillaume de Bruncoff, seigneur de Mailleroncourt, écuyer et chevalier de Saint-Georges.

En 1524, Clémence de Montbéliard de Franquemont, dame de Béveuse, tante de Simon de Moustier, chargea celui-ci de l'accomplissement de ses dernières volontés. Il fut témoin l'an 1527 du traité de mariage d'Anne d'Aros avec François du Louvat, écuyer, seigneur de Champolon, fait au château de Meximeux. Guillaume, comte de Furstemberg, le pria d'assister en son nom et de le remplacer aux obsèques de Ferdinand de Neufchâtel, chevalier de la Toison-d'Or et de Saint-Georges, frère de Charles de Neufchâtel archevêque de Besançon (1).

Simon de Moustier partagea l'an 1529 avec son frère, ainsi qu'il a été dit ci-dessus, les biens de leurs père et mère et eut dans son lot les seigneuries de Nant, Curbry, Adrisans, Cuse, Bonnal, Pons, Louze et Chaihey. Il avait épousé avant l'an 1533, Louise de Cornon de Gorrevod, veuve d'Antoine d'Espotots, écuyer, seigneur de Magnane et nièce du cardinal de Gorrevod, évêque de Maurienne, légat en Savoie et de Laurent de Gorrevod, comte de Pontevaux, vicomte de Salins, duc de Nole, chevalier de la Toison-d'Or, conseiller chambellan et grand-maître-d'hôtel de l'empereur Charles-Quint, grand-maréchal de Bourgogne, etc. (2).

Louise de Cornon-Gorrevod étant veuve de Simon de Moustier, se remaria en troisièmes noces avec Jean de Cyvria (reçu à Saint-Georges en 1550, décédé en 1553), et elle en eut une fille, Françoise de Cyvria, alliée 1.^o à Claude de Tenay, seigneur de Saint-Christophe; 2.^o à Nicolas de Rouvray chevalier de l'ordre du roi de France, qu'elle institua héritier de ses biens. Cette disposition

(1) Archives de Montbéliard.

(2) Laurent de Gorrevod est mort en 1527, après avoir institué pour héritier Jean de Gorrevod (reçu à Saint-Georges en 1527), dont le bisaïeul avait épousé l'héritière de la maison de Cornon ou Corno, en ajoutant ce nom au sien. Charles-Emmanuel de Gorrevod, petit-fils de Jean, fut prince de l'empire, duc de Pontevaux, chevalier de la Toison, etc. Sa maison s'est éteinte en 1636.

fut la source d'un procès considérable entre le seigneur de Rouvray et les enfants de Simon de Moustier, qui ne fut terminé qu'en 1580.

Simon de Moustier est décédé en 1539 ayant eu de son mariage :

- 1.^o Pierre III de Moustier, qui suit ;
- 2.^o Balthasar de Moustier, mort sans postérité ;
- 3.^o Jeanne de Moustier, mariée à Melchior de Sagey, écuyer, seigneur d'Adrisans et chevalier de Saint-Georges. Elle en était veuve en 1570 et avait eu pour fils Pierre de Sagey.
- 4.^o Marguerite de Moustier, morte sans alliance.

XII. Pierre DE MOUSTIER, troisième du nom, chevalier, seigneur de Cubry, Nant, Bermont, Trichâteau, Roche, Cuse, Bonnale, Pont, Adrisans, etc., capitaine d'une compagnie de cent arquebusiers à cheval, fut reçu dans l'ordre de Saint-Georges en 1536, où il nomma pour ses quatre lignes *Moustier, Granvillars, Cornon de Gorrevod et Rivoire*. Par lettres-patentes de l'an 1554, Charles-Quint accorda à Pierre de Moustier des concessions territoriales et des privilèges particuliers en récompense des services éclatants qu'il lui avait rendus devant Metz, où par sa vaillance et ses faits d'armes il couvrit la retraite de l'armée impériale au commencement de l'année 1553.

Le 27 mars 1564, il acquit les dîmes de Fallon, de Henriette de Lambrey, veuve d'Etienne de Raincour, écuyer, pour cinquante écus d'or. Le 2 février 1570, il donna son dénombrement pour une portion des châteaux de Nant et de Roche, bois et vignes en dépendants, et ses droits seigneuriaux et de justice sur les villages de Pont-sur-l'Oignon, Bonnal, Cuze et Adrisans et la taille à lui due par les habitants desdits villages (1). En 1571 il fut nommé exécuteur du testament de Gérard d'Aros, seigneur d'Uzelle.

Il épousa 1.^o, l'an 1556, Catherine de Bressey, fille de feu Claude de Bressey, écuyer, chevalier de Saint-Georges

(1) Inventaire de la maison de Châlons (article Nant, cote 12), se trouve à la chambre des comptes de Dole.

en 1498, et de Catherine d'Aubonne; 2.^o, par traité du 26 juillet 1564, passé en présence de Melchior de Sagey son beau-frère, et de François de Vaudrey, seigneur de Barboux, François de Vy, fille de feu Baptiste de Vy le Lure, seigneur de Mercey et Gevigney, chevalier de Saint-Georges en 1519, et d'Eve de Bougne, fille de Renaud de Bougne, chevalier de Saint-Georges, et de N... de la Chambre-Mont-Saint-Ligier; 3.^o Marguerite de Tresdondam. Il testa au château de Nant le 30 juillet 1576, élut sa sépulture en l'église des Cordeliers de Rougemont, auprès de celle de Simon de Moustier son père, fit des legs aux filles qu'il avait eues de ses deux premiers mariages, et à Maurice de Moustier, son bâtard; institua héritier Desle de Moustier son fils, et l'enfant dont Marguerite de Tresdondam, sa troisième femme, était enceinte, au cas que ce fût un enfant mâle. Il eut de son premier mariage :

- 1.^o Barbe de Moustier, alliée 1.^o à Adrien de Manfond, chevalier; 2.^o à François de Bricey, écuyer, baron dudit lieu (1);
- 2.^o François de Moustier, alliée 1.^o à Nicolas de Rosières, seigneur d'Arbigny en Champagne, d'une branche cadette de la maison de Rosières, au comté de Bourgogne. Ce seigneur reprit en fief, à cause de sa femme, une portion de la seigneurie de Cubry envers le seigneur de Rougemont, le 8 novembre 1584. De cette alliance sortirent deux fils : Claude de Rosières, seigneur d'Arbigny, mari d'Antoinette de Crosey, et Jean de Rosières, mari de Clauda de Villars. François de Moustier étant veuve passa à de secondes noces avec Jacques de Saint-Crix, seigneur de Villers-Saint-Marcelin et de Bourbonne, chevalier renommé par sa vaillance, et qui fut assassiné traîtreusement de deux coups d'arquebuse dans son jardin de Saint-Marcelin. Il eut encore la force de poursuivre ses meurtriers, et en immola un à sa vengeance avant

(1) La dispense des bans pour ce second mariage est inscrite aux registres de la chambre archiépiscopale de Besançon. en date du 5 juin 1585.

d'expirer. Il ne laissa qu'une fille de son mariage avec Françoise de Moustier, nommée Gabrielle, qui épousa Pierre de Grilly, seigneur dudit lieu en Savoie, chevalier de l'Annonciade ;

- 3.^o Claudine de Moustier, religieuse en la noble abbaye de Sainte-Claire de Lons-le-Saulnier.

Du second lit vinrent :

- 1.^o Desle de Moustier, qui suit ;
2.^o Marguerite de Moustier, morte sans alliance.

Il n'eut du troisième mariage qu'un fils posthume, mort en bas âge.

XIII. Desle DE MOUSTIER, chevalier, seigneur de Cubry, Nant, Bermont, etc., etc., capitaine et gouverneur, pour le comte de Montbéliard, des châteaux-forts de Clerval et de Passavent, au comté de Bourgogne, en 1599 ; capitaine d'une compagnie de cent hommes d'armes à cheval pour le roi d'Espagne ; fut reçu dans l'ordre de Saint-Georges en 1593, où il nomma pour ses quatre lignes *Moustier, Cornon de Gorrevod, Vy et Bougne*. Il fut élu chef et gouverneur de l'ordre en 1609 ; et au chapitre tenu à Gray en 1628, il jura les lignes paternelles de Claude-François de Grammont, avec Jean-Jacques de Latour-Saint-Quentin.

Il épousa, par contrat de l'an 1589, Antide de Pra, fille de Philibert de Pra, chevalier, seigneur de Cyvria, commissaire-général de l'armée espagnole au comté de Bourgogne pendant la guerre de 1595, et de Marie de Balay. Il fit son testament au mois de juillet 1631, choisit sa sépulture en l'église des cordeliers de Rougemont, au tombeau de ses père et mère et de Simon de Moustier son aïeul ; légua l'usufruit de ses biens à Antide de Pra sa femme, fit des legs d'argent à ses fils cadets et à ses filles, et institua pour légataire universel Gaspard, son fils aîné, lui substituant Philibert, son second fils, auquel il laissa la terre et seigneurie de Bermont et ses dépendances ; chargea de l'accomplissement de ses volontés Aymé de Pra Balay, seigneur de Longvy, chevalier de Saint-Georges, son beau-frère, et Jean-Baptiste de Vy, seigneur de Mailleroncourt et Bourbevelle, aussi chevalier de Saint-Georges, son neveu. Ses enfants furent :

- 1.^o Gaspard, qui suit ;
2.^o Philibert de Moustier, seigneur de Bermont, ca-

pitaine de cavalerie au service d'Espagne, reçu chevalier de Saint-Georges en 1623, élu gouverneur de l'ordre en 1632, tué à l'attaque du château de Ray l'année 1642, en combattant pour son prince dans l'armée du duc de Féria. Il laissa de son mariage avec Claire de Vy de Mailleroncourt :

a. Marguerite-Emmanuelle de Moustier, mariée, le 12 août 1652, à Jean-Claude-Antoine du Louvron, seigneur de Rambey, chevalier de Saint-Georges ;

b. Antoinette de Moustier, chanoinesse en la noble abbaye de Beaume-les-Dames ;

c. Anne-Baptiste de Moustier, religieuse à la visitation à Dôle ;

d. Thomas de Moustier, écuyer, seigneur de Bermont, reçu chevalier de Saint-Georges en 1654, capitaine de cavalerie au service d'Espagne, qui mourut sans postérité de son mariage avec mademoiselle de Reculot en 1703, et éteignit ainsi cette branche cadette de la maison de Moustier, dont il reste une branche bâtarde sous le nom de *Bermont*, issue d'un fils naturel de Philibert de Moustier, qui a laissé postérité, après avoir servi d'abord comme cavalier dans la compagnie de son frère Thomas de Moustier ;

3.° Antoine de Moustier, religieux en la noble abbaye de Saint-Claude ;

4.° Léonor de Moustier, reçu chevalier de Saint-Jean-de Jérusalem le 19 mai 1617, capitaine d'une compagnie de deux cents hommes d'infanterie pour le service du roi d'Espagne dans les Pays-Bas en 1630, ensuite de cent hommes d'armes à cheval ; fut plus tard sergent-major du terce du marquis de Sallade, à la tête duquel il perdit la vie à la bataille d'Aveinbourg le 28 mai 1635, sous les ordres du prince Thomas de Savoie, laissant la réputation d'un des meilleurs capitaines de son temps ;

5.° Marie de Moustier, alliée à Ferdinand de Précipiano, seigneur de Cuse, fils d'Hector de Précipiano, baron de Soye, et petit-fils de François de Précipiano, noble génois, et de Marguerite Spinola. Elle testa le 25 avril 1644, et fut mère de

Philibert de Précipiano, mestre-de-camp d'un régiment de cavalerie au service d'Espagne ;

6.° Jeanne de Moustier, reçue en 1608 en l'abbaye d'Onans, ensuite religieuse tierceline à Gray ;

7.° Marguerite de Moustier, chanoinesse en la noble abbaye de Baume-les-Dames ;

8.° Anne-Suzanne de Moustier, reçue religieuse en la noble abbaye de Sainte-Claire de Lons-le-Saulnier, le 3 septembre 1615 (1), où ses quartiers de noblesse furent jurés par les seigneurs d'Igny, de Chissey, de Chastenay et de Ronchaux. Elle fut élevée à la dignité d'abbesse de cette maison en 1645, après le décès d'illustre dame Antoinette de Ronchaux ; mais elle ne put en prendre possession qu'au mois de janvier 1647, cette abbaye ayant été incendiée au mois de juin 1637, pendant la guerre dont la Franche-Comté avait été le théâtre ;

9.° Jeanne - Marguerite de Moustier, mariée, par contrat passé au château de Nant le 17 mars 1630, à Frédéric de Chavirey, seigneur de Vaucelle et de Recologne (reçu à Saint-Georges en 1651), fils de Frédéric de Chavirey, chevalier, seigneur desdits lieux, et d'Anne de Cointet, en présence et de l'agrément de ses père et mère, d' Aimé de Pra-Ballay son oncle, de Gaspard, Philibert, Antoine et Léonor de Moustier, ses quatre frères, de Thomas de Chavirey, chanoine de Besançon, prieur de Grande-Cour, et de Mathieu de Lesay, chevalier, seigneur de Moutonne, mari de N... de Chavirey, sœur de Frédéric ;

10.° Jacqueline de Moustier, mariée, par traité du 29 avril 1631, à Philippe - Guillaume de Belot, seigneur de Vilette, écuyer, fils de Claude de Belot, écuyer, seigneur dudit lieu, et de Danielle de Franchet d'Estavayé ;

11.° Catherine de Moustier, mariée à N... de Meynier, seigneur de Publy.

XIV. GASPARD DE MOUSTIER, chevalier, baron d'Igny, seigneur de Cubry, Nant, Adrisant, Vithorey, Bonnal,

(1) Dunod, Histoire des Séquanois, tom. I, pag. 166 et suiv.

Citey, etc. ; reçu dans l'ordre de Saint-Georges dans le chapitre tenu en la cité impériale de Besançon, dans l'église des révérends pères Carmes de l'ancienne observance, l'an 1648, où il nomma pour ses quatre lignes *Moustier, Vy, Pra* et *Balay*, jurées par Claude-Antoine de Vaudrey, Africain de Montagu, Jean - François de Vy et Jean-Adrien de Salives. Son rang d'ancienneté lui donna, en 1663, la qualité de bâtonnier de l'ordre.

Il fut, comme son père, capitaine et gouverneur des châteaux-forts de Clerval et de Passavant, et institué en cette qualité le 18 mars 1643 (1). Après avoir servi cinq ans comme volontaire dans le régiment du baron de Belvoir, il y obtint une compagnie en 1632, et passa en 1634 dans le terce du comte de Laverne, dans lequel il fut blessé et fait prisonnier en combattant pour son souverain. Il fut plus tard sergent-major d'un terce bourguignon sous le marquis de Saint-Martin, et eut aussi le commandement de la ville de Dôle. La noblesse du comté de Bourgogne, après la réunion de cette province à la France, le députa l'an 1675, ainsi que le comte de Poitiers, pour aller demander à Louis XIV le rétablissement des états du comté de Bourgogne. Le zèle avec lequel il poursuivit cette négociation abrégéa sa vie ; il mourut la même année à Paris, et y fut inhumé en l'église de Saint-André-des-Arcs.

Il avait épousé 1.^o Claudine de Pillot, fille et héritière de Philippe de Pillot, écuyer, baron d'Igny et seigneur de Citey, et de N... d'Allemand-Molprey ; 2.^o Marguerite-Françoise de Crosey, fille de feu Antoine-François de Crosey, écuyer, seigneur audit lieu Rans et Molprey, et de Péronne de Ronchaux, par traité passé à Mignavillers le 17 juin 1661.

Gaspard de Moustier avait testé le 10 avril 1668, et institué pour légataire universel Jacques - Nicolas de Moustier, son fils aîné, en nommant pour ses exécuteurs testamentaires Louis de Scey, baron de Chevroz, et le seigneur de Nesity, pour ses enfants du premier lit, et pour ceux du second, Philippe-Guillaume de Belot de Villette son beau-frère, et Thomas de Moustier son ne-

(1) Inventaire de la maison de Châlon,

veu , seigneur de Bermont. Il eut de son premier mariage :

- 1.^o Jacques-Nicolas de Moustier, qui suit;
- 2.^o Philippe-Joseph, religieux et chambellan de la noble abbaye de Saint-Clair. Celui-ci disposa de ses biens le 23 octobre 1670, en faveur de son frère aîné, avant que de faire profession dans cette abbaye. Il fut reçu chevalier de Saint-Georges en 1782, et est décédé en 1713 ;
- 3.^o Adrien de Moustier, religieux en la noble abbaye de Baume-les-Messieurs ;
- 4.^o Guillaume de Moustier, mort sans alliance ;
- 5.^o Antoine de Moustier, aussi décédé sans alliance ;
- 6.^o Claude-Antoinette de Moustier, religieuse en la noble abbaye de Migette ;

Les enfants du second mariage de Gaspard de Moustier, furent :

- 1.^o Claude-Nicolas de Moustier, auteur de la branche qui subsiste ;
- 2.^o Georges de Moustier, mort sans postérité ;
- 3.^o Claude-Denis de Moustier, qui servit avec distinction dans l'armée espagnole. Au moment de la conquête, il écrivit à sa famille que puisqu'il ne pouvait plus se servir légitimement de son épée pour son ancien souverain, il voulait du moins lever pour lui les bras au ciel. Il quitta ainsi sa cuirasse, à l'âge de vingt ans, pour se vouer à Dieu dans le couvent des capucins de Salins, où il fit ses vœux sous le nom de frère Joseph en 1683, et où il est mort dans un âge fort avancé, en grande vénération dans son ordre et dans toute sa province.
- 4.^o Jules - François de Moustier, qui suivit l'exemple de son frère, en embrassant, comme lui, la règle de Saint-François ;
- 5.^o Clémentine de Moustier, morte sans alliance.

Marguerite de Crosez, douairière de Gaspard de Moustier, est décédée le 28 décembre 1716, à l'âge de soixante-dix-sept ans, et a été inhumée près de ses père et mère dans la chapelle de Saint-Ferréol et Saint-Fergeux à Arlais. Sa mère, Péronne de Ronchaux, par son testament, du 4 février 1682, lui laissa un legs, et institua pour ses héri-

tiers Claude, Georges et Clémentine de Moustier, ses petits-enfants. Ceux-ci ont réuni plus tard tous les biens de cette branche de la maison de Crosey, et nommément la terre de Molprey, près Arlais, Claude-Denis et Antoine-François de Crosey, frères de Marguerite Crosey, veuve de Gaspard de Moustier, étant entrés tous deux dans les ordres.

XV. Jacques-Nicolas DE MOUSTIER, baron d'Igny, seigneur de Nant, Cubry, Bonnal, Puissant, Adrisans, Citey, Villemot, Sainte-Reine, l'Etang des Maisons, etc., reçu dans l'ordre de Saint-Georges en 1679, où il nomma pour ses quatre lignes *Moustier, Pra, Pillot et d'Allemand Molprey*, se maria avec Catherine de Pra, sa cousine, de laquelle il eut :

- 1.° Philippe-Antoine de Moustier, baron d'Igny, seigneur de Citey, Villemot, Sainte-Reine, etc., qui mourut, avant l'âge de vingt ans, des blessures qu'il avait reçues à la tête d'une compagnie de grenadiers, dans l'armée du maréchal de Tallard, au camp devant Landau au mois de novembre 1703. Il avait testé le 20 du même mois, en faveur de sa sœur, à laquelle il laissa tous ses biens maternels. Ses biens paternels retournèrent à son oncle, Claude-Nicolas de Moustier, devenu par son décès, chef de sa maison ;
- 2.° Marie-Claude-Antide de Moustier, mariée, par traité passé à Besançon le 4 décembre 1700, à Henri de Champagne, fils de Charles de Champagne, chevalier, seigneur de Chilley, Nenon, etc., reçu à Saint-Georges en 1674, et de Gasparine de Grivel de Perrigny, en présence et du consentement de François-Hyacinthe de Champagne, prêtre et docteur en théologie, Guillaume de Raincour, seigneur de Falon, capitaine de cavalerie ; Léonel de Toulangeon, seigneur de Raucour, Philippe-Joseph de Moustier, religieux et chambellan de l'abbaye de Saint-Claude, chevalier de Saint-Georges ; Claude de Moustier, seigneur de Cubry, chevalier de Saint-Georges ses oncles ; Philippe-Antoine de Moustier, baron d'Igny, son frère, Antide-Marie de Belay Saulx de Pra, son oncle, gouverneur et grand bailli de Langres ; Claude de

Belot, chanoine de Besançon, Jacques-Antoine de Belot, ses oncles, et Jean-Bapt. de Précipiano, comte de Soye, capitaine de cavalerie, son cousin. Trois années après, Marie-Claude-Antide de Moustier a recueilli l'héritage de son frère ; et a porté ainsi dans la maison de Champagne les terres d'Igny, de Citey, Villemot, Sainte-Reine, etc. De son mariage sont issus, Philippe Gaspard, marquis de Champagne, baron d'Igny, capitaine au régiment de Tallard, chevalier de Saint-Georges en 1726, décédé en 1735 ; et François Xavier, marquis de Champagne, officier au régiment de Champagne, chevalier de Saint-Georges, dont la postérité existe encore en la personne de Claude-Antoine-Louis de Champagne, marquis de Champagne, baron d'Igny, chevalier de Saint-Georges en 1773 ; et d'Adrien-Gabriel de Champagne, comte de Bousey, reçu également à Saint-Georges en 1773.

XV. Claude - Nicolas, comte de MOUSTIER, chevalier, seigneur de Nant, Cubry, Bonnal, Puissant, Molprey, Adrisans, etc., reçu chevalier de Saint-Georges en 1679, en nommant pour ses quatre lignes, *Moustier, Pra, Crosey* et *Ronchaux*, eut une compagnie d'infanterie dans le régiment de Royal-Comtois à la création de ce corps, et peu de temps après une compagnie de dragons dans le régiment de Grammont. Il quitta le service au moment de son mariage et se retira dans ses terres, où il déploya un très-grand faste. Les chevaliers de Saint-Georges le députèrent à la cour en 1710, pour s'opposer aux desseins des Bénédictins, qui voulaient introduire la réforme dans l'abbaye de Saint-Claude, au détriment des intérêts de la noblesse de Franche-Comté, et il réussit dans son entreprise.

Il avait épousé par traité passé à Tournay, le 7 mai 1695, Marie-Agnès, comtesse de Nassau, chanoinesse d'Andenne, fille de Maximilien, comte de Nassau et Conroy, baron de Varcoing (issu d'une branche cadette de la maison de Nassau Dillembourg et Orange, établie en Flandres depuis la fin du quinzième siècle, et éteinte récemment dans la personne de N... de Nassau, comte de Nassau et Conroy, mari de Constance de Lannoy, comtesse de Lannoy et du Saint-Empire, chanoinesse de Denain),

et de Marie-Florence de Harchies de Ville, dame de Les-trées. Il testa le 18 avril 1738 à Lons-le-Saulnier, entre les mains de Meynier notaire royal, et institua pour son légataire universel Philippe-Xavier, son fils, en lui substituant pour les terres de Nant et de Cubry son fils aîné et les descendants mâles et aînés de celui-ci (1).

Il mourut à Lons-le-Saulnier, le 27 avril 1738, âgé de soixante-seize ans, et fut inhumé à Arlay dans sa chapelle de Saint-Ferréol et Saint-Fergeux, au tombeau de sa mère, Marguerite de Crosey.

Il eut de son mariage, avec Marie-Agnès de Nassau :

- 1.^o Joseph-Marie de Moustier, né le 30 mars 1697, et tenu sur les fonts par Jean de Vatteville, abbé de Beaume, et par Marguerite de Crosey, son aïeule ; tué en duel à Nancy, en 1713, étant à l'académie du duc de Lorraine ;
- 2.^o Philippe-Xavier, qui suit ; Bibl. Jag.
- 3.^o Marie-Agnès de Moustier, née en 1699, morte en 1725, au moment où elle allait prendre possession d'une prébende dans le chapitre d'Andenne, que lui avait accordée l'Empereur Charles VI ;
- 4.^o N... de Moustier, décédée en bas âge ;
- 5.^o Jeanne-Gabrielle de Moustier, née en 1705, reçue chanoinesse en la noble abbaye de Sainte-Claire de Lons-le-Saulnier, en 1720. Elle a quitté plus tard cette maison pour se livrer à une retraite plus austère, où elle est morte en odeur de sainteté.

XVI. Philippe-Xavier DE MOUSTIER, chevalier, marquis de Moustier, seigneur de Nant, Cubry, Cubrial, Adrisans, Bonnal, Puissant, Chassey, Molprey, Gatey au comté de Bourgogne, et Monchy en Artois, premier gentilhomme de la chambre du roi Stanislas de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, né au château de Nant le 5 novembre 1707, reçu chevalier de Saint-Georges en 1724, en nommant pour ses quatre lignes, *Moustier*, *Crosey*, *Nassau* et *Harchies de Ville*, entré aux mousquetaires en 1725 ; a obtenu en 1727, dans le régiment de Béthune, cavalerie, une compagnie, avec laquelle il est passé dans

(1) Ce testament est inscrit au greffe de la ville de Vesoul sur le registre des Substitutions, fol. 93.

celui de Bourbon, par ordre du 20 mai 1730 ; il a fait en cette qualité, en Allemagne, les guerres de 1735 et ann. suiv. Il reçut en 1743 la croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et en 1745, il accompagna en Italie le maréchal de Maillebois, comme aide-de-camp. Il s'est fait remarquer en plus d'une rencontre, pendant cette campagne et la suivante, particulièrement le 16 juin 1746, au passage du Réfudo, où pour ramener au combat une colonne qui venait d'être enfoncée, il prit en main un drapeau qu'il alla planter en avant de la ligne ennemie au milieu d'une grêle de balles. Peu après son retour d'Italie, le 1^{er} janvier 1748, il fut créé mestre-de-camp d'un régiment de cavalerie de son nom (ci-devant Givry, Courtebonne, Barentin, Villepreux Ruffec et Barbançon). Il fit à la tête de ce régiment toute la guerre de sept ans, pendant laquelle il se distingua autant par son intrépidité, que par la discipline sévère et l'instruction méthodique qu'il avait su introduire dans son corps. Créé brigadier des armées du roi, par brevet du 10 février 1759, il fut promu le 20 février 1761 au grade de maréchal-des-camps et armées du roi, dans lequel il fut employé comme inspecteur de cavalerie. Le 26 avril 1756, le roi lui avait accordé le brevet d'une pension de trois mille francs, comme une marque de sa satisfaction de ses services et de l'application qui le distinguait, et en 1768 Sa Majesté y joignit encore le don d'une gratification.

Par lettres-patentes de l'année 1741, enregistrées au parlement de Besançon et à la chambre des comptes de Dôle, il obtint l'érection des terres de Nant, Cubry, Cubrial et Adrisans, en marquisat, sous le nom de *Moustier*.

Le 20 octobre 1775, il reçut une lettre du roi pour la convocation de l'assemblée des Etats de la noblesse de l'Artois. Il est décédé à Paris, au mois d'avril de l'année suivante, et a été inhumé en l'église de Saint-André-des-Arcs, à côté de Gaspard de Moustier son aïeul. Il avait testé par testament olographe, en date du 6 mai 1761, déposé chez Monnot, à Paris, le 16 avril 1776.

Ce seigneur avait contracté alliance, par contrat passé au château de Monchy en Artois, le 22 août 1732, devant Gosse, notaire royal à Saint-Pol, avec Louise de Bournel, fille aînée de Jean-Charles de Bournel, chevalier, marquis de Monchy et de Namps, seigneur de Cayeux, Mortagne,

Sovich, Homin, Hacco, Javersy, etc., lieutenant-général des armées du roi, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, maître de la garde-robe de Son Altesse Royale le duc de Berry, petit-fils de Louis XIV, et de Catherine de Forcadel, dame d'atours de Madame la duchesse de Berry, remariée en secondes noces à Claude marquis de Cebret, chevalier grand'croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant-général des armées du roi, gouverneur des ville forte et château d'Aire, et commandant en chef dans la province d'Artois.

Madame la marquise de Moustier, après avoir testé, le 16 juin 1766, en faveur de son fils aîné, en laissant de simples legs à ses autres enfants, est décédée à Paris dans sa cinquante-deuxième année, le 20 juillet 1767. En elle s'est éteinte la maison de Bournel, une des plus illustres de la Picardie et de l'Artois, par son ancienneté et ses alliances (1), et dont sont issus Pierre de Bournel, seigneur de Thiembronne, bailli du comté de Clermont, en 1343, mari d'Isabeau de Villiers de l'Isle-Adam, fille de Pierre de Villiers seigneur de l'Isle-Adam, porte-oriflamme de France et souverain maître de l'hôtel du roi, et de Jeanne de Beauvais, sa première femme; Hue de Bournel, chambellan du roi Charles VI en 1417, mari d'Alips de Bauchain; Louis de Bournel, époux de Marie de Croï, fille de Jean de Croï, grand bouteiller de France, et de Marguerite de Craon; Antoine de Bournel, chevalier de Rhodes, commandeur d'Auxonne en 1482; Jean II de Bournel, conseiller et chambellan du roi Louis XI, en 1467, gouverneur de Sainte-Menehould, marié à Julienne de Monchy, fille et héritière de Pierre de Monchy, gouverneur de Saint-Omer, et de Jeanne de Ghistelle; Louis de Bournel, conseiller et chambellan de Louis XI, en 1463, et son pannetier en 1465, mari de Guillemette de Melun, fille de Jean de Melun et Epinoy, et de Marie de Saarbruck. Guillaume de Bournel, maître d'hôtel de Louis XI, et grand-maître de l'artillerie de France en 1473; Hugue de Bournel, chevalier de la toison d'Or, et gouverneur de Lille, Douay, Orchie et Bapaume, en

(1) Histoire de la maison de France et des grands officiers de la couronne, par le père Anselme, t. VIII, p. 152, et Moréri, t. II, p. 270 et suiv.

1578 ; et Gabriel de Bournel, marié, le 16 juillet 1585, à Marguerite d'Estrées, sœur de Gabrielle d'Estrées, duchesse de Beaufort. Cette alliance a donné à Louise de Bournel, son arrière-petite-fille, un aïeul commun, au cinquième degré, avec les maisons royales de France, d'Espagne, de Naples et de Sardaigne.

Louise de Bournel, marquise de Moustier, avait fait construire sur les hauteurs de la seigneurie de Cubry, un château auquel elle a donné le nom de *Bournel*, et qui depuis lors est devenu le chef-lieu du marquisat de Moustier, en place du vieux château de Nant, que les seigneurs de Moustier avaient toujours habité depuis le quinzième siècle.

Dix enfants sont issus de son mariage avec Philippe-Xavier, marquis de Moustier, dont six sont morts en bas âge. Les autres sont :

- 1.° Charles, marquis de Moustier, qui suit ;
- 2.° Eléonore-François-Élie, marquis de Moustier, qui suit après ;
- 3.° Adélaïde-Charlotte de Moustier, née au château de Nant en 1736, chanoinesse-comtesse de Neuville en Bresse, élevée dans la maison royale de Saint-Cyr, où après avoir fait profession, elle a exercé les principales charges de la maison, et notamment celle de dame infirmière et de l'apothicairerie. Elle est aujourd'hui doyenne de cette maison, et a été présentée en cette qualité à madame la duchesse d'Angoulême, pour demander qu'elle fût rendue à sa première destination ;
- 4.° Antoinette-Philippe de Moustier, née à Paris le 4 août 1744, aussi chanoinesse-comtesse de Neuville, mariée, par contrat de l'année 1769, à Jean-Baptiste-Charles-François, marquis de Clermont d'Amboise, et de Renel, seigneur de Monglats, maréchal des camps et armées du roi, chevalier des ordres du roi et son ambassadeur près des cours de Lisbonne et de Naples, massacré le 10 août 1792 au château des Tuileries. Madame de Clermont est décédée, sans enfants, le . . . 1775, en instituant pour légataire universel, son mari, qui s'est démis de cette succession en faveur du chevalier de Moustier, l'un de ses beaux-frères.

XVII. Charles DE MOUSTIER, chevalier, marquis de Moustier, seigneur de Bonnal, Puissant, Chassey, Molpré, etc., admis dans l'ordre de Saint-Georges en 1789, né à Nant en octobre 1739, a été élevé à l'école des cheveu-légers à Paris, créé cornette dans le régiment de Moustier, le 7 mai 1748; il obtint une compagnie dans le même régiment le 7 mai 1750, ayant à peine dix années révolues. Il fit à la tête de cette compagnie toute la guerre de sept ans, et eut deux chevaux tués sous lui à Minden, en 1759. Il passa avec sa compagnie dans royal Navarre, en 1761; entra comme major, avec le rang de mestre de camp dans Artois cavalerie, en 1767, fut créé lieutenant-colonel du même régiment en 1772, et mestre de camp en second en 1776. Le 1^{er} mars 1780, il fut promu au grade de brigadier des armées du roi, et le 1^{er} janvier 1784, à celui de maréchal de camp. Il avait reçu la croix de Saint - Louis en..., et avait eu l'honneur de monter dans les carrosses du roi et d'accompagner Sa Majesté à la chasse le 22 avril 1767. Il fut nommé, en 1788, député de la noblesse de Franche-Comté aux États-généraux, conjointement avec le feu prince de Beaufrémon Listenay. Il abandonnèrent tous deux cette assemblée au moment de la rébellion du jeu de Paume et de la confusion des trois ordres. Il est décédé à Paris le 17 octobre 1801, à la suite de l'opération de la pierre, après avoir été arrêté en 1793, et détenu pendant près de deux ans dans trois prisons différentes.

Il avait épousé, par contrat passé à Paris devant Boulard, le 10 janvier 1768, Gabrielle-Elisabeth-Françoise de Montbel, fille de René François, comte de Montbel et Palluau, maréchal des camps et armées du roi, sous-gouverneur des enfants de France, premier maître d'hôtel de Madame comtesse d'Artois, et de Antoinette - Gabrielle de Farjonel. Philippe - Xavier, marquis de Moustier, pour relever encore plus le lustre de son nom, avait, par ce contrat de mariage, fait l'abandon, de son vivant, à Charles, son fils aîné, de l'universalité de ses biens, et nommément des terres de Bonnal, Puissant, Chassey et Molprey, au détriment de ses autres enfants. Il s'est dessaisi aussi, en faveur du même fils aîné, des terres de Nant, Cubrial et Adrisans, déjà précédemment substituées en partie, formant le marquisat de Moustier, en ne lui imposant d'autre condition pour tous ces dons, que la clause de substitu-

tion graduelle et perpétuelle de mâle en mâle et d'aîné en aîné de ces quatre dernières terres, en y appelant nommément le chevalier de Moustier son fils cadet. Charles de Moustier a souscrit, par son contrat de mariage, à cette condition expresse, à la faveur de laquelle seulement, il a réuni sur sa tête toute la fortune de sa maison. Il n'a laissé qu'une fille unique de son mariage avec Gabrielle François de Montbel, Adélaïde-Barbe de Moustier, née le 4 octobre 1774, mariée en 1807 à Jean Armand-Marie Dulau, marquis d'Allemans, fils aîné du comte d'Allemans, maréchal des camps et armées du roi, et de N... de Murat.

XVII. Éléonore-François-Élie DE MOUSTIER, chevalier, marquis de Moustier, seigneur de Gatey et autres lieux, au comté de Bourgogne, né à Paris le 15 mars 1751, reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem au berceau, a porté le titre de chevalier de Moustier jusqu'à son mariage, et celui de comte de Moustier jusqu'à la mort de son frère aîné, dont le décès a ouvert ses droits au marquisat de son nom, en Franche-Comté ; est entré au service en 1765 ; à son retour de l'université de Heidelberg, comme simple volontaire dans le régiment de la Reine cavalerie, en garnison à Besançon, où son père, maréchal de camp, inspecteur général de cavalerie, lui fit faire en même temps, par une autorisation spéciale du ministre de la guerre, le service de canonnier dans la brigade d'artillerie de Démasis, en attendant qu'il eût atteint l'âge fixé par les ordonnances pour le grade d'officier ; est passé en 1767, comme sous-lieutenant dans Royal-Navarre cavalerie, et en 1768, comme surnuméraire dans la compagnie écossaise des gardes-du-corps ; a obtenu, en 1771, une compagnie de dragons dans le régiment de Dauphin, dans lequel il a été fait mestre de camp, par brevet de l'année 1778. Il a reçu la croix de Saint-Louis au mois de juillet 1784, et a été promu, par ordonnance du roi du 30 décembre 1814, au grade de maréchal des camps et armées du roi, pour prendre rang du 1^{er} janvier, 1794 et compter ainsi vingt-deux années dans ce grade.

En 1769, le marquis de Moustier avait été rejoindre son beau-frère, le marquis de Clermont d'Amboise, à Lisbonne, comme gentilhomme d'ambassade. Au com-

mencement de 1771, s'étant rendu à la cour de Madrid, le roi Charles III lui fit l'honneur de l'admettre dans son intimité et à ses chasses, en lui proposant même, pour l'attacher à son service, une place de menin du prince des Asturies et un bâton d'exempt de ses gardes. Son dévouement à son roi et à sa patrie lui ont fait décliner ces offres. Revenu en France au mois d'octobre 1771, il eut l'honneur de faire sa cour au roi à Fontainebleau, de monter dans ses carrosses et de l'accompagner à la chasse, le 2 novembre de la même année. Il fut le premier qui obtint à cette époque le titre de conseiller d'ambassade, *breveté du roi*, avec lequel il fut attaché en 1772 à l'ambassade de Londres. En 1776 il passa à Naples, près du marquis de Clermont d'Amboise, son beau-frère comme secrétaire de son ambassade. Il fut nommé ministre du roi près de l'électeur de Trèves en 1778, et passa à Londres en 1783, comme envoyé extraordinaire à l'occasion de la paix signée la même année. En 1787 il se rendit aux États-Unis d'Amérique comme ministre du roi, et en 1790 il fut envoyé en la même qualité près du feu roi de Prusse.

Au mois d'octobre 1791, il fut rappelé à Paris par une lettre autographe du feu roi Louis XVI, dont voici la copie littérale :

Paris, le 19 septembre 1791.

« J'ai chargé M. de Montmorin de vous écrire, Mon-
 » sieur, au sujet de la place des affaires étrangères que
 » je vous destine. Comme les circonstances sont chan-
 » gées, j'espère que vous ne ferez plus de difficulté d'ac-
 » cepter une place que je vous verrai remplir avec grand
 » plaisir. Je compte que vous ne tarderez pas à vous
 » rendre ici.

» Signé LOUIS ».

En obéissance aux ordres du roi, le marquis de Moustier se rendit sur-le-champ à Paris ; mais il y déclina pour la seconde fois l'honneur auquel la confiance de ce prince avait voulu l'appeler, la fermeté de ses principes se refusant à toute concession vis-à-vis du parti démocratique auquel, depuis deux ans, la monarchie se trouvait en proie (1). Ce même parti ayant vainement essayé de

(1) Mémoires secrets de Bertrand de Molleville, t. I, page. 198.

le faire renvoyer à son poste, avec la mission de détourner le roi de Prusse de la coalition que lui-même avait engagé ce prince à former contre les révolutionnaires de France, il fut nommé par le roi à l'ambassade de Constantinople, en remplacement du comte de Choiseul-Gouffier, appelé à celle de Londres. L'acharnement du parti révolutionnaire, qui l'avait fait comprendre sur la liste des victimes qui plus tard ont été massacrées à Versailles, accélérèrent son départ de France. Il passa en Angleterre, d'où il alla rejoindre, sur le continent, MONSIEUR et M. le comte d'Artois. LL. AA. RR. lui confièrent aussitôt des pouvoirs illimités pour traiter des intérêts du roi et de la monarchie près des puissances coalisées, et notamment près du roi de Prusse. Il accompagna ce prince dans toute la campagne de 1792, et obtint en faveur de MONSIEUR la reconnaissance du titre de régent du royaume pendant la durée de la captivité du roi. Ce titre allait lui être solennellement conféré aussitôt après l'entrée à Châlons, lorsque la retraite de Champagne vint changer entièrement la face des événements. Les équipages de MONSIEUR ayant été enlevés aux portes de Verdun par un parti de l'armée de Kellermann, la correspondance du marquis de Moustier avec LL. AA. RR. tomba entre les mains de la Convention, et fut lue à la tribune par Héroult de Séchelles, sur la proposition duquel il a été décrété d'accusation le 22 octobre 1792, ce qui entraîna aussitôt l'apposition des scellés dans son hôtel à Paris, et la confiscation de toute sa fortune. Ces mêmes pièces ont été reproduites par la Convention dans l'acte d'accusation contre le roi, comme un prétendu indice du concert de cet infortuné monarque avec les princes ses frères (1).

Le marquis de Moustier, toujours invariable dans ses principes, n'a pas discontinué depuis un seul instant de vouer ses services à la cause royale, tant par ses écrits que par sa conduite. Il avait déjà publié, au mois de juillet 1791, un écrit imprimé à Berlin, ayant pour titre : *De l'intérêt de la France à une constitution monarchique ;*

(1) Voyez les Moniteurs du mois d'octobre 1792, et celui du mois de janvier 1793, dans lesquels les instructions données au marquis de Moustier sont textuellement rapportées.

et en 1793 il en parut deux autres de lui à Londres, dans le même esprit, l'un ayant pour titre : *De l'intérêt de l'Europe dans la révolution française*, et l'autre : *Observations sur les déclarations du maréchal prince de Cobourg aux Français, par un royaliste*. Un grand nombre d'autres écrits sont sortis de sa plume, qui tous avaient pour objet le rétablissement du trône sur ses bases légitimes.

Le marquis de Moustier étant retourné en Angleterre après l'issue malheureuse de la campagne de 1792, la confiance dont l'honoraient les princes, sa grande expérience et sa capacité en affaires, jointes à la considération personnelle que lui avaient acquise ses précédentes missions après du cabinet britannique, le firent choisir pour intermédiaire entre les généraux des armées royales de l'ouest et le gouvernement anglais. Nommé en 1795, après l'événement de Quiberon, par le roi Louis XVIII, commissaire pour résider en son nom au centre de ses armées, il fit tous ses efforts pour accélérer le départ de l'expédition maritime qui devait le porter sur la côte de France, et qui, sous divers prétextes, fut toujours retardée par le ministère britannique, jusqu'à ce que la pacification, qui eut lieu en 1796 après la mort des généraux Charette et Stofflet, vint mettre le dernier obstacle à cette expédition, qui devait imprimer un plus grand esprit d'union et d'ensemble aux opérations des armées royalistes (1). Pour donner au roi un nouveau témoignage de son zèle, il avait dans l'intervalle envoyé son fils unique, à peine âgé de 17 ans, combattre dans les armées vendéennes.

En 1797, le marquis de Moustier vint de nouveau résider en Prusse, où l'affection de Frédéric-Guillaume et du roi son fils le mirent à même d'y suivre utilement les intérêts du roi son maître. En 1806, se trouvant du petit nombre de ceux qui avaient été maintenus définitivement sur la liste des émigrés par Bonaparte, l'invasion de la Prusse par celui-ci l'obligea d'abandonner la maison qu'il avait acquise à Berlin, et de se réfugier encore

(1) Correspondance secrète de Charette, Stofflet, etc., saisie par les armées républicaines ; imprimée sur pièces originales, à Paris, chez Buisson ; 1798, tom. II, p. 336.

une fois en Angleterre, d'où il n'est revenu en France, en 1814, qu'à la suite du roi. Proscrit de nouveau après les attentats du mois de mars 1815, ce n'a été encore qu'avec le roi qu'il y est rentré définitivement au mois de juillet de la même année.

Le marquis de Moustier avait épousé, par contrat passé devant Arnoult à Paris le 20 avril 1777, Antoinette - Louise Millet, fille de Charles-Simon Millet, écuyer, conseiller du roi et receveur-général des finances de la généralité de Moulins, et d'Anne-Gabrielle-Flore Ménage de Mondésir, dame de la Chapelle, Bressolles et autres lieux. Leur contrat de mariage a été signé par le roi, la reine et la famille royale; et du côté de la demoiselle future épouse, par ses père et mère; par M. Jean Amalric, marquis de Bréhan, brigadier des armées du roi, son beau-frère, à cause de sa femme Anne-Flore Millet, par dame Françoise-Elisabeth-Eléonore Ménage de Mondésir, veuve douairière de Charles-Germain, marquis de Bournel et Monchy, mestre-de-camp de cavalerie, sa tante; et dame Marie-Louise-Françoise de Villemur, veuve d'Alphonse-Louis, comte de Saint-Severin d'Arragon, ministre du roi en ses conseils, chevalier de ses ordres, etc., sa tante à la mode de Bretagne; par Casimir Pignatelli, comte d'Egmont, duc de Juliers et de Gueldres, prince d'Empire, grand d'Espagne, et chevalier de la Toison d'Or, lieutenant-général des armées du roi, son cousin issu de germain à cause de sa femme Blanche-Alphonsine-Octavie-Marie-Louise-Françoise de Saint-Severin d'Arragon; par dame Anne-Marié-Louise de Rosset, épouse de Louis-François Héricart, vicomte de Thury, sa cousine germaine; par Louis-Philippe de Durfort, comme d'Eyme et de Rousine, maréchal des camps et armées du roi, gouverneur de Bouchain et commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, son oncle à la mode de Bretagne; par le comte Louis et le comte Etienne de Durfort, fils de celui-ci, ses cousins issus de germains; par dame Charlotte Boutin, veuve de Charles-Henri-Philippe, vicomte de Montboissier, brigadier des armées du roi, sa tante à la mode de Bretagne; par Charles-Philippe-Simon, baron de Montboissier, son cousin issu de germain, et par Françoise-Pauline de Lamoignon de Malesherbes, son épouse.

Madame de Moustier a eu l'honneur d'être présentée immédiatement après son mariage au roi et à la famille royale par madame la duchesse de Brancas-Villars, parente de son mari. Elle est décédée à Paris le 9 juin 1783, dans la vingt-huitième année de son âge, peu de jours après son retour d'Angleterre, et a été inhumée en l'église de Saint-Eustache, laissant de son mariage un fils unique, Clément-Edouard de Moustier, qui suit :

Clément - Edouard, comte de Moustier, chevalier, seigneur de Lachapelle, Montaudier, Libernon, Ferrolles, etc., chevalier de Saint - Georges au comté de Bourgogne, etc., né à Coblenz le 2 janvier 1779, et tenu le même jour sur les fonts, dans la chapelle de son père, par Clément Wincelas de Saxe, prince royal de Pologne, électeur de Trèves; a accompagné son père dès ses plus jeunes années, dans toutes ses missions dans les cours étrangères et aux États-Unis d'Amérique; a été envoyé en 1792 à l'université de Trèves et ensuite à l'académie militaire du duc Charles de Wurtemberg à Stuttgart; est rentré en France, avant d'avoir atteint sa quatorzième année; a été emprisonné peu après, puis banni de Paris, comme noble, pendant le temps de la terreur. Il a pris une part active à tous les mouvements qui ont eu lieu à Paris contre les jacobins des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau dans les mois d'avril et de mai 1795. Au commencement d'octobre de la même année, lors de la lutte des sections de Paris contre la convention, connue sous le nom de 13 *vendémiaire*, s'étant chargé de la commission périlleuse et emportant peine de mort, de faire battre la générale, il fut attaqué par les troupes de ligne et tira contre elles les premiers coups de fusil de cette journée. Blessé et fait prisonnier, il fut traîné en prison et traduit à une commission militaire, et plus tard, devant celle des six, composée en entier de conventionnels. Ayant recouvré la liberté, après un mois de captivité, il quitta à l'instant la France, pour mettre à exécution le plan qu'il avait formé d'aller combattre de nouveau pour la cause royale au milieu des armées vendéennes. Parvenu en Angleterre, près de son père, il accompagna à Jersey, les comtes de Sérent, et pendant que ceux-ci périssaient malheureusement sur la côte de Bretagne, il mit pied à terre, à main armée,

sur celle de Normandie et rejoignit l'armée de M. le comte Louis de Frotté qui le nomma son aide-de-camp, et le promut peu après à un grade supérieur. Après avoir combattu constamment à ses côtés dans toutes les affaires périlleuses qui ont précédé la pacification ; après avoir eu son chapeau percé de balles, et été blessé assez grièvement dans une des dernières actions, en luttant corps à corps avec un soldat ennemi, il fut chargé par son général de le précéder en Angleterre avec les comtes Henri et Charles de Frotté, son père et son frère. Il eut à surmonter, en cette occasion, de nouveaux périls, pour échapper à la surveillance des patrouilles républicaines, et pour se procurer une frêle nacelle, qu'il rejoignit la nuit à la nage, avec ses compagnons d'armes. Rentré ensuite en France pour se réunir aux généraux Bourmont, Suzannet et autres chefs royalistes venus à Paris peu de temps avant la catastrophe du 18 fructidor, dans l'intention d'y provoquer, d'accord avec le général Pichegru, un mouvement en faveur du rétablissement de la monarchie, il ne tarda pas à être atteint par la loi des otages et par celle de la conscription qui le forcèrent de prendre du service comme simple soldat dans un régiment de hussards. Il n'obtint plus tard son congé militaire, en 1799, qu'en entrant au département des affaires étrangères comme élève diplomatique. Attaché d'abord aux négociations de Lunéville, il fut nommé le 16 octobre 1801 secrétaire de légation près de la cour de Saxe ; il y remplit les fonctions de chargé d'affaires pendant les six premiers mois de 1805. Appelé au quartier général de l'armée française en Allemagne, au mois de septembre 1806, après la rupture avec la Prusse et la Saxe, il fut chargé le 14 octobre suivant, jour de la bataille d'Iéna, du soin de tous les prisonniers saxons. Leur souverain lui fit remettre peu après son chiffre, enrichi de diamants, en reconnaissance de tous les témoignages de zèle et d'humanité qu'il leur avait prodigués en cette occasion. Nommé une seconde fois chargé d'affaires près de la cour de Saxe, le 11 décembre suivant, il ne quitta ce poste qu'après l'arrivée d'un ministre plénipotentiaire, pour revenir en France par congé. Au commencement de 1810, il fut nommé à la mission des États-Unis d'Amérique ; et au moment où il allait s'embarquer pour cette destination, il reçut ordre de se rendre à Morlaix,

pour y négocier un cartel d'échange de prisonniers avec M. Mackenzie commissaire anglais, qui y était envoyé à cet effet. Cette négociation ayant échoué, après avoir duré près de huit mois, il fut nommé, au mois de décembre 1810, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près la cour de Bade et l'année suivante il passa en la même qualité près de celle de Wurtemberg. Au mois d'avril 1813, après les désastres de Moscou, et au moment où la campagne de Leipsic allait s'ouvrir, il provoqua son rappel en France, où dès que l'occasion s'en fut présentée, on le vit un des premiers se prononcer en faveur de la cause du roi et arborer la cocarde blanche dans la matinée du 31 mars 1814. Au moment du débarquement de Bonaparte il quitta ses terres pour aller offrir ses services au roi ; et le 8 mai suivant, ayant reçu, en sa qualité de membre du collège électoral du département de Seine et Marne, une lettre de convocation pour se rendre à Melun, il alla y protester contre la réunion illégale de ce collège, en se refusant hautement au serment de fidélité au gouvernement usurpateur, exigé de lui. Après le retour du roi, il fut nommé maire de sa commune.

Par contrat du 24 février 1808, il a épousé Marie-Caroline-Antoinette de Laforest, née à New-York le 27 mars 1788, fille unique de Antoine-Réné-Charles-Mathurin comte de Laforest, conseiller d'Etat, grand cordon de la Légion-d'Honneur etc. et de Catherine-Marie-Lecuillier de Beaumanoir. De ce mariage sont issues :

- 1.° Adélaïde-Caroline-Antide de Moustier, née à Paris le 31 mars 1809 ;
- 2.° Eléonore-Gabrielle-Odilie de Moustier, née à Paris le 22 mars 1810 ;
- 3.° Clémentine-Claire-Léonille de Moustier, aussi née à Paris le 6 septembre 1813.

Armes : « De gueules, au chevron d'argent, accompagné de trois aigles d'or éployées, becquées et membrées de sable ; cimier, une aigle de même, et deux aigles pour support, avec cette devise : *Moustier sera malgré le Sarrazin.* »

gogne, par l'abbé Guillaume. A Besançon, de l'imprimerie de Daclin, imprimeur du roi, 1757.

Histoire généalogique des sires de Salins, par l'abbé Guillaume, tome I, p. 231.

Mémoires pour servir à l'histoire du comté de Bourgogne, par Dunod, 1740, p. 282 et suiv.

Histoire des Séquanois, par le même, t. I, p. 166.

Histoire de Bourgogne, par dom Plancher, tome III, page 281.

Description historique du duché de Bourgogne, par Courtepée, t. IV, p. 588.

Dictionnaire de la Noblesse, par la Chenaye des Bois.

Calendrier de la noblesse, années 1763 et 1769.

Etats des preuves et blasons de tous les chevaliers de Saint-Georges comté de Bourgogne, vivants en 1663. A Besançon, par Jean Couché, 1663.

Recueil des statuts de l'ordre de Saint-Georges, et liste de tous les chevaliers reçus depuis 1431. A Besançon, par Charmet, 1768.

Tablettes historiques, 1751, tome IV, p. 224.

DE BERNON, en Poitou, famille ancienne, originaire de Bourgogne (1). Ce nom, qui a été porté par plusieurs comtes de Bourgogne, dès l'an 895, et qui, par la suite des tems, est sans doute devenu patronimique dans cette famille, l'analogie de ses armes, qui sont celles que portaient ces anciens princes souverains, l'opinion de divers auteurs, tels que Barbier, d'Ancois-Barbot, et plusieurs autres qui s'accordent sur son extraction de la province de Bourgogne, font naître la présomption la plus favorable sur l'origine de cette famille. Cependant, comme les documens historiques et filiatifs manquent pour remonter jusqu'à la souche de cette illustre maison, qui se perd dans l'antiquité la plus reculée, nous nous bornerons à rapporter la descendance de la branche établie en Poitou, à dater de sa transmigration dans cette province, vers le milieu du quatorzième siècle.

(1) C'est le sentiment de Laurent Poussart, dans son livre des Jurés de communes de la Rochelle, fol. 260, pag. 1, col. 2, et de différents auteurs.

I. Raoul BERNON, chevalier, fut le premier de cette famille qui vint s'établir à la Rochelle, vers l'an 1300. Il servit dans les guerres de son temps, et devint sénéchal de la Rochederien, sous la charge de Gui de Bretagne, sire de Penthièvre et, en sa qualité, il reçut deux commandements, l'un, dudit Gui de Bretagne, de l'an 1318, et l'autre, de Jean, duc de Bretagne, comte de Richemont, du 3 août 1339. Il eut pour fils :

- 1.° Nicolas, dont l'article suit ;
- 2.° Thomas Bernon, vivant en 1350.

II. Nicolas BERNON, écuyer, fut élu maire de la ville de la Rochelle (1), à la place de sire Pierre de Trieze, en 1357, et épousa, la même année, Jeanne de Mauléon, fille de sire Jean de Mauléon, maire de la Rochelle, et d'une des plus illustres familles de l'Aquitaine. Il mourut dans l'exercice de sa charge. Les annales de la ville de la Rochelle, par le P. Jaillot, de l'Oratoire, les ouvrages de Barbot, de Bernardeau, et plusieurs autres historiens rapportent qu'on lui fit un convoi magnifique, et qu'on lui rendit les mêmes honneurs qu'aux barons d'Aquitaine. Il eut pour fils :

III. Jean BERNON, 1^{er} du nom, écuyer, élu maire de la Rochelle, en 1398. Il épousa, en 1399, Jeanne Trongure, et acquit, par acte passé par Besselu, notaire royal à la Rochelle, le 17 novembre 1416, les terres et seigneuries de Boissant, des Arbuissains et de Funelains. Il eut entr'autres enfants :

- 1.° Jean-Thomas, dont l'article suit ;
- 2.° Jacqueline Bernon, mariée, en 1254, avec Jean de Rorthais, seigneur de la Durblière, d'une ancienne famille du Poitou, qui porte, d'argent à trois fleurs de lys de gueules.

IV. Jean-Thomas BERNON, écuyer, seigneur du Bois-sant, des Arbuissains, de Funelains, de la Vallée, etc.,

(1) La charge de maire de la ville de la Rochelle n'était exercée que par des gentilshommes de maisons distinguées; on pourrait en faire ici une énumération considérable; on se bornera à citer les maisons de Chabot de Jarnac, de Chasteigner, de l'Escalé, d'Angliers, etc., etc.

échevin de la Rochelle, épousa, en 1435, Marie Marois, dont il eut entr'autres enfants :

- 1.° André, dont l'article suit ;
- 2.° Jean Bernon, qui suivit le roi Charles VII, dans ses campagnes d'Italie. Il fut s'établir à Lyon, avec N.. Durand, son épouse, dont il eut postérité. Il fut l'aïeul d'Alexandre Bernon, qui servit avec distinction sous le roi François I^{er} et fut blessé mortellement, combattant à côté de ce prince, à la bataille de Pavie. Il voulut être transporté à Lyon, où il mourut peu de jours après son arrivée, des suites de ses blessures, en 1524. Il fut enterré, suivant son testament, dans l'église de l'abbaye de Cluny. Sur son tombeau était son effigie, revêtue d'un manteau noir, semé de lions d'or (1).

V. André BERNON, écuyer, seigneur du Boissant, de Funelains, des Arbuissains, de la Vallée, etc., s'allia, le 3 mars 1476, avec Louise Sarot, dont sont issus :

- 1.° Pierre dont l'article suit ;
- 2.° Jean Bernon, marié avec Perette Dorin, dont les armes sont d'azur, à quatre fleurs de lys d'or. Il eut de ce mariage :
 - a. André Bernon ;
 - b. Françoise Bernon ;
 - c. Collette Bernon ;

VI. Pierre BERNON, I^{er} du nom, écuyer, seigneur du Boissant, de Lisleau, etc., épousa, le 8 janvier 1519, Françoise Gessard, d'une ancienne famille de Bretagne, qui portait losangé d'argent et de gueules. Il a eu de ce mariage, quatre enfants. L'on voit, par deux registres

(1) Voici l'épithaphe qu'on lisait sur ce tombeau :

- » L'Aquitaine me donna la vie,
- » La guerre conduisit mon sort,
- » Jusqu'au temps que devant Pavie,
- » En combattant je trouvai la mort.
- » Passant qui verras cette image,
- » Apprends et te souviens de moi,
- » Qu'au cinquante-cinq de mon âge,
- » Je finis auprès de mon Roi. »

expédiés, en la cour du gouvernement de la Rochelle, par Etienne Noyau, lieutenant particulier, le 15 mai 1536, signés le Berthon, greffier, qu'il poursuivait la veuve de Colas Pichon, pour avoir condamnation de soixante livres tournois de rente foncière due sur le bien de Vignefolle, cédé à François Pichon, en 1399, par Jean Bernon son bisaïeul. Ses enfants furent :

- 1.^o Jean, dont l'article suit ;
 - 2.^o Scipion Bernon, marié avec N... de Faye. Il fonda une branche en Limosin, dont l'unique héritière est aujourd'hui mariée avec N.... du Breuil-Helion de la Gueronnière ;
 - 3.^o Anne Bernon, mariée avec André Carré, sieur du Bois ;
- Guillemine Bernon, mariée avec Nicolas Marois, écuyer, seigneur de la Dannière, par contrat du 28 octobre 1567.

VII. Jean BERNON, II^e du nom, écuyer, seigneur de Lisleau, épousa, le 3 juin 1557, Perette Annonay, dont les armes sont échiquetées d'argent et de gueules. Il eut de ce mariage :

- 1.^o Benjamin, dont l'article suit ;
- 2.^o Anne Bernon, mariée, en 1570, à messire Antoine Marchand, chevalier, seigneur de la Darotière, dont la postérité s'allia aux maisons de l'Escale, de Sauvestre - de - Clisson, de l'Escure, etc., etc.
- 3.^o Marie Bernon, alliée à Nicolas Deconnan, écuyer, seigneur du Roc, dont la postérité forma des alliances avec les maisons du Bois - de - la - Touche-Levrault, de Tinguy de Nemy, de Suzannet, de la Fontaine-Cailleau, de Ribier, etc., etc. ;
- 4.^o Françoise Bernon, mariée, en 1576, à André Foucher, écuyer, seigneur de la Grenetière, du Plessis, de Circé, etc., capitaine au régiment de Strozzi, fils de Joachim Foucher, I^{er} du nom, écuyer, seigneur du Gué et de l'Ementruère, et de Jacqueline du Vau, sa seconde femme. Leur postérité s'est alliée aux maisons de Bejarri, d'Angennes, d'Aubert, etc.

VIII. Benjamin BERNON, I^{er} du nom, chevalier, sei-

gneur de Lisleau, épousa, par contrat du 15 mai 1602, passé devant Jacques Dubet, notaire à la Rochelle, Marie Guillemain, dame des Grollières, fille de Pierre Guillemain, écuyer, seigneur d'Aistré, des Rouaux, etc., et de Marie de Brie. Il fut père de :

- 1.° Gabriel, dont l'article suit ;
- 2.° Jean, qui a formé la branche du Bas-Poitou rapportée ci-après ;
- 3.° Benjamin Bernon, marié, par contrat passé, le 13 mars 1650, devant Jacques Cousseau, notaire à la Rochelle, avec Gabrielle Nicolas, fille de Jean Nicolas, écuyer, seigneur de Coureilles, conseiller au parlement de Paris, et de Françoise du Pin ;
- 4.° Pierre Bernon, écuyer, seigneur de Grollières, marié avec Marie Pitard, dont sont issus :
 - a. Pierre Bernon ;
 - b. Marie Bernon, alliée à Jean Thomas, écuyer, seigneur de la Chaudurière.
- 5.° Samuel Bernon, né en 1617, officier dans le régiment de la Couronne, tué au siège de Philisbourg, en 1644 ;
- 6.° Daniel Bernon, écuyer, seigneur du Puyrideau, marié avec Madelaine Bouchet, qui le fit père de Benjamin Bernon, mort sans lignée ;
- 7.° Marie, née à la Rochelle, en 1609, femme de messire Jean d'Artiganeau, mort des suites des blessures qu'il reçut au siège de la Rochelle ;
- 8.° Françoise Bernon, mariée à Paul Prevot, écuyer, seigneur de la Vallée, dont postérité ;
- 9.° Anne Bernon, mariée à Marc Pineau, écuyer, seigneur du fief Moullinard, fils de haut et puissant seigneur Marc Pineau, chevalier, seigneur du fief Moullinard, et de demoiselle Esther du Casse.

IX. Gabriel BERNON, écuyer, seigneur de Lisleau, épousa, à la Rochelle, en 1643, demoiselle Esther Pineau, fille de Marc Pineau, écuyer, seigneur du fief Moullinard, et d'Esther du Casse. Il eut, de ce mariage :

- 1.° Alexandre, dont l'article suit :
- 2.° Marie Bernon, née à la Rochelle, le 12 mars

1645, mariée à Richard de Rozemont, conseiller au parlement de Paris. Ils quittèrent le royaume, lors de la révocation de l'édit de Nantes, et passèrent en Angleterre, où ils laissèrent postérité.

X. Alexandre BERNON, écuyer, seigneur de Lisleau, né à la Rochelle, le 9 mai 1651, fut garde de la marine, par brevet signé du Roi, le 21 décembre 1666; obtint celui de lieutenant, en 1672, et fut nommé par le Roi, suivant les lettres de S. M., datées de Versailles, le 20 mars 1684, pour commander la frégate, *la Subtile*, que le Roi faisait armer à Toulon; obtint une pension de six cents livres, en récompense d'une action d'éclat, suivant les termes du brevet qui lui fut expédié le 12 mars 1688; il fut chargé, par brevet expédié à Fontainebleau, le 10 novembre de la même année, d'une mission secrète en Angleterre, et de communiquer avec M. de Barillon, ambassadeur près de cette puissance, ainsi qu'avec M. de Pontis, intendant de la marine, qui se trouvait auprès de S. M. Britannique. Il fut nommé commandant de la frégate *l'Aimable*, par brevet du 22 octobre 1695, et nommé, par ordre du Roi, le 12 décembre 1695, au commandement de 500 marins, d'un lieutenant et de trois enseignes, qu'il conduisit à Bordeaux: il était capitaine du vaisseau *l'Heureux*, le 12 février 1696, époque où il reçut commission de passer sur le vaisseau *le Superbe*, que S. M. faisait armer au port de Toulon, sous le commandement du sieur de la Galissonnière; il fut nommé commandant du vaisseau *le Saint-Esprit*, par commission du 22 décembre 1702, sous les ordres du sieur du Quesne; nommé capitaine de vaisseau, le 1^{er} janvier 1703, et chargé du commandement du vaisseau de ligne *le Bourbon*, le 3 mars de la même année. Par commission du 20 mars 1706, il fut chargé de prendre le commandement de la frégate *la Gaillarde*, pour une expédition secrète; nommé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, par brevet du 25 novembre 1712. Cet officier fut un de ceux qui, de son temps, aient eu le plus de commandements de vaisseaux du Roi. Il était très-estimé de l'amiral de France et des ministres, dont il reçut plusieurs lettres qui donnent la plus haute opinion du mérite de ce capitaine. Une entr'autres de S. A. Louis-Alexandre de Bourbon, amiral de France, lui mande que le Roi lui accorde la haute-

paye de deux cents livres par mois, pour les éminents services qu'il avait rendus au Roi et à l'État ; elle est datée du 25 octobre 1720. Il lui fut expédié un autre brevet de quinze cents livres de pension, le 1^{er} mai 1725. Il mourut à Rochefort, le 26 février 1726, à l'âge de 75 ans, et après soixante années de service, et fut enterré dans l'église de Saint-Louis. Il avait épousé Marguerite Bonneau, dont il eut :

- 1.° Charles, dont l'article suit ;
- 2.° Marie-Anne Bernon, mariée à Jacques Pasquier, écuyer, seigneur de la Roche-Bertier.

XI. Charles BERNON, écuyer, seigneur de Lisleau, né à Rochefort, le 24 février 1699, fut fait garde de la marine au port de cette ville, par brevet du 4 novembre 1715 ; s'embarqua, la même année, sur *l'Atalante*, commandée par le chevalier de Courbon Saint-Léger, pour l'Isle Royale ; et en 1720, sur le vaisseau *le Français*, commandé par M. de Poulmarois, pour la même destination. Il arma sur *la Pompeuse*, en 1721, pour la garde des côtes de Provence, lors de la peste, et y demeura vingt-un mois ; et en 1724, sur le vaisseau *le Portefaix*, commandé par le chevalier de Brache, avec lequel il fit les campagnes de la Martinique et de Saint-Domingue ; fut fait enseigne de vaisseau en 1727, et monta sur *le Profond*, commandé, par M. Méchin, pour l'Isle Royale ; en 1729, sur *le Portefaix* pour la même destination ; retourna à Saint-Domingue, en 1730, et partit pour Toulon. Il fut fait lieutenant de vaisseau, par brevet du 9 novembre 1731, arma sur le vaisseau *le Héros* en 1734, et fit la campagne de Saint-Domingue. Il mourut sans alliance en 1745.

SECONDE BRANCHE,

établie dans le Bas-Poitou.

IX. Jean BERNON, III^e du nom, écuyer, seigneur des Marais, second fils de Benjamin Bernon, I^{er} du nom, et de Marie Guillemain, naquit à la Rochelle, le 19 octobre 1613. Il entra fort jeune au service dans le régiment d'Hauterive, qu'il rejoignit à la Haye, en Hollande, où il était en garnison. Il fut enseigne dans la compagnie de Douchamp, avec laquelle il fit plusieurs campagnes. Une

blesure qu'il reçut dans un combat, près Mons, en 1636, le força de quitter le service. Il épousa, le 13 juin 1653, Jeanne Blouin, dame de la Couresièrre, fille de messire Hilaire Blouin, écuyer, seigneur de la Rérie, et de dame Gabrielle Boisson. La maison de Blouin porte d'azur, au lion d'argent, adextré d'une colonne d'or. Il mourut au château de la Mourandièrre, où il avait passé son contrat de mariage le 21 janvier 1664. Sa veuve fut maintenue dans sa noblesse, ainsi que ses quatre enfants dénommés ci-après, par sentence de M. Colbert, du 17 juillet 1668, et par jugement de M. Barentin, du 4 septembre de la même année. Leurs enfants furent :

- 1.° Frédéric-Henri-Hilaire, dont l'article suit;
- 2.° Hilaire-Jean Bernon, écuyer, seigneur de Levaudièrre, marié, le 14 août 1684, avec Anne Goresse, dont il n'a eu que des filles ;
- 3.° Henri-Hilaire Bernon, écuyer, seigneur de la Morandièrre, mort sans hoirs ;
- 4.° Marie-Anne Bernon, mariée à messire Jean Thomas, écuyer, seigneur de la Chaudurièrre, dont postérité.

X. Frédéric-Henri-Hilaire BERNON, écuyer, seigneur des Marais, né le 18 novembre 1657, entra fort jeune dans le régiment de Schomberg, dragons, avec lequel il fit les campagnes de Sicile : ayant été blessé à Messine, il obtint un congé pour retourner dans sa famille, le 15 novembre 1676. Il fut convoqué aux bans de la noblesse du Poitou, des années 1690, 1693, 1694, 1695, 1702 et 1703. Un certificat du comte de la Massais, lieutenant-général du Poitou, daté du 23 mai 1702, porte qu'il se comporta comme un brave et loyal gentilhomme, et qu'il s'est fait remarquer, par son activité et son zèle à servir Sa Majesté. Il épousa, par contrat du 27 novembre 1681, passé devant François Billon, notaire à la Rochelle, Suzanne de Puyrousset, dame de la Brémaudièrre, fille de Paul de Puyrousset, écuyer, seigneur de Villefolet, et de demoiselle Suzanne de Launay : la famille de Puyrousset porte un lion d'azur sur un champ d'argent. Il mourut dans sa maison noble de la Brémaudièrre, le 17 novembre 1734, ayant eu de son mariage :

- 1.° Pierre, dont l'article suit ;
- 2.° Jacques Bernon, écuyer, capitaine au régiment

de Maillé, mort à Berghes, en Flandre, des suites des blessures qu'il reçut à la bataille de Malplaquet, le 11 septembre 1709 ;

- 3.^o Charles Bernon , écuyer , seigneur de la Brémaudière , né en 1698 , mort sans enfants de Marie Guillot, son épouse ;
- 4.^o Anne Bernon, morte jeune ;
- 5.^o Françoise Bernon, morte sans alliance ;
- 6.^o Gabrielle-Calville Bernon, née le 15 février 1686 , morte en 1717 ;
- 7.^o Jeanne Bernon,
- 8.^o Susanne-Françoise, } mortes jeunes ;
- 9.^o Henriette Bernon,
- 10.^o Marie-Aimée Bernon, née le 13 novembre 1687, morte en 1760 ;
- 11.^o Charlotte Bernon, morte jeune.

XI. Pierre BERNON, 1^{er} du nom, chevalier, seigneur d'Ouestreville, né le 11 décembre 1682, entra au service, à l'âge de quinze ans, dans le régiment de Maillé, et fit toutes les campagnes de Flandre, de Hollande et du Palatinat. Il fut blessé dans une affaire près Maestricht, et fait chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il épousa, au château du Puitumer, par contrat passé devant B. Bouteville, notaire royal de la châtellenie de Bodet, le 28 janvier 1705, Louise Simonneau, fille de messire Charles Simonneau, chevalier, seigneur du Puitumer, et de dame Louise de Hanne de la Saulmorière. La maison de Simonneau porte d'argent, à trois mouchetures de sable. De ce mariage sont issus :

- 1.^o Frédéric-Henri, dont l'article suit ;
- 2.^o Pierre Bernon, chevalier, mort à l'âge de 77 ans ;
- 3.^o Charles - Auguste Bernon, chevalier d'Ouestreville, marié avec Jeanne Servant, mort sans postérité ;
- 4.^o Marie - Rose Bernon, dame d'Ouestreville, née en 1707, morte en 1781 ;
- 5.^o Louise Bernon, née en 1709, morte au couvent de Saint-Etienne de la Rochelle, en 1791 ;
- 6.^o Henriette-Louise, morte religieuse ;
- 7.^o Jeanne-Louise, morte jeune ;
- 8.^o Marguerite-Charlotte, religieuse ;
- 9.^o Françoise Bernon, morte jeune.

XII. Frédéric-Henri BERNON, chevalier seigneur de la Barre, né le 4 février 1705, entra jeune dans la compagnie des cadets gentilshommes de la marine, au département de Rochefort. Il épousa, par contrat passé devant Ferret, notaire royal de la baronnie de Saint-Hermine, le 17 juin 1743, Marie-Louise Jallays, fille de Pierre Jallays (1), écuyer, seigneur de la Jallayserie. De ce mariage sont issus :

- 1.° Henri-Pierre-Benjamin, dont l'article suit ;
- 2.° Isidore-Isaac , né le 27 septembre 1746 , mort jeune ;
- 3.° Marie-Louise, morte jeune ;
- 4.° Marie-Louise-Charlotte , morte au château du Puitumer en 1788 ;
- 5.° Marie-Françoise-Charlotte Bernon, née le 29 octobre 1744, mariée le 23 novembre 1779, à Charles-Henri, chevalier, baron de Givès, capitaine d'artillerie, fils de Charles - Désiré, baron de Givès, seigneur du Vivier, et de Thérèse Rouillé de Jonchère, dont postérité.

XIII. Henri-Pierre - Benjamin BERNON, chevalier seigneur du Puitumer, né au château du Puitumer, le 15 novembre 1745, placé cornette dans le régiment de Trazegnies, cavalerie, en 1760, capitaine dans les canonniers gardes-côtes du Poitou, puis major des fort et isle d'Aix, a émigré en 1791 ; a fait la campagne de 1792, dans la première compagnie noble d'ordonnance ; a suivi, après le licenciement de l'armée, les princes, frères du Roi, à Ham, en Westphalie ; rejoignit l'armée de Condé, en 1795, et a fait cette campagne dans les chasseurs nobles n.° 9 ; entra dans la cavalerie ; fit toutes les campagnes de cette armée jusqu'au licenciement arrivé en 1801. Il avait

(1) Cette famille est une de celles qui se sont le plus dévouées à l'auguste maison de Bourbon. Sept frères sont morts les armes à la main, pour la cause royale, en Flandre, à Quiberon et dans la Vendée. Le huitième, M. Jallays de la Barre, chevalier de Saint-Louis, gentilhomme et officier vendéen, a eu l'honneur d'être admis à une audience du Roi, en septembre 1814, et S. M. a daigné lui témoigner une bienveillance particulière. Il a un frère prêtre, et quatre sœurs.

été fait chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis en 1795, par monseigneur le prince de Condé, au camp de Steinstadt près Neubourg, et avait épousé, le 1^{er} août 1772, Pierre-Pélagie Racodet de Saint-Martin, fille de haut et puissant seigneur messire Alexandre-François Racodet, chevalier, seigneur de Saint-Martin et de la Guilmaudière, et de haute et puissante dame Suzanne de Mauras, dame de la Frouardière. De ce mariage sont issus :

- 1.° Henri-Charles-Fortuné, dont l'article suit ;
- 2.° Aimé de Bernon, chevalier ;
- 3.° Bénigne de Bernon, née le 14 août 1773, mariée en 1798, avec messire Armand de Bejarri, chevalier de l'ordre de Saint - Jean de Jérusalem, fils de messire Charles-François de Bejarri, ancien page du Roi, et de dame Paule de Reignon, dont postérité ;
- 4.° Stéphanie de Bernon, mariée, en 1802, avec Louis Buor de la Voys, ancien cheveu-léger de la garde ordinaire du Roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, fils de messire Louis Buor de Boislambert, et dame Marie-Madelaine Buor de la Millière, dont postérité.

XIV. Henri-Charles-Fortuné DE BERNON, chevalier, né au château du Puitumer, le 13 juillet 1775, élevé au collège royal de la Flèche, obtint à la fin de 1789, une sous-lieutenance dans le régiment d'Artois, dragons ; émigra en 1791, rejoignit à Neu-Wied, près Coblentz, la première compagnie noble d'ordonnance, formée en partie par les anciens gendarmes cheveu-légers de la garde ordinaire du Roi ; fit la campagne de 1792, dans ce corps ; suivit, après le licenciement de l'armée, les princes, frères du Roi, à Ham, en Westphalie, resta dans cette ville jusqu'au départ du Roi et de LL. AA. RR ; rejoignit l'armée des princes en 1795 ; fit la campagne de cette année, dans les chasseurs nobles, compagnie n.° 9, composée en partie des anciens officiers des régiments de Royal et de Saintonge ; passa dans le premier régiment de cavalerie noble, et servait encore dans l'escadron chef dudit régiment, commandé par S. A. R. monseigneur le duc d'Angoulême, lors du licenciement de l'armée effectué en 1801, ainsi qu'il conste par les certificats honorables de monseigneur le prince de Condé, et des ducs d'An-

goulême et de Berri (1), qui attestent à la fois son zèle, son courage et son dévouement à la cause légitime. Il est

(1) Ces certificats font trop d'honneur à M. le chevalier de Bernon, pour être écartés de l'histoire de sa famille. Les voici textuellement.

« Nous, Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, prince
» du sang, pair et grand maître de France, duc de Guise, etc.,
» colonel-général de l'infanterie française et étrangère, cheva-
» lier des ordres du Roi de France et de l'ordre de Saint-André
» de Russie, grand prieur de l'ordre hospitalier de Saint-Jean
» de Jérusalem de Malte au grand prieuré de Russie, etc., etc.,
» commandant en chef, par les ordres du Roi, une division de
» la noblesse et l'armée française;

» Certifions que M. H. Charles-Fortuné de Bernon, de la
» province de Poitou, sous-lieutenant au service du Roi, émigré,
» en 1791, a fait la campagne de 1792 à l'armée des princes,
» frères du Roi Louis XVI, nous a joint au commencement de
» 1795, et a fait la campagne de cette année dans les chasseurs
» nobles, jusqu'au mois de septembre, qu'il est passé dans la
» cavalerie noble, où il a continué de servir jusqu'à ce jour;
» qu'il s'est trouvé à toutes les affaires qui ont eu lieu pendant
» qu'il a été à l'armée; qu'il s'est conduit avec honneur, se dis-
» tinguant par son zèle, son courage et sa bonne volonté.

» En foi de quoi nous lui avons fait expédier le présent certi-
» ficat, signé de notre main, contre-signé par le secrétaire de
» nos commandements, et auquel nous avons fait apposer le
» sceau de nos armes.

» Fait à notre quartier-général de Feistritz, le 11 février 1801.

» Signé, Louis-Joseph DE BOURBON.

« Par S. A. S. Monseigneur : DROUIN.

« Nous, Louis-Antoine, petit-fils de France, duc d'Angou-
» lême, chef du régiment noble à cheval de notre nom, etc., etc.

» Certifions que M. Henri-Charles-Fortuné de Bernon, de
» la province de Poitou, sous-lieutenant au service du Roi,
» émigré en 1791, a fait la campagne de 1792 à l'armée des
» princes, a rejoint le corps de Condé en 1795, et y a fait la
» campagne de cette année dans les chasseurs nobles, d'où il a
» passé dans la cavalerie noble qu'il n'a pas quittée depuis; il
» sert encore aujourd'hui, en qualité de noble à cheval dans
» le Chef-escadron de notre régiment, en digne gentilhomme
» et en fidèle serviteur du Roi.

» En foi de quoi nous lui avons fait expédier le présent certi-
» ficat, que nous avons signé de notre main, et auquel nous
» avons fait apposer le sceau de nos armes.

» Fait à Rein en Stirie, le 7 février 1801.

Signé, LOUIS-ANTOINE. »

rentré en France avec l'agrément des princes, le 25 mai 1801 ; partit pour Bordeaux avant la déchéance de Buonaparte, pour faire part à S. A. R. monseigneur le duc d'Angoulême, d'un projet d'insurrection qui devait éclater dans la Vendée ; il fut présenté par l'archevêque de Bordeaux, à ce bon prince, qui le reçut avec bienveillance ; a été reçu au château des Tuileries, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, par S. A. R. MONSIEUR, le 24 août 1814, et a reçu, le même jour, le brevet de chef d'escadron. Il a été inscrit un des premiers à la préfecture de Bourbon-Vendée, pour marcher contre l'usurpateur, lors de son débarquement ; a été cassé de la charge de maire de la commune de Saint-Martin Lars, par Miot, commissaire extraordinaire dans la douzième division militaire, pour s'être montré trop ardent pour la cause royale, lors de l'invasion de Buonaparte, et mis sous la surveillance des autorités locales, d'où il n'est sorti qu'à l'entrée du Roi dans sa capitale. Il a été nommé électeur et adjoint à la députation du département de la Vendée, envoyée au Roi pour le féliciter sur son heureux retour (1). Il est aujourd'hui commandant pour le Roi,

(1) *Discours prononcé à cette occasion par ladite députation.*

« Sire, le collège électoral du département de la Vendée nous » a chargés de présenter à Votre Majesté l'hommage de son res- » pect, de sa fidélité et de son dévouement. Nos Vendéens, Sire, » toujours les mêmes, ont les premiers donné cet heureux exem- » ple, qui bientôt a été suivi par tous les départements de l'Ouest. » Le soulèvement a commencé au moment où l'usurpateur a » voulu les forcer d'arborer ses dangereuses couleurs ; le dra- » peau blanc, les Bourbons pour souverains, voilà, Sire, l'arche » sainte des Vendéens, ils ont tiré le glaive dès qu'elle a été me- » nacée ; un sang précieux a coulé pour la plus noble des causes. » Votre Majesté connaît l'étendue de nos pertes ; elle a partagé » toutes nos douleurs.

» Le meilleur des Rois nous est rendu ! Ecartons » ces pénibles souvenirs, pour nous livrer aux plus consolantes » espérances. Ah ! comment pourraient-elles tarder à se réaliser, » sous un monarque qui médite sans cesse le bonheur de ses » sujets, et dont l'esprit profond a si long-temps et si bien ob- » servé ? Oui, Sire, la Vendée, la France entière après d'aussi » longues calamités, attendent de nouveaux jours de bonheur » du règne prolongé de Votre Majesté ; et nos bons et braves » Vendéens, pour lesquels Louis XVIII a constamment été

de la place de Briançon ; il a épousé, par contrat du 30 août 1807, passé devant Chaloppin, notaire à Saumur, demoiselle Agathe Pitatouin de la Coste, fille de Louis-Jean-Madelaine Pitatouin de la Coste, ancien capitaine de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de dame Jeanne-Marie Jacob de Tigné. Il a eu de ce mariage :

- 1.^o Aimé-Henri-Fortuné de Bernon, né le 30 août 1808 ;
- 2.^o Clémentine-Honorée, née le 22 décembre 1800, admise à la maison royale de Saint-Denis, en qualité d'élève du Roi, en 1816 ;
- 3.^o Thais de Bernon, née le 30 mai 1811 ;
- 4.^o Agathe-Louise-Stéphanie de Bernon, née le 27 mai 1814 ;
- 5.^o Laure de Bernon.

Armes : D'azur , au lion d'or , lampassé et armé de gueules.

D'ORFEUILLE, famille noble et ancienne de la province de Poitou, laquelle fait remonter son origine à N..... d'Orfeuille, qui fit une donation à la maison de Dieu de Montmorillon, ainsi qu'il paraît par un titre latin du douzième siècle. Elle possède plusieurs titres des treizième et quatorzième siècles, comme donations faites à l'abbaye des bénédictins de Saint-Maixent et autres ; mais comme ces titres n'établissent pas et ne prouvent pas la filiation, cette maison n'établit sa généalogie que depuis 1406, à laquelle époque elle possédait la terre

» Louis-le-Désiré, se placeront toujours en sentinelles avancées
 » lorsqu'il s'agira de défendre le trône des fils de saint Louis. »

Réponse du Roi.

« Je reçois avec une vive sensibilité l'expression des sentiments
 » du département de la Vendée nommer ce département, c'est
 » rappeler toutes les idées du courage, de la fidélité et de l'hon-
 » neur ; je sais tout ce qu'il a souffert et les pertes qu'il a éprou-
 » vées ; personne n'en a gémi plus que moi et j'espère, en ra-
 » menant la paix, lui faire oublier ses malheurs. »

de Foucaud, paroisse de Sevret, près la Mothe-Saint-Heraye, dont elle a été dépouillée en 1792, par suite des fureurs révolutionnaires.

I. Girault d'ORFEUILLE, écuyer, seigneur dudit lieu, épousa, ainsi qu'il paraît par contrat de mariage du 29 juin 1406, passé pardevant Chauvet et Grolatier, notaires à Melle, demoiselle Marie Faydy ou Faydie, fille de Guy Faydy, chevalier, seigneur de la Guillotière et de dame Jeanne de Cazalès, du consentement de Guy et Itier Jay, et de Jean d'Orfeuille, prieur de Saint-Hilaire de Melle. Il eut de ce mariage :

- 1.° Charles ou Charlot, qui suit ;
- 2.° Jean d'Orfeuille.

II. Charles ou Charlot d'ORFEUILLE, écuyer, seigneur de Foucaud, est nommé ainsi que Jean d'Orfeuille, son frère, écuyer, seigneur de la Guillotière, capitaine de la Mothe-Saint-Heraye, dans le ban et arrière-ban de la noblesse du Poitou, convoqué en 1491, imprimé ; il rendit dénombrement au Roi des dîmes de l'Ayrable à cause de son château de Lusignan, dont il relevait à foi et hommage plein, et reçut l'hommage, de Louis de Maintrolle, écuyer, seigneur de Ruffigné et autres lieux, d'un fief appelé le fief de Mellet, relevant à foi et hommage plein dudit seigneur d'Orfeuille comme il paraît par titre du 6 juin 1485, signé Magort, notaire à Saint-Néomay ; il avait épousé N. Chevalier, fille de N. Chevalier, chevalier, seigneur de la Frapinière, dont il eut :

III. Méry d'ORFEUILLE, écuyer, seigneur de Foucaud, qui rendit dénombrement au Roi des dîmes de l'Ayrable, relevant de son château de Lusignan, à foi et hommage lige, le 20 mai 1515, passé pardevant David, notaire à la Mothe-Saint-Heraye, et fut appelé au ban et arrière-ban de la noblesse du Poitou, convoqué en 1523, imprimé. Il avait épousé Jacqueline Chevalier, fille de N. Chevalier, seigneur de la Frapinière, dont il eut :

- 1.° Joachim, qui suit ;
- 2.° François, marié le 1^{er} février 1552, à Jeanne de Cassé, écuyer, seigneur de Chausseraye, fille de Jean Cassé, écuyer, seigneur de Chausseraye, et de demoiselle Françoise d'Oisy.

- 3.^o Louis, seigneur de Luché et autres lieux ; il eut pour fille, Jeanne d'Orfeuille, qui épousa, le 30 août 1573, Guichard-du-Pin-de-la-Guérivière, à qui elle porta les terres de Courgé, Luché et de Prin.

IV. Joachim d'ORFEUILLE, écuyer, seigneur de Foucaud, fils aîné de Méry d'Orfeuille et de Jacqueline Chevalier, épousa, ainsi qu'il paraît par contrat de mariage du 2 août 1530, signé Touilleau et Cacaud, notaires à Celle-Lévêcault, demoiselle Marie de Luens, fille de noble homme Joachim de Luens ; vivant écuyer, seigneur de Puizant, et de demoiselle Madelaine de Couhé ; Joachim d'Orfeuille laissa en mourant à Marie de Luens, sa femme, la tutelle de ses enfants, et elle rendit un dénombrement au Roi, de la dîmerie de l'Ayrable. Ses enfants furent :

- 1.^o André d'Orfeuille, qui suit ;
- 2.^o Louise d'Orfeuille ;
- 3.^o Gillette d'Orfeuille.

V. André d'ORFEUILLE, écuyer, seigneur de Foucaud et autres lieux, épousa, comme il paraît par contrat de mariage du 15 février 1571, signé Feron, notaire à Lusignan, demoiselle Isabeau ou Isabelle d'Orfeuille, sa parente, fille d'Antoine d'Orfeuille, écuyer, seigneur de la Guillotière, et de demoiselle Catherine de Jousseume, du consentement des seigneurs de Saint-Gelais, de Vasselot d'Annemarie, etc., leurs parents. Elle devint tutrice de ses enfants, et en cette qualité, rendit hommage au Roi d'une dîmerie, située au Puy de l'Ayrable, à cause de son château de Lusignan, du 28 décembre 1576, signé Brochard. Ses enfants furent :

- 1.^o Pierre d'Orfeuille, qui suit ;
- 2.^o Et plusieurs autres enfants morts sans postérité.

VI. Pierre d'ORFEUILLE, 1^{er} du nom, chevalier, seigneur de Foucaud, Puizant et Lussaudière, etc., fut gouverneur, pour le Roi, de la ville, château et forteresse de Chatellerault, en l'absence du sieur de Brassac, comme il paraît par lettres à lui accordées par le Roi, le 8 de janvier 1616, enregistrées le 8 juillet 1617 ; il fut en grande faveur auprès de Gaston de France, duc d'Orléans, frère du Roi, et fut maréchal de bataille

dans son armée. Il rendit un dénombrement au Roi d'une dîme, située au Puy de l'Ayrable, à cause de son château de Lusignan, (signé Pierre d'Orfeuille, et plus bas, Barraud et Bouquin, notaires à Poitiers). Il avait épousé, comme il paraît par contrat de mariage du 22 juillet 1594, signé Duboys, garde notes de feu Jean Desmier, son oncle, notaire royal à Chizé, Elisabeth d'Allouhe, fille de Jean d'Allouhe, écuyer, seigneur du Château-Bouhet et de Gémozacq, et de demoiselle Anne de Fondlebon, dont il eut :

- 1.º François d'Orfeuille, qui suit;
- 2.º Suzanne d'Orfeuille, mariée à N. Robert, écuyer, seigneur de la Gannerie.

VII. François d'ORFEUILLE, I^{er} du nom, chevalier, seigneur de Foucaud, Puizant, etc., épousa, comme il paraît, par contrat de mariage du 11 février 1635 (signé Gannerit et Payau, notaires à la principauté de la Roche-sur-Yon), demoiselle Jacqueline de Chapot, dame de la Rochette, fille de feu Pierre de Chapot, écuyer, seigneur de la Brossardière et de la Jossinière, et de demoiselle Jacqueline Arnaud; fut appelé au ban et arrière-ban de la noblesse de la province du Poitou, convoqué en 1635, comme il paraît par un certificat du comte de Parabère, chevalier des ordres du Roi, etc., chargé de conduire ledit ban à l'armée de Lorraine. Il rendit hommage au Roi pardevant les trésoriers du bureau des finances à Poitiers, pour raison de dîmes situées au Puy de l'Ayrable, à cause de son château de Lusignan. Il eut de sa femme :

- 1.º François, qui suit;
- 2.º Pierre, seigneur de Lussaudière, mort sans postérité;
- 3.º Anne, mariée à Pierre Thibaut, chevalier, seigneur d'Allerit.

VIII. François d'ORFEUILLE, II^e du nom, chevalier, seigneur de Foucaud, Puizant, et autres lieux, obtint deux maintenues de noblesse, la première du 26 mars 1665 (signé Charles Colbert, intendant des généralités de Poitiers et de Tours), la seconde du 22 août 1667, par Jacques Honoré de Barentin, intendant de la généralité de Poitiers, par laquelle il est maintenu, ensemble ses enfants et postérité, dans le droit de prétendre la qualité

de noble, et dans les privilèges, honneurs et exemptions, attribués aux autres gentilshommes du royaume, sur la présentation par lui faite d'une multitude d'anciens et nouveaux titres, extraits dans ladite sentence. Il rendit dénombrement au Roi, ainsi que ses ancêtres, des dîmes de l'Ayrable, relevant de son château de Lusignan (cette pièce du 5 juillet 1688, signé : François d'Orfeuille, et plus bas Dupont et Bonneau, notaires royaux à Lusignan), il avait épousé demoiselle Anne Chevalier, fille de haut et puissant messire François Chevalier, chevalier, seigneur de la Frapinière et de demoiselle Anne de Lafitte, comme il paraît par contrat de mariage du 6 novembre 1684, signé : Coudré et son confrère, notaires royaux à Saint-Maixent. Ses enfants furent :

- 1.° Pierre d'Orfeuille, qui suit ;
- 2.° Louis-Charles ;
- 3.° Louis ;
- 4.° Louis ;
- 5.° Jean.

IX. Pierre François d'ORFEUILLE, II^e du nom, chevalier, seigneur de Foucaud, etc., capitaine au régiment de Hainaut, infanterie, obtint des lettres de maintenue de noblesse, le 1^{er} d'avril 1715, signé Charles Bonaventure Quentin, chevalier, seigneur de Richebourg, intendant de Poitiers. Il avait épousé, par contrat de mariage du 5 mai 1711, signé : Girault, notaire royal à Saint-Maixent, demoiselle Marguerite-Catherine Jourdain, fille de haut et puissant seigneur messire Achille Jourdain, chevalier, marquis de Boistillé, et de dame Marie-Anne de Rechignevoisin de Guron. De ce mariage sont issus :

- 1.° Jean-Pierre d'Orfeuille, qui suit ;
- 2.° Charles-René, a laissé postérité ;
- 3.° Marie-Anne, morte sans alliance.

X. Jean - Pierre d'ORFEUILLE, marquis d'Orfeuille, chevalier, seigneur de Foucaud, Lussaudière, Angliers et autres lieux, a été capitaine au régiment de Vogué, cavalerie, et fut appelé au ban et arrière-ban de la noblesse du Poitou, convoquée en 1758. Il épousa 1.°, par contrat de mariage du 4 janvier 1744, passé pardevant Gérard et son confrère, notaires à Loudun, demoiselle Anne-

Renée de la Couture Renon, fille de haut et puissant seigneur, messire Jean de la Couture Renon, comte de la Couture, chevalier, seigneur de la ville de Bellac, Blond, etc., et de haute et puissante dame Anne-Renée de Martel; 2.^o N. de Raity, veuve de haut et puissant seigneur messire Boniface, marquis de Castellane; 3.^o demoiselle Marie Gay, fille de N. Gay, chevalier, seigneur Desfontenelles, et de dame Anne de Jousserand. Du premier mariage sont issus:

- 1.^o Jean N. mort enfant;
- 2.^o Jean - René-Marie-Anne, qui suit.

XI. Jean - René - Marie - Anne d'ORFEUILLE, comte d'Orfeuille, chevalier, seigneur de Foucaud, Lussaudière, et autres lieux, maréchal des camps et armées du Roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, a épousé mademoiselle Marie de Keating, fille de haut et puissant Valentin de Keating, d'une famille ancienne et illustre d'Irlande, baron de Keating, en France, et de dame Sara Créagh. (Patrice, Thomas et Guillaume Keating, 4.^o 5.^o et 6.^o ayeux de Marie de Keating, furent gardes marches (*custos rotulorum*), du comté de la Reine, et Jacques Keating, frère puîné de Jean K., son 7.^o ayeul, et chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, fut prieur de Kilménam, et grand prieur d'Irlande, sous le magistère du grand-maître d'Aubusson, et chevalier de Saint-Georges), feu Valentin, Baron de Keating, qui venait de s'établir en France, obtint, au mois de mai 1778, sur le certificat de M. Chérin, des lettres patentes de S. M. Louis XVI, portant reconnaissance d'ancienne noblesse, et où il est prouvé que sa famille, une des plus anciennes et des plus illustres d'Irlande, jouissait de la pairie, sous le titre de vicomte dès avant l'année 1294; le comte d'Orfeuille, émigré avec sa femme et ses enfants en 1791, n'est rentré qu'avec le Roi, au mois de mai 1814; à l'époque fatale du 20 mars 1815, il fut encore forcé d'abandonner la France avec ses enfants, qui ont suivi Sa Majesté à Gand. Ses enfants sont :

- 1.^o Charles - Marie - Valentin - Eugène d'Orfeuille, mort à la Jamaïque, en 1796, officier au service d'Angleterre;
- 2.^o Auguste-Marie-Pierre d'Orfeuille, chevalier de justice de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem:

- 3.^o Arthur - Marie - Edouard d'Orfeuille, comte d'Orfeuille-Foucaud, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint - Louis et de Saint - Jean - de - Jérusalem, a été capitaine au service d'Angleterre dans le 60^e régiment de ligne, avec l'agrément de S. M., il a épousé, à Londres, le 13 décembre 1810, mademoiselle Louise - Marie - Françoise-Charlotte de Choiseul-Beaupré, fille de Charles-Antoine-Etienne, marquis de Choiseul-Beaupré, lieutenant-général des armées du Roi, anciennement *menin* de monseigneur le Dauphin, depuis Louis XVI, et de feu Françoise-Elisabeth-Charlotte - Joseph Walsh - Serrent, marquise de Choiseul ;
- 4.^o Marie-Valentine - Elisabeth - Amélie d'Orfeuille ; chanoinesse de l'ordre de Saint - Jean - de - Jérusalem ;
- 5.^o Marie - Thomas - Guillaume - Henri d'Orfeuille, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, lieutenant de cavalerie.

La famille d'Orfeuille est alliée à une quantité d'anciennes et illustres maisons, telles que les Sapata, grands d'Espagne, les Barbançois les Rechinevoisin, les l'Etendue, les Martel, les Vignacourt, les d'Isenghien, Couhé-Lusignan et de Saint-Gelais, les Bonneval, etc.

Cette famille n'a rien de commun avec d'autres maisons françaises qui portent ce nom, ou qui l'ajoutent à leur véritable; le comte d'Orfeuille, maréchal des camps et armées du Roi, en est le chef. La branche cadette, issue de Charles - René, habite les départements des Deux - Sèvres et de la Vendée. Il n'a point d'autres parents de son nom.

Armes : d'azur, à trois feuilles de chêne d'or, posées 2 et 1.

ARTHUYS ou ARTUYS, famille noble, originaire d'Angleterre, qui vint s'établir en Berri en 1195. Philippe-Auguste avait alors cédé à Richard, roi d'Angleterre, Issoudun, et plusieurs autres villes du Berri.

Les armes, qui sont d'argent, au chevron brisé de si-

noble, accompagné de trois feuilles de chêne, deux en chef et une en pointe, se voyent à Issoudun, dans plusieurs églises, notamment au frontispice du chœur du chapitre de Saint-Cyr, bâti en 1300, et au bas duquel est écrit *Jehan Arthuys*, premier lieutenant-général du bailliage d'Issoudun (1).

Il y a eu plusieurs branches de ce nom dans le Perche, l'Orléanais, le Pays Chartrain, dont la plupart sont éteintes ; et de celles qui existent, on n'a pu, jusqu'à présent, recueillir les titres. Il y a encore une famille de ce nom en Anjou, qui s'annonce pour avoir la même origine que celle du Berri. Elle dit pareillement être sortie d'Angleterre trente ou quarante ans avant le schisme d'Henri VIII.

Elle prétend avoir possédé la terre de l'Arthuysière, en Anjou, ayant haute, moyenne et basse justices ; mais elle n'a pas les mêmes armes de celle qui subsiste en Berri et qui a donné son nom à plusieurs terres : 1.° à la Grange Arthuys, possédée en 1735 par M. de Verthamon de Villemon, conseiller au parlement de Paris ; 2.° au Franc-Aleu de l'Arthuys, sis en Berri, paroisses de Reully et de Diou ; 3.° à l'Arthuys, au Pays Chartrain, vendue par décret sur les héritiers de Guillaume Arthuys, auteur de la branche de Ville-Saison.

I. Peronnel ARTHUYS est le premier connu en Berri. Il avait pour femme Jeanne de la Massée. On ignore le temps de leur mariage et celui de leur mort. Ils eurent pour enfants :

- 1.° Yves, qui suit ;
- 2.° Jehan ;
- 3.° Guillemine.

II. Yves ARTHUYS, 1^{er} du nom, commandant la tour et châtel d'Issoudun, fit, le 5 août 1297, avec Jehan, son frère, et Guillemine, sa sœur, partage des biens de

(1) Le juge d'armes de France (M. d'Hozier), tome 3 de son Armorial de France, a substitué trois feuilles de houx aux trois feuilles de chêne qui sont dans les armes de cette famille. Pour nous aider dans notre travail, outre un mémoire dressé sur titres qui nous a été envoyé et qui a l'authenticité des officiers publics, nous avons eu en communication les titres originaux de cette famille (*Dict. de la Noblesse, tome I, lett. A, R, T, deuxième édition. Paris, 1780*).

Jeanne à la Massée, veuve de Peronnel Arthuys, en son vivant homme d'armes, le jeudi d'après *reminiscere* 1298. Il épousa, par contrat passé devant Pierre Daudu, notaire à Issoudun, Marie Dangy, dont il eut :

- 1.° Jean, qui suit ;
- 2.° Catherine, épouse de Jean de Bossio, qui est dit *Burgens* de Exol duno, dans un acte de 1336, après la Nativité de Notre-Seigneur, passé sous le scel de l'officier de Bourges.

III. Jean ARTHUYS, I^{er} du nom, né l'an 1300, lieutenant du sénéchal, et maître des fiefs et mortailles au siège et bailliage d'Issoudun, en 1348, épousa, le 28 octobre 1329, Jacqueline de Freix ; c'est lui qui fit bâtir le frontispice du chœur de Saint-Cyr, où ses armes et son nom, comme on l'a dit, se voyent encore. Il mourut le 3 janvier 1369, et laissa :

IV. Yves ARTHUYS, II^e du nom, qui succéda, en 1370, à l'office de son père. Il avait épousé, en 1363, damoiselle Charlotte de Durbois. Il mourut le 9 mars 1422 et laissa pour enfants :

- 1.° Jean, qui suit ;
- 2.° Simon, homme d'armes, marié, le 6 août 1402, à damoiselle Elisabeth Grossetête. Il mourut en 1436 ;
- 3.° Et un autre Jehan Arthuys, qui fut chevalier de Rhodes et capitulaire en la commanderie de Villefranche, près Romorantin, comme le prouve un acte de cette commanderie, de 1409.

V. Jehan ARTHUYS, II^e du nom, licencié ès-lois, conseiller procureur du Roi, et garde du scel royal à Issoudun, épousa, en 1401, demoiselle Claude du Rieux. Il rendit, le 23 juin 1418, foi et hommage à Charles, dauphin, duc de Berri, de Touraine, comte de Poitou, de ce qu'il tenait mouvant en fief, à cause du châtel d'Issoudun. On ignore le tems de sa mort. Il eut pour enfant :

VI. Noble Etienne ARTHUYS, homme d'armes, qui se maria, en 1431, à demoiselle Simonne de Durbois ; il est le premier qui paraît avoir possédé le franc-alleu de l'Arthuys, situé en Berri, paroisses de Dion et Reuilly. Il fit, le 16 février 1461, foi et hommage du quart des dîmes de blé et autres grains décimaux, et de la huitième

partie du lainage et charnage de Saint-Lisaigue, et Chatel-Chardon, qui, par le partage du 5 août 1297, avaient été donnés en préciput et avantage à Yves Arthuys, 1^{er} du nom. Il mourut le 2 mai 1466, et fut inhumé en l'abbaye de Notre-Dame d'Issoudun, ordre de Saint-Benoît, où sa femme, en 1512, a fondé des messes et services qui se célèbrent encore. Ses enfants furent :

- 1.^o François, qui suit ;
- 2.^o Jehan, chanoine de Saint-Cyr, à Issoudun, qui fonda, le 2 septembre 1524, la *Sancta immaculata virginitas*, qui se disait les dimanches et fêtes à l'issue de Vêpres, par les chanoines dudit chapitre ;
- 3.^o Catherine, mariée le 12 juin 1482, à Jean de Touzelle, licencié ès-lois, conseiller du Roi, lieutenant-général du sénéchal et bailli de Berri, au bailliage d'Issoudun. Elle fit bâtir et fonda, en 1503, la chapelle de Sainte-Geneviève, dans l'église de Saint-Cyr, où on l'avait représentée, avec son mari, dans une tapisserie, avec leurs armes au bas. Elle mourut sans enfants, en 1510.

VII. François ARTHUYS, 1^{er} du nom, écuyer, seigneur de l'Arthuys, commandant, en qualité de lieutenant, en la tour et châtel d'Issoudun, rendit, le 24 juin 1519, les mêmes foi et hommage que son père ; dans l'acte, il est qualifié d'écuyer. Il fit de nouvelles fondations à Notre-Dame d'Issoudun, en 1522, et mourut la même année, laissant, de demoiselle Perpétue Robinet, qu'il avait épousée le 18 septembre 1459 :

- 1.^o Jean, qui suit ;
- 2.^o Jason, écuyer, seigneur de Saint-Soui, échevin d'Issoudun en 1545, marié, 1.^o à demoiselle Marguerite Poupardin ; 2.^o à demoiselle Jacqueline Biotrot, qui était veuve de lui en 1562. On ignore s'il a eu des enfants de ce second mariage ; mais on lui connaît du premier, Jeanne Arthuys, femme, en 1524, de Philippe Heurteau, sieur de Chaumoi ;
- 3.^o Autre Jean, licencié ès-droits, avocat au bailliage d'Issoudun, ensuite prévôt et garde de la châellenie de la même ville, qui épousa Catherine Chambelly. Il eut part, au mois d'août 1560, à un événement que Théodose de Bèze, sous le règne

de François II, rapporte fort amplement. On ignore le tems de sa mort, et s'il a eu des enfants ;

- 4.^o Catherine, mariée à noble François de Touzelle, lieutenant-général au bailliage d'Issoudun, après Jean de Touzelle, son oncle, en 1517.

VIII. Jean ARTHUYS, III^e du nom, écuyer, seigneur de l'Arthuys, de Villesaison, du Sigué, conseiller procureur du Roi et de madame la duchesse de Berri, garde du scel d'Issoudun, épousa, le 2 février 1523, demoiselle Catherine Bigot, fille de Nicolas, écuyer, seigneur des Fontaines, lieutenant-général à Bourges, et sœur de Nicolas Bigot, procureur-général au grand conseil. Il rendit, le 6 septembre 1541, foi et hommage des biens à lui échus par le décès de son père. Il fut un des plus zélés fauteurs du calvinisme, en 1536. Il assista à la rédaction et réformation de la coutume de Berri. Théodose de Bèze en fait une mention honorable, ainsi que le Père Berthier, jésuite, dans son *Histoire gallicane*. Il rentra dans le sein de l'église romaine. Il testa en 1561 et mourut le 8 mars 1563. Ses enfants furent :

1.^o François, qui suit ;

2.^o Nicolas, marié à demoiselle Catherine Jouslin, et en eut deux filles : Marie, qui était veuve, en 1582, de noble Antoine de la Châtre, seigneur de l'Auray, et Françoise, dame d'Armise, épouse en premières noces de Jean Chappus, receveur des deniers communs de la ville d'Issoudun, et en secondes noces de Jacques Bernard, seigneur de Marande, échevin d'Issoudun, très-zélé royaliste, qui contribua beaucoup à faire rentrer cette ville sous l'obéissance du Roi, en 1589. Catherine Jouslin, devenue veuve de Nicolas Arthuys, se maria en secondes noces avec Nicolas Pain, écuyer, receveur et trésorier de la ville de Bourges, en 1564, et en troisièmes, avec Mathurin Chappus, licencié ès-lois, vivant en 1587 ;

3.^o Claude Arthuys, seigneur de l'Arthuys, et décimateur de Sainte-Lisaigue et Châtel-Chardon, épousa en 1559, Jeanne de Brugerat, morte en 1600. Il eut part à l'action du 14 juillet 1589, dont parle la Thaumassière dans son *Histoire du Berri*, page 363. On ne lui connaît d'enfant que Jean

Arthuys, sieur de Lienay, conseiller du Roi au bailliage d'Issoudun, qui transigea, le 21 mars 1630, avec S. A. S. le prince de Condé, pour le dédommagement qui lui revenait de la distraction de Châteauroux, du bailliage d'Issoudun. Il mourut sans postérité;

- 4.^o Guillaume, auteur de la branche d'Arthuys et Villesaison ;
- 5.^o Catherine, mariée à Claude Robert, conseiller, avocat du Roi au bailliage d'Issoudun ;
- 6.^o Marie, femme de Jacques Lenier, conseiller procureur du Roi en l'élection d'Issoudun ;
- 7.^o Françoise, mariée à Claude Pignot, et en secondes noces, à François Guillot, avocat au siège royal d'Issoudun, le 23 juillet 1586. Il disposa de ses biens par acte de Barré, notaire.

IX. François ARTHUYS, II^e du nom, seigneur du Figuier, conseiller procureur du Roi et de monseigneur le duc de Berri, pensionnaire et maître des requêtes dudit seigneur, frère du Roi, favorisa, ainsi que son père et son oncle, les nouvelles opinions. Le duc de Berri l'honora de ses bienfaits, et par lettre du 18 mai 1580, d'un droit d'aubaine. Il contribua, avec Claude, un de ses frères à délivrer Issoudun, qui était sous la puissance des Ligueurs. Les chefs, de leur propre autorité, l'exilèrent à la Châtre, d'où il revint la nuit du 14 juillet 1589, pour assurer la réduction d'Issoudun, qu'il fit rentrer sous l'obéissance du Roi. La Thaumassière, dans son *Hist. du Berri*, Théodose de Bèze, l'abbé d'Expilly, *Hist. des Gaules*, la Martinière, Bonin, Bailli de Châteauroux, etc., parlent de François Arthuys avec éloge. Il épousa, par contrat de l'an 1558, où il est qualifié d'écuyer, demoiselle Claude Desmarils. Il fut assassiné par un parti de la Ligue, dans le tems qu'il était à donner des ordres dans un faubourg d'Issoudun, pour le service du Roi et la conservation de cette ville. Il fut inhumé, le 4 juin 1593, dans l'abbaye de Notre-Dame d'Issoudun, sépulture de ses ancêtres; il avait pris pour devise : *Franc au Roi suis*. Il eut de son mariage :

- 1.^o Simon, qui suit ;
- 2.^o Catherine, dame de la Millanderie, épouse de François Carcal, licencié ès-lois, conseiller pro-

cureur du Roi au bailliage d'Issoudun, dont elle eut des enfants ;

3.^o Anne, mariée à Pierre de Valenciennes, écuyer, seigneur des Princes et Bournoiseau ;

4.^o Marie, femme de Jacques Baraton, sieur de Porcherette ;

5.^o Marthe, mariée, le 9 février 1587, à Jean Fineau, seigneur haut-justicier de Neuvy-Pailloux, conseiller du Roi, receveur général de la généralité de Languedoc, établie à Bourges ;

6.^o N..... épouse de Noble Etienne Sourdault.

X. SIMON ARTHUYS, écuyer, seigneur de la Planchonnerie, conseiller au bailliage d'Issoudun, épousa, par contrat du 8 mai 1607, Claude le Large. Il est qualifié fils de François Arthuys, écuyer, procureur du Roi à Issoudun. Il mourut et fut enterré, en 1634, dans la sépulture de ses pères, laissant :

1.^o François, qui suit ;

2.^o Pierre, auteur des seigneurs de la Planchonnerie ;

3.^o Claude, mariée à Pierre Heurtant, sieur des Petites-Granges ;

4.^o Anne, morte sans alliance, après avoir fondé des messes et services au couvent des religieuses minimes d'Issoudun.

XI. FRANÇOIS ARTHUYS, III^o du nom, écuyer, sieur de Veaux, conseiller au bailliage d'Issoudun à l'âge de 21 ans, après avoir été subdélégué et chargé de missions importantes par les intendants de Bourges et de Moulins, fut le premier officier au bailliage d'Issoudun auquel on accorda des lettres de conseiller honoraire, dans lesquelles il est fait mention honorable de ses services et de ceux de ses aïeux et bisaïeux. Il s'est marié, en 1648, avec demoiselle Marie de la Châtre. Il mourut le 3 juin 1684, et fut enterré en l'église de Notre-Dame d'Issoudun, où il avait fondé des messes et services pour le repos de son âme et de celle de sa femme. Il laissa de son mariage :

1.^o Jacques, qui suit ;

2.^o Germain, mort sans postérité ;

- | | |
|--|-------------------------|
| 3.° Pierre, né le 10 mai 1651, | } tous morts jeunes. |
| 4.° François, né le 30 janvier 1654, | |
| 5.° Philippe, né le 3 juin 1656, | |
| 6.° Catherine, née le 16 janvier 1653, | |

XII. Jacques ARTHUYS, né le 9 juillet 1649, écuyer, seigneur de Veaux, de la Genevraie, conseiller au bail- liage d'Issoudun, se démit, en 1689, de son office ; la qualité d'écuyer lui ayant été contestée, il se pourvut, la même année, en lettres du grand sceau, pour être main- tenu et jouir, lui et sa postérité, des privilèges de no- blesse dans laquelle ses pères, depuis plusieurs siècles, avaient vécu. Il fit vérifier lesdites lettres contradictoire- ment avec M. le procureur général de la cour des aides, et le corps des habitants d'Issoudun ; l'arrêt de ladite cour, qui en prononça l'entérinement, le déclara noble et issu d'ancienne race, et il fut enregistré en l'élection générale d'Issoudun. Deux ou trois ans après, ayant été taxé, comme réhabilité, à une somme de six mille livres, il en fut déchargé par arrêt du conseil d'état, et compris, lors de l'arrière-ban, dans le rôle des gentilshommes qui devaient servir, ainsi qu'il résulte du certificat de M. de Gaucourt, pour lors lieutenant-général et commandant de la province de Berri ; taxé à la taille par les habitants de la paroisse de Condé en Bommiers, à cause de l'exploit- ation du domaine de Veaux, il en fut déchargé par sen- tence de l'élection d'Issoudun, et le taux auquel il avait été imposé fut réimposé sur ladite paroisse, par ordon- nance de l'intendant pour lors en place ; en 1715, les traitants pour la recherche des usurpateurs de la noblesse l'ayant aussi attaqué, il fut, contradictoirement avec eux, maintenu par l'ordonnance de l'intendant du Berri, com- missaire en cette partie, qui ordonna qu'il serait inscrit dans le rôle des gentilshommes de la province, dressé par arrêt du conseil en 1697. Il fut choisi par la noblesse ré- sidente à Issoudun, pour leur syndic, au sujet de diffé- rentes sommes auxquelles leur corps avait été cotisé. Il épousa, en 1673, demoiselle Madelaine Peinier de l'Orme. Il renouvela les fondations faites par ses ancêtres à l'abbaye de Notre-Dame d'Issoudun, et en fit de nouvelles pour le repos de son âme et de celle de sa femme. Il mourut en 1720, et fut enterré dans le sépulcre de ses ancêtres, laissant :

- 1.^o Jacques, né le 20 novemb. 1674, }
 2.^o Jean-Baptiste, né le 9 août 1675, } morts jeunes;
 3.^o Pierre-Joseph, né le 18 décembre 1682, profès
 chez les pères jésuites, célèbre dans son tems, et
 mort à l'âge de 39 ans, après avoir composé plu-
 sieurs ouvrages fort estimés; entr'autres, la *Con-
 tinuation des Révolutions d'Espagne*, par le père
 d'Orléans ;
- 4.^o François, né le 23 août 1687, }
 5.^o Jacques, né le 15 mars 1689, } morts sans
 6.^o Jean, né le 18 mars 1690, } alliance.
 7.^o Jacques, né le 29 mars 1691, }
 8.^o Jacques-François-Xavier, né le 27 novembre
 1692, mort à Orléans le 20 avril 1711, et inhumé
 dans l'église de Sainte-Catherine de cette ville ;
- 9.^o Louis, qui suit ;
- 10.^o Gilbert-François, né le 7 février 1700, entré
 au noviciat des jésuites le 2 octobre 1716, d'où il
 sortit pour maladie le 15 novembre 1717, décédé
 le 22 février 1718, inhumé en l'abbaye de Notre-
 Dame d'Issoudun ;
- 11.^o Jeanne-Ursule, née le 27 mai 1677, morte le
 3 avril 1752, sans enfants de son mariage, célébré
 le 11 avril 1717, avec messire Pierre des Gentils,
 chevalier, seigneur des Rosières et de l'Arans, en
 Limosin ;
- 12.^o Catherine, née le 24 juin 1678, morte jeune ;
- 13.^o Autre Catherine, née le { toutes les deux mortes
 24 décembre 1680 ; } religieuses professes
 14.^o Marie-Thérèse, née le { aux Ursulines de
 26 novembre 1681, } Bourges ;
- 15.^o Marie, née le 14 novembre 1685, morte sans
 alliance ;
- 16.^o Madelaine, née le 13 décembre 1698, morte
 religieuse aux Ursulines de Bourges.

XIII. Louis ARTHUYS, né le 4 mai 1697, écuyer, sei-
 gneur de Maraudé, Veaux, la Genevaiaie, Cloix et autres
 lieux, fit foi et hommage, le 28 mai 1734, au bureau
 des finances de Bourges, du fief et seigneurie de Maraudé,
 dont il donna aveu et dénombrement le 23 août 1738. Il
 avait épousé, par contrat du premier juillet 1726, de-
 moiselle Madelaine Baraton de Chauday, dont il eut :

- 1.^o Philippe-Amable, qui suit ;
- 2.^o Mathieu , chanoine régulier Mathurin, ancien prieur et seigneur de Saint-James, en Saintonge, ministre prieur de la Maison-Dieu, à Bar-sur-Seine ;
- 3.^o Philippe-Claude, né le 2 juillet 1729 , mort jeune ;
- 4.^o Philippe-Cyr, écuyer , seigneur de la Genevaiaie et du Lot, né le 30 mars 1732, mort sans alliance ;
- 5.^o Marie-Anne, née le 28 janvier 1731, religieuse aux Ursulines d'Issoudun.

XIV. Philippe-Amable ARTHUYS, chevalier, seigneur de Villement, président, lieutenant-général civil, criminel et de police, au bailliage de Berri, siège royal d'Issoudun, a épousé, par contrat du 26 mai 1754, demoiselle Anne de l'Étang, fille de Pierre-Joseph de l'Étang, écuyer, seigneur de Saint-Florent, Saint-Capraie, les Turtivins, Saint-Soin et autres lieux, lieutenant général au bailliage et siège présidial de Bourges, morte en 1770. Il mourut en 1778 et a laissé :

- 1.^o Louis-François-Barthelemy, né le 24 août 1755, mort le 5 août 1761 :
- 2.^o Philippe-Amable, né le 12 juin 1762, chevau-léger de la garde du Roi, chef de division archiviste de la loterie royale de France ;
- 3.^o Philippe-Cyr, né le 20 septembre 1763, décédé le 5 février 1765 ;
- 4.^o Philippe-Claude, qui suit ;
- 5.^o Clément-Médard, né le 15 avril 1767, chevau-léger de la garde du Roi ;
- 6.^o Louise-Claude-Elisabeth-Eugénie, née le 28 décembre 1758, religieuse à la Visitation d'Issoudun ;
- 7.^o Elisabeth - Euphrasie - Catherine - Olive, née le 24 novembre 1759, mariée en 1782, à messire Philippe Robin de la Coterdidière, écuyer, seigneur de Noiret-Bouilaise .

XV. Philippe - Claude ARTHUYS, né le 26 juin 1765, chevalier, baron de Charnisay, premier président de la cour royale d'Orléans, a épousé, par contrat du 14 mars 1795, demoiselle Marie - Louise - Delphine - Henriette Fleury de la Bruère, fille de Charles-Louis-Etienne Fleury

de la Bruère, écuyer, ancien receveur général des tabacs, dont sont issus :

- 1.° Philippe-Amable Arthuys, né le 21 juillet 1798 ;
- 2.° Philippe-Adolphe Arthuys, né le 8 juillet 1801 ;
- 3.° Catherine-Louise-Delphine Arthuys, née le 24 janvier, 1796, mariée à messire François, marquis de Fricon.

Armes : d'argent, au chevron brisé de sinople, accompagné de trois feuilles de chêne, deux en chef et une en pointe. Supports : deux ; couronne de

Devise : *Franc au Roi suis.*

PANTIN, maison des plus anciennes de l'Anjou, limitrophe de la Bretagne. Si on en croit la tradition, elle tire son origine des anciens seigneurs de Pantin, paroisse et châtellenie de la banlieue de Paris ; mais comme on ne peut parler avec certitude d'une transmigration faite en des tems si reculés, n'ayant d'ailleurs d'autres titres que les apparences, il faut se contenter de la vérité connue. Le premier du nom qu'on trouve établi en Anjou, et dont la suite soit prouvée sans interruption jusqu'à présent, est :

I. Raymond PANTIN, chevalier, lequel vivait l'an 1200, et qui se croisa pour aller à la Terre-Sainte, au premier voyage du roi saint Louis ; il fit, avant de partir, une fondation à l'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers, pour la nourriture de deux religieux, ainsi qu'il se justifie par un titre en latin, passé la veille de la Saint-Michel 1247, par lequel les religieux se chargent de prier Dieu pour lui et pour l'âme d'Adèle de Bressuire sa femme, déjà morte, et pour Philippe, Gillot et Luce, ses enfants ; dans l'acte scellé de ses armes, il est qualifié chevalier. Il laissa :

- 1.° Philippe Pantin, dont l'article suit ;
- 2.° Gillot Pantin, qui épousa l'héritière de Bournan, dont la postérité prit ce nom, et dont était descendu Chebaud de Pantin, dit de Bournan, seigneur de Champ - d'Oiseau, fait chevalier de l'ordre du Croissant en 1448, par René, roi de Sicile, duc d'Anjou ; lequel bâtit et fonda la cha-

pelle de Saint - Thebaud, à Angers, où l'on voit encore plusieurs écussons de ses armes ;

3.^o Luce Pantin, qui épousa Aimery Chamailard, chevalier.

II. Philippe PANTIN, seigneur de la Hamelinière, rendit l'aveu de cette terre en 1289, qui fait mention que ses prédécesseurs, de même nom que lui, l'avaient possédée de tout tems devant lui ; ce qui prouve que non-seulement Raymond Pantin, son père, en était aussi seigneur, bien qu'il n'en prît pas la qualité dans le titre ci-dessus référé, mais même qu'il y en avait encore eu d'autres du nom de Pantin, avant ledit Raymond, seigneur de ladite terre, déjà décorée de fiefs et juridictions avec hommages nobles, comme il se voit par un aveu en extrait de la terre de la Gallouère, rendu en la même année 1289, au seigneur de Clisson, comme seigneur de Chanteauceaux ; *item*, ce que tenait le sieur de la Comptière dudit Philippe Pantin, lequel, suivant d'anciens mémoires, eut pour femme Nicole de Machecou, dame de Boisrouault, fille de M. Olivier, de laquelle il eut pour enfants :

- 1.^o Raymond Pantin, II^e du nom, tué aux guerres de Sicile ;
- 2.^o Guillaume Pantin, qui suit :
- 3.^o Exulate Pantin, mariée à Guillaume, seigneur de Goulaine, varlet, qui vivait en 1315 ;
- 4.^o Jeanne Pantin, femme d'Aimery Davoir, chevalier.
- 5.^o Aliette Pantin, fille d'honneur de madame Marie, vicomtesse de Limoges, duchesse de Bretagne, laquelle épousa dans la suite Robin, seigneur de Coesme.

III. Guillaume PANTIN, seigneur de la Hamelinière, de Landemont, de Boisrouault, de Boisdessando, de Gourville et autres lieux, ne portant encore que la qualité d'écuyer, épousa en premières noces, vers l'an 1300, Marie d'Aubigné, fille de Guillaume, seigneur d'Aubigné, et d'Alienor de Coesme - Lucé, laquelle eut en mariage la terre et fief du Breuil, en Saint-Florant, et vingt livres de rente sur le péage de Rochefort ; il parvint ensuite à la qualité de chevalier, ainsi qu'il se voit par une transaction entre M. Geoffroy Ourceau, chevalier, demandeur, et M. Jean de Gomor,

pour la succession du feu vicomte de Gomor, leur cousin-germain ; ledit Ourceau demandait la tierce partie de toutes les terres de Gomor, de Montrevau et de Maschelle, par l'avis de M. Briand de Montejan, chevalier arbitre, et M. Guillaume Pantin, chevalier aidant, faisant afin de querelle sans pigne et sans hoquet de plaid, faite le mardi après *judica me*, l'an 1304. Il prit une seconde alliance avec Baudouine Clerembault, fille de Guillaume, seigneur du Plessis-Clerembault, et de Macée de la Plesse. Ses enfants furent ;

Du premier lit :

- 1.° Raymond Pantin, qui suit ;
- 2.° Aliette Pantin, femme de Jean de Bouillé, seigneur de la Mortière ;

Du second lit :

- 3.° Olivier Pantin, qui fut partagé à viage de la terre de Boisrouault, suivant l'assise du comte Geoffroy. Il embrassa le parti de Jean de Monfort, contre Charles de Blois, et mourut sans postérité ;
- 4.° Arnaud Pantin, seigneur du Boisdessando, en Poitou, qualifié de damoiseau, qui s'allia avec N..... comtesse de Pompadour, fille du vicomte de Pompadour, en Limosin, dont on ne connaît point la lignée ;
- 5.° Perronelle Pantin, épouse de Geoffroy de Mathefelon, seigneur de Lanchenai, veuf de Gillette de Parenne.

IV. Raymond PANTIN, II^e du nom, seigneur de la Hamelinière, de Landemont, du Boisrouault, de Gourville, du Breuil et autres lieux, rendit de bons services au roi Jean, pour lequel il périt à la bataille de Poitiers, l'an 1356, laissant veuve Gillette de Montrelaix, sa femme, fille de Renaud, seigneur de Montrelaix, et tante de Hugues, cardinal de Montrelaix, chancelier de Bretagne, dit le cardinal de Bretagne ; après la mort de son mari, elle se retira au prieuré du Val-de-Morière, où elle mourut l'an 1375, laissant pour enfants :

- 1.° Jean Pantin, qui suit ;
- 2.° N.... Pantin, abbé de Blanche-Couronne, que Gillette de Montrelaix, sa mère, nomma son exécuteur testamentaire, l'an 1375 ;

- 3.^o Auffroy Pantin, seigneur de Gourville, écuyer d'écurie du roi de Sicile, mari de Jacqueline de Maillé, dame en partie de Saint-Georges aux-Bois, et père de Jeanne Pantin, dame de Gourville, fille d'honneur de la reine de Sicile, et femme ensuite de Philippe Taveau, baron de Mortemer ;
- 4.^o Hermine Pantin, qui fut la première ou la seconde femme de Geffroy de Vendôme, seigneur de Segré, en Anjou, vers l'an 1360 ;
- 5.^o Jeanne Pantin, dame de Landemont, qui épousa Guillaume de Beaumanoir, seigneur de Boisbily, puîné de la branche des seigneurs de Langevinaye, de la maison de Beaumanoir, tige des marquis de Lavardin.

V. Jean PANTIN, I^{er} du nom, seigneur de la Hamelinière, de Boisrouault, de Boischaudeau, du Breuil, etc., donna de son domaine à relever de lui, à devoir d'obéissance, comme homme pour son seigneur, qui était en fief et juridiction, par acte passé après la Saint-Vincent de l'an 1378. Il eut pour femme dame Jeanne Barbotin, fille de Pierre Barbotin et de dame de la Tour Barbotin et de la Forêt du Parc, héritière d'une branche de la maison d'Ancenis, descendue de Hoderic d'Ancenis, surnommé Barbotin, peut-être pour en avoir épousé l'héritière, frère puîné de Guethenoc, I^{er} du nom, sire d'Ancenis, lequel étant vieux se fit moine à Marmoutiers, ayant pour fils Mathieu Barbotin, père d'autre Mathieu Barbotin, entre les chevaliers témoins des donations que Guethenoc, II^e du nom, sire d'Ancenis, fit à l'abbaye de Redon l'an 1132, duquel était issu, par divers degrés de générations, ledit Pierre Barbotin, chevalier, seigneur des susdits lieux mentionnés, mari de Jeanne de la Muce, et père de la susdite Jeanne Barbotin, laquelle étant veuve du seigneur de la Hamelinière, mort vers l'an 1400, et mère de plusieurs enfants que nous verrons ci-après, se remaria avec Jean, seigneur de Charnacé, chevalier, chambellan du roi Charles VII, et gouverneur de Marseille, aussi veuf de Roulette de Montalais, et oncle de Pierre, seigneur de Charnacé, dont il sera parlé dans la suite.

- 1.^o Pierre Pantin, qui suit ;
- 2.^o Claudine Pantin, que dame Jeanne Barbotin, sa mère, maria Pierre, seigneur de Charnacé et de

Gastines , chevalier , fils d'autre Pierre , frère puîné du susdit Jean de Charnacé et son héritier. De cette alliance sortit autre Pierre , seigneur de Charnacé , chevalier , mari de Catherine de Tessé , lequel vendit et transporta à noble écuyer Pierre Pantin , seigneur de Boisrouault , tout ce qui pouvait compéter et lui appartenir en Bretagne , à cause de la succession de dame Jeanne Barbotin , leur aïeule commune , pour la somme de douze cents écus d'or , par transaction en date du 5 octobre 1446 ;

- 3.^o Gillette Pantin , qui épousa 1.^o Yvon de la Porte , seigneur de Sermont ; et 2.^o Jean de Guarquezalles , seigneur de Coulaines³ , écuyer d'écurie du roi Charles VII .

VI. Pierre PANTIN , 1.^{er} du nom , seigneur de la Hameli nière , de Landemont , de Boisrouault , de Boischaudeau , du Breuil , de la Chaussaire , etc. , fut quelque temps sous la tutelle de Geffroy de Vendôme , son oncle ; il unit la seigneurie de Barbotin à celle de la Hameli nière ; il se trouve entre les chevaliers bacheliers qui rendirent de bons services au roi Charles VII ; il est aussi mentionné , dans la réformation de 1427 , parmi la noblesse de la paroisse de Mouzillon , dans l'évêché de Nantes. Il épousa , 1.^o Marguerite Garnier , d'une maison d'ancienne chevalerie , fille de Maurice Garnier , seigneur de Barillère , et de Catherine de Rochereul la Fru dière ; 2.^o Guillemette de Viesque , fille de Thebaud , seigneur de Viesque et de la Chasseloire , et de Jeanne de Saint-Aignan. Le roi Charles VII lui accorda le droit de fortification en 1433 , ce qui fut ratifié par Yolande , duchesse d'Anjou en 1434. Il mourut vers l'an 1440 , laissant pour enfants ;

Du premier lit :

- 1.^o Pierre Pantin , qui suit ;
- 2.^o Jean Pantin , seigneur de Grasmouton , lequel fut partagé à viage de la terre de Boischaudeau , en 1456. Il fut un des cinquante hommes d'armes à la double paye de la garde du corps de François II , duc de Bretagne , dès 1460 , et il l'était encore en 1480 , entre lesquels étaient les plus brillants noms et qualifiés seigneurs de la province , la plus grande partie étant ou chevaliers de

l'ordre de l'Hermine, ou chambellans, ou grands fauconniers, ou grands veneurs, ou grands maîtres de l'artillerie, ou capitaines de toutes les villes et châteaux de la province. Jean Pantin fut fait aussi capitaine du château de Clisson, en novembre 1477, en la place de Raymond de Boissy, fait capitaine et gouverneur de la comté de Monfort. Il mourut sans laisser de postérité de Guillemette Préséaux, sa femme, fille du seigneur de l'Oiselinière, près Clisson ;

- 3.^o Jeanne Pantin l'aînée, fut successivement fille d'honneur de madame Marguerite d'Orléans, comtesse d'Etampes et de Vertus, mère du duc François II, qui lui donna sa maison en la ville de Nantes, à tout jamais pour en jouir, par acte du 20 novembre 1465. Cette princesse étant morte le 24 avril 1466, elle passa en la même qualité de fille d'honneur au service de Marguerite, duchesse de Bretagne, première femme du duc François II, qui lui fit aussi don, durant sa vie, de quatre-vingts livres de rente, monnaie de Bretagne, par ses lettres du 5 mai 1467. Elle épousa Alain de Lescaroux, seigneur dudit lieu, écuyer d'écurie du duc, comme il appert par actes du 20 septembre 1474 et du 8 février 1481. Elle mourut sans enfants ;
- 4.^o Beatrix Pantin, femme de Guillaume de la Motte, seigneur de Bourgirard et de Longlée ;

Du second lit :

- 5.^o Jeanne Pantin la jeune, qui fut aussi successivement fille d'honneur de Marguerite, duchesse de Bretagne, qui lui donna, par son testament du 22 septembre 1469, deux cents écus neufs, aussi bien qu'à Jeanne de Coetlogon, sa compagne ; cette princesse étant morte peu de jours après, le duc François II, son mari, reprit une seconde alliance en 1471, avec Marguerite de Foix, auprès de qui il plaça encore ladite Jeanne Pantin en la même qualité de fille d'honneur. Elle épousa, par contrat du 14 mai 1438, signé Dupas et Pichon, Edouard de Goulaine, seigneur de la Berrière, frère de Jean, IV^o du nom, seigneur de Goulaine,

et père de Marguerite de Goulaine, dame de la Berrière, femme de Guillaume de Sesmaisons, seigneur de la Sausinière.

VII. Pierre PANTIN, II^e du nom, seigneur de la Hamelinière, de la Chaussaire, de Boisrouault, de Boischaudeau, de Grasmouton, de la Verrie, etc., était capitaine et gouverneur, pour le roi Louis XI, du château de Saint-Florent-le-Vieil, sur Loire, en 1465. Il avait épousé, vers l'an 1450, Catherine de Savonnières, fille de Jean IV, seigneur de la Bretesche, chevalier, et de Jeanne de Sacro, dame de l'Espinay, laquelle eut 40 liv. de rente en partage, et la tierce partie de la grande dîme de Châteauceaux. Sa tante, Marie de Savonnières, femme de Jean Buor, chevalier, lui ayant fait un don, elle en composa avec Jean, son frère aîné, pour la somme de deux cents écus d'or neufs, et lui en donna quittance le 7 juillet 1458. Pierre Pantin fit son testament le premier mars 14...., par lequel il donne, entr'autres choses, à Jean de Cheverue, son page, deux de ses palefrois. Il mourut étant père de neuf enfants qui furent :

- 1.^o Pierre Pantin, seigneur de Boisrouault, qui vivait l'an 1484, suivant l'extrait du registre de la chancellerie de Bretagne, commençant le premier d'octobre de l'an susdit, dans lequel on voit un mandement du duc François II, adressé à plusieurs hommes d'armes, entre lesquels était Pierre Pantin, seigneur de Boisrouault, de se transporter au Loroux-Bottereau, pour sureté de la place, avec leurs archers, coutilliers, pages, arbalétriers et jusarmiers. Il fut depuis tué à la bataille de Saint-Aubin du Cormier, l'an 1488, sans avoir été marié;
- 1.^o Guillaume Pantin, seigneur de la Hamelinière, de Landemont, de la Chaussaire, de la Boissière, de Grasmouton, de la Verrie, de la Fremondière, etc., qui épousa, par contrat du 25 janvier 1478, Patrice Gouy, fille et héritière de Sylvestre Gouy, chevalier, seigneur du Brandai, et de Françoise de Sesmaisons. Guillaume Pantin mourut sans enfants et lui succéda ;
- 3.^o Jacques Pantin, qui suit ;
- 4.^o Hardi Pantin, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem ;

saalem, dit de Rhodes, tué au siège de Rhodes, en 1480;

5.^o Charles Pantin, destiné aussi à être chevalier de Rhodes, par le testament de son père. Il fut seigneur de Grasmouton, par usufruit, et mourut sans alliance, l'an 1531;

6.^o Marie Pantin, femme de François d'Elbiest, chevalier, seigneur de Touaré, mort en 1503, trisaïeul de Claude de Bretagne, comte de Vertus, baron d'Avaugour;

7.^o Catherine Pantin, alliée à Connet des Salles, seigneur dudit lieu, de la Guere, mort sans enfants;

8.^o Renée Pantin, mariée à Roland le Prestre, écuyer, seigneur de la Debaudière, juveigneur des seigneurs de la Lohière, tige des seigneurs de Lesonnet, marquis de Châteaugiron;

9.^o Jeanne Pantin, qui prit alliance avec Guillaume de Muzillac, seigneur de Vaujourn, capitaine du château de Lille;

10.^o Marguerite Pantin, qui épousa 1.^o par contrat du 13 avril 1483, Robert Gautron, seigneur de la Porte, puîné de la maison du Plessis-Gautron, tige des marquis de Robien; 2.^o Guillaume Chenu, seigneur du Souchereau; 3.^o Jean le Guai, seigneur de la Bouère et de la Guimonnière.

VIII. Jacques PANTIN, seigneur de Boirouault, par usufruit, étant sur la fin de ses jours, succéda aux seigneuries de la Hamelinière, de Landemont, de la Chaussaire, de la Boissière, de Grasmouton, de la Fremondière, de la Verrie et autres lieux, par la mort, sans enfants, de Guillaume Pantin, son frère aîné. Il épousa Marie des Salles, dame des Salles et de Lauvignière, en Mezange, de la Guere, dans Ancenis, et de la Chevalerie, dans Couffé, devenue aussi héritière de sa maison, par la mort sans hoirs, de Charles, seigneur des Salles et de la Guere, son frère. Elle était fille d'Eonnet, dit aussi Raymonnet des Salles, seigneur des Salles et de la Guere, un des cinquante hommes d'armes à la double paye, de la garde du corps du duc François II, et d'Annette Gerbaud, dame de la Gerbaudière, de la Chevalerie et de

Lauvignière. Jacques Pantin mourut le 12 février 1497, laissant pour enfants :

- 1.^o Jean Pantin, qui suit ;
- 2.^o Françoise Pantin, religieuse et prieure de l'abbaye du Perrai ;
- 3.^o Gillonne Pantin, femme, par contrat du 4 janvier 1512, de Pierre Préséaux, seigneur de l'Oiselinière, de la Guiltière, de la Roche et de Belle-Rivière.

IX. Jean Pantin, II^o du nom, seigneur de la Hamelinière, de Landemont, de la Chaussaire, de la Boissière, de Boisrouault, de la Guere, des Salles, de la Fremondièrre, de Grasmouton, de la Verrie, etc., chevalier de l'ordre du Roi et capitaine de cinquante hommes d'armes, épousa, par contrat du 26 juillet 1515, Renée de la Roche de Coron, de la maison de Rochechouard, fille de Jean, seigneur de la Roche de Coron et de la Boullaye, chevalier de l'ordre du Roi, et de Mathurine le Roux de la Roche des Aubiers, fille de Louis le Roux, seigneur de la Roche des Aubiers, et de Jeanne d'Aubigné. Jean Pantin laissa pour enfants :

- 1.^o Hardouin Pantin, qui suit ;
- 2.^o Jean Pantin, partagé à viage de la terre de la Guere et autres lieux, chef de la branche des seigneurs de Guere, dont il sera parlé ci-après ;
- 3.^o Jeanne Pantin, qui épousa, 1.^o Jean du Coign, seigneur dudit lieu, de la Fremoire et du Plessis-Moussard ; 2.^o avant 1573, noble homme Hugues de Gassion, seigneur du Pontet, gouverneur des ville et château de Nantes, grand oncle du maréchal de Gassion, et chef de la branche de Gassion établie en Poitou, et dont il ne reste plus que deux filles ;
- 4.^o Catherine Pantin, femme, par contrat du 8 août 1540, de noble et puissant Jean de Brie, chevalier, seigneur de la Sorinière, du Fuesle et de la Housaye, de la maison de Serrant, veuf de Françoise de Mathefelon ;
- 5.^o Rose Pantin, alliée, par contrat du 8 avril 1541, avec noble écuyer Jean le Meignen, seigneur de l'Ecorce.

X. Hardouin PANTIN, chevalier, seigneur de la

Hamelinière, de Landemont, de la Chaussaire, de la Boissière, des Salles, de Grasmouton, de la Frémondrière, etc., eut pour femme Marie de Cierzai, dame dudit lieu et du Boisbodard, fille unique et héritière de Louis, seigneur de Cierzai, chevalier, et de Jeanne Pierre, fille de Jean, seigneur de la Rocheboisseau, et de Louise de la Beraudière; il comparut, en qualité d'homme d'armes, aux assemblées des ban et arrière-ban, montres de revues des nobles du comté de Nantes, en date des 4 mai 1528, 15 mai 1536 et 28 avril 1537. Il mourut le dernier février 1539, âgé de 24 ans. Sa femme mourut aussi le 19 juin 1544, laissant pour enfants :

- 1.° Hardi Pantin, qui suit ;
- 2.° Françoise Pantin, qui épousa, par contrat du 28 octobre 1544, Bonnaventure, baron de la Muce et du Ponthus, banneret de Bretagne, chambellan du roi Henri II, aïeul de David, tige des marquis de la Muce, et de Marguerite de la Muce, femme d'Olivier de Saint-Georges, marquis de Verac, et mère d'autre Olivier de Saint-Georges, marquis de Verac, lieutenant-général des armées du Roi et commandant en Poitou, fait chevalier de l'ordre du Saint-Esprit en 1688.

XI Hardi PANTIN, chevalier, seigneur de la Hamelinière, de Landemont, la Chaussaire, la Boissière, Grasmouton, la Verrie, la Frémondrière, la Cassemichère, Chevreuse, les Navinaux, etc..., chevalier de l'ordre du Roi, et lieutenant des gens d'armes de monsieur le duc de Nevers, fut fait depuis capitaine et gouverneur du château du Touffou, près Nantes, par lettres du Roi Henri III, du 18 janvier 1576. Il épousa, par contrat du 2 novembre 1561, Isabeau de Coign, dame dudit lieu, de la Fremoire et du Plessis-Moussard, fille aînée, et héritière de Jean, seigneur de Coign, etc., et de Jeanne Pantin. Il mourut le 28 mai 1580, laissant pour enfants :

- 1.° Louis Pantin, qui suit ;
- 2.° Perrine Pantin, dame de la Chaussaire et du fief des Salles, en Saint-Gerçon, femme, en 1502, d'Olivier Duvau, seigneur de la Bretesche et de Mille.

- 3.^o Marguerite Pantin, épousa 1.^o Robert le Gai, de la Fautrière, seigneur de la Gasnerie, puîné des vicomtes de Forges; 2.^o Magdelon de Brie, chevalier seigneur de la Benaudière, du feu et de la châtellenie de la Barbottière, près Laval, puîné de la maison de Serrant;
- 4.^o Françoise Pantin, alliée avec Jean Moreau, écuyer, seigneur de la Sausaye et de la Brelandière, gouverneur d'Oudon, morte sans enfants.

XII. LOUIS PANTIN, seigneur de la Hamelinière, de Landemont, etc., etc., enseigne des gens d'armes de monsieur le duc de Mercœur; épousa, par contrat du 4 juillet 1587, Susanne de Baucé, dame Duplessis-Beaucé, de Beauvais, de Bourgarré, etc., fille aînée et principale héritière de Jean de Baucé, et de Jacqueline de la Bouëxière. De ce mariage:

- 1.^o Claude Pantin, qui suit;
- 2.^o Auffray, seigneur de la Chaussaire et de la Boëxière, par usufruit, mort sans alliance, en 1631;
- 3.^o Jacqueline Pantin, épousa, par contrat du 5 septembre 1609, René Dubois, seigneur d'Ergonne et de la Grange;
- 4.^o Françoise Pantin, femme, par contrat du 7 août 1609, de François, seigneur de Juigné de Laubinaye, du Parvy et de Pervilly;
- 5.^o Suzanne, mariée, par contrat du 13 avril 1610, à Hector de la Cour, seigneur du Plessis-Bellière, du Bois Garnier, du Fresne et de la Rablaye.

XIII. CLAUDE PANTIN, baron de la Hamelinière et de Landemont, Châtelain du Coign, etc., etc., chevalier de l'ordre du Roi, épousa, par contrat du 11 octobre 1622, Marie de la Crossonnière, dame du Vau de Denée, de Cossé et de Mozai, fille unique et héritière de Charles, seigneur de la Crossonnière, etc., chevalier de l'ordre du Roi, et de Marie de Sévigné, fille de Joachim, baron de Sévigné et d'Olivet, dont il eut pour enfants:

- 1.^o Samuel Pantin, qui suit;
- 2.^o Marie Pantin, femme, par contrat du 2 juin 1652, de Guy des Vault de Levaré, chevalier, seigneur de Lauresse et de Saint-Victor;
- 3.^o Elisabeth Pantin, mariée, par contrat du 17 août 1656, avec François de Chérité, chevalier, seigneur de Voisins et de Soullepuy.

XIV. Samuel PANTIN, marquis de la Hamelinière, baron de Landemont, servit Sa Majesté en l'armée de Flandre, commandée par monsieur le prince, en qualité de volontaire, avec deux gentilshommes auprès de lui, train et équipage, suivant deux certificats, l'un du maréchal de Grammont, l'autre, du seigneur du Plessis-Bellière, maréchal de camp, en date du 7 septembre 1648; il fut fait capitaine de cheveau-légers, en 1652, et s'allia, en 1664, avec Madelaine de Bidé, dame de Ranzé, depuis remariée à Gabriel de Beauveau, marquis du Rivau, de laquelle il eut pour enfants :

- 1.° Sébastien-Philippe Pantin, marquis de la Hamelinière, officier de dragons, tué en Allemagne, par un capitaine de hussards, qu'il avait fait son prisonnier, et qu'il avait oublié de désarmer, en septembre 1693;
- 2.° Charles Pantin, dit le chevalier de la Hamelinière, garde de la marine, sur qui fut vendue, par décret, la terre de la Hamelinière, possédée par ses ancêtres depuis les tems les plus reculés; mort en 1720, sans laisser de postérité de Renée du Mortier, sa femme, fille aînée et héritière d'Honorat du Mortier, chevalier, seigneur de la Ruchesnière, et de Renée de la Poëze;
- 3.° Hardi-François Pantin;
- 4.° Marie - Madeleine - Françoise Pantin, demoiselle de la Hamelinière, fille d'honneur de madame la princesse de Conty, morte sans alliance, en 173...
- 5.° Anne Pantin, demoiselle de Landemont, mariée.

XV. Hardi-François PANTIN, dit le baron de Landemont, brigadier des mousquetaires noirs, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, retiré du service avec pension, devenu marquis de Lignièrès, et baron de Vaux, ayant succédé au marquis de Charnacé, son cousin; épousa, le août 1724, dame Madeleine-Elisabeth Subleau, de la Mauvoisinière, fille de messire Olivier Sableu, chevalier, seigneur de la Mauvoisinière, et de dame Anne-Charlotte de Ricouart. Il mourut le 5 août 1736, âgé de 61 ans, laissant pour enfants :

- 1.° Louis-Alexandre Pantin, qui suit;
- 2.° Charles - François, qui a fondé la deuxième branche rapportée plus bas;

- 3.^o Jacques-Hardi Pantin, dit l'abbé de Landemont ;
- 4.^o Madelaine-Julie Pantin, mariée, au mois d'août 1751, avec Charles Ascension, chevalier, seigneur de Ricouart, son cousin, conseiller au parlement de Paris ;
- 5.^o Marie-Thérèse, demoiselle de Landemont.

XVI. Louis - Alexandre PANTIN DE LANDEMONT, chevalier, seigneur de la baronnie de Vaux, au Maine, capitaine d'infanterie, dans le régiment de Bourgogne, a épousé le 26 janvier 1755, dame Marie-Anne Pantin de la Guere, sa cousine au septième degré, fille de messire Philippe-Auguste Pantin, chevalier, seigneur de la Guere, et de Françoise de la Grée, dame de Briacé et de Lhoudière. De ce mariage est né :

XVII. N.... PANTIN, baron de Landemont, colonel de cavalerie, chevalier de Saint-Louis et de l'ordre de Bavière, ancien cheveu-léger de la garde ; il a été présenté au Roi en 1774. Il n'est pas marié.

SECONDE BRANCHE

XVI. Charles - François PANTIN, dit le chevalier de Landemont, capitaine des vaisseaux du Roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, a épousé mademoiselle du Tremblay, et a laissé :

XVII. Louis - François - Jean PANTIN, baron de Landemont, colonel, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, marié en 1790 à Marie - Adélaïde de Pantin de la Guere, sa cousine, de laquelle il a laissé :

- 1.^o Auguste-Louis-Jean Pantin, baron de Landemont, lieutenant au 3^e régiment d'infanterie de la garde royale ;
- 2.^o Charles - Bruno - Hyacinthe, sous-lieutenant au 7^e régiment de dragons ;
- 3.^o Louis - Philippe - Bernardin, sous-lieutenant au 5^e régiment de la garde ;
- 4.^o Alexandre-Ange-Pélage, garde du corps du Roi ;
- 5.^o Félix Pantin de Landemont.

TROISIÈME BRANCHE.

Seigneurs de la Guere.

X. Jean PANTIN, seigneur de la Guere, fils puiné de

Jean Pantin, II^e du nom, seigneur de la Hamelinère, etc...., et de René de la Roche de Coron, de la maison de Rochechouard, fut partagé à viage, suivant l'assise du comte Geoffroy, par Hardouin Pantin, seigneur de la Hamelinère, son frère aîné. Il épousa, en 1553, Antoinette de la Poëze, dame de l'Isle Vaslin, fille de François, seigneur de la Poëze, de la Naulière, de la Bretesche, etc... Et de Perrine du Dan, dame de la Jonchère, laquelle étant veuve, mère et tutrice de Hardouin Pantin, son fils unique, qui suit, transigea avec Hardi Pantin, son neveu, seigneur de la Hamelinère, pour la propriété de la terre de la Guere, qu'il lui laissa, au moyen de quoi elle renonça à toutes successions directes collatérales, échues ou à écheoir, par traité du 20 avril 1564. Jean Pantin, III^e du nom, laissa pour enfant et pour fils unique.

XI. Hardouin PANTIN, seigneur de la Guere, du Verger de l'Isle Vaslin, etc.... S'allia en 1581, avec dame Anne Chenu de Clermont, de la maison de Chenu, Prince d'Yvetot en Normandie, et fille de Jean Chenu, chevalier seigneur de Clermont, de Lendormière de Saint-Philbert, etc.... Et de Mathurine de Brecel, fille de Christophe, seigneur de la Seilleraye et de Catherine du Chaffault. Ils eurent pour enfants.

- 1.^o Gilles Pantin, qui suit ;
- 2.^o Isabeau Pantin, qui épousa, 1.^o en 1603, Gilbert de Mastel, chevalier, seigneur de Palluau, la Naulière, la Venessière, Patissière, etc. ;
- 2.^o Pierre du Breuil, chevalier, seigneur de la Mauvoisinière, de la Turmalière et de Lire.

XII. Gilles PANTIN, chevalier, seigneur de la Guere, du Verger, de l'Isle Vaslin, etc...., capitaine de cent hommes des ordonnances du Roi, et aussi de cent cinquante hommes de pied français, au service des états d'Hollande, gouverneur des ville et château d'Ancenis, en 1636. Le roi Louis XIII, pour le récompenser de ses services, lui fit don de son droit de dixième des mines de Bretagne, pendant dix ans, en 1646. Il mourut le 7 mars 1659. Il eut pour femme, en 1625, François Laurens, dame de la Noë, Laurens de Passai, et de Larandière, morte en 1681, et fille de Julien, che-

valier, seigneur de la Noë, Laurens, et de dame Yvonne Charette. Ils laissèrent pour enfans :

- 1.^o Julien Pantin, qui suit :
- 2.^o Claude Pantin, prieur de la Lande et de Saint-Amant ;
- 3.^o Michel Pantin, dit le chevalier de la Guere, enseigne des vaisseaux du Roi, tué au siège de Candie le 25 juin 1669 ;
- 4.^o Jacques Pantin, chevalier, seigneur de Villaro, mari de Louise de Jacquelot, vicomtesse de la Motte, dame de la Rouaudière ; et père de Pierre Pantin, seigneur de la Rouaudière, qui, de dame Marguerite de la Thebaudave, sa femme, eut plusieurs enfans, et, entr'autres, Pierre-René Pantin, chevalier, seigneur de la Rouaudière, qui a épousé, en 1728, Marguerite-Marie-Paule Hay de Bonville, dont il n'a eu que deux filles ;
- 5.^o Claude Pantin, dit le chevalier de la Guere, lieutenant des vaisseaux du Roi, et capitaine d'une compagnie de marine, mort au service sans alliance ;
- 6.^o Jacques Pantin, chapelain des châteaux d'Anzenis et de Varades ;
- 7.^o Françoise Pantin, alliée en 1651, à Cosme de Beauveau Bassé et de la Chabossière, capitaine de cheveu-légers, ayeul de madame la marquise de Mont-Luc ;
- 8.^o Jeanne Pantin, fille d'honneur de la Reine-mère et régente Anne d'Autriche, en 1663, femme de Claude le Rebours, chevalier, seigneur de Chastillon, etc., fait depuis conseiller d'honneur au parlement de Paris, mort le 14 mai 1718 ;
- 9.^o Elisabeth Pantin, femme, sans enfans, de Nicolas Boulleau, chevalier, seigneur de Noisil, petit-fils du chancelier de Navarre de ce nom ;
- 10.^o Catherine Pantin, mariée au seigneur de la Levradière, et mère de la comtesse de Venizel, en Bourgogne.

XIII. Julien PANTIN, chevalier, seigneur de la Guere, de la Noë, de Passay, de Leraudière, de l'isle Vaslin, du Verger, etc., doyen de la noblesse des états de Bretagne, présida par élection dans l'ordre de la noblesse, aux états de

Vitré de 1705. Il épousa, dès l'an 1652, Françoise Bonneau, dame de Preuil de la maison des comtes de Purnon en Touraine, seigneurs de Rubelles, fille de Jean, seigneur de la Maison - Neuve, de Preuil, de la Maroutière et de Forzans, et de Rénée, fille de François, seigneur de la Noüe - Collin, doyen du parlement de Bretagne, et de Jeanne Gautier, fille de Jacques, seigneur de Launay, conseiller au même parlement. Julien Pantin, sur le vu de ses titres, fut maintenu, lui et son fils aîné, en la qualité de chevalier et déclarés nobles d'ancienne extraction, par arrêt de la chambre de la réformation de la noblesse de Bretagne, du 19 août 1669. Il mourut le 13 octobre 1708, et elle, dès le 17 juin 1703, laissant pour enfants :

- 1.° Jean - Baptiste - Joseph Pantin, comte de la Guere, filleul de Louis-Joseph, duc de Vendôme, et de Marie-Jeanne-Baptiste de Savoie, depuis duchesse de Savoie, dite Madame Royale; il fut élevé page du Roi, puis enseigne de la colonelle du régiment royal artillerie, et mourut à Paris sans alliance, en 1695;
- 2.° Claude Pantin, dit le chevalier de la Guere, capitaine de dragons dans Senneterre, tué au combat de la Marsaille, le 4 octobre 1693;
- 3.° Jacques-Philippe Pantin, qui suit;
- 4.° François Pantin, dit le chevalier de la Guere, seigneur de Bellisle, capitaine d'infanterie dans Froulay, épousa, en 1707, Ursule-Henriette Goïon de Matignon, fille de Claude-Charles, comte de Marcé, vicomte de Terechant, et de Henriette - Claude de la Muce, baronne dudit lieu et du Ponthus, dont est issue Elisabeth-Charlotte-Céleste-Françoise Pantin, qui a épousé, le 23 mai 1726, Charles-François d'Andigné, dit le marquis d'Andigné, ci-devant chevalier de Malte;
- 5.° Marie-Angélique Pantin, religieuse ursuline à Ancenis, morte en 1715.

XIV. Jacques-Philippe PANTIN, chevalier, seigneur comte de la Guere, etc., épousa 1.° le 24 juillet 1700, Renée Gabart, fille de Jacques Gabart, chevalier, seigneur de Rollieu, conseiller au parlement de Bretagne,

et de dame Renée Martin des Hurlières, dont deux enfants morts jeunes; 2.º il épousa, le 5 septembre 1713, Jeanne Guyonne de la Roche-Macé, dame de la Pillardière, fille de François, chevalier, seigneur de la Roche-Macé, aussi conseiller au parlement de Bretagne, et de Jeanne-Françoise de Kergoson. Il mourut le 30 octobre 1734, laissant pour enfants :

- 1.º Philippe-Auguste Pantin, qui suit;
- 2.º Pélagie Pantin, demoiselle de la Guere, morte jeune;
- 3.º Marie-Angélique Pantin, morte au berceau.

XV. Philippe-Auguste PANTIN, chevalier, seigneur de la Guere, etc., né le 29 juin 1714, épousa : 1.º le 4 octobre 1735, Françoise de la Grée, dame de Briacé et de Lhoudière, fille de Louis de la Grée, chevalier, seigneur de Lhoudière, et de Marie du Maz, fille de Claude du Maz, chevalier, seigneur de Villeneuve, et de dame Marie de Montmorency, laquelle étant morte le 17 mars 1740, âgée de 33 ans, il épousa 2.º le 31 décembre 1742, Angélique Boussineau, dame du Roualle, et en partie, des Hayes Gasselín, fille de messire André Boussineau, seigneur de la Palissière et de dame Angélique Desca-seaux. Il eut pour enfants :

Du premier lit :

- 1.º Pélagie-Angélique Pantin, née le 23 août 1736, et morte le 22 mai 1740, âgée de trois ans et neuf mois;
- 2.º Marie-Anne Pantin, demoiselle de Briacé, née le 30 septembre 1737, a épousé, le 26 janvier 1755, Louis-Alexandre Pantin, chevalier, baron de Vaux, son cousin au septième degré;
- 3.º Marie-Henriette Pantin, née le 5 novembre 1738, morte le 4 mai 1741, âgée de deux ans et six mois;
- 4.º François-Philippe Pantin, né le 2 mars 1740, mort le 15 mars suivant;

Du second lit :

- 5.º Jeanne-Angélique Pantin, née le 10 novembre 1743;

- 6.^o Julie-Françoise Pantin, née le 4 novembre 1744 ;
- 7.^o Philippe-André Pantin, marquis de la Guere, né le 13 février 1746, mort en 1813. Il avait épousé Geneviève de la Prévalaye, fille du marquis de la Prévalaye, cordon rouge, commandant le port de Brest, qui avait pour frère le chevalier de la Prévalaye, maréchal de camp, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Ils eurent une fille, Marie-Adélaïde Pantin de la Guere, mariée à François-Jean Pantin, baron de Landemont ;
- 8.^o Bernardin-Marie, dont l'article suit ;
- 9.^o Marie-Renée-Hyacinthe Pantin, née le 8 novembre 1748 ;
- 10.^o Marie-Aimée-Adélaïde Pantin, née le 9 mars 1753, mariée à Henri Rousseau de la Porte, marquis de la Meilleraye.

XVI. Bernardin-Marie PANTIN, né le 5 juin 1747, dit le chevalier de la Guere, capitaine au régiment de Pen-thièvre, infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, a épousé Thérèse-Delphine Alix ; de ce mariage sont issus :

- 1.^o Jean-Bernardin Pantin, comte de la Guere, né à Orléans, le 10 octobre 1795, sous-lieutenant dans le troisième régiment d'infanterie de la garde royale, chevalier de l'ordre noble de Hohenlohe ;
- 2.^o Louis-Julien-Léon Pantin, dit le chevalier de la Guere.

Armes: D'argent, à la croix de gueules, cantonnée de quatre molettes d'éperon à cinq raies du même. Tenants: deux anges revêtus des émaux de l'écu. Cimier: une queue de paon, mirillée d'or, entre un vol banneret ; cri : *Pantin, hardi en avant*. Devise: *Crux dux certa salutis*.

MAUSSAC, dans la vicomté de Turenne. Une lettre écrite en patois languedocien, de l'an 1414, par un Maussac, ferait présumer que cette famille serait originaire du Languedoc, et même qu'elle prend son nom d'un fief, terre, ou seigneurie, qui existe dans ce pays. Quoi qu'il en soit, suivant un extrait des registres du conseil d'état du Roi, du 21 juillet 1759, c'est une noble et ancienne famille, établie dans la vicomté de Turenne. Ceux de ce nom y ont joui, dans tous les tems, des privilèges attachés à la noblesse, ont été reconnus pour gentilshommes, non - seulement par les seigneurs de cette vicomté, mais encore depuis qu'elle a été réunie à la couronne. La perte que cette famille a faite de la plus grande partie de ses titres primordiaux, ne nous permet pas cependant d'en remonter une filiation suivie avant le XV^e siècle.

I. Noble Jean DE MAUSSAC, sénéchal de la vicomté de Turenne, demeurant au lieu de Collonges, en Limosin, acquit, le 9 mars 1430, de noble Nicolas de Guischard, seigneur de Cavaniac, une redevance de 17 setiers de froment, six quartons d'avoine, deux pouces et cinq sols d'argent, à prendre sur les tenanciers du village de la Martinie, paroisse de Ligneyrac en Limosin.

II. Noble Jean DE MAUSSAC, fils du précédent, rendit, le 27 décembre 1497, hommage de ses fiefs, situés dans la vicomté de Turenne : cet acte est en latin.

III. Noble N... DE MAUSSAC, sénéchal de la vicomté de Turenne, probablement fils du précédent, reçut une lettre, en original, du vicomte de Turenne, datée du 19 mars 1575, et signée *votre ami Turenne*, par laquelle on voit que ce prince a recours audit de Maussac, comme à un de ses principaux vassaux, pour qu'il lui donne la somme de 400 écus d'or sols, afin de l'aider à faire la guerre contre ses ennemis. Il paraît, par l'extrait des registres du conseil d'état ci-dessus cité, que ledit de Maussac eut pour fils :

IV. Noble Bertrand DE MAUSSAC, écuyer, seigneur de Sauvaniac, marié à demoiselle Marguerite de la Porte, laquelle testa, le 12 avril 1586. Elle donna à

noble Pierre, son fils aîné, qui suit, la somme de cinq sols tournois, outre ce qu'elle lui avait constitué en dot lors de son contrat de mariage; fit différents legs à Jacques et Joseph de Maussac, ses autres enfants; et institua son héritier universel Bertrand de Maussac, son mari, à la charge de rendre son hérédité à ses enfants.

V. Pierre DE MAUSSAC, écuyer, seigneur de Sauvaniac, rendit hommage, le 8 janvier 1601, tant pour lui que pour noble Bertrand, écuyer, seigneur dudit lieu, et demoiselle Marguerite de la Porte, ses père et mère, à Henri de la Tour, duc de Bouillon, prince souverain de Sedan, vicomte de Turenne, des fiefs qu'il possédait dans sa vicomté. Cet acte énonce des titres de 1497 et 1518, qui prouvent que plus d'un siècle avant 1601, ses aïeux possédaient des fiefs, et prenaient les qualités de noble et d'écuyer. Il épousa, par contrat du 17 janvier 1593, damoiselle Susanne de Félines de la Renaudie, fille de Jean de Félines, seigneur de la Renaudie et de damoiselle Louise de Beaumont. Il était veuf quand il fit son testament, le 7 mars 1608, où il nomme ses enfants, savoir :

- 1.° Jacques, qui suit;
- 2.° Souveraine de Maussac, mariée, par contrat passé au lieu de Collonges, le 17 juin 1620, avec noble Jehan de Chabriasac-du-Vialart, fils de feu noble Jehan de Chabriasac, seigneur de Sarrazac, et de damoiselle Anne de Vignareil;
- 3.° et 4.° Louise et Marguerite.

VI. Jacques DE MAUSSAC, écuyer, seigneur de Sauvaniac et de Fourmagnac, institué héritier universel par le testament de son père, servit dans les cheveu-légers de Sa Majesté, paya, le 28 avril 1619, à Jean de Vezy, différentes sommes qui lui étaient dues en qualité d'héritier de Pierre de Maussac, son père; et dans un cahier contenant six reconnaissances passées au profit dudit Jacques, en date du 20 novembre 1619, on voit qu'il prend les qualités de noble et d'écuyer. Il assista au contrat de mariage de demoiselle Souveraine de Maussac, une de ses sœurs, et obtint un mandement pour se faire payer des sommes qui lui étaient dues, dans lequel il est qualifié écuyer. Il épousa, par contrat du 20 février 1621, damoiselle Madelaine du So-

lier, fille de messire Etienne du Solier, et de feu damoiselle Françoisse de Plas-de-Salgues ; il était mort le 28 janvier 1656, que sa veuve passa une procuration à Jacques de Vezy, avocat en la cour, pour traiter du mariage d'Etienne, son fils. Leurs enfants furent :

1.º Etienne, qui suit ;

2.º Jacqueline de Maussac, mariée, par contrat du 3 juillet 1661, passé au lieu de Collonges, en la maison d'Etienne, son frère, avec noble Charles de Bar, écuyer, seigneur de Marianbon, de Saint-Michel et du Bourg de Saint-Ferriolle.

VII. Etienne DE MAUSSAC, écuyer, seigneur de Sauvagniac et de Fourmagnac, reçut une reconnaissance de différents biens situés dans le territoire de Friac, passée le 26 avril 1662, à Collonges en Limosin, par noble Jean Ramade, seigneur de Friac. Il fit un accord, le 26 novembre 1666, avec le même Jean Ramade, concernant un pré, pour l'usage de certaines eaux ; et le 14 mars 1685, la cession lui fut faite d'un banc, sur le tombeau de ses ancêtres, dans l'église paroissiale de Collonges, par Antoine de Vezy, avocat en la cour et marguillier-syndic de la fabrique de ladite église. Il fit son testament, le 14 juin 1687, par lequel il donne à son fils aîné Pierre, le domaine d'Espeich, aux conditions qu'il payera ses legs en leur entier à ses autres enfants, veut que Madelaine de Favars, sa sœur, ait part aux habitations dudit domaine d'Espeich, pendant sa vie, comme une de ses filles ; et déclare donner, pour supplément de légitime, à chacune d'elles, 60 livres, et à chacun de ses enfants mâles celle de 50 livres. Il avait épousé, par contrat du 30 janvier 1656, passé à Argentac en Limosin, damoiselle Françoisse Dusser-Duras, fille de Jean Dusser, seigneur de Lavergne et de Saint-Hilaire, et de damoiselle Jeanne de Fabrie, dont, entr'autres enfants :

1.º Pierre, qui suit ;

2.º Antoine, écuyer, garde de la marine en 1683, et successivement enseigne de vaisseau. Ses services militaires ont été récompensés par des pensions et la croix de Saint-Louis, qu'il a obtenue, le 10 décembre 1721. Il est décédé à Brest, le 30 juillet 1728, veuf de Marie Anne Bécassé, dont il eut :

N.... de Maussac, écuyer, reçu au nombre des cadets-gentilshommes destinés à servir dans la compagnie des colonies. Il a été successivement enseigne d'une compagnie d'infanterie, vacante à Saint-Domingue, le 24 avril 1732, lieutenant, le 1^{er} septembre 1734, capitaine, le 12 juin 1742, et chevalier de Saint-Louis, le 25 août 1754, dont il a reçu la croix, par ordre de S. M., de M. le marquis de Vaudreuil, commandant-général et en chef des Isles de l'Amérique sous le vent ;

- 3.^o Madelaine de Maussac, appelée *Mademoiselle de la Borie*, mariée, par contrat du 2 janvier 1690, à Louis de Couzages de la Rochefoucaud, écuyer, seigneur de Chavaniac, demeurant au château de Couzages, fils de messire François de la Rochefoucaud, seigneur, comte de Couzages, etc., et de Louise de Saint-Marchiat.

VIII. Pierre DE MAUSSAC, II^e du nom, écuyer, seigneur de Sauvaniac et de Fourmagnac, reçut une lettre du duc d'Albret, vicomte de Turenne, le 7 avril 1696. par laquelle il l'invite de se rendre à Turenne, comme les autres gentilshommes, qu'il voulait consulter sur les affaires de sa vicomté ; cette lettre, en original, est signée *duc d'Albret*. Il épousa, 1.^o par contrat du 15 août 1686, Isabeau de Lavergne, fille d'Etienne de Lavergne, et de Marie de Certain ; et 2.^o par contrat du 22 janvier 1695, damoiselle Marie Damadon, fille de feu noble Jean, écuyer, seigneur de la Roche, et co-seigneur de la ville de Meyssac, en Bas-Limosin. Il rendit hommage, le 6 mai 1698, à Godefroi-Maurice de la Tour-d'Auvergne, souverain duc de Bouillon, pour ses fiefs situés en la vicomté de Turenne, et en rendit un autre, le 12 mai 1710, pour les fiefs, cens, rentes et autres biens nobles qu'il possédait dans les paroisses de Collonges, Chaujours, etc., au même duc de Bouillon. On a de lui plusieurs actes d'échanges, des années 1710 et 1715, et une reconnaissance d'un bail emphytéotique, du 22 février 1708, qu'il passa, de plusieurs terres, vignes et bois, à différents particuliers. Il fit son testament, le 1^{er} février 1721, par lequel il veut être inhumé dans l'église de Col-

longes, au tombeau de ses prédécesseurs, et il y nomme quatre enfans qu'il eut de son second mariage, savoir :

- 1.^o Jean, qui suit ;
- 2.^o Gaspard, auquel sa mère, par son testament du 31 décembre 1738, légua la somme de cinq cents livres ;
- 3.^o Marie de Maussac, laquelle était mariée à Jean des Vignes, du lieu de Saillac, lors du testament de sa mère (où elle est aussi mentionnée avec son frère et sa sœur), laquelle lui constitue une dot suffisante, et lui légue cinq sols une fois payés, et cinquante livres en compensation, pour l'équivalent de son linge ;
- 4.^o Madelaine, religieuse professe, à Sainte-Ursule de la ville de Beaulieu.

IX. Jean DE MAUSSAC, chevalier, seigneur de Mausac, de Sauvaniac et de Fourmagnac, institué héritier universel, par le testament de sa mère, à la charge de payer tous ses legs, rendit foi et hommage au duc de Bouillon, des fiefs qu'il possédait dans sa vicomté de Turenne, et fut maintenu dans sa noblesse d'extraction, par arrêt du conseil d'Etat du Roi, donné à Versailles, le 21 juillet 1759, signé *Louis*, et plus bas, *Phélypeaux*, enregistré à la cour des Aides de Clermont-Ferrand, le 27 août suivant, et depuis, en la chambre des comptes de Paris, le 14 février 1770. Il est mort en 17...., et avait épousé, par contrat du 1^{er} septembre 1721, Louise de Michel-de-Leyrac, fille d'Antoine de Michel, seigneur de Leyrac, et de Françoise de Brias, dont il eut :

- 1.^o Charles-Antoine de Maussac, chevalier, seigneur de Sauvaniac, Fourmagnac, baron de Saint-Chéron, en Champagne, seigneur engagiste de la vicomté de Turenne et autres lieux, né le 1^{er} octobre 1723, est entré d'abord au service, en qualité de garde du corps, s'est trouvé aux batailles de Fontenoy, en 1746 et de Rocoux, en 1745 ; et de Lawfelt, en 1747. Etant de service à Versailles, le 23 janvier 1748, il eut le bonheur de sauver la vie à M. le Dauphin, père du Roi régnant, dans une chute des plus dangereuses, que ce prince fit, au bas de l'escalier de la garde robe du Roi, en le retenant dans ses bras. Madame

la Dauphine voulut d'abord que pour un si grand service rendu, on lui donnât un régiment, et commença par lui accorder une pension de 300 livres sur sa cassette, et feu S. M. Louis XV, le 1^{er} mars suivant, lui en accorda une de cent pistoles, à recevoir sur le trésor royal, avec commission de capitaine de cavalerie, et la promesse du premier bâton d'exempt de ses quatre compagnies de gardes, qui viendrait à vaquer, ce qu'il a obtenu en octobre 1750, dans la compagnie de Luxembourg. Le duc de Gesvres, alors gouverneur de Paris, vint, au nom de la ville, le remercier du grand service qu'il venait de rendre au Roi, à la famille royale et à toute la nation. M. le Dauphin lui donna alors cinquante louis pour son uniforme ; et le Roi, en 1751, lui accorda une seconde pension de 500 livres sur sa cassette. En 1754, Sa Majesté lui donna un brevet de mestre de camp de cavalerie, et le décora de la croix de Saint-Louis. En 1759, M. le Dauphin lui accorda encore une pension de 800 livres sur sa cassette, avec une gratification de quarante louis. Le dérangement de sa santé ne lui permettant plus de continuer ses services, il obtint six cents écus de pension de retraite, et toutes les autres lui furent conservées en faveur du service qu'il avait rendu au Roi, au prince et à l'Etat. Charles-Antoine de Maussac a obtenu, par arrêt du conseil, du 14 décembre 1770, en échange de ses pensions, la jouissance à vie des revenus, droits et honneurs des domaines de la vicomté de Turenne appartenant au Roi. Il est dit, dans cet arrêt, que c'est par grâce spéciale, et sans tirer à conséquence pour aucun autre, et que c'est pour avoir sauvé la vie à feu M. le Dauphin, fils unique et présomptif héritier de la couronne, etc. Il a pris, le 8 janvier 1772, possession des domaines de la vicomté de Turenne, et, au mois de juin suivant, de la prévôté de de Ganiac. Il a épousé, par contrat passé devant de la Rue, et son confrère, notaires au châtelet de Paris, le 9 septembre 1771, Catherine-Françoise Charlotte de Pons, fille unique de Pierre-Charles, chevalier, marquis de Pons, seigneur,

baron de Saint-Chéron, d'Anruel et Pontliezars, ancien capitaine d'infanterie, et de dame Barbe-Catherine de Baudenet ; mort sans postérité ;

- 2.° Gaspard, mort en bas âge ;
- 3.° Jean, chanoine de l'église cathédrale, et vicaire-général du diocèse de Limoges, prieur-commendataire de Saint-Maurice-lès-Senlis, et grand-chantre de la collégiale de Saint-Martial de Limoges ;
- 4.° Jean-Baptiste, bachelier en théologie de la faculté de Paris, grand vicaire, et chanoine de l'église cathédrale de la Rochelle ;
- 5.° Autre Jean, dont l'article suit ;
- 6.° Louis-Henri, grand-vicaire et chanoine de Beauvais, aujourd'hui premier aumônier de l'école royale de Saint-Cyr, et vicaire-général de Versailles ;
- 7.° Marie ;
- 8.° Marie-Aimée ;
- 9.° Marie-Miotte ;
- 10.° Autre Marie, reçue à Saint-Cyr, au mois de juillet 1751, sur ses preuves de noblesse, d'où elle est sortie en 1772 ; elle a épousé, le 22 septembre 1773, messire Jean Dumas, chevalier, seigneur de Ganiac, en Périgord ;
- 11.° Henriette, morte en bas âge ;
- 12.° Suzanne de Maussac, morte de la petite vérole, à Saint-Cyr, le 13 octobre 1753.

X. Jean DE MAUSSAC, chevalier, successivement cornette au régiment Dauphin, en 1758 ; sous-lieutenant, en 1763 ; sous-aide-major, en 1770 ; aide-major, au mois d'octobre 1773 ; gratifié au mois de janvier 1774, par le Roi, alors Dauphin, d'une pension de 300 livres sur sa cassette, laquelle a depuis été augmentée de 600 autres livres, à recevoir sur l'extraordinaire des guerres ; colonel du régiment de MONSIEUR, dragons, (le roi Louis XVIII), mort le 17 juin 1816, avait épousé Marie-Henriette Audebert de Fommobert, duquel mariage est issu :

Louis-Stanislas-Xavier de Maussac, filleul de S. M. Louis XVIII, né en 1788, chef d'escadron dans l'état-major de la garde royale.

Armes : D'or , à un chevron de gueules , accompagné de trois étoiles d'argent, 2 et 1. *Supports* : deux dragons ailés d'argent ; couronne de comte.

DUMAITZ DE GOIMPY , maison noble , originaire d'Artois. Le nom de Dumaitz est un de ceux sur lesquels il se trouve une orthographe très-variée. Il est écrit dans les titres de cette famille tantôt *Dumetz* ; *Dumets* , *du Maits* , *Dumaits* , *du Maitz* , *Dumaitz* ; cette dernière manière ayant prévalu , ce sera celle que nous suivrons. Pierre Dumaitz vivait en 1400 , suivant les titres qui existaient aux archives de Malte à Paris. Il est nommé dans les preuves de noblesse maternelle fournie par N... le Febvre de la Malmaison, chevalier de Malte. C'est par ces mêmes pièces qu'on sait que ledit Pierre Dumaitz , cadet d'une famille éteinte dans la maison de Lens, en Artois, a fait , en 1418 , l'acquisition d'un quart du fief de Goimpy, et de la totalité de celui de Montorgueil.

Les guerres civiles ayant enlevé tous les titres de propriétés et autres papiers de cette famille, on n'en peut remonter la filiation suivie qu'à

I. Pasquier DUMAITZ , seigneur de Goimpy et de Gometz - la - Ville, qui épousa Marie de Louvencourt, laquelle vivait en 1599, ainsi qu'il se voit par une foi et hommage portée par les deux époux, aux seigneurs de la chapelle d'Aunainville, à cause de la terre de Goimpy, acte dans lequel elle est qualifiée demoiselle. Leurs enfants furent :

- 1.^o Jean, qui suit ;
- 2.^o Autre Jean, secrétaire de la chambre du Roi ;
- 3.^o Renée, femme de N... Regnard de Clerbourg ;
- 4.^o Marie, femme d'Antoine, ou selon le nobiliaire de Picardie , de Pierre de Pallaër , dont postérité ;
- 5.^o Anne , mariée à Philippe Pot , chevalier , seigneur et baron de Blaizi et d'Aubigny.

II. Jean DUMAITZ , I^{er} du nom, seigneur de Goimpy, trésorier de l'argenterie de la maison de Henri IV , épousa Madelaine Payot, fille de N... Payot, seigneur de la Tour, et d'Anne Segulier. Il en eut :

- 1.^o Jean, dont l'article suit ;

- 2.^o Louis, page de S. A. S. Gaston d'Orléans, puis écuyer de Madame, et lieutenant de Roi au Pont-Saint-Esprit. Il est mort sans enfants de Marie Blanquet, son épouse, et a laissé des manuscrits concernant l'histoire de son tems ;
- 3.^o Josias , trésorier provincial de l'Isle-de-France ;
- 4.^o Pierre , conseiller et maître d'hôtel ordinaire du Roi, marié avec N... le Moine ;
- 5.^o Marguerite, mariée, 1.^o à François Lefebvre de la Malmaison ; 2.^o à N.... de Bonneuil, président, en 1679 ;
- 6.^o Anne, épouse de Charles de Martainville, baron d'Estouteville, au pays de Caux ;
- 7.^o Madelaine, qui épousa Louis Moret de Bournonville, en Valois, dont il a eu Anne-Thérèse, mariée à Eléazar, duc de Châtillon ;
- 8.^o Madelaine , femme de Jacques de Bugnons , maître des comptes.

III. Jean DUMAITZ , II^e du nom , doyen des conseillers de la cour des Aides et conseillers d'Etat, épousa 1.^o en septembre 1629, Anne Choart, fille de Philibert Choart, et de Marie Chauvelin ; 2.^o Geneviève le Roux ; 3.^o N...., 4.^o Anne de Scanin, qui vivait en 1669. Il a eu du premier lit :

- 1.^o Gilles, dont l'article suit ;
- 2.^o François Dumaitz de Villeras , page du Roi, puis capitaine au régiment de Piémont, tué ;
- 3.^o Louis, page, puis capitaine au même régiment, mort de ses blessures ;
- 4.^o N...., tué en duel ;
- 5.^o François , aumônier du Roi , appelé *l'abbé Dumaitz* ;
- 6.^o Gabriel, seigneur de Goimpy , commissaire-général des galères et intendant aux îles de l'Amérique, mort sans enfants d'Anne-Louise Robert , son épouse ;
- 7.^o Trois filles religieuses.

IV. Gilles DUMAITZ , seigneur de Goimpy , conseiller au parlement, épousa Antoinette Faure, dont il eut :

- 1.^o Pierre, dont l'article suit ;
- 2.^o François, mort sans enfants ;

3.^o Catherine - Julie, mariée à Antoine de Verthamont, conseiller au Parlement de Bordeaux.

V. Pierre DUMAITZ, seigneur de Villeras et autres lieux, enseigne des gendarmes d'Orléans, compagnie du marquis de Beauveau, épousa Anne de Pas de Feuquières, fille d'Henri, comte de Pas de Feuquières, et de Julienne Pétronille, comtesse de Limbourg-Stirum et de Bronkhorst. De ce mariage sont issus :

- 1.^o Henri, dont l'article suit ;
- 2.^o François, mort en 1720.

VI. Henri DUMAITZ DE GOIMPY, seigneur de Goimpy, Saint-Léger, des Aubeis et autres lieux, épousa Marie-Marguerite-Antoinette-Louise de Pas de Feuquières, sa cousine-germaine, fille de Louis de Pas de Feuquières, et de Marie Pingré. Il en eut :

- 1.^o Pierre-Augustin, dont l'article suit ;
- 2.^o François-Louis-Edme-Gabriel, appelé le comte Dumaitz de Goimpy, chef d'escadron, grand'croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, décédé le 29 décembre 1807. Il a publié divers ouvrages, notamment sur la marine. Il avait épousé, le 6 octobre 1772, Antoinette-Jeanne Jouenne d'Esgrigny, fille de Jean-René Jouenne, marquis d'Esgrigny, ancien capitaine au régiment des gardes françaises, et de Marie-Louise-Nicolle du Fresne. Elle est morte sans enfants, le 24 avril 1816.

VII. Pierre-Augustin DUMAITZ, marquis de Goimpy, seigneur châtelain de Saint-Léger, Chauvilliers, etc., capitaine dans le régiment Dauphin étranger cavalerie, a épousé 1.^o Madelaine de Saint - Pol ; 2.^o Marie - Anne-Henriette Gabaille ; 3.^o Georges Desvaulx. Il est décédé à Goimpy, le 28 août 1814, laissant de son premier mariage :

- 1.^o Louis-Pierre, dont l'article suit ;
- 2.^o Angélique-Louise-Amélie, décédée sans alliance en 1791 ;
- 3.^o Madelaine - Louise-Jacqueline, morte sans alliance en 1781.

VIII. Louis-Pierre DUMAITZ, marquis de Goimpy, né à Goimpy, le 6 mars 1763, élevé à l'école des cheuau-lé-

gers de la garde du Roi, maintenant lieutenant-colonel de cavalerie, par brevet du 24 août 1814, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint - Louis, du 6 septembre suivant, a épousé Marie - Louise - Pierrette de Ronde, dont il a eu :

- 1.^o Louise - Charlotte - Nathalie - Laure, née le 1^{er} août 1809 ;
- 2.^o Marie-Léontine, née le 14 septembre 1810 ;
- 3.^o Pierrette-Sophie, née le 5 décembre 1812 ;
- 4.^o Amélie, née et décédée à Goimpy, en 1815.

Armes : Ecartelé, au 1 d'argent, au sautoir de gueules, denché de sable, qui est de SAINT-POL ; au 2 de gueules, au lion d'argent, à la bordure denchée d'or, qui est de PAS DE FEUQUIÈRES, brisé ; au 3 de gueules, au lion d'argent ; au lambel du même, qui est de PAS DE FEUQUIÈRES, brisé ; au 4 d'argent, au lion couronné de gueules, la queue fourchée et passée en sautoir, qui est de LIMBOURG ; sur le tout d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois molettes d'éperon du même, qui est de DUMAITZ-GOIMPY. Casque de profil, sommé d'une couronne de marquis. Supports : deux lévriers d'argent, lampassés, armés et colletés de gueules, la tête contournée ; cimier : un lévrier de même. La lambrequin d'argent et de gueules. Devise : *Crescit virtus in periculo*. Son courage s'accroît au milieu du danger.

Dans l'origine de sa transplantation en Beauce, cette famille portait un croissant d'argent en chef, pour brisure, et trois étoiles, au lieu de molettes d'éperon. C'est ainsi qu'elles avaient été sculptées sur la pierre de clé du portail du château de Goimpy, agrandi au moyen de douze maisons acquises par Pasquier et Jean Dumaitz à la fin du seizième siècle. Cette pierre a été brisée pendant les troubles de la révolution.

MILLON, famille ancienne, originaire de Bretagne, province où elle réside encore de nos jours.

1. Pierre MILLON, 1^{er} du nom, seigneur de la Villemorel, vivait dans le treizième siècle. Il épousa Gillote de la Houssaye, fille du seigneur de la Houssaye et de N.... de Combourg, et en eut entr'autres enfants :

- 1.^o Jean, dont l'article suit ;
- 2.^o Olivier Millon, qui paraît dans l'assiette de deux cents livres de rente, faite par Gui de Bretagne à Simon de Montboucher, le samedi avant la fête de la Toussaint de l'an 1319.

II. Jean MILLON, I^{er} du nom, épousa Flourie de Piedevache, fille de N... de Piedevache, seigneur de la Perchaye, de Rouzé en Tresemet, dont il eut, entr'autres enfants :

- 1.^o Etienne, dont l'article suit ;
- 2.^o Raoulet Millon, qui plaidait avec Etienne, son frère, en 1386, contre Etienne le Febvre.

III. Etienne MILLON, I^{er} du nom, seigneur de la Villemorel, servait dans la compagnie d'Alain de Beaumont, chevalier, dont la montre se fit à Mortain, le 28 juin 1378, ainsi qu'il appert du premier compte de Jean le Flament, trésorier des guerres du Roi, et ratifia, en 1381, conjointement avec les autres principaux seigneurs de Bretagne, le traité de Guerrande, conclu entre le duc et le roi de France. Il avait épousé Jeanne d'Yvignac, fille d'Olivier, seigneur d'Yvignac, et de Catherine de Montboucher du Bordage. Il eut de ce mariage, entre autres enfants :

- 1.^o Pierre, dont l'article suit ;
- 2.^o Jean, {
- 3.^o Yvon, { mentionnés dans la réforme de 1443 ;
- 4.^o Thomas, qui rendit hommage au vicomte de Rohan, en 1396 ;
- 5.^o Etienne, qui servait dans la compagnie de Bertrand de Rostrenan, reçue à Lyon le 29 juin 1409 ;
- 6.^o Guillaume, qui prêta serment au duc de Bretagne en 1437 ;
- 7.^o Thiphane Millon, nommée dans la réformation de l'hôtel du duc de Bretagne, faite en 1415, comme ayant bouche en cour ;
- 8.^o Jeanne Millon, élue abbesse de Saint-Sulpice en 1391, morte en 1407.

IV. Pierre MILLON, II^e du nom, écuyer, servait, en 1380, dans la compagnie de Jehan de Tussé, chevalier, dont la montre se fit au Mans le 22 août de la même

année, et ensuite dans celle de Jehan de Maillé, chevalier, qui fit montre à Angers le premier octobre suivant. Il épousa Marguerite de Lanvally, fille aînée de messire Robin de Lanvally et de dame Marguerite de Tourne mine. Ses enfants furent :

- 1.° Jean, dont l'article suit ;
- 2.° Bertrand Millon , chevalier , seigneur de la Villemorel. Il fut vaillant homme de guerre, et servit dans toutes les campagnes de son tems. Il scella de son sceau, représentant *un écu d'azur chargé de trois têtes de levrier d'argent, colletées de gueules et bouclées d'or*, une obligation en 1384, comme gouverneur de place. Il fut père d'autre Bertrand Millon , qui servit , en 1439 , sous le comte de Richemont , connétable de France , qui , en récompense de ses exploits , l'arma chevalier au siège d'Avranches. Il a la qualité de sénéchal de Saint-Malo, dans un jugement du 22 juillet de la même année. Il fut un des ambassadeurs du duc de Bretagne vers le roi de France, en 1440 ; était sénéchal de Ploërmel, en 1448 ; fut envoyé en ambassade à Rome, en 1459, et ratifia le traité d'Ancenis, le 15 août 1470. Dans la bulle du pape Sixte IV, du 17 des calendes de janvier 1474, il est qualifié chambellan du duc de Bretagne ; dans une sentence de ce prince, du 23 mars 1475, il a le titre de président et juge universel de Bretagne ; il mourut, peu après, sans postérité de Jeanne de Broon, son épouse, fille de N..... de Broon, et de dame Marguerite de la Chapelle ;
- 3.° Yvon, qui fonde la deuxième branche, rapportée ci-après ;
- 4.° Jean, dit le Jeune, auteur de la troisième branche, rapportée en son rang ;
- 5.° Marie Millon, femme de Jean de Kerlivoux ;
- 6.° Guillemette Millon, abbesse de Saint-Sulpice en 1426.

V. Jean MILLON, II^e du nom, écuyer, paraît dans l'extrait du comte de Guion de Carné, trésorier et receveur-général de Bretagne, en l'an 1445. Il épousa Marguerite de Pontménil, avec laquelle il vivait en 1490. Il eut pour fils :

VI. Jean MILLON, III^e du nom, écuyer, seigneur de Keryvon, vivant en 1540. Il fut père de :

VII. Jean MILLON, IV^e du nom, seigneur de Keryvon, marié, en 1585, avec Marguerite Correvenve, dont :

VIII. François MILLON, seigneur de Keryvon, qui épousa Constance de Mol, et en eut :

IX. Gabriel MILLON, seigneur de Keryvon et de Kerjean, marié en 1659, avec Marie de Parcevaux de Kerjean, fille de Gabriel de Parcevaux, seigneur de Kerjean, et de Marie de Gourie. Il fut maintenu dans sa noblesse d'extraction par arrêt de la chambre de la réformation de Bretagne, du 22 décembre 1670.

SECONDE BRANCHE.

V. YVON MILLON, trésorier-général de Bretagne en 1484, troisième fils de Pierre, II^e du nom, et de Marguerite de Lanvallay, épousa Guillemette Audepin, et en eut :

1.^o Robert, dont l'article suit ;

2.^o François, ecclésiastique, vivant en 1480 ;

3.^o Etienne, protonotaire apostolique, pourvu de l'abbaye de Saint-Jagu, par le duc François II. Il assista aux états tenus à Redon, le 23 avril 1476, pour la ratification du traité de Senlis, et il porta la parole au nom des trois états. Il mourut en 1498.

VI. Robert MILLON, I^{er} du nom, écuyer, sieur de la Touche-Millon, est compris pour la somme de 90 livres, au rôle de la diminution des gages et pensions des officiers du duc de Bretagne, faite en 1498, pour subvenir aux frais de la conquête du royaume de Naples. Il épousa Marie Thomelin de la Caillebotière, fille de René Thomelin de la Caillebotière, et de Jeanne Guyomar. Il eut de ce mariage :

VII. Robert MILLON, II^e du nom, écuyer, sieur de la Touche-Millon, marié avec Jacquemine de Saint-Noual, dont est issu :

VIII. Rolland MILLON, sieur de la Touche-Millon, l'un des hommes d'armes de la compagnie de Georges de

Bueil, seigneur de Rouillé, lieutenant pour le Roi, en Bretagne, suivant le rôle qui en fut dressé en 1574. Il avait épousé Jeanne de Lemo, avec laquelle il vivait en 1577, et en eut :

IX. René MILLON, écuyer, sieur de la Touche-Millon, marié avec Jeanne de Launay. Ses enfants furent :

- 1.^o Noël, dont l'article suit ;
- 2.^o Guy Millon ;
- 3.^o René Millon, seigneur des Landes.

X. Noël MILLON, écuyer, sieur des Salles ; fut maintenu dans sa noblesse, conjointement avec ses frères et Sébastien, son fils aîné, par jugement de la chambre de la réformation de Bretagne, du 2 décembre 1670. Il eut pour enfants :

- 1.^o Sébastien, sieur des Salles, mort sans postérité ;
- 2.^o Pélagie, mariée à Pierre, sieur de Guernezey.

TROISIÈME BRANCHE ÉTABLIE AU CROISIC.

V. Jean MILLON, II^e du nom, dit le Jeune, seigneur de la Bluignière, quatrième fils de Pierre II et de Marguerite de Lanvallay, vivant au quinzième siècle, dans la paroisse d'Arton, au pays de Retz, diocèse de Nantes, était du nombre des archers de la garde du duc François II de Bretagne, suivant l'acte qui en fut fait à Redon, le 15 janvier 1488. Il eut pour fils :

- 1.^o Julien, dont l'article suit ;
- 2.^o Guillaume, qui vivait en 1498.

VI. Julien MILLON, écuyer, sieur de la Bluignière, épousa l'héritière de Kerdrain, en Saint-Caradec en Cornouailles, et en eut :

VII. Jean Millon, III^e du nom, écuyer, compris au nombre des gentilshommes de pied, sous la charge de Raoul Tison, sieur de la Ville-Helleu, suivant la montre de cette compagnie, faite à Lesneven, le 21 août 1543. Il eut pour fils :

VIII. Yvon MILLON, écuyer, sieur de Rosgolven, marié à N. de Kermenou de la Villeneuve. Il fut père, entre autres enfants, de :

IX. Maurice MILLON, I^{er} du nom, sieur de Rosgolven, marié, 1.^o vers l'an 1625, à Conquernau, avec Marguerite de Chauvincourt ; 2.^o vers l'an 1635, avec Jacqueline Hervé, avec laquelle il vivait en 1636, fille d'Yves Hervé, écuyer. Du premier lit sont issus :

- 1.^o Etienne, dont l'article suit ;
- 2.^o Un autre fils, vivant en 1630.

X. Etienne MILLON, II^e du nom, sieur de Pénauster , né le 14 mars 1632, fut avocat à Quimperlé. Il épousa, vers l'an 1660, Claude Chauvin, dont il eut, entr'autres enfants :

XI. Maurice MILLON, II^e du nom, sieur de Ville-roy ; né le 5 mai 1666, avocat, marié 1.^o à Catherine Guesdon ; 2.^o à Raimone-Françoise Mazé d'Auray. De ce mariage est issu, entr'autres enfants :

XII. Charles-Nicolas MILLON DE VILLEROY, né le 6 décembre 1715, qui épousa, en 1737, à Batz, Elisabeth-Céleste de Mons d'Allette, d'une ancienne famille noble de Loches, en Touraine, alliée de très-près aux maisons d'Estrées, de Pointis, de Dangeau, de Château-neuf, et autres familles considérables de cette province, fille d'Hugues de Mons, seigneur d'Allette, officier de la marine royale. Il a eu de ce mariage, entr'autres enfants :

- 1.^o Jean-Hugues Millon de Villeroy, veuf et sans enfants de demoiselle Prudence d'Espinose , son épouse. Vivant en 1816 ;
- 2.^o Emmanuel-Maurice, qui suit.

XIII. Emmanuel-Maurice MILLON, a épousé, 1.^o à Guerrande, en octobre 1771, Marie-Catherine-Emilie Larragon, dame des Buttes ; 2.^o à Redon, en juin 1782, Jeanne-Louise Rado Dumatz, élève de la maison royale de Saint-Cyr, fille de Nicolas-Gabrielle Rado , écuyer , seigneur Dumatz, etc. Ses enfants sont :

Du premier lit :

- 1.^o Antoine Alain Millon. Il n'est pas marié en 1816 ;
- 2.^o Maurice-Emmanuel Millon, sieur des Buttes , non marié en 1816 ;

Du second lit :

- 3.^o Emile-Marie Millon, sieur de Villeroy, qui a fait partie, équipé à ses frais, de la première compagnie de volontaires royaux du département de la Loire-Inférieure, qui a volé au secours du Roi dans la dernière usurpation. Il n'est pas marié en 1816 ;

- | | |
|---|---------------------------|
| 4. ^o Gabrielle-Marie-Emmanuelle, | } vivantes sans alliance. |
| 5. ^o Françoise-Marie-Jeanne-Rosalie, | |
| 6. ^o Angélique-Marie Jeanne, | |

Armes : d'azur, à trois têtes de lévrier coupées d'argent, colletées chacune d'un collier de gueules, bouclé d'or.

LESENS DE FOLLEVILLE, famille ancienne, originaire du Senonois, qui possédait, dans les treizième et quatorzième siècles, des terres dans ce pays, entr'autres, la baronnie de *Ferrière*.

Elle s'établit en Normandie, depuis le quatorzième siècle, et y possédait différentes terres, entr'autres, celles de *Lion*, département du Calvados, de *Folleville* et de *Morsan*, département de l'Eure.

Cette famille, suivant une ancienne tradition, se croit issue de ces anciennes familles saxonnes, qui reçurent le baptême avec le fameux Vitikind, vers 783, et cette tradition se trouve appuyée par le cri de ses armoiries, *fides sanctificavit*, et par les principaux meubles de son écu, qui sont des encensoirs.

On trouve, dans d'anciens Nobiliaires, des seigneurs du nom de *Lesens*, à la cour du duc de Bourgogne, dans le dixième siècle.

Enguerrand *Lesens*, commandait, en 1223, dans la ville de Sens; il s'y distingua par sa valeur, fit une sortie brillante à la tête de 1200 hommes qu'il commandait, et dont il perdit sept cents, et fut nommé gouverneur de la ville de Sens, puis autorisé à faire apposer ses armes sur la principale porte de cette ville, où elles étaient encore dans le siècle dernier.

Pierre *Lesens* un de ses descendants, vint s'établir en Normandie, vers le milieu du quatorzième siècle. Cette famille s'est divisée dans cette province en quatre branches principales: celles de *Lion*, de *Morsan*, de *Folleville* et de *Villodon*.

Messire *Robert-Armand* LESENS de *Lion*, *marquis de Folleville*, premier président de la cour royale d'Amiens, nommé le 23 août 1814, officier de l'ordre royal de la Légion d'honneur, est le chef actuel de cette maison,

il a réuni, par le mariage de M. le comte de *Lion*, son père, avec l'héritière de la branche de *Folleville*, les deux branches de *Lion*, et de *Folleville*. Il est entré, en 1770, dans le corps des carabiniers, alors commandé par MONSIEUR, actuellement S. M. Louis XVIII; de là il est passé, en 1776, au parlement de Rouen, où il a été président à mortier en 1777. Il a un fils, messire Hypolite *Lesens* de *Folleville*, officier dans le régiment des chasseurs de *Vaucluse*, et une fille, *Armandine-Henriette Lesens*, mariée à M. le marquis de *Morel de Than*, capitaine des vaisseaux du Roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de *Saint-Louis*.

Jean *Lesens*, fut député aux états-généraux en 1484; un autre membre de cette famille a eu l'honneur de présider l'échiquier.

Isaac et son fils Guillaume *Lesens*, seigneurs de *Folleville*, ont eu l'honneur de servir avec distinction les rois Louis XIII et Louis XIV.

Isaac *Lesens* a été chevalier de l'ordre du Roi et colonel d'un régiment de son nom.

Guillaume *Lesens* a servi quarante ans sous Louis XIV; il était lieutenant-général des armées, chevalier de l'ordre du Roi, conseiller d'état, et colonel d'un régiment de son nom.

La terre de *Folleville* a été érigée en sa faveur en marquisat, par Louis XIV, en 1686, et ce, pour récompense de ses services.

Son fils, Jacques *Lesens* de *Folleville*, a été le premier colonel du régiment de *Flandre*, qui a été créé pour lui; il est mort maréchal des camps et armées du Roi.

Son fils cadet Jean *Lesens*, marquis de *Folleville*, a été procureur-général de la cour des comptes, aides et finances de *Normandie*, charge qui a été également remplie par ses deux fils, MM. Charles *Lesens*, marquis de *Folleville*, et François René *Lesens* de *Folleville*, et par son petit-fils, M. *Lesens*, marquis de *Folleville*, mort en 1751, et qui était frère de madame la comtesse de *Lion*, mère de M. le marquis *Lesens* de *Folleville*, actuellement existant.

M. François-René *Lesens* de *Folleville*, a été aussi procureur-général du parlement de *Normandie*, et con-

seiller d'honneur au même parlement ; il est mort en 1790.

La branche de messieurs Lesens de Lion a fourni plusieurs officiers supérieurs dans les armées du Roi.

M. le marquis de Lion et M. Lesens, *comte de Lion*, son fils, père de M. le marquis de Folleville d'aujourd'hui, ont été officiers supérieurs, capitaines de gendarmerie, et chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

La branche de Lesens de Morsan a fourni également plusieurs officiers supérieurs ; M. le marquis Lesens de Morsan est mort capitaine aux gardes françaises ; M. le comte Lesens de Morsan et M. le comte Achille Lesens de Morsan, ses fils, ont également servi le Roi et le servent actuellement.

La branche Lesens de Villodon ou de Neufménil est établie dans le département de la Manche, et ceux qui la composent sont également au service du Roi.

Armes : De gueules, au chevron d'or, accompagné de trois encensoirs d'argent ; couronne de marquis. Supports : deux lions. Cri : *Fides sanctificavit*.

CHARBONNEL, en latin *Charbonnelli*. Ancienne noblesse du Languedoc, qui remonte à Guy de Charbonnel, vivant dans le onzième siècle. Il fit dans les croisades, un général turc prisonnier, et obtint de porter pour armes : d'azur, au croissant d'argent, accompagné de trois molettes d'or, et pour devise : *In corde decus et honor*. On sait que les molettes sont la marque de l'ancienne chevalerie, et que le croissant désigne les armes des Turcs, comme on peut le voir dans l'origine des armoiries.

(*Nota*. On trouve cette anecdote dans un ancien livre latin, intitulé, *De origine signorum*).

I. Pierre DE CHARBONNEL, descendu de ce Guy, qualifié *miles* (chevalier), en 1273, possédait le fief de Charbonnel en Vivarais, qui a donné ou reçu son nom de cette famille. Ce fief s'appelle, aujourd'hui, *Prost* ; il n'y a plus que les bois qui ont retenu le nom

de Charbonnel. Il commandait le ban et arrière-ban, et épousa, à la fin du treizième siècle, noble dame de Villers, dont :

II. JEAN DE CHARBONNEL, I^{er} du nom, chevalier, seigneur de Charbonnel, commandant, pour le Roi, les ville et château de Serieres, qui épousa 'en 1328, Lucesse Moreti, de laquelle il eut plusieurs enfants, entr'autres :

III. JUST DE CHARBONNEL, qualifié dans les titres, *Nobilis et domicellus* (noble et damoiseau), seigneur de Charbonnel commandant à Serieres. Il rendit hommage de son fief, à Just, comte de Tournon, seigneur de Serieres, et se maria, le 21 septembre 1354, avec noble Jeanne de Chavanieux, fille de N.... seigneur de Courcelles en Beaujolais. Il en eut :

IV. André-François CHARBONNEL, qualifié noble damoiseau, seigneur de Charbonnel, qui, de sa femme, dont le nom est ignoré, eut :

V. JEAN DE CHARBONNEL, II^e du nom, aussi qualifié chevalier et damoiseau, commandant, comme ses prédécesseurs, les ville et château de Serieres. Il fut un des plus grands capitaines de son siècle, et se joignit à Pierre de Brézé, grand sénéchal de Normandie, pour aller faire une descente en Angleterre, en 1456. Ce fait est rapporté par plusieurs historiens, entr'autres par Duplex, dans son Histoire de France. Il avait épousé, le 2 février 1418, noble Marie de Taillefer, fille de noble et puissant seigneur Claude de Taillefer, seigneur du Chambon en Velay, dont :

1.^o Claude, qui suit;

2.^o Adam, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem.

VI. Claude DE CHARBONNEL, seigneur dudit lieu, épousa, le 19 août 1452, noble Huguette de David, fille de Hugues et d'Isabelle de Bransée, dame du Bets de Velay, nièce du seigneur de Rochebaron, qui lui fit don des rentes de Basset, et sœur de Marguerite de Bransée, mariée à noble et puissant seigneur Jean de Montaigu, neveu de Guerin, de Pierre et de Armand de Montaigu, le premier, grand maître de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, le second, grand maître des Tem-

pliers, le troisième, évêque du Puy. De ce mariage vinrent :

- 1.^o Guillaume, qui, n'ayant pas voulu se marier, fit donation pure et simple à Albert, son frère ;
- 2.^o Albert, allié en 1499, à Peyrone de Chavanieux, sa cousine, et auteur d'une branche fondue, par deux filles, dans les maisons du Terrail et de Foudras ;
- 3.^o Guy, qui suit :

VII. GUY DE CHARBONNEL, écuyer, seigneur du Bets et de Verne en Velay, se maria, en 1501, à Guigonne de Bayle, fille de noble Mathieu de Bayle, seigneur de Martignac, dont :

- 1.^o Marcellin, qui suit ;
- 2.^o Christophe, reçu comte de Brioude, en 1531 ;
- 3.^o Claude, reçu dans le même chapitre, en 1534 ;
- 4.^o Guy, tué à Conon, diocèse de Cavaillon.

Nota. Outre les dénommés ci-dessus, la famille de Charbonnel a encore fourni, comme comtes de Brioude. François de Charbonnel, en 1443 ; Jacques de Charbonnel, en 1488 ; Antoine de Charbonnel, en 1494 ; Jean et Antoine de Charbonnel, en 1528 ; Michel de Charbonnel, en 1534, et Charles de Charbonnel, en 1541.

VIII. MARCELLIN DE CHARBONNEL, 1^{er} du nom, écuyer, seigneur du Bets et de Verne, s'allia en 1559, avec Miracle Maurin, fille de haut et puissant seigneur Jacques Maurin, seigneur du Viage et de Châteauneuf, bailli général du comté du Velay, commandant le ban et arrière-ban, et de Jeanne de Villedieu. Leurs enfants furent :

- 1.^o Jacques, qui suit ;
 - 2.^o Guy ;
 - 3.^o Guillaume ;
 - 4.^o Pierre ;
 - 5.^o Lucrece ,
 - 6.^o Anne, mariée à noble Etienne de la Tour-Varan-lès-Feugerolles.
- } morts sans postérité ;

IX. JACQUES DE CHARBONNEL, 1^{er} du nom, écuyer, seigneur du Bets et de Verne, épousa, en 1589, Marguerite de Roireau, fille de noble et puissant seigneur

Marcellin de Roireau, seigneur du Chambon, baron de Villard, et d'Antoinette Pichon, dont :

- 1.° Marcellin, qui suit ;
- 2.° Claude, mariée à noble Pontus d'Aléz de Rochepaule.

X. Marcellin DE CHARBONNEL, II^e du nom, écuyer, seigneur du Bets et de Verne, épousa, 1.° le 2 décembre 1617, Antoinette de Bronac, fille de très-noble Charles de Bronac, seigneur de Bronac et de Rocoules, co-seigneur, avec le Roi, de la ville de Montfaucon et baron d'Ulmet, et de noble Jeanne du Verger ; et 2.° Hélène de Besset, fille de Léonard de Besset, écuyer, seigneur de la Valette et de Villebeuf en Forez. Ses enfants furent :

Du premier lit :

- 1.° Charles, qui suit :
- 2.° Claude, religieuse ursuline à Monistrol ;

Du second lit :

- 3.° Léonard, auteur de la branche des seigneurs de Jussac, rapportée ci-après ;
- 4.° Jacques, capitaine au régiment Lyonnais, mort au service ;
- 5.° Suzanne, mariée à noble Jérôme de Fray, écuyer, seigneur des Pailloux.

XI. Charles DE CHARBONNEL, chevalier, seigneur du Bets et de Verne, le Cros et Labarie, officier de cavalerie, épousa le 5 janvier 1638, Anne de Beget, fille de Gaspard, écuyer, seigneur du Flachat, bailli général du comté de Velay. Il en eut :

- 1.° Jacques, qui suit ;
- 2.° Cinq filles, dont plusieurs mariées.

XII. Jacques DE CHARBONNEL, II^e du nom, chevalier, seigneur du Bets, de Verne, etc. ; capitaine d'infanterie ; épousa 1.° Marguerite d'Alès, et 2.° Thérèse de Colomb, fille de Jean de Colomb, écuyer, seigneur de Chambeaux. Ses enfants furent :

Du premier lit :

- 1.° Jean, capitaine au régiment Royal-Comtois, mort sans postérité ;
- 2.° Marguerite, mariée à Jean Baillard, écuyer, seigneur des Combeaux et baron de la Mothe ;

Du second lit :

- 3.^o François, qui suit ;
- 4.^o Et autre Jean, dit le chevalier de Bets, mort dans le régiment de la Gervesée.

XIII. François DE CHARBONNEL, chevalier, seigneur du Bets et de Verne, a épousé en 1745, sa cousine Marie-Louise de Baget, fille d'Armand de Baget, chevalier, seigneur du Flachat et de Cublezet, et de dame Françoisse de Leyris d'Esponchès, dont la grand'mère paternelle était Elizabeth d'Arpajon, fille de Philibert, chevalier des ordres du Roi. De ce mariage sont issus :

- 1.^o Jean-Baptiste, qui suit ;
- 2.^o Anne-Elisabeth, mariée à Jean-Louis Dulac, chevalier, seigneur de St-Martin, Feugères, etc., capitaine au régiment de Normandie ;
- 3.^o Et Marie-Etiennette, née le 5 septembre 1755, mariée, le 11 janvier 1773, à son cousin Benoît-Michel de Charbonnel, seigneur de Jussac, mentionné dans la branche suivante.

XIV. Jean-Baptiste, comte DE CHARBONNEL DU BETS, baron de Saussac, chevalier, a été reçu en 1767, dans la seconde compagnie des mousquetaires de la garde ordinaire du Roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ; en sa qualité de baron de Saussac, il fut admis membre des états du Velay, pour l'ordre de la noblesse, le 4 mai 1784, après avoir justifié de ses titres de noble et ancienne extraction. Le comte de Charbonnel du Bets étant chef d'escadron au régiment des chasseurs à cheval du Hainault, eut, à la tête de sa troupe, le 20 février 1791, le bonheur d'assurer la sortie de France, de Mesdames, tantes du Roi, qui, à cette occasion, l'ont honoré de la lettre la plus flatteuse, qu'il conserve précieusement, et dont suit la copie.

Rome, le 7 septembre 1795.

» Nous avons appris avec plaisir, Monsieur, par la
 » lettre que vous avez écrite à madame de Chastellux,
 » que nous pourrions, sans crainte de vous compro-
 » mettre, vous donner une preuve du souvenir que nous
 » conservons du service essentiel que vous nous avez
 » rendu à la tête de votre détachement, à notre pas-

» sage par Fontainebleau et Moret, et nous avons été
 » profondément peignées, lorsque nous avons su que
 » vous étiez dénoncé pour cette conduite ferme et pru-
 » dente, à laquelle nous avons dû notre sûreté. Heu-
 » reusement vous avez échappé à la persécution, et vous
 » avez refusé, avec courage, tout ce qui pouvait blesser
 » les sentiments d'honneur et de fidélité dont vous êtes
 » animé, et dont vous nous avez donné des preuves si in-
 » téressantes pour nous. C'est avec une vraie satisfaction,
 » Monsieur, que nous pouvons, enfin, vous donner
 » les témoignages de notre sensibilité, que nous n'avons
 » pu, jusqu'ci, vous exprimer.

» *Signées* MARIE, ADÉLAÏDE, VICTOIRE ».

Le comte de Charbonnel a épousé, en premières noces, en 1776, Marie-Françoise de Portalès de la Chaize, fille et nièce de MM. les marquis et comte de la Chaize, tous deux lieutenants-généraux des armées du Roi, le dernier, grand-croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et commandant de la première compagnie des mousquetaires de la garde du Roi; et en deuxièmes noces, Marie-Claudine de Pradier d'Agrain, fille de M. le marquis d'Agrain, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, premier président de la chambre des comtes de Bourgogne.

Enfants du second lit :

- 1.^o Henri-Armand-Joseph de Charbonnel, né à Torny en Suisse: le 31 décembre 1794, volontaire royal; a suivi Sa Majesté à Gand; il est aujourd'hui sous-lieutenant dans le 3^e régiment de la garde royale;
- 2.^o Félix-Claude-Louis de Charbonnel, né à Lyon, le 27 mars 1796; volontaire royal; a suivi Sa Majesté à Gand, et est aujourd'hui sous-lieutenant dans le 2^e régiment de dragons;
- 3.^o Armand-François de Charbonnel, né à Monistrol, le 8 novembre 1803;
- 4.^o Charles de Charbonnel, né en février 1805, admis à l'école royale militaire, en 1814;
- 5.^o Pauline de Charbonnel;
- 6.^o Joséphine de Charbonnel;
- 7.^o Éliisa de Charbonnel;
- 8.^o Amélie de Charbonnel.

SECONDE BRANCHE.

Seigneurs de Jussac.

XII. LÉONARD DE CHARBONNEL, chevalier, seigneur de Jussac, capitaine au régiment de Lyonnais infanterie, fils de Marcellin de Charbonnel, II^e du nom, et d'Hélène de Basset, sa seconde femme, épousa, en 1654, Marguerite Pometon, dont :

- 1.^o Gaspard, qui suit ;
- 2.^o Jean, capitaine au régiment de Vexin, auteur de la branche de Pelouzac, et dont la postérité ne subsiste plus que dans trois filles. L'aînée est chanoinesse à l'Argentière en Forez, et les deux autres ne sont point mariées.

XIII. GASPARD DE CHARBONNEL, chevalier, seigneur de Jussac et de la Chazotte, s'allia, en 1683, avec Catherine Veron, fille de noble Jean Veron, écuyer, dont :

- 1.^o Léonard, officier de dragons, mort au service ;
- 2.^o Henri-Joseph, qui suit ;
- 3.^o Claude, capitaine d'infanterie, mort en allant joindre son régiment ;
- 4.^o Marie-Thérèse, alliée à Pierre du Favès, écuyer, mort sans postérité.

XIV. HENRI-JOSEPH DE CHARBONNEL, chevalier, seigneur de Jussac, s'est marié, en 1742, avec demoiselle Catherine de Cluzel, de laquelle sont issus :

- 1.^o Benoît-Michel, qui suit ;
- 2.^o Catherine, non mariée.

XV. BENOÎT-MICHEL, comte DE CHARBONNEL, chevalier, seigneur de Jussac, né le 16 février 1749, lieutenant au corps royal d'artillerie, régiment de Metz ; chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et commandant, en qualité de lieutenant-colonel, l'artillerie de la légion de Mirabeau, dans l'armée de Condé, y a péri glorieusement, ayant été tué à l'affaire du 17 mai 1793. Il avait épousé, le 11 janvier 1773, sa cousine, Marie-Etiennette de Charbonnel, fille puînée de François, chevalier, seigneur du Bets et de Verne, et de Marie-Louise de Baget. De ce mariage sont issus :

- 1.° Joseph , vicomte de Charbonnel Jussac , qui , après plusieurs actions d'éclat dans ladite légion de Mirabeau , et étant rentré en France , a été condamné , par une commission militaire , avec monsieur le marquis de Surville , le 15 novembre 1798 , et fusillé comme agent du Roi , dans les départements du midi ;
- 2.° Trois filles , dont l'une s'est faite religieuse ; la deuxième , mariée à monsieur de Chabrou , et la troisième , à monsieur Jourda-Devaux-Foletier , chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Armes : d'azur , au croissant d'argent , accompagné de trois mollettes d'éperon d'or.

DU NOGUÈS DE CASTEL-GAILLARD , famille noble et ancienne , originaire de la Navarre , d'où elle est venue s'établir dans la province de Guienne , depuis l'an 1500. Elle offre , parmi les preuves d'une noblesse militaire , les originaux de tout ce qu'elle avance dans la filiation suivante.

I. Aimery DU NOGUÈS , 1^{er} du nom , écuyer , homme d'armes , en la compagnie d'ordonnance du sieur de Pontdormy , assista à la bataille de la Bicoque , donnée en 1522 , où il eut un cheval tué sous lui , et se conduisit avec bravoure et distinction , comme l'annonce le certificat donné par le maréchal de Lautrec et le sieur de Pontdormy. Il fut père de :

II. Jean DU NOGUÈS , 1^{er} du nom , qualifié de noble et d'écuyer dans son contrat de mariage. Il assista , comme homme d'armes , à la bataille de Cerizolles , en 1544. où *il rompit les ennemis* , suivant l'expression du certificat donné par le capitaine Montluc. Il épousa , par contrat du 7 novembre 1564 , Marie-Catherine Dupuy , fille de Pierre Dupuy (1) , écuyer. De ce mariage est né :

(1) La famille des Dupuy a possédé plusieurs terres dans les environs de la Réole : entre autres , le château de Gazes , près Roquebrune , dont ils étaient seigneurs.

III. Pierre DU NOGUÈS, I^{er} du nom, écuyer, lieutenant d'une compagnie de gens de pied au régiment royal de Piémont. Il fit plusieurs campagnes sous Henri IV, et reçut plusieurs blessures, comme le rapporte un ancien titre. Il se maria, par contrat du 12 mai 1609, avec Radegonde de la Vigerie, qui le rendit père de :

- 1.^o Adam, dont l'article suit ;
- 2.^o Jean du Noguès, écuyer, qui se trouva à plusieurs batailles et sièges, dans lesquels il fut blessé, d'après les certificats donnés par le vicomte de Turenne, le duc de Grammont et le marquis de Roquelaure. Il est mort sans postérité.

IV. Adam DU NOGUÈS, I^{er} du nom, écuyer, se maria, par contrat du 10 mars 1638, avec Gabrielle de Ville, fille de Blaise de Ville, avocat au parlement de Bordeaux, et de Marie d'Auteyron. Il fut homme d'armes dans la compagnie d'ordonnance du sieur Dissaulz, d'après le certificat donné en 1637 par le cardinal de la Valette. Convoqué le 12 mai 1639 à l'assemblée de la noblesse du Bazadois. Ayant fait la campagne du Roussillon, avec la noblesse commandée par M. de Fabas, seigneur et vicomte de Castels, avec la liste de tous ceux qui l'ont faite, d'après le certificat donné par le prince Henri de Bourbon, le 6 novembre 1639, et également celui donné sous la même date par M. de Fabas. Parmi une quantité de contrats civils, où il prend la qualité d'écuyer, se trouve la concession faite par M. de Boissonnade, évêque de Bazas, d'une chapelle dans l'église de Casseuil, avec droit de banc et de sépulture, où il est qualifié de noble. Il reçut une sauvegarde du maréchal de Schomberg, par laquelle, en cas de presse, il se trouve exempt de logement de gens de guerre. De son mariage avec Gabrielle, sont issus :

- 1.^o Jean, dont l'article suit ;
- 2.^o Autre Jean, qui fonda la seconde branche, rapportée ci-après.

V. Jean DU NOGUÈS DE CASTEL-GAILLARD, II^o du nom, écuyer, né le 26 novembre 1661, épousa, par contrat du mois de mai 1701, Marie-Anne Soubes ; fut capitaine au régiment de la marine en 1688 ; aide-major du régiment de Dubies le 9 novembre 1695 ; obtint un

certificat de M. de Reffuge, colonel du régiment de Bourbonnais, le 6 août 1686, comme ayant servi dans la compagnie des gentilshommes qu'il commandait; fut convoqué aux assemblées de la noblesse du Bazadois, le 7 mai 1703 et le 6 juillet 1706; sous-inspecteur des compagnies de milices du Bazadois, sous M. de Coigny, par brevet du 13 juin 1703; obtint un certificat de M. de Signier, maréchal de camp, comme ayant été aide-major général du camp de Blaye, le 30 septembre 1706, et une lettre de M. de Coigny, dans laquelle il lui donne le commandement de mille hommes, pour les conduire à Lamarque et à Paulliac, et où il lui annonce que le rang d'aide-major-général lui donne celui de colonel. Il paraît dans une foule de contrats civils avec la qualité d'écuyer. Il eut de son mariage plusieurs enfants, entre autres :

VI. JEAN DU NOGUÈS DE CASTEL-GAILLARD, III^e du nom, écuyer, né le 6 décembre 1712, marié, par contrat du 25 juin 1748, avec Marie de Larrieu, fille de noble Jean de Larrieu (1), écuyer, seigneur de Beigues et autres lieux, ancien capitaine au régiment de Poitou. Il servit plusieurs années, et fut aide-major du régiment de Quercy. De son mariage sont nés :

1.^o Jean, dont l'article suit ;

2.^o Pierre du Noguès de Castel-Gaillard, écuyer, né le 10 août 1757, entra comme cadet gentilhomme, au régiment de Forez, infanterie, au mois de juillet 1777; fut lieutenant le 22 juin 1784, a fait, dans l'Inde, sous M. Le Bailly de Suffren, quatre campagnes, depuis 1781 jusqu'en 1784; fut capitaine le 31 décembre 1788; a fait la campagne de 1792, à l'armée commandée par LL. AA. RR. MONSIEUR (Louis XVIII), et monseigneur le comte d'Artois; a joint l'armée de monseigneur le prince de Condé, le 3 juillet 1794, où il a fait, sans interruption, toutes les campagnes jusqu'en 1801; a été blessé au combat de Kamlach, le 13 août 1796, d'une balle qui lui traversa la cuisse; a été reçu chevalier de l'ordre royal et militaire

(1) La famille de Larrieu, d'une origine ancienne, s'est toujours vouée à la carrière des armes.

de Saint-Louis, le 22 janvier 1797, par monseigneur le prince de Condé; nommé capitaine d'une compagnie de volontaires royaux, au 12 mars 1814, lorsque monseigneur le duc d'Angoulême fit son entrée à Bordeaux; a été décoré du brassard, ordre attaché au dévouement des Bordelais fidèles; nommé lieutenant-colonel d'infanterie, par brevet du 4 février 1816, en lui faisant prendre le rang de ce grade depuis 1801, a été chargé, par M. le comte Alex. de Lur-Saluces, commissaire-provisoire du Roi, dans le département de la Gironde, d'organiser et de commander les volontaires royaux de l'arrondissement de la Réole, afin de secouer le joug de l'usurpateur, pendant l'inter règne; a été poursuivi à cette époque, par les ordres de Clauzel, comme chef de parti royaliste, et ayant approvisionné la maison d'armes à feu, qu'il voulait utiliser au service du Roi; a été nommé commandant de place de la ville de la Réole, le 27 juillet 1815, pour faire reconnaître l'autorité du Roi, méconnue par la présence des frères Fauché, qu'il a fait arrêter, de concert avec les autorités civiles; a été nommé chef de légion de gardes nationales, le 1^{er} septembre 1815; les deux certificats donnés par messieurs les comtes de Marcellus, et de Lur-Saluces, font une mention détaillée de sa conduite dévouée pendant ces événements politiques. Il n'est point marié, et habite avec son frère;

- 3.^o Marie, qui épousa de Gérard, capitaine de cavalerie, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

VII. Jean DU NOGUÈS DE CASTEL-GAILLARD, IV^o du nom, né le 18 octobre 1749, épousa, le 1^{er} février 1787, Jeanne-Marie-Romaine d'Arche de la Salle, demoiselle, fille de messire François-Benoît d'Arche de la Salle (1), conseiller en la grand-chambre du parlement de Bordeaux, chevalier, seigneur de la Salle et autres lieux,

(1) La famille d'Arche de la Salle, originaire du Limosin, remonte sa filiation à 1200; elle compte des chevaliers de Malte, dont deux existent encore.

et de dame Thérèse de Luze, issue d'une maison illustre de la Basse-Navarre (1) ; il entra sous-lieutenant au régiment de Bourbonnais en 1771 ; fut capitaine de grenadiers le 1^{er} septembre 1786 ; émigré en 1791 ; a fait la campagne en 1792, à l'armée commandée par LL. AA. RR. MONSIEUR (Louis XVIII), et monseigneur le comte d'Artois ; s'est rendu auprès de monseigneur le duc d'Angoulême, au mois de mars 1814 ; chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ; a commencé à former l'organisation secrète des volontaires royaux de l'arrondissement de la Réole, pendant l'inter règne, afin de secouer le joug de l'usurpateur, comme le prouvent les deux certificats donnés, l'un par monsieur le comte Alexandre de Lur-Saluces, et l'autre par monsieur le conte de Marcellus. De son mariage est issu :

VIII. François-Benoît DU NOGUÈS DE CASTEL-GAILLARD, écuyer, né le 17 novembre 1787 ; marié le 21 mai 1811, avec Marie-Victoire-Cora Dupuy de la Nauze, fille de noble Antoine Dupuy de la Nauze, écuyer, maréchal-des-logis des gardes du corps du Roi (2), et de dame N.... Chappin de la Bruyère (3). Il a commencé ses premières armes en allant joindre S. A. R. monseigneur le duc d'Angoulême, le 12 mars 1814, époque à laquelle il fut nommé sous-lieutenant d'une compagnie de volontaires royaux ; avant cette époque, monsieur de Taffard de Saint-Germain, le chargea d'organiser secrètement un

(1) La famille de Luze, d'une origine illustre, a contracté les plus belles alliances, avec les Montmorency, les Grammont, les Lusignan, et la famille de milord Clarck, depuis maréchal de France.

(2) La famille Dupuy de Lanauze, fixée depuis très-longtemps à Monclar en Agenois, prouve une noblesse très-ancienne ; elle possède une lettre de Henri II, qui, en désignant un Dupuy comme habile à la guerre, lui donne le commandement de cent hommes de pied ; elle a également une lettre du duc d'Épernon, dans laquelle il engage un Dupuy à venir le joindre à Bordeaux, étant bien aise de rassembler la noblesse, afin de terminer les troubles.

(3) La famille Choppin de la Bruyère, de noble et ancienne extraction, a toujours eu des mousquetaires, depuis la création de ce corps.

corps; il lui fournit une liste d'individus dévoués, qui concoururent aux événements du 12 mars, comme le prouve le certificat que lui a donné monsieur le chevalier de Taffard de Saint-Germain; il a été décoré du brassard, puis de la croix de la Légion d'honneur, le 9 mars 1815, par S. A. R. MADAME, duchesse d'Angoulême, en récompense de son dévouement. Il a la commission de capitaine, depuis le 10 décembre 1814; et adjudant-major de gardes nationales; faisant partie de l'organisation secrète des volontaires royaux de l'arrondissement de la Réole, commandée par son oncle, comme le prouvent les deux certificats de messieurs les comtes de Marcellus et de Lur-Saluces, mentionnés plus haut; a été poursuivi à Bordeaux, pour cause d'opinion pendant l'interrègne, et obligé de changer de domicile. De son mariage sont issus :

- 1.^o Jean, né le 6 décembre 1812 ;
- 2.^o Jeanne-Marie-Romaine, née le 10 mars 1815.

SECONDE BRANCHE.

Sieurs de Casseuil et de la Gajante.

V. Jean DU NOGUÈS, II^e du nom, écuyer, sieur de Casseuil, second fils de noble Adam, et de Gabrielle de Ville, né le 11 mars 1739, épousa, le 28 août 1678, Isabeau Luppieu; il servit comme capitaine de milices, et fut convoqué aux assemblées de la noblesse du Bazadois le 21 avril 1693, et le 18 avril 1695. De son mariage sont issus, entre autres enfants :

- 1.^o Jacques-Victor, qui suit ;
- 2.^o N...., écuyer, } mentionnés dans un acte de
- 3.^o N....., demoiselle, } partage.

VI. Jacques-Victor DU NOGUÈS, I^{er} du nom, écuyer, sieur de Casseuil; né le 4 septembre 1685; épousa, par contrat du 7 juillet 1727, Marie le Tellier, dont il eut :

VII. Etienne-Victor DU NOGUÈS, I^{er} du nom, écuyer, sieur de Casseuil; né le 28 décembre 1730; marié par contrat du 12 décembre 1752, avec Marie-Anne Guignet; il eut, en sa faveur une décharge de la capitation imposée au rôle de la communauté de la ville de

la Réole, par une ordonnance de messieurs les commissaires répartis en sa généralité, en Guienne, contrairement avec le maire et les jurats de cette ville; il fut ensuite maire et subdélégué de la même ville; il produit également tous ses contrats civils de mariage, avec la qualification de noble et d'écuyer, ainsi que les extraits du rôle de la noblesse, en l'élection de Condom. De son mariage sont nés :

- 1.° Jean-Baptiste, qui suit;
- 2.° Jean-Victor, rapporté après son aîné.

VIII. Jean-Baptiste DU NOGUÈS, écuyer, sieur de Casseuil ou de la Gajante; né le 22 septembre 1759; épousa, au mois de décembre 1795, Marie-Caroline Bayle; il est entré officier dans le bataillon de garnison du régiment de Forez, le 24 août 1780; passé, en la même qualité, au régiment de grenadiers royaux, en Guienne, en 1781; a été convoqué à l'assemblée de la noblesse du Bazadois, en 1789; et a servi en qualité de volontaire royal, à l'époque du mois de mars 1814. De son mariage sont nés :

- 1.° Etienne-Victor, dont l'article suit;
- 2.° Deux demoiselles.

IX Etienne-Victor DU NOGUÈS, II^e du nom, écuyer, sieur de Casseuil et de la Gajante; né le 18 janvier 1796, volontaire royal du 12 mars 1814; maintenant garde-du-corps du Roi, compagnie de Luxembourg; a fait également partie des volontaires royaux organisés pendant l'interrègne, pour secouer le joug de l'usurpateur.

VIII. Jean-Victor DU NOGUÈS, sieur de Casseuil et de la Gajante, écuyer, III^e du nom, frère de Jean-Baptiste, né le 20 mai 1762; entré dans la gendarmerie de la maison du Roi, en 1780, où il a servi jusqu'à son licenciement; émigré en 1791; ayant fait la campagne en 1792, à l'armée commandée par LL. AA. RR. MONSIEUR (Louis XVIII), et monseigneur le comte d'Artois; chef de cohorte de gardes nationales du canton de Montségur; volontaire royal au mois de mars 1814; ayant fait partie du corps levé pour marcher contre Clauzel.

La famille du Noguès de Castel-Gaillard et de la Gajante, ose se glorifier que sur six membres existants, pas un n'a servi sous le règne de Bonaparte, et qu'ils ont

tous montré un dévouement sans bornes à la dynastie des Bourbons ; ils sont également tous possesseurs d'une lettre de monseigneur le duc d'Angoulême, envoyée à M. Taffard de Saint-Germain, et qui leur a été adressée individuellement.

Armes : D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois fers de lances d'argent : casque taré de front et environné de ses lambrequins ; cimier, un dextrochère tenant trois lys naturels. Devise : *Liliorum amore viget*.

GRAVIER DE VERGENNES, maison noble de Bourgogne.

Jean GRAVIER DE VERGENNES, chevalier, marquis de Vergennes, baron de Tenare, seigneur d'Ormes, de Vanoise, de Saugy et autres lieux, président en la chambre des comptes de Bourgogne, ambassadeur du Roi, en Suisse, a renouvelé, au nom de Sa Majesté, le traité d'alliance avec les cantons suisses, à Soleure, le 25 août 1777. Il a été nommé, le 15 octobre de la même année, ambassadeur en Portugal, et l'était en 1782, près la république de Venise. Il avait épousé dame Jeanne-Claude Chevignard de Chavigny, dont il eut :

- 1.° Théodore de Vergennes, mort jeune ;
- 2.° Charles-Bonaventure Gravier de Vergennes, chevalier, conseiller du Roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaire du Roi. Il a épousé, par traité du 5 juillet 1778, demoiselle Elisabeth-Adélaïde-Françoise Bastard, fille de François Bastard, chevalier, conseiller d'Etat, ancien premier président au parlement de Toulouse, chancelier, garde des sceaux, et chef du conseil de Monseigneur, comte d'Artois, et de dame Elisabeth-Françoise de Parseval ;
- 3.° Jean-Charles, dont l'article suit ;
- 4.° N...., mort jeune ;
- 5.° Anne-Marie-Thérèse, mariée à Paul-Louis, marquis de Gannay, gouverneur d'Autun ;
- 6.° Autre Anne-Marie-Thérèse, mariée à Louis Cachet, comte de Montezun, ministre du Roi, en Allemagne.

Jean - Charles GRAVIER DE VERGENNES, baron de

Vergennes, mestre de camp du régiment Royal-Vaisseaux, infanterie, né le 23 juin 1756, a épousé, par contrat du 29 avril 1782, Jeanne-Sophie Pierre de Passy, dame de Passy, de Varennes, de Longfroy et autres lieux, fille de Louis-Pierre, écuyer seigneur de la Cave, de Croqueltot, du grand et du petit Vital, de Sourde, de Mouchi, de Montifaut, etc., et dame Jeanne-Louise Gaucheret. Il a été nommé colonel commandant du régiment de la Sarre, infanterie, le 26 mars 1788; chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 17 août 1790; maréchal de camp, à prendre rang du premier mars 1791. Il a émigré, a commandé les compagnies des régiments de la Sarre et de Lyonnais, à Cocheren sur la Moselle; a fait la campagne de 1792; a été admis le 17 mars 1815, en qualité de sous-lieutenant agrégé à la compagnie des gardes de la porte du Roi, et nommé chevalier de la Légion d'honneur, le 15 juillet de la même année; il a joui des honneurs de la Cour, et a été présenté en 1780; il est père de :

- 1.^o Alexandre-Jean-Anne, marquis de Vergennes, né le 26 décembre 1784, chef de bataillon, sous-lieutenant des gardes de la porte du Roi, en 1814 et 1815; chevalier de la Légion d'honneur; marié 1.^o à mademoiselle de Saint-Jullien; 2.^o à mademoiselle de Cheney, de laquelle il a quatre garçons;
- 2.^o Alphonse, comte de Vergennes, né le 6 février 1786, chef d'escadron dans l'état-major de la garde royale, officier de la Légion d'honneur; veuf de sa cousine, mademoiselle de Vergennes;
- 3.^o Louis-Jean-Marie, comte de Vergennes, né le 24 juin 1787, chevalier de la Légion d'honneur, capitaine de l'état-major de la première division; marié à mademoiselle Thierriat, dont un fils et une fille.

Charles GRAVIER, comte de Vergennes et de Toulonjon, baron d'Huchon et de Saint-Eugène, seigneur de Bourdeau et autres lieux; commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, chef du conseil royal des Finances, ministre des affaires étrangères, fut nommé en 1755, ambassadeur près la Porte-Ottomane, et en 1771, ambassadeur en Suède. Dès que le roi Louis XVI fut sur le trône, il s'empressa de l'appeler auprès de

lui, en le plaçant, en 1774, à la tête du département des affaires étrangères, et en lui accordant la plus grande confiance pour le gouvernement intérieur du royaume. Sous son ministère, la France reprit, dans les pays étrangers, une considération politique d'autant plus solide, qu'elle était fondée sur les vertus et l'esprit de bienfaisance du comte de Vergennes. C'est à lui que l'Europe dut la paix de Terchen, celle de 1783, et l'accommodement des disputes entre l'Empereur et la Hollande. C'est aussi à son esprit conciliant que la France fut redevable du traité de commerce avec la Russie, fruit d'une rare politique. Il mourut à Versailles, le 13 février 1787, et avait épousé, à Constantinople, Anne de Viviers, dont est issu :

- 1.^o Constantin GRAVIER, comte de Vergennes, maréchal des camps et armées du Roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, officier de la Légion d'honneur, capitaine colonel des gardes de la porte du Roi ; a joui des honneurs de la cour et de la présentation dès 1780 ; marié 1.^o à mademoiselle de Lantillac de Sedière, dont il a eu deux filles, mortes à Hambourg ; 2.^o à mademoiselle de Reculot de Poligny, de laquelle il a un fils nommé *Charles* ;
- 2.^o Louis-Joseph, vicomte de Vergennes, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, officier de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, maréchal-des camps et armées du Roi, commandant le département du Puy-de-Dôme ; a joui des honneurs de la Cour, et a été présenté en 1784 ; veuf de mademoiselle Claire Pinel de la Palun, de laquelle il a eu trois demoiselles, dont l'une avait été mariée à M. le comte de Lantillac ; une autre, à M. le comte Alphonse de Vergennes, son cousin, toutes deux mortes ; la troisième Charlotte-Joséphine, chanoinesse de Malte, morte en 1816.

Armes : Parti au 1 de gueules, à 3 oiseaux essorants d'argent, les deux en chef affrontés ; au 2 de gueules, à la croix d'argent, chargée d'un écusson d'azur, surchargé d'une fleur d'or (qu'on croit être un tournesol), tigée et feuillée de sinople.

AUTIÉ DE VILLEMONTÉE, en Bourbonnais, maison ancienne, originaire d'Auvergne, où elle paraît dès l'an 1088, 1113, 1127 et 1143. Son nom se trouve orthographié dans les anciens titres *Hautier*, *Haultier*, *Autier*, *Autié*. Cette dernière manière a prévalu ; mais cette maison est connue plus particulièrement sous le nom de *Villemontée*. Elle a fait ses preuves pardevant M. Chérin, généalogiste des ordres du Roi, en 1781, et a obtenu les honneurs de la cour.

I. Hautier DE VILLEMONTÉE, chevalier, épousa, l'an 1169, Béatrix de Brienne, d'une des plus illustres maisons, et vendit, en 1188, conjointement avec elle, la terre et seigneurie de Tortebesse, devenue depuis commanderie de Malte, pour subvenir aux frais de son voyage à la Terre-Sainte, lors des croisades. Il eut pour fils :

II. Thibault HAUTIER, sire DE VILLEMONTÉE, qui épousa, en 1199, Marguerite de Trie, fille d'Enguerand de Trie, et d'Edme de Monchy-le-Châtel. Il se croisa en 1204, et se trouva au siège et à la prise de Constantinople. De retour de cette expédition, il se distingua contre les Albigeois, et combattit vaillamment à la bataille de Bouvines, en 1214. Le roi Philippe-Auguste, pour le récompenser de sa valeur, lui fit don, après l'an 1213, de la terre de Châtelguyon. Il eut pour fils :

III. Hugues HAUTIER, sire DE VILLEMONTÉE et de Chazeron, qui fut présent à un accommodement et transaction passée, en 1224, entre Zacharie, abbé de la Benisson-Dieu, et Hugues de Foudras, et à une autre passée en 1227, entre le sire de Châtillon et le baron d'Herment. Il épousa, au mois d'avril 1234, Sybille de Clermont, fille de Thibault de Clermont, et de Béatrix de Virieu. Il eut de ce mariage :

1.° Mathieu, dont l'article suit ;

2.° Geraud Hautier, chevalier, qui vendit, en 1276, au comte d'Auvergne, les terres de Chazeron et de Châtelguyon ; il transigea avec lui en 1286, au sujet de cette vente. En 1286, il signa le testament de Bertrand de la Tour, chevalier, avec

d'autres seigneurs de ses amis, le vendredi, jour de Sainte-Cécile de ladite année. Il est qualifié dans cet acte de damoiseau, seigneur de Chanonat.

IV. Mathieu HAUTIER, sire DE VILLEMONTÉE, épousa, au mois d'août 1267, Hélisende de Chauvigny de Blot, dont il eut :

V. Arnoult HAUTIER, sire DE VILLEMONTÉE, qui se signala à la bataille de Courtray, et fut tué à celle de Mons-en-Puelle, en 1304. Il avait épousé, en 1294, Marguerite de Linières, fille de Guillaume, et en eut :

VI. Géraud HAUTIER, sire DE VILLEMONTÉE, qui passa en Angleterre avec Charles de Valois, se distingua à la bataille de Cassel et dans les guerres entre la France et l'Angleterre. Il épousa, par contrat du 26 juin 1322, Simonne de Montmorin, fille de Hugues, IV^e du nom, seigneur de Montmorin et de Bompars, dame d'Auzon, son épouse. Il eut de ce mariage :

VII. Guillaume HAUTIER, sire DE VILLEMONTÉE, qui se trouva aux guerres de Picardie, avec deux chevaliers et deux écuyers. Il périt dans le ravage que fit dans l'Auvergne, Edouard, prince de Galles, et pendant lequel son château fut brûlé. Il avait épousé, au mois de novembre 1340, Alix de Fay, sœur d'Artaud de Fay, commandeur de Levesset et de Saint-Jean, grand prieur d'Auvergne, et fille d'Artaud de Fay, chevalier, seigneur de Chapeuil, et de N.... de Peyraud. Il eut de ce mariage :

1.^o Oudart, dont l'article suit ;

2.^o Robert, qui fonde la troisième branche, rapportée ci-après.

VIII. Oudart HAUTIER, I^{er} du nom, chevalier, seigneur de la Roche-la-Beille, de Punzac, aujourd'hui *Pionsac*, reçut en don, de Jean de la Tour, comte d'Auvergne et de Boulogne, en 1376, la terre et seigneurie de *Chazeron*, dont il prit le nom et le transmit à ses descendants. Il laissa de sa femme, dont on ignore le nom :

1.^o Oudart, dont l'article suit ;

2.^o Bertrand de Chazeron, archidiacre de l'église de Paris ;

3.^o François, châtelain d'Usson en 1380 ;

4.^o Antoinette de Chazeron, mariée à Julien de

Combault, chevalier, seigneur de Larbour, fils de Marcel de Combault, seigneur de Larbour, et de Perronelle de Courtenay.

IX. Oudart, II^e du nom, seigneur DE CHAZERON, de la Roche-la-Beille, de Pionsac, vivait en 1383. Il eut pour enfants :

- 1.^o Edouard, dont l'article suit ;
- 2.^o Alix de Chazeron, dame de Bellenave.

X. Edouard, seigneur DE CHAZERON, de la Roche-la-Beille, de Seichal, de Montigny, de la Borde, de Rutre, du Cret, etc., chambellan des rois Charles V et Charles VI, et de Philippe de Bourgogne, acquit, en 1386, par retrait, la terre de Châtelguyon, de Hugues de la Roche, seigneur de Châteauneuf, auquel Pierre de Villemontée l'avait vendue pour 2000 francs d'or, testa l'an 1397, et avait épousé Marguerite de Bellefaye, dame de Volore et de Montguerle, fille de Pierre, seigneur de Bellefaye, et de Marguerite de Thiern. Elle était veuve de Beraud Dauphin, seigneur de Rochefort, fils d'Amé Dauphin et d'Isabeau de la Tour d'Auvergne, et petit-fils de Jean, comte de Clermont, dauphin d'Auvergne, et d'Anne de Poitiers. Il laissa de ce mariage :

- 1.^o Jacques, mort sans postérité ;
- 2.^o Jean, dont l'article suit ;
- 3.^o Catherine de Chazeron, mariée à Gilbert Aubert, seigneur de Montel, de Gelas, de la Roche d'Agoux, etc., dont vint Jacques Aubert, marié avec Antoinette de la Tour d'Oliergues, de laquelle il n'eut point d'enfants. Elle se remaria à Jacques de Bourbon, seigneur de Carency et de Rochefort.

XI. Jean, I^{er} du nom, seigneur DE CHAZERON, de Volore, de Montguerle, de la Roche d'Agoux, Seichal, de la Tourette, de Châtelguyon, de Pionsac, du Cret, de Montigny, etc., épousa, 1.^o Annette du Puis, fille de Jean du Puis, II^e du nom, seigneur de Vatace, et de Jeanne de Bellenave ; 2.^o Catherine d'Apcher, veuve de Louis, seigneur de Montlaur, et fille de Bernard, seigneur d'Apcher. Ses enfants furent :

Du premier lit :

- 1.^o Perrenelle, mariée à Philippe de Vienne, sei-

gneur de Listenois et du Donjon, avec lequel elle fonda les cordeliers du Donjon, le 30 mars 1430 ;

Du second lit :

- 2.^o Jacques, dont l'article suit ;
- 3.^o Antoinette, mentionnée dans le testament de son père, de l'an 1445. Elle épousa Beraud Dauphin, de la maison d'Auvergne.

XII. Jacques, 1^{er} du nom, seigneur DE CHAZERON, de Volore et autres lieux, chevalier de l'ordre du Roi et son maître-d'hôtel, épousa, 1.^o Jeanne d'Apchon, fille de Jean d'Apchon, seigneur de la Molière, de laquelle il fut séparé par sentence de l'officialité de Clermont, en 1470 ; 2.^o le 13 juin 1473, Anne d'Amboise, fille de Pierre d'Amboise, seigneur de Chaumont, de Sagonne, etc., et d'Anne de Beuil. Elle était sœur de Georges, cardinal d'Amboise, archevêque de Rouen ; d'Emery grand maître de Rhodes ; de Jean, évêque de Langres ; de Louis, évêque d'Albi ; de Pierre, évêque de Poitiers ; et de Jacques d'Amboise, évêque de Clermont. Ils acquirent la seigneurie de Montfaucon, d'Antoine de Beuil, comte de Sancerre, et de Jacques son fils, pour la somme de 1300 écus d'or couronnés, le 24 avril 1493. Leurs enfants furent :

- 1.^o François, dont l'article suit ;
- 2.^o Françoise, mariée à Pierre de la Guiche, seigneur de Chaumont, chambellan du Roi, bailli d'Autun et de Macon, ambassadeur à Rome, en Espagne, en Angleterre et en Suisse ;
- 3.^o Colette, abbesse de Sainte-Claire d'Aigueperse, au diocèse de Clermont, en 1500 ;
- 4.^o Marie, alliée, en 1490, à Jean de Montmorin, seigneur de Saint-Herem, d'Auzon, de Lupiat, vicomte de Clamecy, fils de Gilbert de Montmorin, seigneur de Rillac, de Chas, de Pérignat, et d'Anne de Chalençaon de Chassignoles. Elle mourut le 6 mars 1521, et fut enterrée à Paris, dans l'église du Val-des-Ecoliers, à côté de son mari ;
- 5.^o Madelaine de Chazeron, abbesse de Charenton, diocèse de Bourges, en 1518, morte le 23 février 1529.

XIII. François, seigneur DE CHAZERON, de la Roche-d'Agoux, de Montfaucon, de Murat, de la Roche-la-Beille, de Pionsac, etc., bailli de Montferrand, épousa, le 24 juillet 1515, Antoinette d'Urfé, dame de la Molière et de la Chassagne, fille de Jean d'Urfé et de Marguerite d'Albon, dont :

- 1.° Jacques, mort sans enfants de Jeanne de Thélis, sa femme, fille de Guillaume de Thélis, seigneur de Farges et de Cornillon, et de Françoise de Rougemont ;
- 2.° Antoine, dont l'article suit ;
- 3.° Gabriel, qui fonde la seconde branche, rapportée ci-après ;
- 4.° Philbert, abbé de Saint-Manlieu, diocèse de Clermont, en 1545 ;
- 5.° Gasparde, abbesse de Saint-Jean-du-Buis, diocèse de Saint-Flour, en 1546 ;
- 6.° Anne, femme de Jean d'Anlezy, seigneur de Moneton, de Mornay, de Ronzières, de Montverain, d'Arcangy, etc. ;
- 7.° Catherine, alliée avec Allire de Langheac, seigneur de Dalet ;
- 8.° Autre Catherine de Chazeron, abbesse de Saint-Laurent de Bourges, en 1570, morte le 7 octobre 1601.

XIV. Antoine, seigneur DE CHAZERON, de la Roche-d'Agoux, de Montfaucon, de Murat, de la Roche-la-Beille, de Pionsac, de la Rochelle, etc., chevalier de l'ordre du Roi, transigea avec Gaspard de Chazeron, son frère, au sujet de la succession paternelle, le 25 septembre 1568, et s'allia avec Claude de Maréchal-Ferchault, dont il eut :

XV. Gilbert DE CHAZERON, gouverneur et sénéchal du Bourbonnais, chevalier des ordres du Roi, qui fut gouverneur de S. M. sous madame d'Angoulême. Il épousa Gabrielle de Saint-Nectaire, fille de Jean de Saint-Nectaire et de Madelaine de Roffignac. De ce mariage :

- 1.° Gabriel, dont l'article suit ;
- 2.° Claude, dame de Chazeron, de la Roche-d'Agoux, de Gouttiers, mariée, 1.° à Antoine de Montgon-Beauverger, dont elle n'eut point d'enfants ; 2.° le

- 12 juillet 1611, à Gilbert de Monestay, seigneur de Forges et de Chars, fils de Jean de Monestay, chevalier de l'ordre du Roi, gouverneur de Montluçon, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, et de Louise de Rochefort de Salvert ;
- 3.^o Charlotte, dame de Pionsac, épouse de Jacques de Chabannes, vicomte de Savigny, lieutenant-général de la province de Bourbonnais ;
- 4.^o Anne de Chazeron - Fontenilles, femme de François de Polignac, marquis de Chalençon, dont Françoise de Polignac, mariée à Henri de la Rochefoucauld.

XVI. Gabriel, seigneur DE CHAZERON, de la Roche-d'Agoux, de Pionsac et autres lieux, épousa Marie-Gabrielle de la Guiche, fille de Jean-François de la Guiche, comte de Saint-Géran, maréchal de France, dont il n'eut point d'enfants. Elle se remaria à Timoléon d'Espinau, seigneur de Saint-Luc, comte d'Alain, chevalier des ordres du Roi et maréchal de France.

SECONDE BRANCHE.

XIV. Gabriel DE CHAZERON, écuyer, seigneur de Pélicieux, de la Tiercerie et autres lieux, troisième fils de François, seigneur de Chazeron, et d'Antoinette d'Urfé, fut chevalier de l'ordre du Roi, et transigea, le 25 septembre 1538, avec Antoine Chazeron, son frère aîné, au sujet de la succession paternelle. Il avait épousé, 1.^o avant l'an 1586, Antoinette de Villeneuve ; 2.^o Gilberte de Marconnay. Ses enfants furent ;

Du premier lit :

- 1.^o Jacques, dont l'article suit ;

Du second lit :

- 2.^o Claude de Chazeron, mariée à Gaspard de Montmorin, II^o du nom, seigneur de Saint-Hérem, fils de Jean II de Montmorin, et de Gabrielle de Murol.

XV. Jacques DE CHAZERON, II^o du nom, écuyer, seigneur de Pélicieux, de la Tiercerie, etc., reçut une donation de Gabriel, son père, par acte du 20 octobre 1546, reçu par Mosset, notaire à Volore, et épousa, par con-

trat du premier avril 1554, passé devant Roux et de la Forge, notaires royaux, demoiselle Philiberte de Carlat, et en eut :

XVI. Jean DE CHAZERON, II^e du nom, écuyer, seigneur de la Tiercerie, marié avec Michelle de Chaumette, ainsi qu'il appert par le testament de Jacques, son père, du 30 août 1566, reçu par Chalmy, notaire royal à Volore. Il eut pour fils :

XVII. Jean DE CHAZERON, III^e du nom, écuyer, seigneur de la Tiercerie, marié, par contrat du 6 juin 1635, reçu par Avel, notaire royal, avec demoiselle Marguerite de Dinasse. Il servit au ban de la noblesse d'Auvergne, sous la conduite de M. le vicomte de Polignac, ainsi qu'il conste par le certificat de ce seigneur, du 20 novembre 1635. Il fut père de :

XVIII. Annet DE CHAZERON, écuyer, seigneur de la Tiercerie, qui servit en Italie dans la compagnie du comte de Châteauneuf. Il épousa, par contrat du 6 novembre 1661, reçu par Gaschon, notaire royal à Coppel, demoiselle Isabeau de Bussy, et fut maintenu dans sa noblesse en 1666, par M. de Fortia, intendant d'Auvergne.

TROISIÈME BRANCHE.

Seigneurs de Villemontée.

VIII. Robert AUTIÉ, seigneur DE VILLEMONTÉE, reçut en don, de Jean de la Tour, comte d'Auvergne et de Boulogne, la terre et seigneurie de Châtelguyon, en 1376. Il était fils de Guillaume Hautier, sire de Villemontée, et d'Alix de Fay. Il fut créé chevalier de l'Etoile, dès le commencement de l'institution de cet ordre. Il fut fidèle compagnon de Du Guesclin, dans ses expéditions militaires, et assista à sa mort devant le château de Randon, en 1380; il se trouva à la bataille de Rosebecq, en 1383, et périt à celle de Verneuil, en 1424. Il avait épousé, par contrat du 3 septembre 1375, Agnès de Ségur. Il est qualifié, dans cet acte, de *haut et puissant seigneur*. Il eut deux fils, qualifiés *equites* dans un acte de l'an 1405. L'un d'eux, nommé :

IX. Pierre AUTIÉ, seigneur DE VILLEMONTÉE, se trouva à la bataille de Verneuil, où son père fut tué, en 1424,

et y fut fait prisonnier. Il avait épousé, par contrat du 4 décembre 1417, Antoinette d'Espinchal, dont il eut :

X. Etienne AUTIÉ DE VILLEMONTÉE, qui fit de grands biens à l'abbaye de Mégemont, et obtint permission de faire bâtir un château fort, appelé de *Villemontée*, au moyen de ce que celui de Malsaigne avait été saccagé. Il épousa, par contrat du premier décembre 1459, reçu par Desegaux, notaire royal, Isabeau de la Volpilière, fille de François de la Volpilière et de Marguerite d'Espinchal. Il en eut :

- 1.° Beraud, dont l'article suit ;
- 2.° Pierre, qui fut gouverneur de Copal.

XI. Beraud AUTIÉ, seigneur DE VILLEMONTÉE, prit les armes sous Louis XI, dont il fut un des chambellans. Il se distingua à l'expédition de Naples, sous Charles VIII, qui, pour récompenser ses services, le gratifia du gouvernement de Capoue. Il fut aussi chambellan de la reine de Navarre, et bailli de Saint-Pierre-le-Moûtier. Il épousa, par contrat du 9 mai 1476, Catherine d'Ussel. Ses enfants furent :

- 1.° Antoine, dont l'article suit ;
- 2.° Jérôme, qui fut abbé commandataire de Pleine-Selve, ordre de Cîteaux, et de la Vallette, diocèse de Tullés, en 1537 ;
- 3.° N...., chevalier de Malte.

XII. Antoine AUTIÉ DE VILLEMONTÉE, se distingua sous Louis XII, et fut récompensé par le roi François I^{er}, qui lui donna trois gouvernements ; celui de la ville et château de Compiègne, celui de Boussac, Cognac et Montmor, et enfin celui de Clermont, en Auvergne. Ce même prince le fit un des cent gentilshommes de son hôtel, et lorsque la noblesse du pays d'Auvergne l'eut nommé pour son syndic, le Roi, en confirmant son élection, loua ses services et sa fidélité. Il épousa, par contrat du 28 avril 1530, reçu par Chinon, notaire royal, Anne de Clavières, fille d'Antoine de Clavières, seigneur de Murat et de Larabe, et de Françoise de Combalet. De ce mariage naquirent :

- 1.° François, dont l'article suit ;
- 2.° Jean, qui succéda à son oncle Jérôme dans l'abbaye de Pleine-Selve ;

- 3.^o Louis, abbé commandataire d'Issoire ;
- 4.^o Antoine, reçu chevalier de Malte en 1555. Il eut de grâce, en 1570, la commanderie de Montchamp, et en 1571, celle de Chelles ;
- 5.^o Jérôme, reçu chevalier de Malte en 1555 ;
- 6.^o Jeanne, } successivement abbesses de Mége-
- 7.^o Madelaine, } mont.

XIII. François AUTIÉ, 1^{er} du nom, seigneur DE VILLEMONTÉE, succéda à son père dans la charge de gentilhomme de l'hôtel du Roi, et du gouvernement de la ville et château de Compiègne. Il combattit vaillamment à la bataille de Renty et périt à celle de Saint-Quentin, en 1557. Il avait épousé, par contrat du 4 septembre 1555, Marie de Beaucaire, fille de Jean, chevalier de l'ordre du Roi, sénéchal du Poitou, et de Guyonne de Beuil. Sa veuve se maria en secondes noces avec Sébastien de Luxembourg, duc de Penthièvre, vicomte de Martigues, gouverneur de Bretagne. Elle laissa de son premier mariage :

- 1.^o Jacques, dont l'article suit ;
- 2.^o Guillaume de Villemontée, qui ne conserva que ce dernier nom, ainsi que ses descendants. Il épousa Marguerite du Chauffour, dont il eut :

A. Jean de Villemontée, marié avec Madelaine Texier de Hautefeuille, dont il eut :

- a. Jean de Villemontée, qui eut de Louise Rouillé, son épouse, François de Villemontée conseiller au parlement, puis intendant d'Aunis, conseiller d'état, qui épousa Catherine de Thumery de Boissise, et en eut : — 1.^o Joseph de Villemontée, mort sans enfants ; — 2.^o Madelaine-Catherine, mariée à Jean-Baptiste de Machault, conseiller au parlement, grand'mère de Jean-Baptiste de Machault, contrôleur-général des finances, puis garde des sceaux, ministre et secrétaire d'état de la marine ; — 3.^o Louise-Geneviève de Villemontée, mariée, 1.^o avec Adam-Pierre - Barthélemi de Bissy, 2.^o le 26 février 1677, à Louis-François, comte de Brichanteau, fils de

François de Brichanteau, chevalier de l'ordre de l'Annonciade, et petit-fils d'Antoine, marquis de Nangis, amiral de France, chevalier des ordres du Roi :

b. Pierre, mort sans enfants ;

B. Charles de Villemontée, seigneur de Frettoy et de Montaiguillon, président en la cour des aides, puis conseiller d'état. Il épousa Marie de Vigny, fille de Nicolas de Vigny, seigneur de Forest, gentilhomme de la maison du Roi, et de Marie de Violle. Il en eut :

a. François de Villemontée, intendant de Soissons, et ensuite conseiller d'état, qui obtint en sa faveur l'érection de la terre et seigneurie de Montaiguillon, en Brie, en marquisat, par lettres patentes du mois de juillet 1649, enregistrées au parlement et en la chambre des comptes les 7 et 16 septembre suivants. Il épousa Marie de Verdun, dont il eut : — 1.^o François de Villemontée, maître des requêtes de l'hôtel du Roi, marié avec Philippine de la Barre. Il fut nommé ensuite évêque de Senlis, mais le pape ne voulut pas lui accorder de bulles, parce qu'il était marié ; ce qui n'empêcha pas le Roi de le nommer, quelque temps après, évêque de Saint-Malo, dont il fut pourvu par la cour de Rome, à condition que sa femme se ferait religieuse. Il en eut : — *a.* Charles, capitaine de cavalerie, mort sans enfants, au service ; — *b.* Marie-Françoise, mariée, en 1660, à Hector, comte du Belloy, dont la fille, Françoise-Bénigne du Belloy-Velleneaux, épousa Josoph-Remi, marquis de Livron ; — *c.* N..... de Villemontée, morte sans alliance ; — 2.^o Charles, tué à la journée de Casal, étant capitaine d'infanterie ; — 3.^o Catherine de Villemontée, mariée à Pierre de Maupeou, président aux enquêtes du parlement de Paris ; —

4.^o Jeanne, épouse de N...., seigneur de Marigny; — 5.^o Marie de Villemontée, femme de Charles de Grieu;

b. Charles, conseiller au grand conseil, marié avec Catherine de Ronceray, dont: — 1.^o Henri de Villemontée, intendant de la marine — 2.^o Bernardin, intendant des armées du Roi, mort, ainsi que son frère, sans alliance;

c. Marguerite, abbesse des Cordelières de l'Oursine-lez-Saint-Marcel, à Paris, le 30 mai 1616, morte le 3 juin 1632;

d. Marie de Villemontée, femme de Thierry Sevin, seigneur de Quincy, fils de François Sevin, seigneur de la Voue, président en la cour des aides de Paris, conseiller d'état, et de Marie-Antoinette Rebours;

3.^o Gilbert, reçu chevalier de Malte en 1585.

XIV. Jacques AUTIÉ, 1^{or} du nom, seigneur DE VILLEMONTÉE, se trouva, fort jeune, à la bataille de Moncontour, après laquelle il accompagna le duc d'Anjou au siège de Saint-Jean-d'Angély, et fut dangereusement blessé au siège de la Rochelle, en 1573. Il fut chambellan du duc d'Alençon, et épousa, par contrat du 22 mai 1574, Marguerite de Bar, fille de Julien de Bar et d'Hélène d'Ailly. Il eut de ce mariage :

1.^o Louis, dont l'article suit;

2.^o Gilbert, reçu chevalier de Malte en 1593;

3.^o Jacques Autié de Villemontée, seigneur de Châteauneuf, marié, par contrat du 7 septembre 1598, avec Louise de Gironde, fille d'Antoine de Gironde, écuyer, seigneur de Bégoule, de Chaliargues, de la Bastide, etc., chevalier de l'ordre du Roi, et de Louise du Lac du Monteil, dont il eut, entre autres enfants Anne Autié de Villemontée, qui fut mariée, par contrat du 2 octobre 1628, avec Jean de Bourdeilles de Leigné.

XV. Louis AUTIÉ, seigneur DE VILLEMONTÉE, de Mal-saigne et de la Grange, capitaine de cent hommes d'armes, servit si bien sous le duc de Montmorency, qu'il mérita la

confiance et l'estime de ce connétable. Il resta constamment attaché au parti d'Henri IV. On voit par les Mémoires du duc de Sully, liv. XI, pag. 426, qu'il prêta de l'argent à ce seigneur, pour se faire recevoir grand maître de l'artillerie. Il épousa, par contrat du 15 septembre 1594, Anne d'Escorailles, fille de François d'Escorailles, et de Jacqueline de Dienne. Leurs enfants furent :

- 1.^o Jacques, dont l'article suit ;
- 2.^o Pierre, reçu chevalier de Malte en 1619 ;
- 3.^o Isaac, écuyer, seigneur d'Herville, marié avec Madelaine de Chartres, dont il eut Marie Autié, femme, par contrat du 24 avril 1683, de Gédéon de Tullières, II^e du nom, écuyer, seigneur de la Grimmonnière, d'Aumoy et de Beaujardin, fils de Gédéon de Tullières, écuyer, seigneur d'Argançon, et de Charlotte de Beauvils de Lierville ;
- 4.^o Marguerite, {
- 5.^o Françoise, { successivement abbesses de Braghac.

XVI. Jacques AUTIÉ, II^e du nom, seigneur DE VILLEMONTÉE, servit longtemps sous Louis XIII, en qualité de capitaine de cent hommes d'armes, au régiment de la Feuillade, et se trouva à toutes les actions mémorables de son temps. Il épousa, par contrat du 26 avril 1642, Marie de Château-Bodeau, fille d'Anne de Château-Bodeau, et de Gilberte de Chalus. De ce mariage sont issus :

- 1.^o François, dont l'article suit ;
- 2.^o Marie, abbesse de Braghac, après ses tantes.

XVII. François AUTIÉ DE VILLEMONTÉE, II^e du nom, servit les premières années de sa jeunesse dans la maison du Roi, accompagna Sa Majesté en Flandre, en 1667, en Franche-Comté, en 1668, en Hollande, en 1672, et se trouva à la bataille de Sénéf et à plusieurs autres actions, telles qu'à Steinkerque, etc. Il épousa, par contrat du 15 août 1686, Claudine de Roquelaure, de la maison des ducs de ce nom, fille de Pierre de Roquelaure et de Claudine de la Verchère. Il en eut :

- 1.^o Jean, dont l'article suit ;
- 2.^o Gilberte, abbesse de Braghac, morte en 1751 ;
- 3.^o Marie, prieure de Saint-Sophie.

XVIII. Jean AUTIÉ, comte DE VILLEMONTÉE, servit jusqu'à la paix d'Utrecht, en qualité d'officier des gen-

darmes de la garde. Il épousa, par contrat du 8 septembre 1710, Marie-Pétronille de Villelume de Barmontel. Il a eu de ce mariage :

- 1.^o Jean-François-Marien, dont l'article suit ;
- 2.^o Antoine-Marien, abbé, bachelier de Sorbonne ;
- 3.^o Nicolas-Martin-Gilbert, chevalier de Malte en 1724, officier major au régiment des gardes françaises, commandeur de Tortebesse en 1762 ;
- 4.^o Jean-Marien, qui forme la quatrième branche, rapportée ci-après ;
- 5.^o Marie-Françoise, dame de Poixfol et des Jollys, née en 1714, mariée à Paul, comte de Viry, seigneur de Condé et de Thémins, en Bourbonnais, en 1737.

XIX. Jean-François-Marien AUTIÉ, comte DE VILLEMONTÉE, seigneur de Barmontel, de la Grange, de Malsaigne, etc., substitué aux nom et armes de Villelume, mourut en 1748. Il avait épousé, en 1733, Françoise de Bosredon, héritière de la Breuille et de Hautefeuille, fille de N..... de Bosredon, et d'Hélène de Vichy. De ce mariage sont issus :

- 1.^o Nicolas-Marien, dont l'article suit ;
- 2.^o Jean-Baptiste Autié de Villemontée ;
- 3.^o Marie-Françoise, mariée à N.... de Chalus ;
- 4.^o Antoinette de Villemontée ;
- 5.^o Marie de Villemontée ;
- 6.^o Françoise de Villemontée.

XX. Nicolas-Marien AUTIÉ, comte de VILLEMONTÉE, né en 1742, a épousé, en 1758, Antoinette-Amable de la Rochebriant, fille de Louis-Amable, baron de la Rochebriant, de Clairvaux et de Bonnœil, et de Catherine de la Porte du Theil. De ce mariage sont issus :

- 1.^o Amable-Marien, né en 1753 ;
- 2.^o Deux demoiselles.

QUATRIÈME BRANCHE.

XIX. Jean-Marien AUTIÉ, comte DE VILLEMONTÉE, seigneur des Hérards, de Chezelles et autres terres en Bourbonnais, né en 1721, capitaine d'infanterie, épousa, au mois d'août 1738, Marguerite Morel de Trezel, dont sont issus :

- 1.^o Jean-Baptiste-Marien, dont l'article suit ;
- 2.^o Nicolas-Marien Autié, vicomte de Villemontée, lieutenant des maréchaux de France à Moulins, mort victime de la révolution.

XX. Jean - Baptiste - Marien AUTIÉ, COMTE DE VILLEMONTÉE, né le 7 février 1753, mousquetaire dans la deuxième compagnie, reçu le 8 février 1767; sous-lieutenant au régiment de dragons d'Orléans, le 24 juillet 1778; capitaine au même régiment le 26 octobre 1784, officier supérieur de la huitième compagnie des mousquetaires, avec rang de colonel, par brevet de LL. AA. RR., daté de Coblenz, du 28 avril 1792; a fait la campagne des princes de cette année; s'est trouvé au siège de Maestricht en 1793; a servi à l'armée de monseigneur le prince de Condé, comme colonel de cavalerie, et y a fait les campagnes de 1795, 1796, 1797, 1798, 1799, 1800 et 1801, jusqu'au licenciement, et a obtenu le brevet de maréchal des camps et armées du Roi, le 28 avril 1801. Il a obtenu trois certificats des plus honorables, de LL. AA. RR. les ducs d'Angoulême et de Berri, et de S. A. S. le prince de Condé, en 1792, certifiant qu'à cette époque il était colonel de cavalerie. Il a eu l'honneur de servir quatre Rois; il a reçu un ordre de S. M. Louis XVIII, le 29 mars 1796, qui l'autorisait à recevoir chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le sieur François-Augustin Couteil de Saint-Laurent. Il a fait ses preuves de la cour en 1781, au cabinet des ordres du Roi, et a été présenté la même année à S. M. et à la famille royale.

Armes: d'azur, au chef denché d'or, chargé d'un lion léopardé de sable, lampassé et armé de gueules; couronne de comte. Supports: deux lions. Devise: *Nec dura, nec aspera terrent.*

DE RICARD, famille ancienne de Provence, où elle réside encore de nos jours, divisée en deux branches: l'aînée à Toulon (1), d'où cette famille est originaire,

(1) Voyez l'Etat de la Provence, par l'abbé Robert de Briançon, in-12, t. II, p. 577.

et la seconde à Aix, où elle a donné des conseillers au parlement et des officiers de mer et de terre. Nous allons en rapporter la filiation, dressée sur les titres originaux qui nous ont été mis sous les yeux, après avoir cité quelques personnages de cette maison dont la jonction n'est pas certaine.

Jean Ricard, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, en 1364, commandeur d'Aix, portait pour armes, suivant l'histoire de cet ordre, par l'abbé de Vertot, tome 7, page 75, *d'or, au griffon de gueules*, armes que portent encore de nos jours les descendants de cette maison. Ils ont depuis ajouté un *chef d'azur, chargé d'une fleur de lys d'or*, par concession du roi Louis XIV, de l'an 1651 enregistrée au parlement d'Aix.

Raimond Ricard, chevalier du même ordre en 1467, devint grand-prieur de Saint-Gilles.

Guillaume, en 1475, fut grand commandeur.

Raimond ou Raimondet Ricard, en 1541, fut aussi grand-prieur de Saint-Gilles.

On ne peut établir, d'après les titres, la filiation suivie de cette famille, qu'à commencer à :

I. Jacques RICARD, nommé dans le contrat de mariage de Charles, son fils, qui suit.

II. Charles RICARD, co-seigneur de Néaules, épousa, par contrat du dernier février 1524, reçu par maître Aubert, notaire de Toulon, noble Madelaine de Paris, fille de feu noble Antoine de Paris, et de noble Nicolas de Gombert. Isabeau Thomas, veuve de Pierre Robiou, lui fit cession, par acte du 29 septembre 1545, de 750 florins à prendre sur la seigneurie de Néaules. Il paraît encore dans divers contrats d'obligations en sa faveur, des années 1547, 1549, 1550 et 1555. Ses enfants furent :

1.° Pons, qui suit ;

2.° Jean,

3.° Honoré, } vivants le 30 avril 1567.

III. PONS DE RICARD, co-seigneur de Néaules, fut mis en possession, par son père, de cette co-seigneurie, par acte du 19 septembre 1572. Il fut pourvu de la charge de conseiller de la ville de Toulon, par provisions du 23 juillet 1605, et fut reçu le 5 août suivant, dans l'exercice de cette charge. Il épousa Gasparde le Noble, et

fit son testament le 18 mai 1616, reçu par Angles, notaire royal, par lequel il fait son légataire noble Antoine de Ricard, son fils aîné. Ses enfants furent :

- 1.° Antoine, dont l'article suit ;
- 2.° Jules , seigneur de Joyeusegarde , conseiller de grand'chambre au parlement d'Aix. Il laissa entre autres enfants, de Louise de Piolenc, fille d'Honoré de Piolenc, seigneur de Beauvoisin , conseiller au parlement d'Aix, et de N..... de Bernier :

A. Joseph-Paul , marquis de Ricard et de Drengançon, conseiller de grand'chambre au parlement d'Aix ;

B. Sextius-Ange de Ricard, bailli, grand'croix de l'ordre de Malte, baron de la Ville-Dieu, en Languedoc ;

C. Pierre de Ricard , premier président de la chambre des enquêtes au parlement d'Aix, cru père de :

a. Louis-Hercule, reçu chevalier de Malte de minorité en 1707, en faveur de qui les terres de Vacquières , de Joyeusegarde et de Sainte-Foi, furent érigées en marquisat, sous le nom de Ricard, par lettres du mois de juin 1718, enregistrées au mois de juin 1730 ;

b. Jean - Baptiste - Dominique , reçu chevalier de Malte de minorité en 1710 ;

D. Dominique, chevalier non profès du même ordre, qui fut reçu en 1696, et mourut à Paris le 12 décembre 1734 ;

- 3.° Félix de Ricard, reçu chevalier de Malte de minorité en 1639.

IV. Antoine DE RICARD, écuyer, épousa, par contrat reçu par Cavelli , notaire à Toulon , demoiselle Anne Crac, de la même ville, et fit son testament devant Bremond, notaire, le 7 janvier 1655, dans lequel il fait des legs à Jean-Baptiste , son fils, qui suit, et institue son héritier André de Ricard , son petit-fils. Ses enfants furent :

- 1.° Jean-Baptiste, dont l'article suit ;

- 2.^o François, }
 3.^o Pierre, } vivants le 3 octobre 1666.
 4.^o Augustin, }

V. Jean - Baptiste DE RICARD , écuyer , épousa , par contrat du 11 février 1633, damoiselle Eléonore de Colonia, et fit son testament le 7 mai 1666, reçu par Rostant, notaire, par lequel il institue son héritier noble André de Ricard, son fils, dont l'article suit.

VI. André DE RICARD , écuyer , conseiller et procureur du Roi au siège de l'amirauté de Toulon , épousa demoiselle Madelaine de Fournier, et fit son testament, reçu par Jacques Ganteaume , notaire à Toulon , le 11 février 1696, dans lequel il nomme :

- 1.^o Joseph de Ricard ;
 2.^o François-Joseph de Ricard ;
 3.^o Charles-Antoine, dont l'article suit ;
 4.^o Marie, }
 5.^o Anne, } religieuses professes au monastère de
 6.^o Rose, } Sainte-Ursule, en 1696.

VII. Charles-Antoine DE RICARD , écuyer , conseiller , avocat et procureur du Roi au siège de l'amirauté de Toulon, épousa Marie - Claire de Mascaron, et testa le 12 mai 1749, devant maître Hugues, notaire à Toulon. Il eut pour fils :

- 1.^o Laurent-Charles, écuyer, né le 8 février 1755, vivant à Toulon en 1816 ;
 2.^o Jean-Louis, dont l'article suit.

VIII. Jean - Louis DE RICARD , écuyer , né le 31 mai 1757, vivant à Toulon, commissaire de la marine royale de première classe, a épousé , par contrat du 13 février 1787, demoiselle Thérèse-Amable Guey, dont est issu :

IX. Joseph - Barthélemi - Honoré - Louis - Amable DE RICARD, né à Cette, le 17 novembre 1787, vivant en 1816, capitaine au régiment des chasseurs des Alpes, cavalerie.

De cette famille étaient Jules-Vincent de Ricard, reçu chevalier de Malte en 1696, baron de Gourgy, conseiller au parlement de Dijon, et ensuite second président de la cour des aides de Paris ; Jean-Ferdinand de Ricard, bailli, grand'croix de Malte, commandeur de Châlons en Champagne, et de Pontaubert en Bourgogne ; et Jean-

Etienne de Ricard , commandeur de la Romagne , qui avait été en sa jeunesse, enseigne d'une galère de France, puis lieutenant d'une galère de Malte , commandée par son frère, sur laquelle il fut blessé en 1700, à l'abordage et prise d'un vaisseau turc de 70 canons, dont le principal étendard fut envoyé à Aix, lieu de leur naissance, par ordre du grand-maître. On ne sait pas positivement à quel degré ils appartiennent.

Armes: D'or, au griffon de gueules ; au chef d'azur , chargé d'une fleur de lys du champ. Supports : deux griffons d'or ; cimier : un griffon du même , tenant un étendard.

GOUJON DE GASVILLE , famille noble , établie en Normandie.

Jean GOUJON , seigneur du Guay , épousa , en 1658 , demoiselle Jeanne Quentin, dont :

- 1.° Jean, qui suit ;
- 2.° Pierre Goujon , écuyer , conseiller du Roi et receveur général des finances de la généralité de Metz.

II. Jean GOUJON , chevalier , baron de Châteauneuf , conseiller du Roi en ses conseils , et secrétaire ordinaire des conseils d'état, direction et finances de Sa Majesté , en 1693 , épousa , en 1683 , demoiselle Claude - Henriette Donneau de Visé , fille de messire Henri Donneau de Visé , écuyer , l'un des trente - six gentilshommes-servants du Roi , et de dame Madelaine de Rivière. Il vendit , conjointement avec sa femme , par contrat du 10 septembre 1718, une maison sise à Paris, rue Saint-Honoré, paroisse Saint-Eustache, moyennant 16,000 liv. Ses enfants furent :

- 1.° Jean-Prosper, qui suit ;
- 2.° Louise - Henriette Goujon , mariée à messire Alphonse Jubert , chevalier , marquis de Bouville , colonel d'un régiment de dragons de son nom , et brigadier des armées du Roi , dont une fille unique, morte sans être mariée.

III. Jean - Prosper GOUJON , chevalier , seigneur de Gasville , de Ris , Coutte , Iville , Thorigny et baron de

Châteauneuf, naquit à Paris, le 31 juillet 1684. Il fut nommé successivement conseiller et avocat général aux requêtes de l'hôtel, en 1706; conseiller et maître des requêtes, en 1708; et intendant de Rouen, en 1715. Il épousa, par contrat du 22 juin 1713, demoiselle Anne de Faucon de Ris, dame de Ris, et d'Orangis, fille de haut et puissant seigneur messire Charles-Jean-Louis de Faucon, chevalier, seigneur de Ris, marquis de Charleval, comte de Bacqueville, premier maître de la garde-robe de feu S. A. R. MONSIEUR, frère unique du Roi Louis XIV, et de haute et puissante dame Françoise de Bar. Ce contrat fut honoré des signatures de madame la princesse de Condé, de madame la princesse de Conti, de monseigneur le duc du Maine, de madame la duchesse du Maine, de madame la duchesse de Vendôme, de mademoiselle de Conti, de mademoiselle de la Roche-sur-Yon, et des parents des deux parts. Il est mort à Paris, en 1756, âgé de 72 ans, et sa veuve, en 1763. Leurs enfants sont :

- 1.^o Charles-Jean-Louis-Claude, qui suit ;
- 2.^o Prosper-Anne Goujon, appelé M. de Ris, chevalier, conseiller du Roi en son grand conseil, mort garçon, à Paris, en 1763 ;
- 3.^o Jean-Baptiste-Denis Goujon, appelé le marquis de Gasville, chevalier, ancien officier aux gardes françaises, et capitaine d'infanterie au régiment de Bresse; il a épousé, par contrat du 19 mars 1765, demoiselle Hélène-Françoise-Félicité Martinet, dont il a eu deux enfants, morts en bas âge ;
- 4.^o Marie-Françoise Goujon de Gasville, mariée, en premières noces, à messire Charles-Auguste le Tonnelier de Breteuil, baron de Preuilly, dont :
 - 1.^o Louis-Auguste le Tonnelier, baron de Breteuil, ancien officier de gendarmerie, chevalier de Saint-Louis, brigadier des armées du Roi et son ambassadeur à Naples ;
 - 2.^o Marie-Elisabeth de Breteuil, religieuse de la Visitation - de - Sainte - Marie, à Chaillot, près Paris; et en secondes noces, à messire Pierre Colas de Marolles, chevalier, comte de Rocheplatte, dont elle n'a point eu d'enfants ;
- 5.^o Marie-Anne-Françoise Goujon de Gasville, qui a épousé, par contrat du 11 février 1750, Pierre-François, chevalier, marquis de Fresnel, seigneur

de Mathieu Perrier, Anguerny, la Pipardière et autres lieux, dont :

- a. Jean-Prosper-François, chevalier, comte de Fresnel, né le 27 juin 1751, et capitaine de cavalerie au régiment de Conti ;
 - b. Anne-Charlotte-Rose de Fresnel, née le 18 octobre 1752, et mariée, par contrat du 17 octobre 1768, à François-Charles-Alexandre, chevalier, comte de la Rivière-du-Prédauge, seigneur et patron du Prédauge, Imbermais et autres lieux, dont des enfants :
- 6.^o Anne-Benigne Goujon de Gasville, appelée mademoiselle de Buron, qui a épousé, par contrat du 5 avril 1755, Louis-François d'Isarn de Montjeu, marquis de Villefort, baron de Coursouls, co-seigneur de la ville des Vaus et mandements de Naves, seigneur de Chassaignes, le Cousac et autres lieux ; dont un fils, nommé Louis-Anne, chevalier, marquis de Villefort, page de monseigneur le duc d'Orléans, depuis le 1^{er} février 1771. Elle demeura veuve le 26 octobre 1764.
 - 7.^o Charlotte Goujon de Gasville, appelée mademoiselle de Ris, qui a épousé, par contrat signé à la cour, le 13 mai 1764, Charles-Philippe-Aymard, chevalier, marquis de Fontaines, baron de Moulins, seigneur dudit Moulins, de Censy, de la Faulle et autres lieux, exempt des gardes du corps du Roi, compagnie Ecossoise, mestred-camp de cavalerie et chevalier de Saint-Louis, dont plusieurs enfants.

IV. Charles-Jean-Louis-Claude GOUJON DE GASVILLE, appelé marquis d'Iville, chevalier, seigneur dudit Iville et autres lieux. Il a été d'abord mousquetaire noir, il a servi ensuite dans le régiment de Penthièvre, puis il a eu la charge de capitaine sous-lieutenant de la colonelle, du colonel-général de la cavalerie, enfin, une compagnie dans le même régiment ; il s'est retiré avec la croix de Saint-Louis, en 1752, et a épousé, par contrat du 5 avril de la même année, Antoinette-Rosalie Babeau de la Chaussade, morte le 20 juillet 1759, fille de Pierre Babeau de la Chaussade, écuyer, seigneur de Guerigny, de Meurre, Richerant, et baron de Franée. De ce mariage sont issus :

- 1.^o Pierre-Charles-Auguste, dont l'article suit ;
- 2.^o Jean-Prosper-Camille , qui forme la seconde branche rapportée ci-après.

V. Pierre-Charles-Auguste GOUJON DE GASVILLE, chevalier, marquis de Gasville, né le 14 novembre 1753, mousquetaire, en 1769, officier dans le régiment du Roi, dragons, maréchal des camps et armées du Roi, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, a épousé, le 9 mai 1785, Charlotte-Marie de Malartic, née le 17 décembre 1767, fille d'Amable-Gabriel-Louis-François, comte de Malartic, premier président du conseil souverain de Perpignan, et de demoiselle Elisabeth de Faventines, de laquelle sont issus :

- 1.^o Marie-Jean-Maurice Goujon, comte de Gasville, né le 8 septembre 1789, chevalier de la Légion d'honneur, maître des requêtes au conseil d'état, préfet du département de l'Eure, marié, le 15 juin 1812, à Antoinette-Pélagie-Céleste Dambray, fille de monseigneur Charles-Henri, marquis Dambray, chancelier de France, garde des sceaux, ministre d'état, commandeur des ordres du Roi ;
- 2.^o Joseph-François-Eugène Goujon de Gasville, né le 1^{er} mars 1794, sous-préfet des Andelys, département de l'Eure.

SECONDE BRANCHE.

V. Jean-Prosper-Camille GOUJON, vicomte DE GASVILLE, né le 4 décembre 1754, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien colonel d'infanterie, consul de Sa Majesté en Espagne, a épousé, le 9 mai 1789, Jeanne-Elisabeth-Sophie Texier, née le 21 octobre 1768, de laquelle sont issus :

- 1.^o Charles-Prosper-Jacques Goujon de Gasville, né le 17 avril 1795, mousquetaire de la deuxième compagnie de la garde du Roi ;
- 2.^o Sophie - Jeanne - Elisabeth Goujon de Gasville, née le 20 mars 1793 ;
- 3.^o Sophie - Augustine - Laure - Blanche Goujon de Gasville, née le 9 novembre 1802.

Armes : d'azur, à deux goujons d'argent, passés en sautoir ; une rivière du même, mouvante du bas de l'écu.

DE PERUSSE D'ESCARS, ancienne et illustre maison, qui tire son origine des princes souverains de Perouse en Italie, où l'on voyait, il y a deux siècles, les armoiries de cette famille. Un seigneur de cette maison se retira en France, après que l'un de nos rois eût donné cette province au Saint-Siège, dans le neuvième siècle, et donna son nom à la terre et vicomté de Perusse, située dans la province de la Marche, à huit lieues de Limoges, et relevant du comté de Poitou, qu'elle possédait au commencement du onzième siècle, époque où elle florissait déjà dans la province de la Marche. Elle a aussi possédé, de toute ancienneté, avec le titre de comté, la seigneurie d'Escars, terre considérable, située dans la province de Limosin, et dont le nom est devenu patronimique dans cette maison, depuis la fin du seizième siècle.

Il y a peu de familles dans l'histoire qui figurent avec autant d'éclat, qui aient fourni autant de personnages célèbres, et qui aient contracté d'aussi belles alliances. Elle possède plusieurs lettres et titres originaux qui prouvent que plusieurs de nos rois ont donné le titre de *cousins* à divers seigneurs de cette maison, et particulièrement les rois Charles IX, en 1567 et 1570, et Henri IV, en 1574. Elle prouve, par titres authentiques, une filiation suivie depuis :

I. Aimery de PERUSSE, chevalier, qui, en cette qualité, signa, ainsi que Robert de Perusse, son fils, damoiseau, comme témoins et garants, au traité fait en 1027, entre les comtes de Paris et d'Orléans. Il épousa Yolande de Lusignan, dont il eut :

II. Robert DE PERUSSE, chevalier, vicomte de Perusse, qualifié damoiseau dans le traité de l'an 1027, cité au degré précédent. Il épousa Jeanne d'Armagnac, dont est issu :

III. Fulcherius DE PERUSSE, chevalier, vicomte de Perusse, marié, vers l'an 1050, avec Humberge de Limoges, dont il eut :

IV. Gérard DE PERUSSE, chevalier, vicomte de Perusse, vivant vers 1080. Il épousa Constance de Foix, qui le rendit père de :

V. LOUIS DE PERUSSE, 1^{er} du nom, chevalier, vicomte de Perusse et autres terres, chambellan de Louis VI, dit *le Gros*, en 1128. Il épousa, en 1148, Marie d'Albret, dame de Saint-Bonnet, terre, qui, par cette alliance, entra dans la maison de Perusse. Il eut pour fils :

VI. Jean DE PERUSSE, chevalier, vicomte de Perusse, seigneur de Saint-Bonnet et autres terres, chambellan de Louis VII, dit *le Jeune*, vers 1172. Il épousa Isabeau de Conserans, dont il eut :

VII. Charles DE PERUSSE, chevalier, vicomte de Perusse et de la Vauguyon, par son mariage contracté, en 1188, avec Anne de Malessac, vicomtesse de la Vauguyon, terre qui entra dans la maison de Perusse, à la charge que la vicomté de Perusse et celle de la Vauguyon demeureraient au premier hoir mâle descendant de ce mariage, et qu'au défaut de mâles de cette lignée, elles retourneraient aux mâles de la maison de Malessac. De ce mariage sont issus :

1.^o Philippe, vicomte de Perusse et de la Vauguyon, qui épousa Marguerite de Harcourt, fille de Richard, sire d'Harcourt et d'Elbeuf, et de Jeanne de la Roche-Tesson, vicomtesse de Saint-Sauveur-le-Vicomte, ainsi qu'il appert par une fondation faite en 1228, par ledit Philippe de Perusse, à l'abbaye d'Uzerche, pour le repos de l'âme de ladite Marguerite, sa femme. Il en eut deux fils :

a. Jacques, vicomte de Perusse et de la Vauguyon, mort sans postérité ;

b. Gautier de Perusse, vicomte, après son frère, de Perusse et de la Vauguyon, qui n'eut que deux filles, entr'autres, Luce de Perusse, dame de la vicomté de Perusse, mariée à N... de Rochechouart-Mortemart ;

2.^o Louis, dont l'article suit.

VIII. LOUIS DE PERUSSE, II^o du nom, chevalier, seigneur de Saint-Bonnet, épousa Laure de Chabannais, dame de la Coussière, dont il eut :

IX. Geoffroy DE PERUSSE, chevalier, seigneur de Saint-Bonnet et de la Coussière, qui transigea avec les seigneurs de Malessac et les filles de Gautier de Perusse, en 1260,

au sujet des vicomtés de Perusse et de la Vauguyon. Il avait épousé, en 1256, Jacqueline de Parthenay, fille de Guillaume l'Archevêque, III^e du nom, sire de Parthenay, chevalier-banneret. De ce mariage est issu :

X. Audouin DE PERUSSE, I^{er} du nom, chevalier, seigneur de Saint-Bonnet, de la Coussière et autres lieux, qui épousa, en 1281, Marguerite de Ségur, fille du baron de Ségur, chevalier. Il céda à l'abbaye de Glandier tout ce qui lui appartenait audit lieu. Il eut pour fils :

XI. Audouin DE PERUSSE, II^e du nom, chevalier, sire d'Escars, de Saint-Bonnet, de la Coussière et autres lieux, marié en 1326 avec Gabrielle de Ventadour. Il fonda et fit bâtir en 1340, le couvent des Jacobins de Limoges. Il eut pour fils :

XII. Arnoul DE PERUSSE, chevalier, seigneur d'Escars, de Saint-Bonnet, de la Coussière et de la Vauguyon, qui fut grand-maréchal de l'église. En cette qualité, le pape Innocent IV le chargea du soin de faire bâtir les murs de la ville d'Avignon, ce qui fut exécuté en 1359 et années suivantes. Il épousa Souveraine Hélie de Pompadour, dame de Fellets, fille de Ranulphe Hélie, seigneur de Pompadour, et de Constance de la Marche, sa seconde femme, morte en 1365, pour laquelle il fit, la même année, une fondation dans l'église des Jacobins de Limoges, et fit son testament en 1367. Il laissa, de son mariage :

- 1.^o Audouin, dont l'article suit ;
- 2.^o Ranulphe, évêque de Mende, en 1427 ;
- 3.^o Geoffroy, dit *de Pompadour*, du surnom de sa mère, conseiller au parlement de Paris. Il plaidait avec Audouin, son frère, contre le vicomte de Rochechouart, en 1391 et 1394 ;
- 4.^o Renoul, conseiller-clerc au même parlement, en 1400 et 1406 ;
- 5.^o Alix, mariée, en 1391, à Guillaume de Montclar, fils de Bernard de Montclar, et de Marguerite d'Escorailles.

XIII. Audouin DE PERUSSE, III^e du nom, chevalier, sire d'Escars et de la Vauguyon, seigneur de Saint-Bonnet, de la Coussière, etc., fut chambellan du roi Charles VI, en 1381, après avoir été son conseiller pen-

dant qu'il était Dauphin, et reçut des lettres d'Etat, en 1421. Il fit son testament, le 25 octobre 1435. Il avait épousé, par contrat du 20 octobre 1390, Marguerite Hélie-Pompadour, et partagea ses biens à ses deux fils Gautier et Audouin, dont nous allons parler, les substituant l'un à l'autre (1). On ne connaît pas positivement le nombre de ses enfants ; mais on voit, par la vérification des dates et alliances, qu'il fut père de :

- 1.° Gautier de Perusse, chevalier, qui reçut de son père, par testament, les seigneuries d'Escars, de la Vauguyon, de la Coussière, de Noutron, de la Tour, de Bar, de Juillac, l'hôtel de Perusse, Preissac et autres terres. Il fut conseiller et chambellan du roi Charles VII, et épousa : 1.° en 1432, Jacqueline de Saint-Marc, dame de la Rochette, dans la Marche ; 2.° par contrat du 17 octobre 1451, Andrée de Montberon, dame de Vareignes, sixième fille de François, sire et baron de Montberon, et de Louise de Clermont, vicomtesse d'Aunay. Il servit dénombrement, le 19 mai 1567, à Foucault, vicomte de Rochechouart, d'un fief mouvant de lui, tenu par les héritiers de Gérard d'Apurals, damoiseau, et d'un autre fief, tenu par Pierre d'Argentine, chevalier. N'ayant point eu d'enfants de ses deux mariages, il partagea ses biens aux trois fils de son frère, du consentement d'Audouin, son frère, par son testament de l'an 1468 ;
- 2.° Audouin, dont l'article suit ;
- 3.° Louis, dit *d'Escars*, chevalier, vivant en 1431 ; on présume qu'il était mort, lors du testament de son père qui n'y fait point mention de lui, et qu'il eut pour fils, Jean d'Escars, homme d'armes de Poton de Xaintrailles, maréchal de France ;
- 4.° Alix de Perusse, mariée, par contrat du 21 septembre 1429, à Raimond de Salignac, seigneur de Salignac et de la Mothe-Fénélon, sénéchal du

(1) N..... bâtard d'Escars, qui servait, l'an 1441, dans la compagnie du sire d'Orval, est cru fils naturel d'Audouin, III^e du nom.

Quercy et du Périgord, sous Charles VI, et lieutenant pour Sa Majesté, en Guienne.

XIV. Audouin DE PERUSSE, IV^e du nom, chevalier, seigneur de Saint-Bonnet, d'Allassac, de la Porte-la-Guyonnie, de Chambon, de Chabrinac, du Puyphelip, de Brène, etc., par le partage de son père, vivait en 1468, lors du testament de son frère aîné. Il épousa Hélène de Roquefeuil, fille d'Antoine, I^{er} du nom, seigneur de Roquefeuil, de Maucaffort, de Combret, de Blanquefort, etc., comtor de Nant, en Rouergue, et de Delphine d'Arpajon-Lautrec. De ce mariage, sont issus :

- 1.^o Antoine, dont l'article suit :
- 2.^o Jean, qui fonde la branche des seigneurs de Saint-Bonnet, rapportée en son rang ;
- 3.^o Gautier, dit *d'Escars*, souche de la branche des seigneurs de la Vauguyon, princes de Carency, rapportée plus loin ;
- 4.^o Françoise, femme de Thomas de Lansac ; chevalier, seigneur de Lansac ;

XV. Antoine DE PERUSSE, dit *d'Escars*, chevalier, seigneur d'Escars, de Beaufort, de Juillac, de Ségur, etc., fut, comme aîné, partagé de ces terres, par son oncle Gautier, à la charge qu'elles demeureraient toujours à l'aîné de la maison. On le trouve employé au service du Roi, dès l'an 1474. Il eut de Françoise de Pierre - Buffière, son épouse, fille de N... de Pierre - Buffière, seigneur de Châteauneuf :

- 1.^o Jean, mort sans alliance ;
- 2.^o Geoffroi, dont l'article suit.

XVI. Geoffroi DE PERUSSE, chevalier, baron d'Escars, seigneur de Juillac, de la Nouaille, de Preissac, de Ségur, de Viars, du Repaire, de Sarlanne, de la Crousille et de la Tour, en partie, etc., conseiller et chambellan du roi de Navarre, s'allia avec Françoise d'Arpajon, fille de Gui d'Arpajon, vicomte de Lautrec, sire de Severac, baron de Caumont, chambellan du roi Louis XI, et de Marie d'Aubusson. Il fut en ôtage, en Béarn, avec Pierre Brays, chevalier de Foix, et prêta, conjointement avec lui, trente mille écus d'or, pour payer la rançon de Henri, roi de Navarre, détenu au château de Pavie, en 1525. De ce mariage, sont issus :

- 1.^o François, mort sans alliance ;
- 2.^o Gabriel, chevalier, seigneur d'Escars, marié

1.^o à Françoise de Montberon, fille de Louis de Montberon, I^{er} du nom, seigneur de Fontaines et de Chalandray, et de Radegonde de Rochechouart de Mortemart, sa première femme;

2.^o avec Jeanne de la Tour, veuve de Jean, seigneur de Hautefort, dernière fille d'Agne de la Tour, IV^e du nom, vicomte de Turenne, et d'Anne de Beaufort. Il mourut sans postérité, n'ayant point eu d'enfants de ses deux femmes :

3.^o Jacques, dont l'article suit ;

4.^o Jeanne, femme de Charles de Caumont, II^e du nom, chevalier, seigneur de Castelnaud, de Tonneins, Pois de Caumont, fils de Charles I^{er}, seigneur de Caumont et de Castelnon, et de Jeanne de Benac.

XVII. Jacques DE PERUSSE, I^{er} du nom, seigneur d'Escars, de Juillac, de Ségur, etc., après la mort de son frère aîné, fut conseiller du Roi en ses conseils, capitaine de cinquante hommes d'armes, de ses ordonnances, et de deux cents chevau-légers en 1543, sénéchal de Marsan, de Tursin et de Gabardan ; il fit lever le siège aux impériaux, devant Guise, la même année, et se signala dans d'autres sièges et batailles, auprès du dauphin, fils de François I^{er}, dont il était le favori. Il épousa 1.^o Anne de l'Isle Jourdain, dame de la Mothe Saint-Sezet, de Hanqueville, de Bellesère, de Puysegur, et de Merville ; 2.^o Françoise de Longwy, dame de Pagny et de Mirebeau, veuve, en 1543, de Philippe Chabot, comte de Charny, etc., seigneur de Brion, amiral de France, fille aînée de Jean de Longwy, seigneur de Givry, baron de Pagny, de Mirebeau et de Fontaine-Française, et de Jeanne, bâtarde d'Orléans d'Angoulême. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1.^o François de Perusse, conte d'Escars par érection de ladite terre, en comté, faite par lettres patentes du Roi Charles IX, en date du mois de mars 1561, ratifiées le 23 avril 1562, par Antoine, roi de Navarre ; capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du Roi, conseiller aux conseils d'état et privé, lieutenant-général au gouvernement de Guyenne, gouverneur du Périgord en

1567, et de la ville de Bordeaux, créé chevalier du Saint-Esprit à la première promotion du 31 décembre 1578. Le roi Henri III et la ligue lui avaient proposé, en 1541, la dignité de maréchal de France, d'amiral, et l'érection de la terre d'Escars, en duché-pairie; mais son attachement pour Henri IV lui fit refuser ces honneurs, et il se retira dans ses terres; il avait été donné en otage à Jean-Casimir, duc de Bavière, avec le marquis de Belière, par le roi Henri III, l'an 1576; mais ce duc se contenta de Jacques d'Escars, son fils aîné, qu'il avait emmené avec lui. Il fut présent, le 19 septembre 1595, au mariage d'Isabeau d'Escars, de la branche de la Vauguyon, avec Jean d'Amanzé, et épousa : 1.^o Claude de Bauffremont, fille de Claude de Bauffremont, seigneur de Scey, de Sombernon, gouverneur de Franche-Comté, et d'Antoinette de Vienne, dame de Listenois; 2.^o Isabeau, dame de Bauville, veuve en juillet 1577, de Blaise de Montluc, maréchal de France, fille de François, seigneur de Bauville, en Agénois, et de Claire de Laurens; elle était morte lorsque Charles, comte d'Escars, son beau-frère, fit son testament, où il dit qu'il plaiderait contre les héritiers de cette dame. Ses enfants furent :

Du premier lit :

- a. Jacques, comte d'Escars et de Beaufort, baron d'Aix, chevalier des ordres du Roi, mort sans avoir été reçu, suivant le registre des ordres. Il fut donné en otage, par son père, à Jean-Casimir, duc de Bavière. A son retour, le Roi le fit conseiller en ses conseils, et capitaine de cinquante hommes d'armes. Il avait épousé, 1.^o Louise Jay, dame de Boisséguin, veuve de Georges, baron de Villequier, chevalier de l'ordre du Roi; 2.^o Yolande de Livron-Bourbonne, fille d'Erard de Livron, chevalier, seigneur de Torcenay, baron de Bourbonne, souverain de Vauvillars, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, et chevalier de l'ordre, et

de Gabrielle de Bassompierre; 3.^o Olympe Grain de Saint-Marsault, veuve d'Isaac de Salagnac, seigneur, baron de Rochefort, des Etangs, etc., fille de Jean Grain de Saint-Marsault, seigneur de Parcouf, vicomte de Rochemeaux, seigneur de Millançay, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, gouverneur de la ville et du château de Dijon, et de Françoise de Sainte-Maure. Cette troisième femme se remaria le 7 septembre 1615, à Georges d'Aubusson, comte de la Feuillade, dont elle fut la seconde femme, et testa le 10 décembre 1633;

- b. Charles, baron d'Aix, de la Mothe-Trichâteau, comte d'Escars, après la mort de son frère aîné, seigneur de Ségur, de Juillac, de la Roche, de Beaufort, de l'Abeille, de la forêt de Comberas, etc.; capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances du Roi, conseiller en ses conseils d'état et privé, marié 1.^o par contrat du 10 août 1587, avec Anne de Baissay, veuve, en août 1582, de Henri de Vienne, baron de Chevrau, fille et héritière de Jean de Baissay, seigneur de la Mothe-Trichâteau, et de Bourbelain, et d'Anne Marinier; elle mourut en 1622, et fut enterrée aux Jacobins de Limoges; 2.^o à Gabrielle du Châtelet, fille d'Erard, seigneur et baron de Bonnay, maréchal de Barrois et Lorraine, gouverneur de Gray en Franche-Comté, et de Lucrèce d'Orsan. Elle se remaria en secondes nocces à Charles de Narbonne, marquis de Fimarcon, colonel d'infanterie, mort devant Casal, le 2 novembre 1630, sans enfants; en troisièmes nocces à Georges de Monchy, seigneur d'Hocquincourt, grand-prévôt de France, lieutenant-général en Lorraine. Le comte d'Escars, avant de se marier, fit son testament olographe en son château d'Escars, le 20 mars 1625, par lequel il institua son héritier universel au comté d'Escars, à la baronnie d'Aix, à la châtellenie de Ségur, à ses

terres de Beaufort, de la Roche, et aux forêts de Lambertas, François d'Escars, rapporté ci-après au degré X, et ordonna sa sépulture dans l'église des Jacobins de Limoges, fondée par ses ancêtres. Il mourut le 6 août 1626 ;

- c. Louise, mariée par contrat du 15 novembre 1579, à François, marquis de Hautefort, comte de Montignac, baron de Thenon, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, conseiller aux conseils d'état et privé, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, fils de Gilbert, seigneur de Hautefort, chevalier de l'ordre du Roi et gentilhomme ordinaire de sa chambre, et de Louise de Boneval de Blanchefort, sa première femme ;
- d. Bertrand de Perusse ;
- e. Marguerite de Perusse ;
- f. Charlotte de Perusse ;
- g. Claude, femme, en 1595, de Jean de Ferrières, baron de Sauvebeuf, qui laissa postérité.

Du second lit :

- h. N... d'Escars, tué au siège de la Fare, sans avoir été marié ;
 - i. Anne d'Escars, baron d'Exideuil, mort sans alliance en 1600, ayant fait sa mère, Isabeau, dame de Beauville, son héritière, ce qui donna lieu à un grand procès au parlement de Grenoble, contre les héritiers de cette dame ;
 - j. Susanne, mariée, en 1598, à Charles, seigneur de Gazillac, baron de Cessac, fils de François, baron de Cessac, chevalier des ordres du Roi, conseiller d'état, chambellan ordinaire de Sa Majesté, et de Claude de Dinteville, dame de Chenets ;
- 2.^o Charles, évêque de Poitiers, depuis 1564, jusqu'en 1569, qu'il fut nommé évêque et duc de Langres, pair de France, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, abbé de Gaillac, de Fontaine-

Beze et de la Creste, les deux dernières abbayes situées dans le diocèse de Langres. Il avait reçu, l'année précédente, dans la ville de Metz, au nom du Roi Charles IX, les ambassadeurs de Pologne, qui venaient offrir leur couronne au duc d'Anjou, et les harangua avec beaucoup d'éloquence. Ce prince ayant quitté la Pologne pour monter sur le trône de France, sous le nom d'Henri III, l'évêque de Langres le reçut dans sa ville épiscopale, et l'accompagna à Reims, où il fit les fonctions de pair à la cérémonie de son sacre, en février 1575; Henri III le fit commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, le 31 décembre 1579. Il fut représenté, au sacre du Roi Henri IV, fait à Chartres en 1594, par Henri le Meignan, évêque de Die; assista à celui de Louis XIII, en octobre 1610, et après avoir fait de grands biens à son diocèse, il se retira à son abbaye de Fontaine-Beze, où il mourut doyen des évêques de France, en 1614, et y fut enterré;

3.^o Jacques, dont l'article suit;

4.^o Françoise, dame de Grandmont, mariée le 28 octobre 1547, à Aimery de Voisins, baron de Montaut, fils de Guillaume de Voisins, seigneur de Confolens, de la Bruyère, de Montaut, etc., et de Françoise de Montaut, sa première femme;

Du second lit :

5.^o Annet d'Escars, qui prit l'habit de Saint-Benoit dans le monastère de Saint-Benigne de Dijon, y fit profession et en devint abbé par la nomination du roi Charles IX; il fut encore pourvu des abbayes de Barbery, diocèse de Bayeux, de Molême et de Poultières, dans celui de Langres, et de celle de Champagne, au diocèse du Mans. Le roi Henri III le nomma à l'évêché de Lizieux, dont il prit possession le 3 mars 1585. Son zèle pour la religion l'entraîna dans le parti de la ligue, que l'on nommait la *Sainte-Union*. Il en devint un des plus outrés partisans, jusqu'à n'avoir pas voulu reconnaître le roi Henri IV, parvenu sur le trône; il abandonna même ses revenus pour se retirer à Rome, où il avait déjà paru sous

le pontificat de Pie V, qui lui marqua beaucoup de bienveillance. Il eut aussi celle de Clément VIII, qui, quoique de retour dans sa patrie, le créa cardinal prêtre, le 5 juin 1596, sans la participation du Roi, et malgré les remontrances de M. d'Ossat. Son mérite le fit rentrer dans les bonnes grâces du Roi, qui le nomma co-adjuteur de son frère, évêque de Langres. Après la mort de Clément VIII, ce prélat, connu sous le nom de *Cardinal de Givry*, se rendit à Rome, où il concourut aux élections des papes Léon XI et Paul V, ce dernier lui donna le chapeau avec le titre de Sainte-Susanne, le 14 juin 1606. Le Roi l'engagea de rester à Rome avec la qualité de *comprotecteur* de France, et le nomma à l'évêché de Metz, le 23 mai 1608, dont il prit possession, par procureur, le 23 février de l'année suivante, et en personne le 16 juin 1609. Il mourut au château de Vic, le 19 avril 1612, et fut enterré dans son église cathédrale, où se voyaient son tombeau et sa statue, dans la chapelle de Saint-Maximin.

XVIII. Jacques D'ESCARS, II^e du nom, seigneur de Merville, du chef de sa mère, fut chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, conseiller en ses conseils d'état et privé, gouverneur du château du Ha de Bordeaux, grand sénéchal de Guienne, fut nommé chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, comme il paraît par les registres; mais il mourut avant sa réception. Il avait épousé 1.^o le 6 mai 1565, Catherine de Beraut, fille de Fronton et d'Anne de la Borie; 2.^o Jeanne d'Aubusson. Il eut du premier lit :

- 1.^o Charles, mort sans enfants;
- 2.^o François, dont l'article suit;
- 3.^o Bertrand, mort sans alliance;
- 4.^o François, le jeune, auteur de la branche des barons de Caubon, comtes d'Escars, rapportée ci-après;
- 5.^o Henri, seigneur de Castelnau, mort sans alliance;
- 6.^o Jacques, baron d'Availles, marié avec Nicole de

Pontac, dont Catherine d'Escars, femme de Guillaume d'Alesme, conseiller au parlement de Bordeaux ;

7.^o Catherine, femme d'Honorat de Montpézat, baron de Laugnac, dont postérité ;

8.^o Marguerite d'Escars ;

9.^o Charlotte d'Escars.

XIX. François d'ESCARS, seigneur de Merville, grand sénéchal de Guienne, après son père, mourut en 1606. Il avait épousé Rose de Montal, baronne de la Roquebrou, dame de Carbonnières, d'Itrac de Saint-Jean de l'Espinasse, fille de Gilles de Montal, baron de la Roquebrou, chevalier de l'ordre du Roi, bailli des montagnes d'Auvergne, lieutenant-général et commandant pour le Roi en la même province, et de Catherine d'Ornezan. Leurs enfants furent :

1.^o François, marquis de Merville, mort sans lignée, le 19 septembre 1593 ;

2.^o Jacques, qui suit ;

3.^o Catherine, mariée à Bernard de Montlezun, seigneur de Tajan ;

4.^o N... , mariée à N... , seigneur de Pontac ;

5.^o Françoise, alliée, par contrat du 23 mai 1625, à François de Hautefort, seigneur de Saint-Chamans ;

6.^o Catherine, la jeune, seconde femme de Roger de Comminges, II^e du nom, comte de Peguillan, vicomte de Montfaucon, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, premier baron du comté de Comminges, fils de Jacques de Comminges, vicomte de Montfaucon, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur de Peguillan, de Sours, etc., premier baron du pays de Comminges, et de Françoise de Montclar ;

7.^o Catherine, la cadette, religieuse au monastère du Paravis, diocèse de Condom, en 1631.

XX. Jacques d'ESCARS, III^e du nom, chevalier, marquis de Montal, puis de Merville, baron de la Roquebrou, de Carbonnières, seigneur de Taillecat, de Castelnau, de Caubon, d'Itrac, de Saint-Jean de l'Espinasse, etc., tué à Paris, au mois de février 1631, fut

grand sénéchal de Guienne, gouverneur du château du Ha de Bordeaux. Il avait épousé, le 27 janvier 1620, Madelaine de Bourbon, fille aînée d'Henri II de Bourbon, marquis de Malause, et de Marie de Châlons. Elle se remaria, le 25 juillet 1636, à Jean de Mourlhon, dit *Grimoard*, comte de Caylus, et mourut à Montal en Auvergne, en septembre 1638. Il eut, de son premier mariage :

- 1.° Charles, dont l'article suit ;
- 2.° Rose d'Escars, dame de Taillecat, de Castelnau, de Caubon et de Saint-Jean de l'Espinasse, mariée, par contrat du 8 décembre 1646, avec Alexandre - Galiot de Crussol - d'Uzès - de - Balaguier, marquis de Montsalez, quatrième fils d'Emmanuel de Crussol, duc d'Uzès, pair de France, prince de Soyon, comte de Crussol, baron de Levis et de Florensac, chevalier des ordres du Roi, et de Claude d'Ebrard de Saint-Sulpice, sa première femme.

XXI. Charles D'ESCARS, marquis de Merville et de Montal, baron de la Roquebrou, héritier de Madelaine de Bourbon, sa mère, fut capitaine d'une compagnie de cavalerie qu'il avait levée à ses frais ; et mourut, en son château de Montal, le 11 mars 1704. Il avait épousé, le 4 février 1663, Françoise-Charlotte Bruneau, dame de la Rabatelière, en Poitou, fille de François-Bruneau, chevalier, vicomte de la Rabatelière, maréchal des camps et armées du Roi, tué à la bataille de Nordlingue, le 3 août 1645, et de Charlotte de Pompadour. Elle a fait plusieurs ouvrages en vers et en prose, et a donné un livre de piété, sous le titre de *Solitaire de Terrasson*. Elle mourut en décembre 1707, âgée de soixante-deux ans. De ce mariage vinrent :

- 1.° N....., mort en bas âge, à Aurillac, le 9 décembre 1664 ;
- 2.° Charles-François, dont l'article suit ;
- 3.° Marie-Anne, mariée, par contrat du 27 mars 1691, à Claude-Antoine de Mouret, marquis de Montarnat, capitaine de cavalerie ;
- 4.° Marie-Anne, la jeune, mariée, 1.° en avril 1692, à Polycarpe de Bejarry, seigneur de la Lou-

rie, mort sans enfants ; 2.^o à Jean-Josué Adam, seigneur de Loires et de Saint-Denis, en Poitou.

XXII. Charles-François d'ESCARS,, marquis de Merville, baron de Montal et de la Roquebrou, de Carbonnières, d'Itrac, de Saint-Jean de l'Espinasse, etc., mort le 23 janvier 1707, à Paris, avait épousé, par contrat du 7 mai 1696, Françoise de la Font de Saint-Projet, veuve d'Antoine Castanet d'Armanhac, marquis de Tauriac, lieutenant-général de la province de Querci, mort sans enfants en 1693, fille de François de la Font, marquis de Saint-Projet, baron de Montésquiou, et de Françoise, marquise de Rilhac. Elle est morte, le 18 octobre 1734, âgée de 68 ans, au château de Roquebrou, près d'Aurillac, en Auvergne, ayant eu de son second mariage :

- 1.^o Joseph-Bonaventure, dont l'article suit ;
- 2.^o Charles-Gabriel-Daniel, dit le chevalier d'Escars, né le 30 mai 1705, mort sans alliance, le 5 octobre 1724 ;
- 3.^o Françoise-Thérèse, mariée le 7 juillet 1725, à Simon du Garric, baron du Zech, en Querci, comte de Montastruc ;
- 4.^o Marie-Anne, mariée, 1.^o par contrat du 27 février 1729, à Jacques-François-de-Sales de Hautefort, marquis de Saint-Chamans en Limosin, diocèse de Tullés, baron de Cornil, fils de Charles-Nicolas, comte de Hautefort, maréchal de camp, et de Marie-Elisabeth de Creil ; 2.^o à Jean Caissac, marquis de Sedaiges. Elle mourut, étant veuve de ce dernier, à Paris, le 27 mars 1748.

XXIII. Joseph - Bonaventure d'ESCARS, marquis de Montal, de Merville, de la Roquebrou, baron de Carbonnières, d'Itrac, de Saint-Jean de l'Espinasse, né le 18 octobre 1708, épousa, par contrat du 12 novembre 1732, Marie-Elisabeth de Lastic, fille de François de Lastic, II^e du nom, chevalier, comte de Siougeac, vicomte de Murat, baron d'Alleuze et de Saint-Georges, dit le marquis de Siougeac, capitaine au régiment du Roi, et de Marie de la Roche Aymon, sœur de Charles-Antoine de la Roche Aymon, cardinal, archevêque, duc de Reims, premier pair ecclésiastique, grand aumônier de France. De ce mariage sont issus :

- 1.^o Jacques-Charles, né le 10 août 1735, mort en bas âge ;
- 2.^o François-Marie, né le 26 décembre 1737, mort jeune ;
- 3.^o Jeanne - Françoise-Thérèse, née le 14 novembre 1736.

SECONDE BRANCHE.

Barons de Caubon, Comtes d'Escars.

XIX. François D'ESCARS, 1^{er} du nom, quatrième fils de Jacques d'Escars, seigneur de Merville, et de Catherine de Beraut, sa première femme, fut baron de Caubon, puis de Ségur, d'Aix et de Puységur, comte d'Escars, etc., en vertu du testament de Charles, comte d'Escars, son cousin, qui le fit son héritier universel, en 1625, auquel il succéda, le 6 août 1626, et mourut en 1661. Il avait épousé, par contrat du 3 février 1609, Françoise de Veyrières, dame de la Renaudie, fille de Françoise de Veyrières, seigneur de Fonpatour, de laquelle il eut :

- 1.^o Charles, dont l'article suit ;
- 2.^o François, seigneur de la Mothe, substitué à son frère, marié avec Susanne Martel, veuve de Charles de Monchy, baron de Longueval, fille de François Martel, seigneur de Fontenay, et de Suzanne de Monchy, mort sans enfants ;
- 3.^o Annet, marquis d'Escars, qui fut chevalier de Malte, puis, ayant quitté l'ordre, seigneur de la Mothe, d'Aucanville, Saint-Cezert, Puységur, Belleserre, Beauvais et de Lussac, lieutenant-général des armées du Roi, gouverneur de Honfleur, et mourut en 1692. Il avait épousé, 1.^o par contrat du 11 juillet 1658, Lucrece de Stuer de Caussade, sa cousine, fille de Jacques de Stuer de Caussade, comte de la Vauguyon, marquis de Saint-Maigrin, chevalier des ordres du Roi, et de Marie de Roquelaure, morte sans enfants ; 2.^o par contrat du 27 février 1668, Paule de Montlezun, fille de N.... de Montlezun, seigneur de Campanne, et d'Henriette de la Roche, dont il eut :
 - a. Thomas, marquis d'Escars, seigneur de la

Mothe, d'Aucanville, de Saint-Cezert, de Puysegur, de Belleserre, de Beauvais, de Lussac, de Taillecavat, de Saint-Géraud et autres lieux, capitaine de cavalerie au régiment du Maine en 1695, marié, par contrat du 28 juin 1707, avec Marie-Madelaine de Crussol d'Uzès, fille d'Emmanuel de Crussol de Balaguiet, marquis de Montsalez, et de Marie-Madelaine Fouquet de Belle-Isle, dont, — 1.^o Louis-Alexandre-François d'Escars, marquis de la Mothe, né le 8 août 1711; — 2.^o Paule, née le 30 mars 1709; — 3.^o Marie-Madelaine, née le 16 mai 1710, religieuse à la Visitation; — 4.^o Felice, née le 20 février 1713; — 5.^o et 6.^o Anne et Elisabeth, mortes sans alliance;

b. Catherine, mariée, 1.^o à Jacques d'Abzac de la Douze, seigneur de Villard et de Mezières; 2.^o à Pierre de Bannes, seigneur de Bourdon;

c. Henriette, religieuse;

d. Louise, nommée par le Roi, au mois de juin 1742, à l'abbaye de Sainte-Croix de Poitiers, vacante par la mort de la dame de Parabère;

e. Marie;

f. Gabrielle, mariée, le 4 novembre 1726, à Jacques de la Font de Jean, marquis de Saint-Projet, de Rilhac, de Montesquiou, vicomte de Lavedan, frère de Françoise de la Font de Jean, mariée le 7 mai 1696, à Charles-François d'Escars, marquis de Merville;

4.^o Catherine, mariée à N.... Filhet, seigneur de la Curée;

5.^o Françoise, dite *Mademoiselle de Ségur*, fille d'honneur de la Reine, en 1643, puis mariée, 1.^o avec Alain du Faure, seigneur de la Roderie; 2.^o par contrat du 9 février 1652, à Pierre de Bonneval, vicomte de Châteaurocher, fils d'Henri de Bonneval, II^e du nom, chevalier, comte de Bonneval, seigneur de Blanchefort, etc., gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, premier chambellan du duc d'Orléans, capitaine de cinquante

hommes d'armes, et d'Elisabeth Vigier de Saint-Mathieu, sa première femme ;

6.° Sara d'Escars, femme de Joubert Tison, seigneur d'Argence et d'Ira.

XX. Charles d'ESCARS, porta d'abord le nom de baron de la Renaudie, et ce fut sous ce titre que Charles, comte d'Escars, son parrain, qui, dès son bas âge, l'avait pris chez lui pour l'élever, le substitua au baron de Caubon, son père, dans le comté d'Escars, la baronnie d'Aix, la châtellenie de Ségur, aux seigneuries de Juillac, de Beaufort, de la Roche, de l'Abeille, et aux forêts de Comberas, par son testament du 20 mars 1625. Il eut, de sa femme Anne d'Escars, sa cousine, fille de Jean d'Escars, seigneur de Saint-Bonnet, et de Jeanne de Meillars :

- 1.° François, dont l'article suit ;
- 2.° Jacques, abbé, puis marié, en juillet 1680, avec Marie du Châtelet, en Lorraine, fille de Henri, marquis du Châtelet et de Trichâteau, et d'Angélique de Pouilly, morts sans enfants ; lui, en février 1685, et elle, en 1694 ;
- 3.° Annet, comte de Saint-Ybar, mort jeune ;
- 4.° Claude-Gabriel, mort à l'âge de cinq ans ;
- 5.° Jeanne d'Escars ;
- 6.° Marie, première femme de Louis-Joseph de Rochechouart, seigneur du Bâtiment, fils de Jean de Rochechouart, II^e du nom de sa branche, baron du Bâtiment, et de Marie de Mars de Marconnay.

XXI. François d'ESCARS, II^e du nom, comte d'Escars, seigneur de Saint-Bonnet, Saint-Ybar, de la Roche, de l'Abeille, et de la Renaudie, mort au mois de novembre 1724, avait épousé, le 13 septembre 1682, Marie-Barbe-Françoise Dreux-Redon de Salens, marquise d'Esne et de Pransac, comtesse d'Egon, de Barret, etc., baronne de Manouville, fille d'Alexandre Dreux-Redon, marquis de Pransac, et de Claude de Pouilly, marquise d'Esne, morte le 11 janvier 1726. Il a eu de ce mariage :

- 1.° Louis-François, dont l'article suit ;
- 2.° Marie-Françoise, morte jeune, sans alliance.

XXII. Louis - François d'ESCARS , comte d'Escars , marquis de Pransac, comte de Saint-Bonnet, seigneur de la Roche, de l'Abeille, d'Aix, d'Esne et autres places, né en 1687, lieutenant-général pour le Roi du haut et bas Limosin, épousa , le 6 octobre 1708 , Marie-Françoise-Victoire de Verthamon, fille de François de Verthamon, seigneur de la Ville-aux-Clercs, conseiller au parlement de Paris; et de Marie - Anne de Goury , sa première femme. De ce mariage sont issus :

- 1.° François-Marie, dont l'article suit ;
- 2.° Jean - François , vicomte d'Escars , comte de Saint - Bonnet , né le 7 octobre 1710 , mestre de camp d'un régiment de cavalerie de son nom, en 1744 , incorporé , en 1761 , dans celui de Pen-thièvre, brigadier, le 10 mai 1748, et mestre de camp, le 20 février 1761 ;
- 3.° Michel-Louis, dit *le marquis de Saint-Ybar*, né le 28 septembre 1719, capitaine des vaisseaux du Roi, mort sans alliance ;
- 4.° Louis-Nicolas, qui fonde la troisième branche, rapportée ci-après ;
- 5.° Jeanne - Thérèse - Elisabeth , née le 30 octobre 1711 ;
- 6.° Marie - Anne , née en mai 1714 , abbesse de Sainte-Croix de Poitiers :
- 7.° Gabrielle-Marthe , née le 15 septembre 1715, religieuse en la même abbaye , puis abbesse de Saint-Aussonne d'Angoulême ;
- 8.° Marie-Françoise , dite *mademoiselle de Saint-Ybar*, née le 6 juillet 1716 ;
- 9.° Jeanne-Elisabeth-Françoise d'Escars, née le 26 mars 1718.

XXIII. François - Marie d'ESCARS , né le 8 octobre 1709, marquis d'Escars, menin de Monseigneur le Dauphin, père de Louis XVIII, maréchal de camp le 10 mai 1748, lieutenant-général du haut et bas Limosin, pourvu en avril 1748, du régiment de Santerre, par la démission volontaire du marquis de Renel, depuis lieutenant-général des armées du Roi: beau-frère de sa femme, Emilie de Fitz-James , dame du palais de la Reine, fille de Jacques de Fitz-James, duc de Berwick, pair de France , d'Angleterre , d'Ecosse et d'Irlande ,

grand d'Espagne, duc de Lerida et de Xérica, au royaume de Valence, et d'Anne de Bulkeley, sa seconde femme; il est mort en 1758, et a eu de ce mariage :

- 1.^o Louis-François-Marie, comte d'Escars, premier maître-d'hôtel du Roi, mort en Angleterre, chevalier des ordres du Roi, et lieutenant-général du haut et bas Limosin, lieutenant-général des armées de S. M. , etc. ;
- 2.^o Jacques-François, vicomte d'Escars, capitaine des vaisseaux du Roi, tué le 12 avril 1782, commandant le vaisseau *le Glorieux*, contre les Anglais, dans l'escadre de M. le comte de Grasse ;
- 3.^o Jean-François, dont l'article suit ;
- 4.^o Françoise-Emilie, mariée, en 1767, à Louis-Joseph Paris de Montmartel, marquis de Brunoy, dont elle est veuve.

XXIV. Jean-François, duc d'ESCARS, né le 13 novembre 1747, lieutenant-général des armées du Roi, premier maître-d'hôtel de Sa Majesté, a épousé 1.^o le 5 mai 1783, Pauline de la Borde, morte sans enfants en 1792 ; 2.^o en 1798, Rosalie-Marguerite-Marie-Thérèse de Rancher, veuve d'Alexandre-Roger-François, marquis du Pouget-Nadaillac, et fille de François-Michel-Antoine, marquis de Rancher, baron de la Ferrière, commandeur de l'ordre de Saint-Lazare, et d'Odille-Hélène-Thérèse Testu de Balincourt.

TROISIÈME BRANCHE.

Comtes d'Escars.

XXIII. Louis-Nicolas d'ESCARS, né le 8 juin 1724, chevalier de Malte, de minorité, colonel du régiment de Normandie, en 1753, brigadier des armées du Roi, le 10 février 1759, lieutenant-général des armées du Roi, quatrième fils de Louis-François, comte d'Escars, et de Marie-Françoise-Victoire de Verthamon, mourut en Westphalie, au mois de novembre 1795, ayant fait la campagne de 1792, avec les princes. Il avait 61 ans de service, et avait reçu huit blessures à la guerre. Il avait épousé, le 16 mai 1750, Marie - d'Artaguette, fille puînée de Jean-Baptiste-Marie, d'Artaguette, receveur général

des finances de la généralité d'Auch, et de Victoire Guillard de la Vacherie. De ce mariage sont issus :

- 1.^o François-Nicolas-René, dont l'article suit;
- 2.^o Emilie-Françoise-Geneviève-Michelle - Jacqueline d'Escars, née à Paris, en mars 1768.

XXIV. François-Nicolas-René, comte d'ESCARS, né le 12 mars 1759, député de la noblesse de Châtellerault aux états-généraux de 1789, pair de France, lieutenant-général des armées du Roi, gouverneur de la quatrième division militaire, capitaine des gardes de MONSIEUR, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, a épousé Etiennette-Charlotte-Emilie de Ligny, fille de Charles-Adrien, comte de Ligny, chevalier, seigneur de Charmel, de Courtenay, etc., mestre-de-camp de cavalerie, et d'Elisabeth Jeanne de la Roche, Fontenilles de Rambures. Il a de ce mariage :

- 1.^o Amédée-François-Régis d'Escars; né à Chambéry, le 30 septembre 1790, maréchal des camps et armées du Roi, gentilhomme d'honneur et aide de camp de monseigneur duc d'Angoulême, chevalier des ordres royaux et militaires de Saint-Louis et de la Légion d'honneur;
- 2.^o Elisabeth-Geneviève-Justine d'Escars, mariée, en juillet 1808, à Alexis-Henri de Lancau, comte de Bréon, gentilhomme d'honneur de MONSIEUR, colonel des carabiniers, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

QUATRIÈME BRANCHE.

Seigneurs de Saint-Bonnet, éteints.

XV. Jean DE PERUSSE, dit d'ESCARS, second fils d'Audouin de Perusse, IV^o du nom, et d'Hélène de Roquefeuil, eut pour son partage les terres de Saint-Bonnet, d'Alassac, de Fialex, de Saint-Ybar, de Corabéuf, de la Guyonnie, et de la Porte. Il servit dans les armées de Charles VII en qualité d'homme d'armes de ses ordonnances, sous la charge de Poton de Saintrailles; épousa Catherine de Levis, quatrième fille d'Eustache de Levis, baron de Caylus et de Bornac, et d'Alix de Damas, dame de Cousan. Il eut de ce mariage :

- 1.^o Gabriel, dont l'article suit ;
- 2.^o Jeanne d'Escars, mariée, par contrat du 31 décembre 1517, à Jacques de Clermont, chevalier, seigneur de Chaste, fils d'Humbert de Clermont, seigneur de Chaste et de Saint-Lattier, et de Louise de Saint-Germain d'Apchon.

XVI. Gabriel d'ESCARS, chevalier, seigneur de Saint-Bonnet, de Saint-Ybar, de Fialex, etc., maria sa sœur, en 1517, et épousa Marie de la Tour, veuve de Jean, seigneur de Hautefort, gouverneur du Périgord et du Limosin, et fille d'Agne de la Tour, IV^e du nom, seigneur d'Oliergues, vicomte de Turenne; et d'Anne de Beaufort. De ce mariage est issu :

XVII. François d'ESCARS, seigneur de Saint-Bonnet, de Saint-Ybar, de Fialex, etc., qui épousa Anne de Livron-Bourbonne, fille de Nicolas de Livron, seigneur de Bourbonne, conseiller et chambellan du Roi et de Claude de Roy. Il en eut :

XVIII. Léonard d'ESCARS, I^{er} du nom, seigneur de Saint-Bonnet, de Saint-Ybar, de Fialex, etc., marié le 14 novembre 1570, avec Catherine de Jougnac, fille de Léonard de Jougnac, seigneur de Foursac, et de Françoise de Lubersac. Il testa le 24 mars 1595, et sa femme, le 11 juin 1610. Il en eut :

- 1.^o Léonard, dont l'article suit ;
- 2.^o Bertrand, seigneur de la Perche ;
- 3.^o Jacques, seigneur de Fialex, marié, par contrat de mariage du 13 février 1602, avec Françoise de Champagnac, fille de Jacques de Champagnac, seigneur de la Vachère. Il ne vivait plus lors des testaments de sa femme, des 23 et 25 mai 1626, dans lesquels elle nomme ses enfants :

A. Bertrand, qui testa le 15 mai 1626, et mourut sans alliance ;

B. Elie, vivant en 1626, mort sans alliance ;

C. Guillaume, seigneur de Fialex de Férignac, etc., institué héritier de son frère aîné, par son testament du 15 mai 1626, marié avec Marthe de Lasterie-du-Saillant, dame de Marchal, par contrat du 5 novembre

1633 ; il testa le 18 octobre 1676. Ses enfants furent :

a. Eymeric d'Escars, seigneur de Fialex et du Queyroux, marié par contrat du 17 octobre 1661, avec Catherine de Beaulieu. Il testa le 26 décembre 1671. Ses enfants furent : — 1.^o Guillaume, mort page du Roi Louis XIV ; — 2.^o Charles, seigneur de Fialex de Fé-rignac, de Vignerac, du Queyroux, de Bois-Robert, lieutenant de dragons dans le régiment de Gobert, mort en 1713 ; il avait épousé, en 1692, Rose de Beauvoir, fille de Frédéric de Beauvoir, seigneur de la Peyre, et de N de Puylavaisse. Il en eut : *a.* Jean, mort sans alliance ; *b.* Maurice, lieutenant de cavalerie, mort sans alliance ; *c.* Frédéric, mort jeune ; *d.* Dominique, seigneur de Fialex, du Queyroux, de Fé-rignac, de Vignerac, etc., capitaine au régiment d'Espinay ; *e.* Charles, mort jeune ; *f.* Dominique, le jeune, ecclésiastique ; *g.* Catherine, mariée ; *h.* N.... morte fille ; *i.* Anne, religieuse à Saint-Pardoux-la-Rivière, en Périgord. — 3.^o Jean, mort sans alliance ; — 4.^o Bertrand, d'abord ecclésiastique, qui ensuite se maria et eut un fils et une fille ; — 5.^o Marthe, qui épousa 1.^o N de Boisseul, seigneur de la Contie ; 2.^o N.... de la Chatie, seigneur de Mounay. Elle mourut en 1724 ; — 6.^o Anne, mariée à N de Pompadour, seigneur de Peraube ;

b. Charles, religieux ;

c. François, capitaine dans le régiment du Roi, infanterie. Il eut commission de colonel, fut commandant du régiment de Guienne infanterie, et fut tué à la journée d'Anau, sans avoir été marié ;

d. Susanne, mariée avec Hérard d'Auroy, seigneur de Chaumareix ;

D. Françoise , mariée , par contrat du 9 juillet 1617, à Jean Piron du Repaire ;

E. Suzanne, religieuse à Brives, en 1629 ;

F. Anne d'Escars ;

G. Jeanne d'Escars , mariée le 4 juin 1595 , à Hélie de Lasteyrie , seigneur du Saillant , fils d'Arnaud de Lasteyrie, seigneur du Saillant et de Flomont , chevalier de l'ordre du Roi, et de Catherine de Carbonnier ;

H. Marguerite d'Escars ;

4.^o François d'Escars , seigneur de la Vernouille , qui transigea avec Jeanne de Meillars, épouse de Jacques d'Escars, seigneur de Saint-Bonnet, son neveu, le 19 janvier 1625. Il épousa Antoinette de Bordes, et fit son testament le 15 avril 1636. Ses enfants furent :

a. Bertrand d'Escars , qui fut héritier de Bertrand , seigneur de la Perche , son oncle , par son testament du 18 mars 1644. Il épousa au mois de février 1654, Susanne d'Auroy, sa cousine, fille d'Hérard d'Auroy, seigneur de Chaumareix, et vivait en 1667. Sa postérité est éteinte ;

b. Jacques, vivant le 15 avril 1636.

XIX. Léonard d'ESCARS , II^e du nom , seigneur de Saint - Bonnet et de Saint-Ybar , épousa , par contrat du 19 février 1602 , Adrienne de Bourdeilles , fille d'André , vicomte de Bourdeilles et de Jacqueline de Montberon. De ce mariage sont issus :

1.^o Jacques, dont l'article suit ;

2.^o Henri , seigneur de Saint-Ybar , tué au siège de Valenciennes ;

3.^o Elisabeth , femme de Raimond de Lasteyrie , seigneur du Saillant.

XX. Jacques d'ESCARS , seigneur de Saint - Bonnet ; prit le titre de comte d'Escars, qu'il prétendit lui avoir été donné par Jacques , comte d'Escars , frère aîné de Charles , qui n'étaient que ses cousins au 6^e degré. Il épousa Jeanne de Meillars , fille de Jacques de Meillars , seigneur de la Valette , et d'Isabeau du Murant , dont il eut Jeanne d'Escars, mariée à son cousin , Charles d'Escars, baron de la Renaudie.

CINQUIÈME BRANCHE.

Seigneurs de la Vauguyon, Princes de Carency, éteints.

XV. Gautier DE PERUSSE D'ESCARS, troisième fils d'Audouin de Perusse, IV^e du nom, et d'Hélène de Roquefeuil, eut pour son partage les seigneuries de la Vauguyon, la Coussière, Roussines, la Tour-de-Bars et le Répaire; il fit l'acquisition de la baronnie de Saint-Germain-sur-Vienne; fut conseiller et chambellan du Roi Charles VIII, sénéchal du Périgord et de la Marche, et premier chambellan de Pierre, duc de Bourbon. Il épousa, par contrat du 13 octobre 1498, Marie de Montberon, fille de Louis de Montberon, seigneur de Fontaines et de Chalandray, et de Rade-gonde de Rochechouart-Mortemart, sa première femme, sœur de Françoise de Montberon, mariée à Geoffroi de Perusse, chevalier, seigneur d'Escars, et nièce, d'André de Montberon, femme de Gautier de Perusse, seigneur d'Escars, oncle de son mari. Elle eut de cette tante, la seigneurie de Vareignes et de ses père et mère, celle d'Aigrefeuille. De ce mariage est issu :

XVI. François D'ESCARS, seigneur de la Vauguyon, de la Coussière, de la Tour-de-Bars, du Répaire, de Vareignes, d'Aigrefeuille, de Romazières, etc., baron de Saint-Germain-sur-Vienne, conseiller et chambellan du Roi François I^{er}, par lettres de l'an 1531, gentilhomme ordinaire de sa chambre, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, chevalier d'honneur, et premier écuyer d'Eléonore d'Autriche, seconde femme de ce prince, maréchal et sénéchal de Bourbonnais, lieutenant-général et commandant pour le Roi dans le Lyonnais, Dauphiné, Savoie, Piémont, etc.; il accompagna le connétable de Bourbon, lorsqu'il se retira en Italie, l'an 1523, mais il revint en France, et fit son testament l'an 1536. Il avait épousé, par contrat du 22 février 1516, Isabeau de Bourbon, fille et héritière de Charles de Bourbon, prince de Carency en Artois, seigneur d'Aubigny, et de Catherine d'Alègre, sa troisième femme. De ce mariage vinrent :

1.° Jean, dont l'article suit;

2.° Susanne, mariée, par contrat du premier octobre

1536, à Geoffroy de Pompadour, seigneur de Laurière, vicomte de Combron;

- 3.° Anne, première femme de Jean de la Queille, II^e du nom, baron de Fleurat en Auvergne, de Châteaugay, etc. chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de 50 hommes d'armes, sénéchal et gouverneur des comtés d'Auvergne et de Clermont, dont postérité;
- 4.° Marguerite, religieuse de Fontevrault au monastère de Boubon, en Limosin, puis abbesse de Ligueux, ordre de Saint - Benoît, au diocèse de Périgueux, par bulle du 25 mars 1565, dont elle prit possession le 20 décembre de la même année que sa nièce eut l'abbaye, et mourut en 1589;
- 5.° Catherine, morte sans alliance.

XVII. Jean d'ESCARS, prince de Carency, comte de la Vauguyon, seigneur d'Abret, de Saint - Bonnet, de Vendat, etc., était chevalier de l'ordre de Saint - Michel, maréchal et sénéchal du Bourbonnais, en 1576, lorsque Henri III le fit chevalier de l'ordre du Saint - Esprit, le 31 décembre 1578. Il fut aussi conseiller aux conseils d'état et privé, capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances, et lieutenant - général des armées du Roi, en Bretagne, sous Henri de Bourbon, prince de Dombes. Henri III érigea, en sa faveur, la terre de la Vauguyon, en comté, par lettres du mois de juillet 1586. Il mourut le 21 septembre 1595, ayant marié sa dernière fille, le 10 du mois précédent. Il avait épousé, par contrat du premier octobre 1561, Anne de Clermont, fille d'Antoine de Clermont, III^e du nom, premier comte de Clermont en Dauphiné, vicomte de Tallart, seigneur d'Ancy - le - Franc, grand maître et général réformateur des eaux et forêts de France, et de Françoise de Poitiers de Saint-Vallier. De ce mariage sont issus :

- 1.° Claude, dont l'article suit;
- 2.° Henri, prince de Carency, après la mort de son aîné: il décéda en 1690, sans postérité d'Anne de Caumont, marquise de Fronsac, qui avait été fiancée à son frère; elle était fille unique et héritière de Geoffroy, baron de Caumont, et de Marguerite de Lustrac, marquise de Fronsac, veuve

de Jacques d'Albon, seigneur de Saint - André, maréchal de France. Elle se remaria, par contrat du 5 février 1595, à François d'Orléans, comte de Saint-Pol, duc de Fronsac et de Château-Thierry, dont elle resta veuve le 27 octobre 1631, et mourut le 2 juin 1642 ;

- 3.^o Diane, princesse de Carency après la mort de ses frères, comtesse de la Vauguyon, etc., mariée, 1.^o en 1573, à Charles, comte de Maure, en Bretagne, chevalier de l'ordre du Roi, dont elle n'eut qu'une fille, qui porta le comté de Maure dans la maison de Rochechouart - Mortemart ; 2.^o Louis de Stuer de Causade. La maison de Causade étant fondue dans celle de Stuer, Diane d'Escars fut obligée d'en prendre le nom et les armes, et de les joindre aux siens. Louis de Stuer, son second mari, comte de Saint-Mégrin, capitaine de cinquante hommes d'armes, lieutenant - général des armées du Roi, assista au mariage d'Isabeau d'Escars, sa belle-sœur, en 1595, et mourut le 2 juin 1654. Leur fils unique Jacques de Stuer de Causade, comte de la Vauguyon, chevalier des ordres du Roi, grand sénéchal de Guienne, capitaine - lieutenant des cheveu - légers de la garde, mourut le 18 avril 1671, âgé de 83 ans, laissant postérité ;
- 4.^o Louise, nommée, suivant Sainte-Marthe, abbesse de Ligueux, par Henri III, sur la démission de Marguerite, sa tante ; elle eut ses bulles en juin 1576, se démit quelques années après, et celle qui lui succéda eut ses bulles le 6 février 1583.
- 5.^o Isabeau, dame de Combes, alliée, en présence de son père et de sa mère, par contrat passé à la Vauguyon, le 10 septembre 1595, à Jean, seigneur d'Amanzé et des Feuillées, baron de Semur en Brionnais, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, gouverneur de Bourbon-Lancy, dont elle fut la première femme. Elle mourut en décembre 1609.

XVIII. Claude d'Escars, prince de Carency, fut

accordé avec Anne de Caumont, laquelle n'avait pas encore douze ans. Charles de Gontaut, baron de Biron, depuis maréchal de France, qui avait prétendu à cette alliance, l'appela en duel, et suivant les additions au mémoire de Castelnau, ils se battirent entre Mont-Rouge et Vaugirard près Paris, le 6 mars 1586. L'Etoile, auteur contemporain, marque ce combat au 8 mars, et dit que d'Escars et ses deux seconds, Charles d'Estissac, unique héritier de sa maison, et Abadie, dit le jeune, furent tués par Biron, secondé de Bertrand de Pierre-Buffière, seigneur de Genissac, et de N. de Montpezat - de - Lognac. Par sa mort, la principauté de Carency passa à son frère puîné, et au décès de ce dernier, à Diane, qui l'a portée, avec le comté de la Vauguyon, dans la maison de Stuer de Caussade.

Armes : de gueules, au pal de vair ; *devises* : 1.^o *Sic per usum fulget* ; 2.^o *Fais ce que dois, advienne que pourra*.

ANGLADE. Terre située dans le Bordelais, qui a eu ses seigneurs particuliers, à qui l'on ne connaît pas d'autre nom. Celui jusqu'auquel on remonte la filiation suivie est :

I. Guillaume d'ANGLADE, 1^{er} du nom, seigneur d'Anglade, qui fit hommage au roi d'Angleterre, pour la terre d'Anglade, en 1273. (Cet hommage, ainsi conçu : *Anno 1273, Guillelmus de l'Anglade, pro casale de l'Anglade*, se trouve à la chambre des comptes de Paris, dans un grand livre in-folio, couvert de cuir noir sur bois, marqué d'un double F rouge, commençant au 55^e feuillet de vélin, contenant les hommages de Guienne faits au roi d'Angleterre, et par extrait, au cabinet du généalogiste des ordres du Roi. N. 1, P. 1, *in fine*). Le même nom de famille, le même pays, la même seigneurie, et le même tems, ne permettent pas de douter que, de Guillaume d'Anglade et de sa femme, dont on ignore le nom, ne soit venu :

II. Pierre d'ANGLADE, 1^{er} du nom, seigneur d'Anglade ; qualifié *Caver*, c'est-à-dire. *chevalier*, dans le contrat de mariage d'Arnaud d'Anglade, son fils, avec Jeanne

Tidon de Lormon, du 3 juin 1300, auquel il assista. Il eut de sa femme, dont le nom est inconnu :

1.^o Arnaud, dont l'article suit ;

2.^o James, connu par un acte du 2 février 1280, et par un autre du 18 juin 1303.

III. Arnaud d'ANGLADE, I^{er} du nom, seigneur d'Anglade, est qualifié *Donzet*, c'est-à-dire, *damoiseau*, dans son contrat de mariage avec Jeanne Tidon de Lormon, fille de Robert Tidon de Lormon, damoiseau, et de noble Marcese, sa femme, du 3 juin 1300, retenu par Arnaud Larrivau. Ils donnent à leur fille, cent francs bordelais, et quinze livres de rente à prendre sur les biens qu'ils ont en Kairie, ou sur la terre de Lormon, avec l'ameublement spécifié dans le contrat de mariage, et un cheval enharnaché. Après la mort de Jeanne Tidon de Lormon, dont on ignore s'il eut des enfants, Arnaud d'Anglade contracta une seconde alliance avec Pelegrue de Curton. Un bail à nouveau fief, du 2 février 1317, dans lequel Pelegrue de Curton est dite mère de Pierre d'Anglade, pupille-fils d'Arnaud d'Anglade, damoiseau, prouve qu'elle en était veuve en 1317, et qu'elle en avait eu Pierre d'Anglade, qu'elle institua son héritier et son exécuteur testamentaire, avec frère Luc de Latapie, gardien des frères mineurs de Libourne, dans son testament du 2 décembre 1346, retenu par Bernard de Grana, dans lequel elle se dit veuve d'Arnaud d'Anglade, damoiseau, et dit en avoir eu Pierre, qui suit : elle fit beaucoup de legs dans son testament, et choisit sa sépulture dans l'église de Saint-Sulpice d'Ison, entre deux murs, devant l'autel de Notre-Dame, à côté d'Arnaud d'Anglade, son mari ; elle demande d'être ensevelie en habit de religieuse de Sainte-Claire, et ordonne qu'on dise mille messes pour le repos de son âme.

IV. Pierre d'ANGLADE, II^e du nom, seigneur d'Anglade, chevalier, institué au testament de Pelegrue de Curton, sa mère, du 2 décembre 1346, fut un de ceux qui, avec les comtes d'Armagnac et de Périgord, les seigneurs d'Albret, de Buch, de Rausan, etc., reconnurent, contre leur gré, par ordre du roi Jean, le roi d'Angleterre, pour souverain de Guienne et de Gascogne, après le traité de Bretigny,

conclu le 17 mai 1339, entre le roi Jean et Edouard III, roi d'Angleterre. (*Vetus Fragment. Hist. Aquit. vetus Fragm. Hist. Angl. Cronic. Aquit. manusc.* Dutillet, ch. 214; Froissard, *Hist. de Guienne manusc.*) Il fit son testament, le 24 août 1359, devant Bernard de Grana, dans lequel il est qualifié de chevalier, et dit avoir été marié avec Rose d'Albret. Il donne à ses enfants leurs droits respectifs, fait plusieurs legs, demande à être enseveli dans l'église de Saint-Sulpice d'Ison, devant l'autel de Notre-Dame, à côté de Rose d'Albret, sa femme, et nomme Bérard d'Albret, seigneur de Langoiran, pour son exécuteur testamentaire. Il eut de son mariage :

- 1.° Arnaud, qui suit ;
- 2.° Pierre, religieux de l'ordre de Saint-Augustin, pourvu de l'archevêché d'Auch, par le pape Urbain VI. Richard II, roi d'Angleterre, lui accorda des lettres datées de Westminster, le 16 mars de la sixième année de son règne, (1383) par lesquelles il mande à ses lieutenant, sénéchal, et autres, ses officiers en Guienne, de protéger, maintenir et secourir, à main armée, s'il en est besoin, *venerabilem patrem fratrem Petrum de Anglанда sacræ paginæ professorem*, archevêque d'Auch, pourvu, par le pape Urbain VI, de cet archevêché, à l'encontre de l'anti-pape Robert et de ses adhérents. (*Ex rotulo Vascon. anno sexto Ricardi, 2, ex. 9, pro archi-episcopo auxitanensi*, à la Tour de Londres. N. H.) Pierre ne fut jamais paisible possesseur de cet archevêché ; il n'est pas même sur le catalogue des archevêques d'Auch, ainsi que le dit Brugère, religieux de Simorre, dans son *Histoire des Archevêques d'Auch* ; il paraît, par ce qu'il dit de Pierre d'Anglade, qu'il n'a connu ni son nom, ni sa famille ;
- 3.° Bérard, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, ainsi qualifié dans le testament de son père ;
- 4.° Anne, alliée à Guy de Durfort, damoiseau.

V. Arnaud d'ANGLADE, II^e du nom, seigneur d'Anglade, chevalier, fut du nombre des chevaliers qui firent hommage au roi d'Angleterre, dans l'église de Saint-André de Bordeaux, le 9 juillet 1363 (Au grand livre de cuir noir, à la chambre des comptes de Paris, déjà

cité, et au cabinet du généalogiste des ordres du Roi, n. 1, pag. 2.). Il se trouva, en 1366, avec nombre d'autres gentilshommes, dans l'armée que le prince de Galles emmena au secours de Pierre-le-Cruel, roi de Castille, détrôné par Henri, son frère (Froissard, *Chron. Antiq. Manusc. Vet. Fragm. Hist. Aquit. Histoire de France, Hist. d'Angleterre, Histoire de Guienne, manuscrite*). Il fut chargé, en 1371, du gouvernement de la Guienne, avec le captal de Buch, et les seigneurs de Mucidon et de l'Esparre, par le duc de Lancastre, gouverneur de cette province, qui mena en Angleterre, Constance, fille aînée de Pierre, roi de Castille, qu'il avait épousée à Rochefort. (*Vetus Chronic. Aquitan. Histoire de Guienne, manuscrite*.) Il obtint, le 19 décembre 1377, de Richard II, roi d'Angleterre, des lettres de sauve-garde pour lui, pour sa famille et pour ses biens, fut député en 1393, avec les sires de Labarde, de Tarride, de Pinterne, de Castelnau et de Caupane, les jurats et consuls de Bordeaux, de Bayonne, et de Dax, vers Richard II, roi d'Angleterre, afin d'empêcher que la donation que Richard avait faite de la Guienne et de la Gascogne, en faveur du duc de Lancastre, son oncle, n'eût lieu. (*Hist. de Guienne, manuscrite*). Arnaud d'Anglade avait épousé en premières noces, Catherine d'Aubeterre, après la mort de laquelle il prit une seconde alliance avec Marguerite de Monlaur. Ses enfants furent :

Du premier lit :

- 1.° Guillem-Amanieu, dont l'article suit ;
- 2.° Pierre, l'un des onze écuyers de la compagnie de Jean de Chazelle, écuyer, reçue à Crocès-lès-Bourges, le 28 juin 1418 (Au cabinet du généalogiste des ordres du Roi, N. 1, P. 2.) ;
- 3.° Bonne d'Anglade, alliée, par contrat du 24 mai 1384, retenu par Arnaud Bomon, à Gaillard de la Roque, damoiseau, seigneur du Gua. Arnaud, son père, lui constitua cinq cents livres bordelaises et trente-cinq livres de rente en fief, qu'il lui assignera, dans quatre ans, sur quelque partie de ses terres, au moyen de quoi, elle renonça à tous droits paternels et maternels, et à la portion des biens de Pierre-Lambert d'Aubeterre, chevalier ;

elle fut assistée par Arnaud de Curton, baron de Curton, chevalier ;

Du second lit :

- 4.^o Gaillard d'Anglade, damoiseau, père de Marguerite, mariée avec Jean de Copessac, damoiseau, par contrat du 16 août, 1425, retenu par Arnaud Bomon.

VI. Guillem-Amanieu D'ANGLADE, 1^{er} du nom, seigneur d'Anglade, chevalier, accepta pour lui, et pour Pierre d'Anglade, damoiseau, son frère, en son absence, la cession que Marguerite d'Anglade, leur nièce, fille de Gaillard d'Anglade, damoiseau, leur fit, par acte du 6 août 1425, retenu par Arnaud Bomon, de tous ses droits paternels sur la terre d'Anglade de la Mothe de Génissac, entre-deux-mers, sur l'hébergement de Fronsac, et tous autres endroits qui pourraient lui appartenir, tant aux droits de son père, que de noble dame Marguerite de Monlaur, son aïeule, mère de Gaillard d'Anglade, son père, et femme, en secondes noces, d'Arnaud d'Anglade, son aïeul, à condition qu'ils lui donneraient en mariage quatre cents livres bordelaises, avec ses robes et habillemens nuptiaux, et feraient les frais de ses noces, ce qui fut exécuté par son contrat de mariage avec Jean de Copessac, du 16 août 1425. Guillem Amanieu se dit, dans cette transaction, fils d'Arnaud d'Anglade, chevalier. Il fit son testament le 9 septembre 1428, devant Arnaud Bomon, notaire, dans lequel il fait mention d'Arnaud d'Anglade, son père, et de Catherine d'Aubeterre, sa mère. Il déclare être marié avec Jeanne de Montferrand, à qui il donne la jouissance de la terre de la Mothe de Génissac, pour la payer de ses droits, et la laisse jouissante, conjointement avec Pierre d'Anglade, son frère, de tous ses autres biens, jusqu'à ce que son héritier ait atteint l'âge de vingt ans. Guillem Amanieu nomma David de Montferrand, archevêque de Bordeaux, son exécuteur testamentaire, et ne vécut pas long-tems après son testament, suivant une reconnaissance du 2 janvier 1429, passée en faveur de Pierre d'Anglade, comme tuteur de Jean d'Anglade, son neveu. Il déclara avoir eu de Jeanne de Montferrand, son épouse :

- 1.^o Jean, qui suit ;

2.^o Navarrot d'Anglade, écuyer, seigneur de Colombières et de Savonières, qui fut l'un des enfants d'honneur du roi Louis XI, en 1463 et en 1464, un des écuyers d'honneur de ce prince, l'an 1466, suivant l'état de ses officiers, dressé ces années (aux extraits du cabinet de M. de Clairambault, généalogiste des ordres du Roi, concernant le nom d'Anglade, N. 1, pag. 4.). Il épousa, par contrat passé le 8 janvier 1469, sous le scel de Poitiers, pardevant Vivent et Fourret, notaires, Madelaine de Chabot, fille de Louis de Chabot, seigneur de la Grève, et de Jeanne de Courcillon, stipulant pour cette demoiselle, leur fille, par lequel est dit que ledit Navarrot la prendra, avec tous les droits de succession qui lui pourront appartenir, et qu'il promet bailler, avant les épousailles, à Jean de Daillon, seigneur du Lude, ou au seigneur de Mauléon, la somme de dix mille écus d'or, pour retirer du seigneur de Maillé, les terres de Colombières et de Savonières, autrefois vendues, par ledit Louis de Chabot, audit seigneur de Maillé, lesquelles terres seront héritage audit Navarrot, écuyer (d'un recueil d'extraits de titres sur la maison de Chabot, auxdits extraits et tome 4^e des grands officiers de la couronne, P. 563, n. 1, pag. 4 et 5.), a été chambellan du Roi et capitaine des ville et châtel de Mauléon en Poitou (du 14^e mémorial de la chambre des comptes de Paris, coté O, fol. VII et VIII, don à Navarrot d'Anglade écuyer, seigneur de Colombières, conseiller et chambellan du Roi, de l'office de capitaine des ville et châtel de Mauléon en Poitou, par lettres datées de Sens, le 22 février 1473, et auxdits extraits du cabinet de M. de Clairambault, n. 1, pag. 5.); fit hommage au Roi, le 4 août 1473, pour la terre de Colombières, acquise du seigneur de Maillé (d'un registre d'hommages faits au Roi, commençant en l'année 1461, étant à la chambre des comptes de Paris, et aux extraits du cabinet de M. de Clairambault, n. 1, pag. 6.). Il épousa, en secondes noces, Françoise de Volvire, fille de Joachim de Volvire, baron de Ruffec, et de Marguerite

Harpedanne de Belleville, et femme, en premières noces de Joachim Rouault, seigneur de Bois-ménard, de Gamaches et de Fronsac, maréchal de France, mort en 1478 (Tome 7^e des grands officiers de la couronne, p. 99. Registres du parlement de Paris, sous les dates du 26 mai 1481 et de l'année 1485, et aux extraits du cabinet du généalogiste des ordres du Roi, n. 1, p. 6 et 7.); fit hommage au comte Jean d'Angoulême, à cause de Françoise de Volvire, sa femme, le 2 mai 1486 (de l'inventaire des titres trouvés au trésor de M. le comte Jean d'Angoulême, fait par Corlier, lieutenant-général d'Angoulême, l'an 1487, et aux extraits du cabinet de M. de Clairambault, n. 1, p. 7.); il mourut, le 2 septembre 1489, au château de Gamaches, et fut enterré dans la chapelle de Notre-Dame du même château. (Attestation de plusieurs prêtres de la paroisse et seigneurie de Gamaches, du 19 mars 1492, portant que, le 2 septembre 1489, feu Navarrot d'Anglade, seigneur de Colombières, décéda au château dudit Gamaches, et fut enterré en la chapelle de Notre-Dame du même châtel. Aux extraits du cabinet de M. de Clairambault, généalogiste des ordres du Roi, n. 1, p. 8.). On ne connaît point sa postérité.

N..... bâtard, à qui Guillem-Amanieu légua deux cents livres bordelaises dans son testament, connu sous le nom de bâtard d'Anglade, archer à la petite paye, sous messire Louis de Crussol, grand-panetier de France, ensuite capitaine de cent lances, le 25 septembre 1461. (Extrait du 21^e compte d'Antoine Raguier, trésorier des guerres à la chambre des comptes de Paris et au cabinet du généalogiste des ordres du Roi, n. 1, pag. 3.)

VII. JEAN D'ANGLADE, 1^{er} du nom, seigneur d'Anglade, Beleyron, la Mothe - Génissac, Castelbel, Laubesc, etc., chevalier, signa, avec l'archevêque de Bordeaux, les seigneurs de Montferrant, Duras, Lansac, etc., les articles du traité que les Bordelais conclurent avec le roi Charles VII, le 12 juin 1451; et le 19 du même mois,

le comte de Dunois reçut le serment des mêmes seigneurs (Jean et Alain Chartier, Monstrelet, *Vet. Chronic. Aquitani manuscript*. Histoire de la Guienne, manuscrite, chronique bordelaise). Persuadés cependant que le traité de Bretigny les rendait, malgré ce serment, sujets du roi d'Angleterre que leurs ancêtres avaient reconnu cent ans auparavant, par ordre du roi Jean, ils reçurent le général Talbot dans Bordeaux, le 30 octobre 1452; et le 12 juillet suivant, le général Talbot ayant été tué, avec son fils, au combat de Castillon, Jean d'Anglade y fut fait prisonnier (Jean et Alain Chartier, Monstrelet, *Vet. Chronic. Aquit. manuscript*. Histoire de Guienne, manuscrite, chronique bordelaise). La terre d'Anglade fut confisquée et donnée à Antoine d'Aubusson, seigneur de Monteil, chambellan du Roi, par lettres du 26 novembre 1453, enregistrées en la chambre des comptes de Paris, le 25 juillet 1456 (Au 11^e mém. de la ch. des comptes de Paris, coté L, commençant en 1448, et finissant en 1480, fol. 111, et au cabinet du généalogiste des ordres du Roi, n. 1, pag. 2). Jean d'Anglade resta prisonnier au châtelet de Paris, jusqu'au règne de Louis XI, qui donna des lettres datées de Blanquefort, le 27 février 1471, enregistrées au parlement de Bordeaux, le 3 août 1486, portant abolition, pour Jean d'Anglade, chevalier, natif du pays de Bordeaux, qui avait été pris dans l'armée de Talbot, nonobstant son serment fait au roi Charles VII, après la réduction de la Guienne, en 1451, et lui permet de s'accorder avec Antoine d'Aubusson, chevalier, à qui le Roi, son père, avait donné la terre d'Anglade confisquée (Extrait du registre des chartres du roi, coté 198. étant à la Sainte-Chapelle du Palais, à Paris. Extrait des registres du parlement de Bordeaux, et au cabinet du généalogiste des ordres du Roi, n. 1, pag. 4 et 5). Il fut un des favoris de Louis XI, l'un des cent gentilshommes de son hôtel de la première bande, ordonnés pour la garde de son corps, depuis 1473, jusqu'au dernier août 1483 (suivant les rôles des paiements de cette compagnie, au 14^e mémorial de la chambre des comptes de Paris, coté O, et au cabinet du généalogiste des ordres du Roi, n. 1, pag. 5.); l'un de ses chambellans (Fol. 72, V^o. Don à messire Jean d'Anglade, chevalier, seigneur dudit lieu, conseiller et chambellan du Roi, des baronnies de Rouy, de Boubert et d'Allet, qui

appartenaient à Charles d'Artois, en son vivant comte d'Eu, par lettres données à Paris, le 6 mars 1472. 14^o *Mémor. de la ch. des compt. de Par., coté O, fol, 44, n. 1, p. 5.*); il fut aussi capitaine des villes de Mont-Flanguin et de Villeréal, en la sénéchaussée d'Agénois, par lettres données à Paris, le 7 septembre 1472, signées par le Roi (Au 14^o mémorial de la chambre des comptes de Paris, coté, O. fol. 44, n. 1, p. 5.). Il donna, en cette qualité, le 3 décembre 1476, quittance de 80 livres tournois, attachées à son emploi de capitaine, signée de lui, et scellée du sceau de ses armes, où l'on voit une aigle à deux têtes, pour cimier, une figure humaine issant du casque, et tout autour *scel de Jean d'Anglade*. (L'original de cette quittance en parchemin, est au cabinet de M. de Gagnières, biblioth. du Roi au portefeuille, coté *Gouverneurs et Capitaines*, n. 1, p. 10.) Il fit hommage au seigneur de Rosan, pour la terre de Laubesc, en Basadois, par acte du 10 août 1474, retenu par P. de la Coz, clerc et notaire, et fut enterré à Bordeaux, dans la chapelle de Notre-Dame de Pitié de la paroisse de Saint-Remi, ainsi qu'il se voit dans le testament de Pierre d'Anglade, son fils, du 13 juillet 1492, qui prouve qu'il avait été marié en premières noces, à Jeanne de Lalande connue par une reconnaissance en sa faveur, du 15 février 1466, dans laquelle elle est dite femme de Jean d'Anglade, chevalier, et, en secondes noces, à Isabeau de Ferranhes. Ses enfants furent :

Du premier lit :

- 1.^o Pierre, dont l'article suit;
- 2.^o Isabeau, mariée à Jean, seigneur de Nanian, damoiseau;

Du second lit :

- 3.^o Simon, substitué par Pierre, son frère, qui a formé la branche des seigneurs de Sarrasan;
- 4.^o Guillaume, tué, en 1537, au pas de Suze, capitaine dans les bandes gasconnes.

VII. Pierre D'ANGLADE, III^o du nom, seigneur d'Anglade, Castel-Bel, Laubesc et Beleyron, chevalier, fut l'un des cent gentilshommes de la maison du Roi Louis XI, de la première bande, ordonnés pour la garde de son corps, depuis le 1^{er} septembre 1472, jusqu'en

1486 (Rôles des paiements faits à cette compagnie, 14^e *Mémor. de la Ch. des Comptes de Paris*, coté O. n. 1. p. 5); écuyer d'écurie du Roi; il donna, en cette qualité, quittance de 330 l. tournois, attachées à sa charge, le 19 août 1481, signée de lui, et scellée de son sceau, où l'on ne distingue plus rien (l'original de cette quittance, en parchemin, est au susdit cabinet de M. de Gagnières, Bibliothèque du Roi, au portefeuille coté *Gouverneurs et Capitaines*, n. 1, p. 10). On lit dans le troisième tome des grands officiers de la couronne, page 382, qu'il épousa, en 1478, Marguerite de Béarn, fille naturelle de Gaston de Foix, captal de Buch, comte de Benauges et de Longueville, de laquelle on ne lui connaît pas d'enfants; après sa mort, il prit une seconde alliance avec noble dame Berne Vigne, dont il fait mention dans son testament, fait à Bordeaux, le 15 juillet 1492, devant deux notaires dont les noms ne paraissent plus, le parchemin étant corrodé; il lui donne 1100 l. bordelaises, et il veut qu'elle soit entretenue dans sa maison, jusqu'à ce qu'elle en ait été payée, de même que des 2,000 livres de dot qu'elle lui avait apportées; il donne à Isabeau d'Anglade, sa sœur, femme de Jean, seigneur de Nanian, les maisons nobles de Castel-Bel et de Laubesc, avec tous les droits y appartenants; il fait des legs à deux enfants naturels qu'il avait; il veut qu'Isabeau de Ferranhes, sa belle-mère, jouisse de la terre de Beleyron, jusqu'à ce qu'elle soit payée de sa dot, et de ce que Jean d'Anglade, chevalier, son mari, et père du testateur, lui a donné par son contrat de mariage; il fonde à perpétuité, pour tous les vendredis de l'année, un service dans la chapelle de *Notre-Dame-de-Pitié*, de l'église St-Remi; il institue pour son héritier ou son héritière, le posthume ou la posthume dont sa femme pourra accoucher, et au cas qu'elle ne soit pas enceinte, ou qu'il n'ait point d'enfants, il nomme Simon d'Anglade, son frère, fils d'Isabeau de Ferranhes, sa belle-mère, son héritier, suivant la substitution apposée au testament de Jean d'Anglade, son père; cinq jours après, et le 20 du même mois de juillet, il fit un codicille devant Jehan de Peyrol, clerc et notaire dans lequel il confirme la substitution qu'il avait faite dans son testament, et dans le cas de la substitution, donne 2,000 l. bordelaises à Guillaume d'Anglade, son autre frère, second fils d'Isabeau de Ferranhes, sa belle-mère.

Pierre d'Anglade, ou ne mourut pas de cette maladie, ou il vint après sa mort, une fille posthume, dite Catherine d'Anglade, qui, par mariage, porta la terre d'Anglade et ses autres biens dans la maison de Verdun, elle est qualifiée de dame d'Anglade, dans une reconnaissance en sa faveur, du 21 janvier 1509; elle n'existait plus vraisemblablement en 1533, puisqu'on trouve une reconnaissance du 20 février de la même année, en faveur de Jean de Verdun, son fils, seigneur d'Anglade; un bail à nouveau fief, du 20 juillet 1543, fait par Antoine de Montpezat, tant en son nom qu'au nom de Jean de Montpezat, son fils, et la quittance que Simon d'Anglade leur donna le 5 octobre de la même année, des droits qu'il avait sur la terre d'Anglade, prouvent qu'Antoine de Montpezat avait épousé l'héritière d'Anglade; et une reconnaissance du 7 janvier 1566, en faveur de Gabriel de Montpezat, qu'elle avait pour son partage cette terre qu'elle porta, par mariage, dans la maison de la Roche-Aimon, d'où elle passa, par vente, en 1578, à Etienne de Pontac, trésorier de France, à Bordeaux, et Jean-François de Pontac, conseiller au parlement de cette même ville, l'a vendue, en 1736, à Jean Pelet, secrétaire du Roi, à Bordeaux, dont les descendants l'ont possédée depuis.

SECONDE BRANCHE

Seigneurs de Sarrasan.

VIII. Simon d'ANGLADE, écuyer, seigneur de Sarrasan, fils de Jean d'Anglade, chevalier, seigneur d'Anglade, et d'Isabeau de Ferranhes, sa seconde femme, ne profita pas, comme on vient de le voir, de la substitution faite en sa faveur, par Pierre III^e du nom, seigneur d'Anglade, son frère, dans son testament du 15 juillet 1492: après avoir servi en qualité de gendarme, dans la compagnie du sire d'Albret, il s'établit à Condom, où il épousa Isabeau du Luc, fille de Jean-Pierre du Luc, seigneur de du Luc, et de Françoise de Lupé; il fut assisté dans son contrat de mariage du 3 décembre 1510, retenu par Barthélemy Depodio, prêtre et notaire, par Isabeau de Ferranhes, sa mère, et par Simon de Ferranhes, seigneur de Bermon, son oncle; fut institué héritier par Isabeau de

Ferranhes, dans son testament du 9 décembre 1512, retenu par le même Depodio, qui fut enterré dans l'église des religieux carmes de Condom; donna le 5 octobre 1543, par acte retenu par Delassis, et le 2 mai 1551, par acte retenu par Desclache, à Jean de Montpezat, seigneur d'Anglade, quittance de tous les droits qu'il avait sur la terre d'Anglade, tant du chef d'Isabeau de Ferranhes, sa mère, que de celui de Guillaume d'Anglade, son frère, mort capitaine dans les bandes gasconnes; assista Jean d'Anglade, son fils, dans son contrat de mariage du 18 juin 1545, et fit son testament le 21 juillet 1551, devant Delacaze: il dit avoir eu d'Isabeau du Luc, sa femme:

- 1.° Jean, qui suit:
- 2.° Arnaud, né le 22 mai 1524, tué en 1562, à la bataille de Dreux, gendarme dans la compagnie du duc de Guise;
- 3.° Marguerite, née le 7 avril 1527, alliée, par contrat du 18 janvier 1550, à Jean-Jacques de Montaut, seigneur de Monteils;
- 4.° Jean, né le 5 octobre 1529, guidon d'une compagnie de cinquante hommes d'armes, suivant un acte du 29 janvier 1589, retenu par de Carrère, où il paraît en qualité de curateur de Jérémie d'Anglade, homme d'armes, et de Jean d'Anglade, archer dans la même compagnie, ses neveux. Isabeau du Luc, était morte quelques jours auparavant, après avoir fait son testament, le 18 mai 1551, devant Desclache, dans lequel elle fait mention de ses quatre enfants, et lègue à Catherine d'Artigola, sa belle-fille, ses perles et son diamant.

IX. Jean d'Anglade, 11^e du nom, écuyer, seigneur de Sarrasan, né le 12 septembre 1512; entra fort jeune dans les bandes gasconnes, dans la compagnie de Guillaume d'Anglade, son oncle; après y avoir reçu, en 1537, une blessure considérable, au pas de Suze, où Guillaume, son oncle, fut tué, il se retira du service, épousa Catherine d'Artigola, fille de Samson d'Artigola, seigneur de Bailac, et de Marie de Montlezun, par contrat du 18 juin 1545, retenu par J. Motes, où il fut assisté par Simon d'Anglade, son père; paya, par acte du 26 août 1551, retenu par Desclache, à Jean-Jacques de Montaut, sei-

gneur de Monteils, son beau-frère, les droits qui revenaient à Marguerite d'Anglade, sa sœur, et fit son testament, le 27 février 1572, retenu par Botinelli, où il nomme Jean d'Anglade, son frère, son exécuteur testamentaire, et dit avoir eu de Catherine d'Artigola, sa seule femme :

- 1.° Jérémie, qui suit ;
- 2.° Jean, auteur de la branche des seigneurs de la Bastide, rapportée ci-après.

X. Jérémie d'ANGLADE, écuyer, seigneur de Sarrasan, né le 1^{er} septembre 1567, premier né, vingt-deux ans après le mariage de son père, était, en 1589, homme d'armes dans une compagnie de cinquante hommes d'armes, dont Jean d'Anglade, son oncle, était guidon, suivant un acte du 29 janvier de cette même année; il en fut ensuite lieutenant; fut fondé de procuration, par acte du 4 avril 1606, retenu par Delarribau, par Jean d'Anglade, son frère, écuyer, capitaine d'une compagnie au régiment de Nérestan, pour toucher toutes les sommes dues à l'hérédité de Jean d'Anglade, écuyer, leur père; transigea avec ledit Jean d'Anglade, son frère, relativement aux dispositions testamentaires de Jean d'Anglade, leur père, par acte du 20 novembre 1609, retenu par Boet; épousa Françoise de Nost, fille de François de Nost, conseiller au parlement de Bordeaux, et d'Isabeau du Roy, par contrat du 1^{er} novembre 1612, retenu par Dauguin, dans lequel il fut assisté de messire Antoine de Cous, évêque de Condom, et de Jean d'Anglade, son frère, écuyer. Jérémie fit son testament le 27 février 1624, devant Dauguin, mourut à Paris, le 29 novembre de la même année, et fut enterré dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois; Françoise de Nost est morte en 1660. Il en eut :

- 1.° Guillaume, qui suit ;
- 2.° Jérémie, né le 22 juillet 1622, capitaine au régiment de Bourbonnais, suivant un acte du 25 novembre 1652, mort le 30 septembre 1673, sans avoir été marié ;
- 3.° et 4.° Deux filles jumelles, nées le 19 décembre 1619, Marie, religieuse clariste, à Nérac, et Sylvie, mariée avec Bertrand Dupuy-Pensens, président à l'élection de Condom.

XI. Guillaume d'ANGLADE, III^e du nom, écuyer, seigneur de Sarrasan, né le 13 décembre 1617; épousa, par contrat du 23 février 1647, retenu par Lagutere, Françoise de la Roche, fille d'Isaac de la Roche, seigneur d'Arnauton, et de Marie de Cisteris. Il transigea avec Jérémie d'Anglade, son frère, capitaine au régiment de Bourbonnais, par acte du 25 novembre 1652, retenu par Delamerade, fit son testament le 6 juillet 1676, devant Derison, et mourut le 14 août 1678. Françoise de la Roche est morte le 15 janvier 1688. De ce mariage sont issus;

1.^o Isaac, qui suit;

2.^o François;

3.^o Autre François, } morts jeunes;

4.^o Jean, né le 20 septembre 1654, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine des grenadiers au régiment d'Oleron; ses lettres de passe à cette compagnie, lui furent expédiées au camp devant Barcelonne, le 4 avril 1706, par le maréchal de Tessé, et le 23 mai suivant, il eut sa commission de la cour. Il mourut en 1707, au camp devant Tortose, des suites de cinq blessures qu'il avait reçues à la bataille d'Almanza, à la tête de ses grenadiers, desquels il ne revint que sept;

5.^o Françoise, née le 14 mai 1656; alliée, par contrat du 18 juin 1674, à Guillaume de Peirecave, seigneur de Pomés, morte en 1715;

6.^o Joseph, né le 25 mai 1661, capitaine au régiment de Piémont, par commission du 20 août 1688; tué au siège de Namur, en 1692;

7.^o Jeanne, née le 22 mai 1662, religieuse clariste, à Nérac; morte le 7 décembre 1739;

8.^o Catherine, } religieuses claristes, à Condom;

9.^o Marie,

10.^o Anne, née le 18 octobre 1667, religieuse ursuline, à Condom, morte en 1725;

11.^o Madelaine, née le 1^{er} mai 1669, alliée en 1688, à Jean de Mineri, seigneur de la Teulère, morte en 1740.

XII. Isaac d'ANGLADE, écuyer, seigneur de Sarrasan, né le 14 juillet 1648, capitaine au régiment de Piémont, par commission du 28 décembre 1677; fut blessé à la

défense de Maestricht, assiégé en 1676, par le prince d'Orange ; épousa, par contrat du 10 février 1679, retenu par Berniet, Hélène de la Bastide, fille de Michel de la Bastide, seigneur du Port de Bonneau, et de Marie de Langelic ; transigea avec Joseph d'Anglade, son frère, lieutenant au régiment de Piémont, par acte du 12 janvier 1686, retenu par la Roupilhère. Hélène de la Bastide est morte en 1690, et Isaac d'Anglade, le 5 mai 1715. Leurs enfants furent :

1.° Jean, qui suit :

2.° Joseph, né le 19 mars 1689, suivant son extrait de baptême, numéro 33, enseigne de la colonelle du régiment d'Oleron, par lettre du 27 mars 1707, a eu une jambe emportée d'un boulet de canon, au siège de Tortose, le 25 août de la même année, suivant le certificat du maréchal de Barwick, du 16 janvier 1708 ; mort le 28 janvier 1760, retiré du service avec une pension du Roi ;

3.° Françoise, née le 25 août 1683, alliée, en 1704, à Jean de Melignan, seigneur de Trignan ; morte en 1734 ;

4.° Catherine,

5.° Hélène,

6.° Marie,

7.° Autre Hélène,

} mortes jeunes.

XIII. Jean d'ANGLADE, III^e du nom, écuyer, seigneur de Sarrasan, né le 4 octobre 1680, a épousé, par contrat du 26 novembre 1705, retenu par Berniet, Jeanne de Rieutort de Bourrousse, fille d'Antoine de Rieutort, seigneur de la Nogarède, et de Marie du Bourdieu. Jean d'Anglade mourut le 27 octobre 1748, et Jeanne de Rieutort, le 4 septembre 1733. De son mariage sont issus :

1.° Joseph-Marie, qui suit ;

2.° Sept enfants morts en bas âge, dont il est fait mention au contrat de mariage de Joseph-Marie, numéro 35 ;

3.° Laurens, né le 20 octobre 1720, prêtre de l'oratoire, où il fut enterré en 1735 .

XIV. Joseph-Marie d'ANGLADE, écuyer, seigneur de Sarrasan, né le 31 mai 1713, a épousé, le 1^{er} décembre 1745, Anne de Courtade de Graziac, morte le 19 dé-

cembre 1755, fille de Gaston de Courtade, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine au régiment des cuirassiers, seigneur de Leberon, et de Marie du Puy-Pensens. De ce mariage sont issus :

- 1.^o Marie-Jeanne, née le 4 mai 1747, morte le 18 mai 1749;
- 2.^o Joseph-Anne, qui suit;
- 3.^o Laurence, née le 19 novembre: et morte le 19 décembre 1755, le même jour que sa mère.

XV. Joseph-Anne, marquis d'ANGLADE, né à Condom, le 15 juin 1749, mousquetaire du Roi dans la première compagnie, le 2 novembre 1767, capitaine au régiment du colonel-général dragons, le 21 mai 1771; lieutenant-colonel du même régiment, le 24 juin 1780; colonel du 11^e régiment de chasseurs à cheval, le 25 juillet 1791; émigré le 22 février 1792; a fait la campagne de 1792, à l'armée des princes, sept campagnes à l'armée de Condé, a été en Russie, et n'a quitté ledit corps qu'à son licenciement en 1801, a été fait chevalier de Saint-Louis, le 3 novembre 1787; maréchal de camp, le 25 juin 1794, et lieutenant-général des armées du Roi, le 22 juin 1814. Il est commandeur de l'ordre noble de Hohenlohe, et a épousé, par contrat du 25 juin 1784, demoiselle Françoise-Sophie Vieillard, dont sont issus :

- 1.^o Augustin-Hypolite d'Anglade, né à Paris, le 28 août 1789, entré en qualité de brigadier dans la garde nationale à cheval, à sa formation, en mars 1814; mousquetaire du roi dans la première compagnie, le 1^{er} juillet 1814; lieutenant de husards au régiment du Haut-Rhin, à sa création en 1815;
- 2.^o Alphonse-Laurent d'Anglade, né à Ivry, près Paris, le 4 octobre 1791, mort le 13 décembre 1795;
- 3.^o Hélène d'Anglade, née à Paris, le 4 août 1787, mariée, le 8 février 1814, à messire Amédée d'Houdemard de Pont Saint-Pierre.

TROISIÈME BRANCHE.

Seigneurs de la Bastide.

X. Jean d'ANGLADE, III^e du nom, écuyer, seigneur

de la Bastide , né en 1568 , 2^e fils de Jean d'Anglade , seigneur de Sarrasan et de Catherine d'Artigola , fut d'abord archer dans la compagnie de cinquante hommes d'armes , dont Jean d'Anglade , son oncle , était guidon. Il en fut ensuite lieutenant , après Jérémie d'Anglade , son frère , et puis capitaine de cent hommes au régiment de Nérestan , suivant un acte du 5 mars 1605 , retenu par de Larribau , suivant la procuration qu'il consentit , le 4 avril 1606 , devant de Larribau , en faveur de Jérémie son frère , et la transaction qu'il passa avec lui , le 20 novembre 1609. Il épousa Marie d'Imbert , fille de Robert d'Imbert , lieutenant particulier au sénéchal de Condom , et d'Anne Lesage , par contrat du 12 décembre 1609 , retenu par Delagutère , où il fut assisté de Jérémie d'Anglade , seigneur de Sarrasan , son frère. Il substitua graduellement les enfants mâles de ses enfants , et dans le cas où ils n'en auraient ni les uns ni les autres , il appelle à la substitution Jérémie , son frère ; et à son défaut , ses enfants mâles , s'il en a , dans son testament du 22 juillet 1616 , retenu par de Larribau , et mourut dans le même mois. Il eut de son mariage :

- 1.^o Jean-François , mort sans alliance ;
- 2.^o Jean , qui , de Marie de Listery , a eu Esther d'Anglade , alliée en 1678 , à Sébastien de Redon , seigneur des Fosses , morte en 1730 ;
- 3.^o Jacques , qui suit.

XI. Jacques d'ANGLADE , écuyer , seigneur de la Bastide , capitaine au régiment de la Reine , infanterie , puis major de celui d'Anjou , infanterie , suivant des lettres de rémission , du 26 mars 1648 , épousa , par contrat du 12 janvier 1649 , retenu par Rison , notaire , Esther du Broca , fille d'Isaac du Broca , avocat du Roi au présidial de Condom , et de Catherine Gasquet de Vinzole. Il fit , dans son testament , du 28 avril 1657 , retenu par de Richeaume , sa femme héritière , à la charge de rendre son hérité à Antoine , son fils , quand il aurait atteint l'âge de vingt-cinq ans. Ses enfants furent :

- 1.^o Antoine , dont l'article suit ;
- 2.^o Françoise , alliée , par contrat du 22 mai 1678 , à Michel de Blatbourg , seigneur de la Bastaille ;
- 3.^o Marie , morte en bas âge.

XII. Antoine d'ANGLADE , 1^{er} du nom , écuyer , sei-

gneur de la Bastide, épousa, par contrat du 28 mars 1678, retenu par la Roupilhère, Marie de la Fourcade, fille de Philippe de la Fourcade, seigneur du Pin, et de Marguerite Broguières de Nosières; attaqua Esther d'Anglade, sa cousine germaine, épouse de Sébastien de Redon, seigneur des Fosses, au sujet de la substitution apposée au testament de Jean d'Anglade, seigneur de la Bastide, leur aïeul, du 22 juillet 1616. La substitution fut déclarée ouverte en sa faveur, par arrêt du parlement de Bordeaux du 14 juillet 1684. Mais ils se concilièrent par une transaction du 8 janvier 1687, confirmée par une nouvelle, du 27 juillet 1711, entre Esther et Joseph d'Anglade, capitaine au régiment de Boulonnais, fils d'Antoine. Ce dernier mourut en 1697, et Marie de Fourcade, son épouse, le 1^{er} février 1737. Leurs enfants furent :

- 1.^o Jean, sous-lieutenant au régiment de Champagne, suivant un certificat de service du 1^{er} mai 1698, ensuite cornette dans le régiment de Fimarcon, dragons, tué à la surprise de Cremone, en 1702;
- 2.^o Joseph, capitaine au régiment de Boulonnais, par commission du 10 février 1705, chevalier de Saint-Louis, par provisions du 30 mai 1731, mort à Condom, le 10 janvier 1751, retiré chez lui, criblé de blessures, après quarante ans de service;
- 3.^o Jacques, lieutenant d'une compagnie franche, mort curé de Réault, au diocèse de Condom, en 1740;
- 4.^o François; capitaine au régiment de Boulonnais, par commission du 10 décembre 1710, mort en 1734, après le siège de Philisbourg;
- 5.^o André, lieutenant au régiment de Boulonnais, par lettres du 17 novembre 1710, tué au siège de Bouchain;
- 6.^o Antoine, qui suit;
- 7.^o Thérèse, morte à Condom, sans alliance, le 11 juin 1766;
- 8.^o Marie, alliée, par contrat du 8 juillet 1730, à André de Saint-Germe d'Ascongues, seigneur d'Estrepai, morte le 3 avril 1768;

XIII. Antoine d'ANGLADE, II^e du nom, écuyer, seigneur de la Bastide et de Grave, né le 8 décembre 1695, capitaine au régiment de Boulonnais, par commission du 2 janvier 1735; chevalier de Saint-Louis, par lettres du 8 octobre 1745, et lieutenant-colonel du régiment du Boulonnais, par commission du 15 mai 1757, s'est retiré après quarante-cinq ans de service; il a été blessé à l'attaque des lignes d'Ettingue, en 1734; à la bataille de Rocoux, et a reçu quatre coups de feu à l'affaire de Lassitte, en 1747, à la tête de ses grenadiers; il a épousé, par contrat du 19 août 1751, retenu par Séjourné et Dubois, notaires à Bordeaux, Marie Desaignes, fille de Joseph Desaignes, seigneur de Saint-Bonnet et de Thibaudin, et de Catherine-Eléonor de Chabosseau; il en eut :

1.^o et 2.^o Joseph et Marie, morts en bas âge;

3.^o Marie-Eléonor, née le 22 septembre 1753.

Armes : D'azur, à l'aigle éployée d'or. Supports : deux griffons. Devise : *Faisons bien, laissons dire.*

Cette généalogie est conforme aux titres qui nous ont été communiqués.

DE MIOMANDRE, anciennement DE MYOMANDRE, famille ancienne, originaire de la province de Haute-Marche.

Elle formait deux branches, lors de la recherche de la noblesse ordonnée par Louis XIV.

Amable et Claude de MIOMANDRE, chefs de ces deux branches, firent les preuves requises, et obtinrent arrêt de confirmation.

La branche aînée habitait alors la terre et château de Laubard, paroisse d'Alayral, près d'Aubusson. Elle a depuis été transplantée au château de Châteauneuf, paroisse de Sainte-Marie, près Emoutier, en Limosin.

La seconde habitait à Filletin, province de la Haute-Marche, et possédait la seigneurie de la Roche, puis celle de Saint-Pardoux.

Cette famille s'est distinguée, dès le principe de la révolution, et pendant tout son cours, par une fidélité et un dévouement à toute épreuve pour le Roi et la famille

royale, et par son inviolable attachement aux vrais principes de la monarchie.

Sur six individus masculins qui représentaient les deux branches, savoir, quatre pour la première, et deux pour la seconde, cinq ont émigré.

De ces cinq émigrés, quatre ont succombé avant la rentrée du Roi dans ses états, l'aîné de la deuxième branche a seul joui du bonheur de la restauration de la monarchie.

Elie-Joseph DE MIOMANDRE, marquis de Châteauneuf, chef de la famille, avait commencé sa carrière, en qualité d'officier au régiment d'Eu, infanterie. Se trouvant à Paris, le 4 octobre 1789, il jugea du mouvement qui s'y préparait, et courut en avertir le Roi; il se rangea de suite dans l'escadron des gardes du corps, auprès de ses frères qui en faisaient partie; il fut l'un des témoins appelés à déposer sur les faits de la nuit désastreuse; il fut l'un des gentilshommes qui se trouvèrent aux ordres du Roi, le 28 février 1791; sorti de France, en la même année, il fit la campagne de 1792 dans les gardes du corps; après leur licenciement, il passa dans les husards de Choiseul, puis dans le régiment de Rohan; il fut fait colonel et chevalier de Saint-Louis, par le Roi, le 10 juillet 1796. Rentré en France, en 1802, il y fut arrêté pour son cousin, que la police générale recherchait très-activement, comme détenteur d'armes et munitions pour le Roi. Traduit à la Force, il y fut interrogé sur tous ces faits qu'il ignorait, et dut répondre négativement. Tombé là dans un état de dépérissement total, on le mit dehors, avec ordre de se rendre à Limoges; mais il ne put sortir de Paris, et y mourut quelques jours après, dans les bras de son cousin, visiblement des suites de poison. Il était veuf, sans enfants.

N.... chevalier DE MIOMANDRE, frère du précédent, garde du Roi, compagnie de Luxembourg. Il fit la campagne de 1792, en pays étranger, à son poste; après le licenciement des gardes, il passa à l'armée de Condé, et y servit dans la cavalerie noble, jusqu'à licenciement nouveau. Rentré en France, par l'amnistie, il mourut presque aussitôt son retour, des suites de l'épuisement et des fatigues, résultat de la guerre; il était célibataire.

François Annet DE MIOMANDRE DE SAINTE-MARIE, frère des précédents, garde du Roi, compagnie de

Luxembourg. C'est lui qui, dans la nuit du 5 au 6 octobre 1789, trouvant le poste de la porte de la Reine vacant par le massacre du garde qui la tenait, s'en empara, le défendit, y fut massacré à son tour, et eut, sous les coups des assassins, assez de présence d'esprit, pour recueillir les forces qui lui restaient, afin de crier assez fortement, pour être entendu, *qu'on sauve la Reine !* et eut ainsi le bonheur de la sauver, au moins ce jour-là. Il fut enlevé mourant de son poste, sans savoir comment. Il fut trépané, et revint de ses blessures; le roi Louis XVI le fit chevalier de Saint-Louis, en lui donnant la croix qu'il portait. Elle est aujourd'hui l'apanage de la famille.

Il passa en pays étranger avec passeport du Roi et fit la campagne de 1792 à son corps; après le licenciement, il passa au régiment de Castries, et y mourut, à Jersey, des suites des blessures reçues, le 5 octobre 1789; il était célibataire.

N.... DE MIOMANDRE DE MURAT, frère des précédents; il joignit ses frères en pays étranger, entra dans la même compagnie des gardes, fit la campagne de 1792, et mourut de la dyssenterie à la suite de cette campagne; il était célibataire.

Pierre - Joseph DE MIOMANDRE DE SAINT - PARDOUX, chef de la branche cadette, et aujourd'hui du nom. Il venait d'être reçu mousquetaire noir, lorsque le corps fut réformé; alors, il changea de direction et entra au grand conseil du Roi, en qualité de conseiller; il y servit jusques à la suppression. Il fut l'un des gentilshommes qui se trouvèrent aux ordres du Roi, le 28 février 1791; il passa en pays étranger avec ses cousins, rentra dans le corps des mousquetaires, y fit la campagne de 1792; après le licenciement de ce corps, il fut engagé dans l'organisation royale du midi, sous les ordres des généraux Willot et de Puyvert; fut chargé de plusieurs missions importantes, et notamment des achats et distributions d'armes et munitions de la division. Il fut fait inspecteur - général des armes et munitions de la division, en 1800. Le plan de l'organisation royale ayant échoué, par suite de la bataille de Marengo, il fut, comme les autres chefs, et peut-être plus particulièrement encore, dénoncé et recherché. Différents envois d'armes et mu-

nitions ayant été interceptés, leur arrestation dut faire diriger les perquisitions sur celui qui en avait la direction. Il échappa, en changeant de nom à propos, aux arrestations dont plusieurs de ses collègues furent les honorables victimes. Il dut enfin sa tranquillité à la mort de son infortuné cousin, Elie - Joseph de Miomandre qui avait été réputé le coupable; déchargé des soupçons, et ainsi devenu libre, il fut, comme ancien magistrat rappelé aux fonctions judiciaires, et porté conseiller à la cour d'Angers. A ce poste nouveau, il servit encore la cause royale; initié aux projets des chefs vendéens, il s'occupait des moyens d'opérer la restauration, lorsqu'elle le fut plus subitement que l'on ne s'y attendait. Lorsqu'elle fut renversée, par le retour de l'usurpateur, il participa fortement aux efforts généreux qui ont contribué à la rétablir une seconde fois.

En danger pour sa vie, désigné aux poignards, pour avoir combattu énergiquement la fédération de 1815, voué à l'exil, par le délégué d'un féroce commissaire de police, il échappa encore, et se porta à l'armée royale de la Sarthe, dont il fit partie. Il est sans enfants, mais il a trois neveux de son frère Jacques de Miomandre, marié à la demoiselle du Lhéry, sœur du garde du corps de ce nom.

Armes : Ecartelé aux 1 et 4 d'argent, au lion d'or; aux 2 et 3 de sable, à l'aigle d'argent.

NOTTRET DE SAINT-LYS; famille noble, originaire de Champagne, qui se trouve représentée par :

Messire Jean-Baptiste NOTTRET-DE-SAINT-LYS, né au château de Ripont, département de la Marne, le 7 octobre 1787, élève gradué de l'université de France, ès-lettres, ès-sciences, et en droit; chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur, de l'ordre noble de Saint-Hubert de Bar, et du mérite civil et militaire du Lion de Holstein, ex-officier supérieur, ancien mousquetaire noir, officier des chasses et de la louverie royale aux Ardennes; fils de messire René - Louis Nottret - de Saint - Lys, écuyer du Roi, seigneur de divers lieux.

PAILLOT, ancienne noblesse originaire de Picardie, dont plusieurs branches ont subsisté avec éclat dans cette province, en Bourgogne et en Champagne. Elle s'est établie dans cette dernière province vers le 15^e siècle.

I. Antoine PAILLOT, écuyer, seigneur de Lormoy, né en 1403, homme d'armes dans les compagnies d'ordonnances du Roi, dans lesquelles on ne recevait que des gentilshommes, fut tué en 1443, au siège de Dieppe, fait par les Anglais. Il avait épousé Elisabeth de Presle, morte en 1450, dont vint :

II. Jean PAILLOT, écuyer, sieur de Lormoy, qui servit pendant toutes les guerres du Roi Louis XI, fut dangereusement blessé à la bataille de Guinegate, près de Théroouane, donnée en 1479, contre l'archiduc Maximilien, où il se trouva en qualité d'homme d'armes, mourut, peu de temps après, de ses blessures, à Troyes, chez son fils Pierre, qui suit, et fut inhumé dans l'église de Saint-Antoine de cette ville. De son mariage avec Gillette le Mairat, il eut :

III. Pierre PAILLOT, écuyer, sieur de Lormoy, qui servit, comme ses prédécesseurs, en qualité d'homme d'armes, sous le Roi Charles VII, mourut de ses blessures, et fut inhumé dans l'église Saint-Antoine de Troyes. Il avait obtenu une sentence du bailliage de cette ville, le 18 juin 1526, contre le collecteur des jurés, dans laquelle sa généalogie est expliquée contradictoirement, et cette sentence le déchargea du droit de jurés, à cause de sa noblesse. De son mariage, contracté le 15 juillet 1510, avec Marguerite le Brayer, il eut, entre autres enfants :

IV. François PAILLOT, écuyer, sieur de Barberey, qui obtint une sentence de l'élection de Troyes, le 17 mars 1582, contre le fermier du droit de huitième, dont il fut déchargé à cause de sa noblesse; ce qui fut confirmé par un arrêt de la cour, du 25 mai de ladite année 1582. Il avait épousé, 1.^o en 1541, Françoise le Martin; et 2.^o le 10 août 1556, Catherine le Maître; mourut le 28 février 1590, et fut inhumé dans l'église Saint-Jean de Troyes, à côté de ses deux femmes, dont il eut :

- 1.^o Jean, qui suit ;
- 2.^o François Paillot ;
- 3.^o Louis Paillot ;
- 4.^o Augustin, religieux à Clairvaux ;
- 5.^o Pierre, rapporté après son aîné ;
- 6.^o Antoine Paillot ;
- 7.^o Claude, doyen de l'église Saint-Etienne ;
- 8.^o Daniel, religieux à Clairvaux ;
- 9.^o Nicolas, sieur de la Chapelle-Saint-Luc, marié
1.^o à N.... Forest, et 2.^o à N.... Mauroy ;
- 10.^o Anne, religieuse à Foissy ;
- 11.^o Marie Paillot ;
- 12.^o Anne, la jeune, mariée au seigneur de Mont-
gueux ;
- 13.^o Catherine, épouse 1.^o de Nicolas Lebé ; et 2.^o de
Nicolas Hennequin ;
- 14.^o Françoise Paillot, religieuse à Foissy.

Tous les enfants vivants, au nombre de six du premier lit, et de cinq du second, furent partagés, par leur père et mère, le 12 décembre 1591.

V. Jean PAILLOT, II^e du nom, écuyer, seigneur de Nuïsement, rendit, en 1594, au roi Henri IV, un service signalé, en faisant rentrer, sous son obéissance, la ville de Troyes. Ce prince fut si satisfait de l'intelligence, du zèle et de la bravoure avec laquelle il s'était comporté, qu'en se présentant, au nom des habitants, pour faire le serment de fidélité, le Roi lui dit : *qu'une couronne d'or et de pierreries ne suffirait pas pour le récompenser*. Ce monarque lui offrit des lettres de noblesse, qu'il refusa, parce qu'il était gentilhomme ; et lui accorda une gratification de 2,000 écus. Ce fait est rapporté dans l'arrêt de la cour des aides, du 29 septembre 1621 (1).

V. Pierre PAILLOT, II^e du nom, frère puîné du précédent, né le 30 avril 1572, mourut en 1639, et fut inhumé dans l'église Saint-Nicolas de Troyes. Il avait épousé Jeanne Huez, dont :

(1) M. Pierre-Louis Paillot de Saint-Léger, qui forme le XI^e degré, possède une tabatière ornée du portrait d'Henri IV, et donnée par ce bon Roi au même Jean Paillot.

- 1.° Pierre qui suit ;
- 2.° Nicolas, marié à Anne Housset, sœur du chancelier de MONSIEUR ;
- 3.° François Paillot ;
- 4.° Louis Paillot ;
- 5.° Claude Paillot ;
- 6.° Antoine, établi à Châlons où il épousa N.... de Domballe ;
- 7.° Françoise, religieuse, à Notre-Dame-lès-Prez ;
- 8.° Marie, religieuse à Notre-Dame-aux-Nonnains ;
- 9.° Marguerite ;
- 10.° Jeanne Paillot ;
- 11.° Anne Paillot ;
- 12.° Autre Marguerite ;
- 13.° Catherine Paillot.

C'est ce qui est prouvé par le partage original fait, le 3 décembre 1639, entre onze des enfants ci-dessus, les deux religieuses n'y ayant point eu de part.

VI. Pierre PAILLOT, III^e du nom, écuyer, seigneur de Plaisance, né le 24 juin 1602, décédé en 1666, et inhumé à Saint-Nicolas de Troyes ; avait épousé Catherine Courtier, dont :

- 1.° Pierre, qui suit ;
- 2.° Françoise, mariée à N.... Gallien ;
- 3.° Catherine, morte sans alliance.

VII. Pierre PAILLOT, IV^e du nom, écuyer, seigneur de Plaisance, né le 3 mars 1632, fut maintenu dans sa noblesse, par arrêt du conseil, le 31 mars 1718, enregistré en toutes les cours ; mourut le 19 mars 1726, âgé de 94 ans, et fut inhumé à Saint-Nicolas de Troyes. Il avait épousé, par contrat du 9 septembre 1655, Marie Bouillerot, de laquelle il a eu :

- 1.° Jean-Armand, } morts jeunes ;
- 2.° Louis ; }
- 3.° Jean, qui suit,
- 4.° Pierre, chanoine de l'église Saint-Etienne ;
- 5.° Nicolas Paillot ;
- 6.° Abraham, chanoine de Saint-Pierre ;
- 7.° Catherine Paillot ;
- 8.° Elisabeth, religieuse ;

- 9.^o Anne, }
 10.^o Perrette, } mortes en bas âge,
 11.^o Elisabeth, mariée à N... Olive.

VIII. Jean PAILLOT, III^e du nom, écuyer, seigneur de Bois-Carré, Fraligne, Fouchères, etc., mort à Troyes, le 20 mai 1741, et inhumé dans l'église Saint-Nicolas de cette ville, avait épousé, par contrat, du 26 octobre 1706, demoiselle Anne Bertrand, morte le 29 octobre 1737, ayant eu :

- 1.^o Pierre, né le 20 février 1708, mort jeune ;
- 2.^o Pierre-Jean, qui suit ;
- 3.^o Jean-Nicolas, dont la postérité, sera rapportée après celle de son aîné ;
- 4.^o Jean-Robert, mort jeune ;
- 5.^o Elisabeth-Anne, née le 7 février 1710, mariée, par contrat du 19 novembre 1740, à Claude Poterat, chevalier, seigneur de Thurey, Assenay, etc., brigadier des armées du Roi, mort le 13 septembre 1766, dont postérité ;
- 6.^o Catherine, née le 18 mars 1711, morte religieuse carmélite ;
- 7.^o Nicole-Marie-Anne, née le 12 janvier 1715.

IX. Pierre-Jean PAILLOT, écuyer, seigneur de Fouchères et Fraligne, né le 31 janvier 1716, a épousé demoiselle N... Berthelin, dame d'Allemant et du Verger, dont sont issus :

- 1.^o Louis-Nicolas, qui suit ;
- 2.^o Marie-Gabrielle, née le 6 juin 1752 ;
- 3.^o Marie-Louise-Nicole, née le 10 août 1757 ;
- 4.^o Claude-Jeanne, née le 3 février 1760 ;
- 5.^o Claire, née le 18 juillet 1763.

X. Louis-Nicolas PAILLOT, écuyer, seigneur de Fraligne, né le 29 novembre 1749 a épousé, à Troyes, le 6 août 1775, demoiselle Marie-Catherine Harlan. Il fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris, à cause de l'attachement qu'il avait montré pour les princes de l'auguste maison de Bourbon, et mourut assassiné juridiquement le 3 février 1794. De lui et de Marie-Catherine Harlan, sont issus :

- 1.^o Pierre-Louis Paillot, qui suit ;
- 2.^o Esther-Yves, mariée, le 28 mai 1799, à Michel-

Sulpice Chanoine , capitaine commandant au régiment de dragons de la Manche ;

- 3.^o Antoine-Jacques-Louis Paillot , né le 31 juillet 1783 , sous-préfet de l'arrondissement d'Arcis-sur-Aube.

XI. Pierre - Louis PAILLOT - DE-SAINT - LÉGER , né le 4 août 1776, président de la cour prévôtale du département de l'Aube, a épousé, le 17 septembre 1798, demoiselle Elisabeth - Rosalie Vauthier , dame de Saint-Léger-sous-Margerie, dont sont issus :

- 1.^o Edouard - Fortuné Gaspard , mort en bas âge ;
- 2.^o Marie-Eugénie, née le 12 mars 1801 ;
- 3.^o Jeanne-Elisabeth-Caroline , née le 7 décembre 1803 ;
- 4.^o Alfred-Louis-Eusèbe, né le 10 mars 1808.

SECONDE BRANCHE.

IX. Jean-Nicolas PAILLOT , comte de Paillot , 3^e fils de Jean III^e, et d'Anne Bertrand, seigneur de Thennelières, Belley, Laubressel et Isles-sur-Marne, né le 9 juin 1719, entra au mois de janvier 1743, en qualité de cornette, au régiment de Fouquet cavalerie; fut fait, au mois de mai 1745, capitaine dans celui de Royal-Cravates, cavalerie, ensuite au régiment de Moncalm en 1748, depuis incorporé dans celui de Colonel - général , d'où il s'est retiré avec la croix de Saint-Louis et une pension. Il a obtenu, en considération des services de ses ancêtres et des siens, l'érection de sa terre de Tennelières et dépendances , en comté , sous la dénomination de comté de Paillot, en sa faveur, et de ses enfants et descendants mâles, par lettres-patentes du mois de mai 1765, enregistrées au parlement de Paris, le 7 septembre suivant, et en la chambre des comptes, le 18 février 1767. Elles l'ont pareillement été au bureau des finances de Châlons , le 20 mars même année ; au bailliage et en l'élection de Troyes, les 14 février et 11 mars 1769. De son mariage, contracté, le 23 avril 1766 , avec demoiselle Anne - Ursule-Jeanne le Noir, il a :

- 1.^o Jean-Michel, né le 30 avril 1767 ;
- 2.^o Jean-Antoine, né le 5 mars 1776 ;

- 3.^o Louise - Armande - Sophie, morte le 26 juillet 1772;
- 4.^o Mélanie, née le 28 octobre 1770, mariée à Louis-François-Honoré-Victor du Causé de Prouvay, vicomte de Prouvay;
- 5.^o Louise-Alexandrine-Pierre, née le 1^{er} août 1773, mariée à Nicolas de Chiéza, comte de Chiéza;
- 6.^o Amédée-Jean-Charles de Paillot, comte de Paillot, né le 24 juin 1783.

De cette famille était François Paillot, qui s'établit à Saint-Dizier, fils de François Paillot, écuyer, sieur de Barberey. Il eut deux enfants, François et Nicolas Paillot, écuyers, qui furent nommés, en récompense de leurs services, le premier, gentilhomme de la chambre du Roi, en janvier 1653; et le second, maître-d'hôtel ordinaire de la chambre du Roi, le 26 juillet de ladite année 1653, desquels il ne reste aucune postérité. Les branches établies à Châlons, Chaumont et Langres, sont pareillement éteintes.

Armes: d'azur, à un chevron d'or, accompagné de trois feuilles d'orme aussi d'or, 2 et 1, et d'une étoile du même à la pointe du chevron; au chef cousu de gueules, chargé de trois couronnes d'or.

DE RIOUFFE DE THORENC, famille originaire de Provence, qui remonte à

Jean DE RIOUFFE, écuyer, du lieu de Cannes, conseiller du Roi, subdélégué de l'intendance de Provence au département de la ville et viguerie de Grasse, commissaire de la marine, qui, en récompense des services signalés qu'il rendit au roi Louis XIV, obtint des lettres-patentes d'anoblissement de ce prince, au mois d'avril 1708, enregistrées aux archives de la chambre des comptes à Aix.

Joseph - Marie - Jean - Baptiste DE RIOUFFE DE THORENC, mort en 1812, ancien commissaire de la marine, avait deux frères, dont l'un est abbé et le second, administrateur de la marine royale, existant tous deux. Joseph-Marie-Jean-Baptiste a eu pour enfants :

- 1.° Sébastien, dont l'article suit;
- 2.° Michel-Hypolite de Riouffe de Thorenc;
- 3.° Jacques de Riouffe de Thorenc;
- 4.° Joseph de Riouffe de Thorenc;
- 5.° Marie-Blanche de Riouffe de Thorenc;
- 6.° Bartholomée-Eugénie de Riouffe de Thorenc;
- 7.° Elisabeth de Riouffe de Thorenc;
- 8.° Victoire de Riouffe de Thorenc;

Sébastien, chevalier DE RIOUFFE DE THORENC, né à Antibes le 7 août 1795, est entré au service le 17 mars 1810, dans le premier corps d'artillerie de la marine. Le 5 février 1813, il entra en campagne, et fut rejoindre la grande armée à la retraite de Moscou; fut promu au grade de lieutenant en second, le 23 avril de la même année; fut blessé, le 2 mai, à la bataille de Lutzen, d'un coup de feu à la main droite, action dans laquelle il a fait preuve d'un courage prononcé. Après la guérison de sa blessure, il rejoignit son corps, avec lequel il a continué la campagne; a été promu au grade de lieutenant en premier, sur le champ d'honneur, dans les plaines de Guadenberg, en Prusse, le 16 octobre 1813, à la journée de Leipsick. Il fut fait prisonnier le même jour, étant resté cinq heures sur le champ de bataille, criblé de treize blessures, dont deux coups de feu très-graves, n'ayant alors que dix-sept ans. Fut emmené en Russie, d'où il ne revint dans ses foyers qu'en juillet 1814, par le retour de Sa Majesté Louis XVIII, sur le trône de ses aïeux. A l'époque du débarquement de Buonaparte sur les côtes de France, le chevalier de Riouffe de Thorenc, dont l'opinion prononcée pour la cause légitime était connue, n'ayant pu obtenir de ses chefs la permission de rejoindre l'armée, commandée par S. A. R. monseigneur le duc d'Angoulême, il quitta son corps le 7 avril 1815, avant-veille de l'arboration du drapeau de l'usurpateur dans Toulon. Trois jours après son départ de cette ville, ayant appris l'entrée de l'usurpateur dans la capitale, et ne pouvant, par aucune communication, rejoindre S. A. R. le duc d'Angoulême, que les événements avaient obligé de suspendre les hostilités, il fut contraint de rétrograder et de se rendre à Marseille, où il s'est embarqué avec le marquis de Rivière, commissaire du Roi, et le général vicomte de Bruges, près duquel il demeura en qualité d'aide-de-camp. Ils partirent de Marseille le 11 avril, sur

un petit bateau espagnol, et arrivèrent le 15 à Barcelonne, où le duc d'Angoulême se rendit deux jours après. Ce prince a daigné attacher le chevalier de Thorenc à son état-major, et l'admettre dans son palais pendant son séjour en Espagne. Après la chute de l'usurpateur, il fut envoyé en mission par S. A. R., à Marseille, avec le lieutenant-général vicomte de Bruges. Le prince lui donna, comme officier d'artillerie, le commandement de plusieurs pièces de canon, qu'il fit embarquer sur une frégate anglaise. Le but de cette mission était de porter des armes aux habitants du Midi; il fut envoyé en estafette par le lieutenant-général Partouno, près monseigneur le duc d'Angoulême, à Toulouse, pour lui annoncer la pacification de toutes les villes de Provence; le 26 juillet 1816, jour de son arrivée près de S. A. R., ce prince, en récompense de ses services et de son dévouement à sa maison, le nomma capitaine, et par ses ordres, il entra, en cette qualité, dans le régiment des chasseurs royaux à cheval du Languedoc, depuis, il passa dans celui des chasseurs à cheval du Gard, 10^e régiment, dans lequel il sert aujourd'hui en la même qualité.

Armes: d'azur, au lion d'or, lampassé d'argent; au chef du second émail, chargé de trois étoiles du champ. Couronne de marquis.

ROTHIACOB (Georges-Théodore-Robert de), d'une famille noble d'Alsace, a servi, d'abord, en qualité de lieutenant dans l'armée de monseigneur le prince de Condé, depuis 1791, jusqu'en 1793; il est passé ensuite au service d'Autriche, toujours dans le régiment de Rohan, infanterie, en qualité de capitaine, en 1794, jusqu'en 1801; il a obtenu, en 1815, de S. M. le roi de Bavière, des lettres de baron, pour lui et ses descendants des deux sexes, pour les services signalés qu'il avait rendus aux armées bavaroises et autrichiennes, dans les intérêts du roi de France, notamment les 12 janvier et 23 mars 1813; le même titre lui a été conféré par S. M. Louis XVIII, le 2 juillet 1816, par l'ordonnance suivante:

« Louis, etc., etc. Le sieur de Rothiacob, chevalier

» de notre ordre royal et militaire de Saint-Louis, nous
 » a fait exposer, qu'ayant rendu en 1813, et dans notre
 » intérêt, d'importants services au corps d'armée bavarois
 » qui se trouvait alors en France, le roi de Bavière
 » lui en avait témoigné sa satisfaction en lui accordant
 » le titre de baron, pour lui et ses descendants des deux
 » sexes; et qu'il désirerait obtenir de notre grâce, la
 » permission d'user de cette concession en France,
 » comme si elle eût émané de nous.

» Et sur le rapport qui nous a été fait par notre
 » amé et féal chancelier de France, le sieur Dambray,
 » ayant, *par interim*, le portefeuille de la justice, voulant
 » favorablement traiter ledit sieur Rothiacob, nous lui
 » avons permis et nous lui permettons de porter, en
 » France, le titre de baron, et de le transmettre à ses
 » enfants et descendants des deux sexes, tel qu'il lui
 » a été conféré par le Roi de Bavière.

» Donné au Château des Tuileries, le deuxième jour
 » de juillet de l'an de grâce mil huit cent seize, et
 » de notre règne, le vingt-deuxième. *Signé* LOUIS.

Par le Roi, *signé* DAMBRAY. »

Messire Georges-Théodore-Robert, baron de ROTHIACOB, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de l'ordre noble du Phénix de Hohenlohe, a eu de son mariage avec Colombe-Antoinette Philpinde-Percey-le-Pautel, morte en 1809, les enfants qui suivent :

- 1.º Jean-Baptiste-Richard-Thècle, né en 1803;
- 2.º Antoine-Théodore-Florian;
- 3.º Hector-Marie-Joseph.

Armes : Ecartelé de gueules et d'argent.

COETLOGON, châtellenie et fief de haubert, dans l'évêché de Saint-Brieux, en Bretagne, qui a donné son nom à une ancienne maison de la même province, connue dès la fin du douzième siècle.

I. Eudes DE COETLOGON, est qualifié *chevalier* dans un acte du troisième jour avant Pâques de l'an 1180, par

lequel il fonda, du consentement d'Agnès de Derval, sa femme, pour eux et pour leurs prédécesseurs, un service annuel dans la chapelle de Sainte-Marguerite, dans les bois de Coetlogon; les témoins de cette fondation furent, entr'autres, Pierre, doyen de Porhoet, C. Maniac, Vic. de Ploermel, et Eudes de Plelan, chevalier. Il prend la même qualité dans la donation faite, l'an 1207, de la chapelle de Sainte-Brigitte, en faveur d'un moine de l'abbaye de Paimpont, par Guiomar, seigneur de Merdrignac, Orent, sa femme, et Robin; leur fils; cet acte fut approuvé et autorisé par Pierre, évêque de Saint-Malo. Il eut pour fils :

II. HENRI DE COETLOGON, connu par l'acte de partage de la succession d'Eon, fils du comte de Porhoet, passé à Viljegu, entre Raoul, seigneur de Fougères, d'une part, Pierre de Chemillé, seigneur de Blanchescac, et Alienor, sa femme, de l'autre part, vérifié et approuvé par lettres de Jean, duc de Bretagne, données à Ploermel, le samedi après la chandeleur de l'an 1248. Les parties disent dans cet acte, qu'il réserve un *aisnage à louer de monseigneur Henri de Coetlogon*, lequel était mort. Il avait épousé, par contrat passé la veille de la chandeleur de l'an 1239, Marguerite d'Espeaux, dont sont issus :

- 1.° Jean, dont l'article suit;
- 2.° Pierre, dit Perrot, tige de la branche des seigneurs vicomtes de Mejusseume, baron de Pleu-griffet, rapportée en son lieu;
- 3.° Olive, femme de Gilles du Cambout, chevalier, seigneur du Cambout et de Kersalio, fils de Gilbert, 1^{er} du nom, chevalier, seigneur du Cambout. Elle est nommée avec lui dans un acte de l'an 1266.

III. Jean, 1^{er} du nom, chevalier, seigneur DE COETLOGON, donna à Robin de Coetlogon, son neveu, la terre du Gué-de-l'Isle, en forme de partage. Il épousa Angélique de Montauban, fille de Pierre, seigneur de Montauban, et de Radeconde de Faon. Il eut de ce mariage :

IV. Amaury, seigneur DE COETLOGON, qui épousa Lucie d'Acigné, dont il eut :

V. Olivier, seigneur DE COETLOGON; nommé en 1419, au nombre des capitaines qui accompagnèrent le comte

d'Etampes, frère de Jean, duc de Bretagne, au voyage de Rouen. Il est qualifié *Sire de Coetlogon*, dans l'assise du *général-parlement*, tenu à Vannes, le 16 octobre 1420, dans lequel le duc de Bretagne reçut le serment de fidélité et confirma l'association de la noblesse contre la maison de Penthievre. Il accompagna ce prince au voyage d'Amiens, en 1425, et lui prêta nouveau serment de fidélité, avec Jean de Coetlogon, son fils, l'an 1437. (1) Il épousa Nicole de Beaumanoir-Eder, suivant les procédures faites en la cour de Ploermel, contre Jean de Beaumanoir-Eder, son frère, en demande du partage de Nicole, sa sœur. Il eut de ce mariage :

- 1.° Jean, dont l'article suit ;
- 2.° Jeanne de Coetlogon, femme de Raoul de Troveschoar, dont les filles traitèrent avec leur cousin maternel.

VI. Jean, II° du nom seigneur DE COETLOGON, fit aussi le voyage de Rouen, en 1419, et fut un des commandants des compagnies de gentilshommes, vers Saint-Aubin - du - Cormier, et aux frontières de Normandie, sous les ordres de Richard de Bretagne, comte d'Etampes. Pierre des Fosses lui rendit un aveu le 18 février 1432. Gefroy Rouillé, et Marguerite sa femme, lui en rendirent un autre le 6 avril 1434, et il est qualifié *Monseigneur* dans ces deux actes. Il prêta, de nouveau, serment de fidélité au duc de Bretagne, en 1437, et il est qualifié *sire de Coetlogon*, dans la réformation de la noblesse, en 1442. Il épousa Isabeau de la Sauraye, veuve du vicomte de Saint - Denoual, et fille d'Alain de la Sauraye, seigneur d'Uzel, et d'Isabeau de Marchaix. De ce mariage vinrent :

- 1.° Jean, dont l'article suit ;
- 2.° Alain, qui fut partagé comme juveigneur par acte du 5 mai 1513, passé entre Geoffroy de Coetlogon, son neveu, et lui ;
- 3.° Eufraise de Coetlogon, mariée en 1455, avec Amaury de la Moussaye, partagée par son frère, le 13 janvier 1461.

(1) Voyez l'Histoire de Bretagne, par dom Lobineau, t. 1er, page 536, et tome II, pages 948, 997 à 1046.

VII. JEAN DE COETLOGON, III^e du nom, seigneur de Coetlogon, reçut un aveu de Jean de Madeuc, seigneur de Guémadeuc, le 24 avril 1470. Olivier de Coetlogon, seigneur de Kerfily, fit une subrogation à son profit, dans le retrait qu'il avait fait de la terre de Guéauduc, vendue par Gilles de Coetlogon, seigneur de Méjusseaume, à Alain, seigneur du Gué - de - l'Isle. Cet acte fut passé à la cour de Ploermel, le 17 juin 1495. Il épousa Louise du Parc de Locmaria, sœur de Jean du Parc, chevalier, seigneur de Locmaria, qui lui fit partage le 16 juillet 1501. De ce mariage sont issus :

- 1.^o Geoffroy, dont l'article suit ;
- 2.^o Gillette, mariée, par contrat du 17 octobre 1511, à Jean de Boisjan, seigneur de Coelan et de Dagoherie, dont elle était veuve en 1533 ;
- 3.^o Françoise, mariée, par contrat du 18 octobre 1519, avec Alain des Déserts ;
- 4.^o Jacquemine de Coetlogon, femme de N..., seigneur de Borny.

VIII. Geoffroy, seigneur DE COETLOGON, est qualifié *sire de Coetlogon*, dans la réformation de la noblesse de Bretagne, de l'an 1513 ; transigea, le 26 juillet 1514, avec Jean, vicomte de Rohan, pour les prééminences des ville, église et paroisse de la Trinité, en Porhoet ; et conjointement avec sa mère, le 16 octobre 1514, il passa une autre transaction avec Michel de la Vallée, seigneur de la Garenne. Il avait épousé, par contrat du 5 octobre 1505, Anne de Coetmen, fille de Jean, baron de Coetmen, vicomte de Tonquedec, et de Jeanne du Pont. De ce mariage vinrent :

- 1.^o Julien, dont l'article suit ;
- 2.^o René, seigneur de Laurenan, qui fut partagé par son frère, le 1^{er} février 1537 ;
- 3.^o Jeanne, mariée l'an 1535, à N..., seigneur de Penhoet.

IX. Julien, seigneur DE COETLOGON, et de la Plesse, est qualifié *sire de Coetlogon*, dans les réformations de 1535 et 1549. Il permit, en 1535, à Jean de la Vallée, écuyer, sieur de Lascouet, d'y élever justice patibulaire à deux piliers. Il est dit fils de Geoffroy de Coetlogon, dans un contredit fourni le 5 octobre 1541, par lequel il demanda

le droit naturel d'Anne de Coetmen, sa mère, contre Anne de Montejean, tutrice de Jean, sire d'Acigné; et reçut un dénombrement, le 18 mai 1553, de Louis de la Vallée, seigneur de Lascouet. Il est qualifié *noble et puissant*, dans le contrat de mariage de son fils, qui prend les mêmes qualités. Il avait épousé, par contrat du 17 octobre 1536, Anne le Rouge, fille unique et héritière de Gilles le Rouge, seigneur de Kerberio et de la Lande, président universel de Bretagne, sénateur de Bretagne, et de Jeanne de Romelin. Il eut de ce mariage :

- 1.° François, dont l'article suit ;
- 2.° Marguerite, mariée, 1.° à Bertrand de Bréhan, seigneur de Lascouet; 2.° à Jean du Dresnay, chevalier, seigneur de Trobodec ;
- 3.° Françoise de Coetlogon, femme de François de Cahideuc, seigneur du Bois de la Motte, en 1559, capitaine des gentilshommes du diocèse de Saint-Malo ;
- 4.° Louise de Coetlogon, mariée, par contrat du 15 juillet 1559, à Jean le Forestier, seigneur de Kerhuges et de Callac.

X. François, 1^{er} du nom, seigneur DE COETLOGON et de Kerberio, de la Lande, et de la Motte-au-Vicomte, chevalier de l'ordre du Roi, sous Charles IX, gentilhomme ordinaire de sa chambre, lieutenant d'une compagnie d'hommes d'armes de ses ordonnances. Il ne vivait plus en 1570. Il avait épousé, par contrat du 9 mai 1555, Gillette de Coetquen, fille de François, seigneur de Coetquen, et de Françoise Malestroit, dame d'Uzel. Elle reçut partage de Jean, seigneur de Coetquen, son frère, le 12 juin 1562, et ne vivait plus en 1579. De ce mariage sont issus :

- 1.° François, dont l'article suit ;
- 2.° Vincent, qui forme la seconde branche, rapportée ci-après ;
- 3.° Jeanne, femme de Julien Botherel, vicomte d'Acigné, dont elle était veuve en 1591 ;
- 4.° Renée, mariée, 1.° avec Lancelot le Chevoir, chevalier, seigneur de Coetdolan ; 2.° avec Hervé de Parcevaux, seigneur de Mazernon. René de Coet-

logon, son neveu, lui céda, le 16 juillet 1605, la métairie et maison de Bublion.

XI. François, II^e du nom, sire DE COETLOGON, de Kerberio, de la Lande, de la Motte-au-Vicomte, et du Chastel, est ainsi qualifié dans l'acte de tutelle des mineurs de Julien Botherel. Il rendit aveu, le 1^{er} décembre 1586, à René, vicomte de Rohan, et partagea avec Vincent de Coetlogon, son frère, le 5 août 1596. Il avait épousé, par contrat du 15 septembre 1579, Jeanne de Tehillac, dame de Pleugriffet, fille de René, sire de Tehillac, et de Louise d'Espinhy. Il en eut :

- 1.^o René, dont l'article suit ;
- 2.^o Jean, seigneur de la Lande, conseiller du Roi, grand prévôt de Bretagne, lieutenant au gouvernement des ville et château de Saint-Malo, en 1643. Il avait transigé avec son frère aîné, le 15 février 1610, et avait eu 20,000 livres pour tous ses droits. Il avait épousé, par contrat du 15 janvier 1616, Marguerite de Tréal, morte le 15 novembre 1622, fille de François de Tréal, chevalier, seigneur du Plessis - Beaubois, de Vauluisant, et de la Grimaudaye, et de Susanne Boutier, de Château-d'Assy. Il en eut Louis de Coetlogon, seigneur de la Lande, de Vauluisant, et de la Grimaudaye, né le 15 décembre 1618, marié avec Charlotte Boutier, *aliàs* Brevel, dont il n'eut qu'une fille, Françoise de Coetlogon, née le 15 septembre 1643, mariée avec Eustache-Joseph-Marie du Han, conseiller au parlement de Bretagne ;
- 3.^o Marie de Coetlogon, mariée, par contrat du 5 novembre 1609, à Roland de la Lande, seigneur du Loup-Tregoumen.

XII. René, sire et marquis DE COETLOGON, obtint, au mois de mai 1622, des lettres du Roi, portant réunion des terres de Coetlogon, de Pleugriffet, de la Lande, du Chastel, de Beaufond, de la Motte - au-Vicomte, et du Gouray, et érection de ces terres en *marquisat*, sous le nom de *Coetlogon*, relevant du duché de Bretagne, et transigea, le 29 juin 1632, avec Jean de Coetlogon, seigneur de Kerberio. Il avait épousé, par contrat du 9 octobre 1605, Gillette de Ruellañ, sœur de Guyonne de

Ruellan, femme de François de Cossé, duc de Brissac, pair et grand panetier de France, et fils de Gilles de Ruellan, seigneur du Rocher - Portail, et du Tiersant, et de Françoise Miolais. De ce mariage vinrent :

- 1.° Louis, mort jeune ;
- 2.° Philippe, héritière de sa branche, mariée le 27 mai 1543, à René de Coetlogon, son cousin, vicomte de Méjusseau ;
- 3.° Susanne, mariée, en 1625, à Gui le Meneust, seigneur de Brequigny, président à mortier, au parlement de Bretagne ;
- 4.° Françoise de Coetlogon, qui épousa Thibaut le Mintier, seigneur de Carmené.

SECONDE BRANCHE.

Seigneurs de Kerberio.

XI. Vincent DE COETLOGON, seigneur de Kerberio, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi Henri IV, et chevalier de l'ordre de Saint - Michel, second fils de François, 1^{er} du nom, seigneur de Coetlogon, et de Gillette de Coetquen, épousa Catherine de Gourvinec, dont il eut :

XII. Jean DE COETLOGON, IV^o du nom, seigneur de Kerberio, chevalier de l'ordre du Roi, marié, par contrat du 4 novembre 1615, avec Anne de Perrien, fille de Marc, seigneur de Perrien et de Tropont, et de Françoise de Clisson. Il en eut :

XIII. René DE COETLOGON, seigneur de Kerberio, qui épousa, l'an 1644, Sébastienne de la Tronchaye, dont est issu :

XIV. François DE COETLOGON, II^o du nom, chevalier, seigneur de Kerberio, mort en 1689. Il avait épousé, en 1668, Renée de Kerverder, dame de Kerjan, dont il eut :

XV. Jean-Baptiste DE COETLOGON, seigneur de Kerberio, marié, au mois d'août 1696, avec Louise - Françoise-Péronnelle Hingand de Kerisac, dont est issu :

XVI. Jean-Baptiste - François de Coetlogon, seigneur de Kerberio de Kerhuel et de Kerjan, marié, 1.° avec N... de Joisel : 2.° avec N... de Kerninen.

TROISIÈME BRANCHE.

Seigneurs du Gué-de-l'Isle, Vicomtes de Mejusseaume, Marquis de Coetlogon.

III. Pierre, dit Perrot DE COETLOGON, frère puîné de Jean, sire de Coetlogon, et second fils d'Henri, seigneur de Coetlogon, et de Marguerite d'Espeaux, eut pour partage à vie, les terres du grand et du petit Gué-de-l'Isle, et du Guéauduc, en 1280. Il laissa, d'Alix, sa femme :

IV. Robin DE COETLOGON, qui eut, par accommodement avec Jean, son oncle, en propriété, les terres du grand et du petit Gué-de-l'Isle, et du Guéauduc. Il épousa Perrotte Bodart, fille d'Eon Bodart, seigneur de Coetquelin et de Duhé, et de Guillemette de Bodegat, dont il eut :

- 1.^o Robin, chevalier, seigneur du Gué-de-l'Isle, qui eut un fils, père d'Aliette de Coetlogon, dame du Gué-de-l'Isle, laquelle paraît avoir épousé, vers l'an 1311 ou 1313, Eon de Rohan, fille puînée d'Alain, VI^e du nom, vicomte de Rohan;
- 2.^o Jean, dont l'article suit.

V. Jean DE COETLOGON, écuyer, eut en partage les terres du petit Gué-de-l'Isle et du Guéauduc, et fut seigneur de la Gaudinaye, par son mariage avec Avoise, *aliàs* Hais le Bart, dame de la Gaudinaye, nièce de Guillaume le Bart, chevalier, seigneur de Méjusseaume. Il en eut :

VI. Alain DE COETLOGON, seigneur du petit Gué-de-l'Isle, du Géauduc, et de la Gaudinaye, nommé dans l'histoire de Bretagne, parmi les nobles qui, en 1370, avaient des compagnies d'hommes d'armes (1). La sienne servait en Normandie, dans l'armée du connétable Du Guesclin, contre les Anglais. Sa quittance du 14 avril 1371, porte le paiement de 75 livres, à compte sur ses gages; elle est scellée de son sceau, chargé de trois écus-

(1) Dom Lobineau, tome I, liv. XII, page 395.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION

A U

NOBILIAIRE UNIVERSEL DE FRANCE

On ne peut souscrire au *Nobiliaire universel* de Saint-Allais qu'à la condition de s'engager pour l'ouvrage complet.

Il paraîtra un demi-volume vers le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

Les souscripteurs ne payeront qu'après réception de chaque demi-volume le prix de 5 francs afférent à ce demi-volume, qui devra nous être envoyé en un mandat sur la poste.

Les souscripteurs qui voudront payer d'avance le montant de l'ouvrage complet, qui sera publié en un an, auront droit à un es-compte de 10 pour 100.

Ils n'auront donc qu'à nous adresser en un mandat, ou autre valeur sur Paris, la somme de 180 francs.

VALEUR DE L'OUVRAGE

Voici déjà bien longtemps que le *Nobiliaire universel* de Saint-Allais, complet, est devenu introuvable. Le seul exemplaire qui, depuis plusieurs années, ait passé en vente publique, est celui de la bibliothèque du comte de Lambilly qui a été vendu, en mars 1872, tout près de 1,000 francs.

Notre nouvelle édition *fac-simile et mieux exécutée* que l'ancienne sera donc infiniment moins coûteuse et pourra être acquise par tout le monde, ce qui ne peut avoir lieu en ce moment.

AVANTAGE OFFERT AUX SOUSCRIPTEURS NOBLES

Pour donner une idée de l'importance de l'ouvrage, il suffit de rappeler qu'il contient les GÉNÉALOGIES d'environ 2,500 FAMILLES VIVANTES. Les membres *directs ou par alliances* de ces familles pourront gratuitement, en 30 lignes dans un ou plusieurs volumes supplémentaires, compléter leur filiation généalogique jusqu'à ce jour, ce qui a une grande importance au point de vue de l'usurpation des noms.